RAPPORT ANNUEL 2013

ageas

Message du Président et du CEO d'Ageas
Rapport du Conseil
d'Administration d'Ageas
États financiers consolidés d'Ageas
Comptes annuels
abrégés d'ageas SA/NV
RAPPORT
ANNUEL
2013
Bruxelles
Le 19 mars 2014

TABLE DES MATIÈRES

Ageas en bref en 2013 7

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas 9
Message du Président et du CEO d'Ageas 10

Introduction 13
1 Description générale et stratégie d'Ageas 14
2 Évolution et résultats 18
3 Déclaration de gouvernance d'entreprise 23

États financiers consolidés d'Ageas 2013 43
État consolidé de la situation financière 44
Compte de résultat consolidé 45
État du résultat global consolidé 46
État consolidé des variations de capitaux propres 47
État consolidé des flux de trésorerie 48

Informations générales 49
1 Structure juridique 50
2 Résumé des principes comptables 51
3 Acquisitions et cessions 61
4 Capitaux propres revenant aux actionnaires 64
5 Participations ne donnant pas le contrôle 69
6 Rendement par action 70
7 Gestion des risques 71
8 Contrôle réglementaire et solvabilité 107
9 Avantages du personnel 110
10 Plans de rémunération en actions et en options 119
11 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee 122
12 Honoraires des auditeurs 127
13 Parties liées 128
14 Information sur les secteurs opérationnels 130

Notes relatives à l'Etat consolidé de la situation financière 143
15 Trésorerie et équivalents de trésorerie 144
16 Placements financiers 145
17 Immeubles de placement 152
18 Créances 154
19 Placements dans des entreprises associées 157
20 Réassurance et autres créances 160
21 Option d'achat sur actions BNP Paribas 161
22 Intérêts courus et autres actifs 162
23 Immobilisations corporelles 163
24 Goodwill et autres immobilisations incorporelles 165
25 Passifs d'assurance 169
26 Certificats d'endettement 174
27 Dettes subordonnées 175
28 Emprunts 177
29 Impôts exigibles et différés 179
30 RPN(I) 181
31 Intérêts courus et autres passifs 182
32 Provisions 183
33 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV 184
34 Dérivés 186

35 Engagements 188
36 Juste valeur des actifs et passifs financiers 189

Notes relatives au Compte de résultat consolidé 193
37 Primes d'assurance 194
38 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement 196
39 Résultat des ventes et réévaluations 197
40 Produits de placement provenant de contrats en unités de compte 198
41 Quote-part dans le résultat des entreprises associées 199
42 Commissions perçues 200
43 Autres produits 201
44 Sinistres et prestations d'assurance 202
45 Charges financières 203
46 Variations des dépréciations 204
47 Commissions payées 205
48 Frais de personnel 206
49 Autres charges 207
50 Charges d'impôts sur le résultat 208

Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière 209
51 Passifs éventuels 210
52 Contrats de location simple 214
53 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière 215
Déclaration du Conseil d'Administration 216
Rapport des Auditeurs indépendants 217

ageas SA/NV Comptes annuels 2013 abrégés 219
Informations générales 220
État de la situation financière après répartition 221
Compte de résultat 222
Informations additionnelles sur des éléments de l'état de la situation financière et du compte de résultat, et exigences réglementaires . 223

Autres informations 227
Mise en garde concernant les déclarations prospectives 228
Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public 229
Dématérialisation et enregistrement d'actions au porteur 230
Glossaire et Abréviations 231

Ageas en bref en 2013

Résultat net revenant aux actionnaires **€ 569 millions**	Capitaux propres revenant aux actionnaires **€ 8.525 millions**	Rendement sur capitaux propres **6,2%**
Dividende par action proposé **€ 1,40**	Résultat net du Compte général **€ -85 millions**	Nombre d'employés (ETP) **13.071**
Résultat net de l'assurance **€ 654 millions**	Rendement sur capitaux propres **8,3%**	Ratio de solvabilité de l'assurance **207%**
Encaissement brut [1)] **€ 23.220 millions**	Passifs techniques de l'assurance **€ 76.821 millions**	Ratio combiné **98,6%**

1) *L'encaissement brut inclut l'encaissement provenant des participations d'Ageas mises en équivalence. Hors mises en équivalence, tel que comptabilisé en IFRS, l'encaissement s'élève à EUR 11.026 millions.*

Compte de résultat	2013	2012	2011	2010	2009
Encaissement brut	11.025,6	11.053,8	11.237,1	12.184,2	12.017,7
Total des produits	14.010,0	15.639,9	12.004,8	13.647,1	16.749,0
Résultat net revenant aux actionnaires	569,5	743,0	- 578,2	223,1	1.209,8
- part de l'Assurance	654,2	624,4	- 313,1	391,3	505,0
- part du Compte général (y compris les Éliminations)	- 84,7	118,6	- 265,1	- 168,2	704,8

État de la situation financière	2013	2012	2011	2010	2009
Total des actifs	95.735,6	97.112,9	90.602,2	99.166,7	93.324,0
Passifs techniques	76.820,7	76.318,3	70.599,6	78.131,7	72.970,3
Capitaux propres revenant aux actionnaires [1]	8.525,1	9.910,6	7.760,3	8.421,7	8.646,0
Participations ne donnant pas le contrôle [1]	896,7	875,5	607,4	744,3	700,5
Capitaux propres [1]	9.421,8	10.786,1	8.367,7	9.166,0	9.346,5

Action (en EUR)	2013	2012	2011	2010	2009
Résultat de base par action [2]	2,49	3,13	- 2,27	0,90	4,90
Dividende par action [2]	1,40	1,20	0,80	0,80	0,80
Cours de l'action Ageas au 31 décembre [2]	30,95	22,22	12,00	17,40	25,90
Rendement sur capitaux propres [3]	6,2%	8,4%	-7,2%	2,5%	18,7%
Nombre d'actions (en millions) [2]	226,4	231,8	240,6	258,3	247,5

Autres informations	2013	2012	2011	2010	2009
Ratio combiné	98,6%	99,1%	100,1%	106,0%	102,5%
Ratio de charges en vie	0,51%	0,51%	0,51%	0,53%	0,59%
Ratio de solvabilité de l'assurance	207,3%	203,8%	207,0%	232,0%	233,9%
Ratio de solvabilité du groupe	214,2%	228,6%	236,9%	281,9%	316,9%
Nombre d'employés (ETP)	13.071	13.335	12.557	11.707	10.613

1) *A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2011 et de 2012 ont été retraités en conséquence.*

2) *Les chiffres de 2011, 2010 et 2009 ont été ajustés à des fins de comparaison, en prenant en compte le reverse stock split intervenu en 2012 (voir note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires).*

3) *Sur la base du résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres revenant aux actionnaires au 1er janvier et au 31 décembre.*

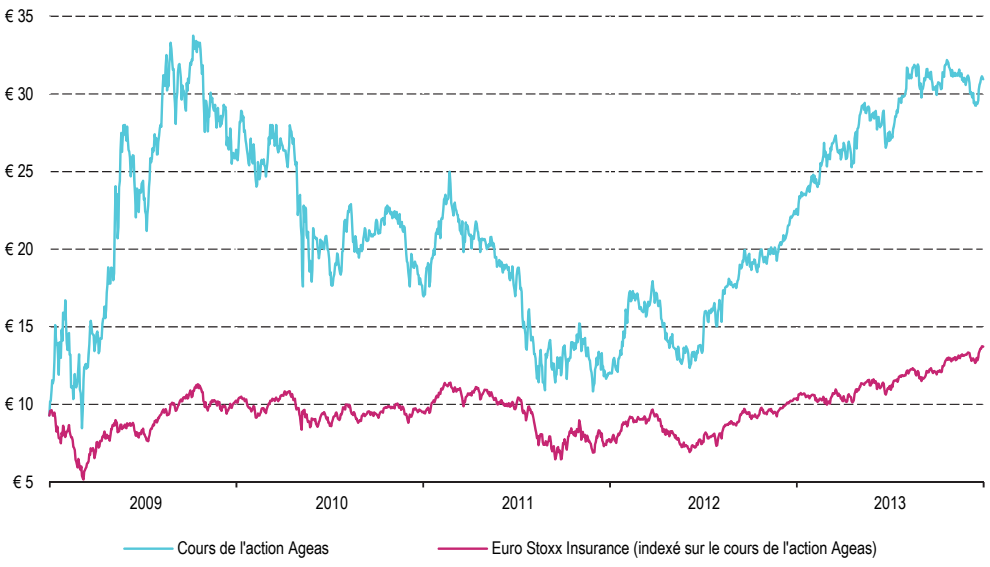

Rapport du Conseil d'Administration d'Ageas

Ce rapport du Conseil d'Administration d'Ageas comprend la Déclaration de gouvernance d'entreprise (au point 3) conformément au Code belge de gouvernance d'entreprise et en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés belge.

Message du Président et du CEO d'Ageas

Bart De Smet, CEO (à gauche)
Jozef De Mey, Président (à droite)

Cher Actionnaire,

"La cohérence est une vertu cardinale", a-t-on coutume de dire. Rien n'est plus vrai. Cette valeur est considérée comme fondamentale par le Groupe Ageas. Pour lui donner encore davantage de poids, nous nous efforçons de mettre cette vertu en exergue dans nos actions et nos performances. Lorsque nous créons de la valeur pour nos actionnaires, nous avons conscience que la cohérence est essentielle autant pour *vous* que pour *nous*. Et cela signifie pour nous, concrètement, que nous allons annoncer nos intentions et les réaliser. Tenir nos promesses, simplement.

En 2013, nous avons signé des résultats probants en assurance, dans tous les secteurs et dans toutes les entités, et nous avons terminé l'année en force. Nous devons désormais être jugés selon nos mérites et non plus en fonction d'événements révolus. Et nous espérons que, grâce au Rapport annuel et au Rapport d'Activité, vous découvrirez Ageas sous un jour nouveau, par ces multiples éclairages de notre approche et de nos activités.

Ageas peut désormais se concentrer sur son cœur de métier

En 2009, lorsque nous avons annoncé notre ambition stratégique de devenir un groupe d'assurance international, les mots clés étaient « reconstruction », « rationalisation » et « simplification ». Quatre ans plus tard, ces trois objectifs initiaux ont été atteints. Et par ailleurs, nous avons œuvré sans relâche à apporter des solutions cohérentes aux dossiers hérités du passé, qui obéraient le développement de nos activités d'assurance.

Concrètement, nous avons conclu un accord avec BNP Paribas et avec l'État belge concernant la vente du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments (RPI). Suite à cette transaction, Ageas a enregistré un apport en cash d'EUR 1,03 milliard dans le Compte général. Ageas a également comptabilisé un produit d'EUR 144 millions provenant de la vente de l'option d'achat sur actions BNP Paribas. Cet apport de liquidités nous a permis d'octroyer un remboursement aux actionnaires, sous la forme de la distribution d'EUR 1,00 par action en décembre 2013. Nous appuyant sur notre position de trésorerie renforcée, nous pouvons envisager de nouveaux investissements dans nos activités d'assurance, plus particulièrement dans les marchés émergents et dans la branche non-vie. Cette année, nous avons également annoncé notre intention d'adopter une gestion de capital plus active, dans le but d'accroître la rentabilité de nos capitaux.

De la constance dans nos résultats en assurance

À l'examen de nos résultats en assurance, et particulièrement en non-vie, nous sommes ravis de noter une amélioration constante du ratio combiné, un indicateur clé de performance, et ce, dans toutes les régions. C'est particulièrement vrai dans la branche Habitation mais un peu moins dans la branche Auto. La performance d'ensemble en non-vie a aussi été impactée par un assouplissement du marché dans des pays comme le Royaume-Uni. À l'inverse, nous continuons à enregistrer une croissance spectaculaire sur le marché vie en Asie, qui compense l'érosion de l'encaissement en Europe. En termes de mix de produits, nous nous sommes concentrés, comme annoncé, sur des investissements dans des produits requérant moins de capital, ainsi que dans des produits à primes périodiques plutôt qu'à prime unique. Nous avons poursuivi nos investissements dans la distribution multicanal, par exemple en doublant le nombre d'agents en Chine d'une année sur l'autre. Dans le domaine des fusions et acquisitions, l'intégration de Groupama, récemment acquis par Ageas au Royaume-Uni, se déroule comme prévu et génère déjà une contribution substantielle à nos résultats sur cet important marché. En synthèse, Ageas peut légitimement être fier de ses résultats en 2013. Nous avons eu le plaisir de mettre en avant Muang Thai, une de nos coentreprises les plus performantes en Asie, lors de la mission économique belge en Thaïlande. Dans le même registre, nous préparons déjà soigneusement la prochaine mission économique belge en Malaisie, en 2014.

Une priorité permanente à la création de valeur

En 2012, nous avons porté notre regard sur le plus long terme avec notre stratégie Vision 2015. Nous avons opéré cinq choix pour l'avenir, et clairement indiqué ce que nous ne ferions pas. Nous nous sommes fixé quatre objectifs financiers ambitieux, que nous avons confirmés en 2013, tout en balisant la route à prendre pour atteindre ces objectifs. À la fin de la première année complète de mise en œuvre de cette stratégie, nous pouvons tirer une première conclusion importante : nous continuons d'adhérer à nos objectifs, y compris l'atteinte d'un rendement sur capitaux propres de 11% pour nos activités d'assurance. Deuxièmement, notre plan est évolutif et vise une amélioration constante de notre manière de faire. Et enfin, nous affinons nos options dans la perspective d'une utilisation optimale de notre trésorerie nette, de manière à la fois disciplinée et équilibrée.

Partager les savoirs, pour stimuler la croissance

À la lecture de ce Rapport d'Activité, vous remarquerez que nous nous sommes concentrés cette année sur un atout essentiel d'Ageas, à savoir notre capacité à partager les savoirs et à mutualiser les compétences. Le partage de savoirs est une philosophie pour nous, inscrite dans notre ADN, comme en attestent de multiples exemples. Pour chaque défi ou opportunité, notre premier réflexe est de rechercher le potentiel disponible au sein de l'entreprise. Cette mutualisation n'est pas une approche imposée, mais une vertu innée de notre entreprise. Une vertu qui nous incite à rechercher l'avantage collectif et non individuel. C'est notamment par cette vertu que se démarque Ageas, en tant que partenaire et groupe d'assurance international.

La cohérence reste notre objectif majeur

En tant qu'actionnaire, vous attendez des résultats. En 2013, Ageas vous a offert des chiffres probants. Ces résultats et la performance d'une entreprise peuvent bien sûr être analysés au moyen de multiples paramètres différents, mais nous reconnaissons que le cours de l'action est un indicateur important. Au cours des douze derniers mois, le cours de l'action a progressé d'EUR 22,22 fin 2012 à EUR 30,95 au 31 décembre 2013, en surperformant le marché.

Parallèlement à l'accroissement du prix de l'action, nos actionnaires ont bénéficié d'autres retours significatifs en 2013. En mai, un dividende ordinaire d'EUR 1,20 brut par action leur a été versé, en progression de 50% par rapport au dividende 2012. En décembre, EUR 1,00 par action a été distribué aux actionnaires grâce au surcroît de liquidités reçu, ce qui représente un versement total d'EUR 222 millions. Cumulé au dividende ordinaire, le rachat d'actions effectué durant le premier trimestre (EUR 69 millions) et le programme actuel de rachat d'actions (+/- EUR 76 millions au 31 décembre 2013) totalisent une somme d'EUR 636 millions qui a été distribuée aux actionnaires dans le courant de l'année. Sur la base d'une capitalisation boursière d'EUR 7,2 milliards en fin d'année, ces chiffres correspondent à un rendement de 8,8%.

En tant que Groupe, nous continuerons à tout mettre en œuvre pour vous offrir de la valeur ajoutée, et ce de manière constante, responsable et durable. Sur la base du résultat net 2013, le Conseil d'Administration d'Ageas proposera un dividende brut en espèces d'EUR 1,40 par action. Cette proposition sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 avril 2014. Ce dividende représente 47% du résultat de nos activités d'assurance – conformément à notre politique de dividende – et une progression de 17% par rapport à 2012. La constance dont nous faisons preuve depuis plusieurs années sera plus que jamais un facteur déterminant dans les années à venir.

Pour conclure, nous aimerions revenir à notre thème initial, celui de la cohérence. Aux yeux de certains, la cohérence est synonyme de monotonie. Chez Ageas, il n'en est rien. Nous la considérons comme une richesse, comme l'expression de notre capacité à optimiser nos talents, à gérer les risques et à exploiter les opportunités qui se présentent.

Si nous sommes convaincus d'être sur la bonne voie et d'avoir déjà beaucoup progressé en chemin, nous avons aussi conscience que la route est encore longue. Notre stratégie se fonde sur l'évolution, et non sur la révolution. Dans les mois et les années qui viennent, nous continuerons à tenir nos promesses. Avec constance. Nous vous garantissons que, tant pour nous-mêmes que pour le management et le Conseil d'Administration, la création de valeur ajoutée pour les actionnaires reste notre première priorité.

Merci pour votre confiance.

Jozef De Mey, Président
Bart De Smet, CEO

Introduction

Le rapport annuel d'Ageas 2013 comprend le Rapport du Conseil d'Administration, les États financiers consolidés d'Ageas pour l'exercice 2013, ainsi que les chiffres comparatifs relatifs à 2012, établis conformément au référentiel des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) tel qu'adopté par l'UE, ainsi que les Comptes annuels abrégés d'ageas SA/NV, établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique (en vertu des articles 96 et 119 du Code des Sociétés belge).

Sauf mention contraire, tous les montants figurant dans les tableaux du Rapport annuel sont libellés en millions d'euros.

1 Description générale et stratégie d'Ageas

Ageas est un groupe d'assurance international, dont la vocation est d'aider ses clients à mitiger les risques à chaque étape de leur vie, en leur proposant une gamme de solutions d'assurance vie et non-vie, distribuées par de multiples canaux. Cette vocation est sienne depuis quelque 190 ans.

L'action Ageas est cotée sur NYSE Euronext Brussels. Fin 2013, sa capitalisation boursière s'élevait à EUR 7,2 milliards.

Un seul groupe et quatre secteurs opérationnels

Ageas est un assureur international actif en Europe et en Asie, qui considère néanmoins que l'assurance est avant tout une activité locale. En conséquence, ses activités d'assurance ont été structurées et organisées en quatre secteurs géographiques distincts: la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Chacun de ces secteurs possède son propre management et sa propre organisation, qui orchestrent ses activités au niveau local. Ils prennent leurs décisions en fonction des caractéristiques du marché local et des attentes particulières des clients.

Pour mutualiser et exploiter au mieux tous ses savoirs et compétences, Ageas a mis sur pied des centres de compétences au niveau corporate, régional et local.

Créer de la valeur, via des partenariats

Ageas sert ses clients par le biais de filiales détenues à 100% et de partenariats avec des institutions financières de premier plan et des distributeurs de référence dans le monde entier. Ageas est donc très souvent présent sur les marchés locaux via plusieurs marques locales réputées.

Ageas a scellé d'excellents partenariats en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande. Et possède des filiales en France, à Hong-Kong et au Royaume-Uni.
Ageas est passé maître dans l'art de nouer des partenariats performants. Les partenaires d'Ageas sont des acteurs de premier plan sur leur marché et apportent à Ageas un savoir-faire local et l'accès à la clientèle du pays. Ces partenaires bénéficient pour leur part de notre expertise en assurance, et ce, de la conception des produits à leur distribution. Les partenariats d'Ageas ont pour but de générer de la valeur ajoutée et de créer des synergies d'intérêts à long terme. Pour concrétiser cet objectif, de nombreuses entités opérationnelles d'Ageas prennent la forme de coentreprises avec des partenaires de distribution. À titre d'exemple, on peut citer Tesco Bank au Royaume-Uni, BNP Paribas Fortis en Belgique, Millennium bcp au Portugal, Kasikornbank en Thaïlande et Maybank en Malaisie.

Les entités opérationnelles d'Ageas sont généralement des coentreprises conclues avec des partenaires de distribution, où Ageas détient une participation majoritaire, sauf lorsque des conditions réglementaires, stratégiques ou de marché ne le permettent pas.

Ageas investit dans le développement et le partage de savoirs et de compétences au sein de groupe, et ce, de manière permanente.

Nos ambitions à l'horizon 2015

Ageas revoit régulièrement sa stratégie. D'autre part, l'environnement de faibles taux d'intérêt, les changements réglementaires qui se profilent et le ralentissement de la croissance dans les marchés émergents génèrent de nombreux défis.

Ageas a fait une série de choix stratégiques, qui ne représentent pas un virage par rapport au passé mais constituent plutôt les étapes nécessaires pour graduellement aborder ces défis. Notre stratégie pour 2015 synthétise les ambitions de l'entreprise à l'horizon 2015 et les modalités en vue de les réaliser.

Ageas vise à renforcer encore sa position dans les marchés émergents et à rééquilibrer les revenus provenant des souscriptions, des commissions et des investissements, tout en procédant à une augmentation progressive de la part relative des activités non-vie.

Notre stratégie pour 2015 se décline en cinq choix stratégiques, quatre objectifs et six valeurs.

Cinq choix stratégiques

Ageas a annoncé en septembre 2012 une série de choix stratégiques et d'objectifs pour 2015. Ils ne sont pas en rupture par rapport au passé, mais ils anticipent l'impact de la persistance de faibles taux d'intérêt, de changements réglementaires majeurs et d'un ralentissement de la croissance sur les marchés matures. En résumé :

- Ageas continuera à se concentrer sur ses activités d'assurance et sur sa maîtrise dans ce secteur ;
- Ageas répondra aux attentes et préférences de ses clients en termes de canaux de distribution ;
- Ageas continuera à s'impliquer aux côtés de ses partenaires pour encore mieux servir leurs clients ;
- Ageas poursuivra la diversification de sa gamme de produits, répartis entre vie et non-vie ;
- Ageas consolidera ses revenus sur des marchés matures, et exploitera au maximum la croissance sur ses marchés émergents d'Europe et d'Asie.

Ces choix stratégiques ont pour finalité d'accroître l'indépendance d'Ageas par rapport à ses revenus d'investissement, d'augmenter la proportion relative de capital investi dans des marchés à forte croissance, ainsi que de cueillir les fruits de la diversification de l'éventail de produits et des canaux de distribution.

Quatre objectifs financiers

Ageas a traduit ces cinq choix stratégiques en quatre objectifs financiers, qu'il s'engage à atteindre avant la fin 2015. Ces objectifs sont les suivants:

- poursuivre le rééquilibrage du portefeuille d'assurance entre les activités vie et non-vie, vers une proportion de 60/40 ;
- continuer à se concentrer sur l'excellence opérationnelle en non-vie, dans le but de réduire structurellement le ratio combiné à moins de 100% ;
- générer un rendement sur capitaux propres de 11% au moins pour les activités d'assurance ;
- investir au moins 25% de notre capital dans les marchés émergents, et ce dans le cadre de notre politique centrée sur l'Europe et l'Asie.;

Concrétiser Vision 2015

Des avancées marquantes ont été réalisées concernant le ratio combiné, soutenu par la performance au Royaume-Uni, et le pourcentage de capital investi dans des marchés émergents, traduisant le surcroît de capital investi en Chine, les bénéfices atteints dans des marchés émergents et l'incidence des dividendes importants payés par notre filiale belge. L'évolution vers l'objectif de rendement sur capitaux propres de 11% et l'accroissement de la part d'encaissements non-vie est plus lente que nous ne le souhaitons mais elle nous permet néanmoins de tabler avec confiance sur leur réalisation en 2015.

Les objectifs financiers d'Ageas pour 2015	Objectif fin 2015	Situation fin 2013	Situation fin 2012
% des encaissements vie/non-vie de la part d'Ageas	60/40	67/33	67/33
Ratio combiné	< 100%	98,6%	99,1%
Rendement sur capitaux propres	11%	8,3%	8,7%
% de capital dans des marchés émergents	25%	12,6%	12,1%

Six valeurs

Nos valeurs sont simples, et elles se concrétisent dans nos actions au quotidien.

Fidèles à nos promesses

Nous tenons nos engagements et nous assumons nos responsabilités. Nous conférons une authentique valeur ajoutée à nos relations avec nos clients, nos partenaires, nos collaborateurs et nos actionnaires.

Au service de nos clients

Nous sommes à l'écoute de nos clients. Nous construisons avec eux une relation durable et nous leur fournissons des solutions pragmatiques qui répondent à l'évolution de leurs attentes.

Proches, dans le monde entier

Nous savons que chaque marché est différent. Ces différences de culture, nous mettons un point d'honneur à nous y adapter sur chaque marché local, en intégrant Ageas au cœur du tissu social de chaque pays.

En équipe

Au sein du Groupe et en dehors, d'étroites relations nous lient à nos collaborateurs, nos partenaires et nos autres parties prenantes.

Dignes de confiance

En toutes circonstances, nous agissons avec rectitude, honnêteté et intégrité. Nous tenons nos promesses.

Avec la volonté d'entreprendre

En interne, nous encourageons la créativité, l'innovation et l'ouverture d'esprit, ainsi que la compréhension des risques que nous prenons.

Prochaines étapes

Poursuite de l'équilibrage de notre portefeuille d'assurance entre vie et non-vie, et entre marchés émergents et matures.

Nous restons persuadés que la diversification est essentielle, comme l'illustrent notre décision d'être actifs à la fois en Europe et en Asie, l'éventail de nos partenariats locaux, ainsi que notre mix de produits vie et non-vie. Dans ce contexte, notre objectif est de continuer à affermir notre position sur les marchés émergents, ainsi que de poursuivre le rééquilibrage entre les revenus générés par nos activités de souscription, les commissions et les investissements. Cet objectif passe notamment par l'accroissement progressif de l'importance relative de nos activités non-vie. Dans cette optique, nos partenaires sont plus que jamais une des clés des succès futurs d'Ageas.

Un rendement de 11% sur capitaux propres et une réduction structurelle du ratio combiné à moins de 100%

Pour atteindre l'objectif 2015 de rendement sur capitaux propres, Ageas se concentrera sur l'accroissement de la rentabilité globale, tout en ajustant progressivement le profil de l'entreprise. Ageas continuera à améliorer son bénéfice net et à utiliser son capital plus efficacement par le biais d'une gestion active du capital.

Pour améliorer le bénéfice net de ses activités existantes, Ageas est déterminé à :

- augmenter la rentabilité de ses activités vie en accroissant ses marges opérationnelles ;
- augmenter la rentabilité de ses activités non-vie en améliorant son ratio combiné, ce qui se traduit par un objectif de 97% dans l'environnement actuel des taux d'intérêt ;
- instaurer un mix d'activités plus équilibré en se concentrant davantage sur les activités et les gammes de produits à haut rendement sur capitaux propres ;
- accroître la contribution au bénéfice net des marchés émergents à forte croissance.

Sur le plan de la gestion active du capital, Ageas prendra diverses initiatives en vue d'optimiser l'utilisation du capital par le Groupe. Parmi ces initiatives, citons la réassurance, l'ajustement de la composition du capital et l'optimisation de la structure d'actionnariat des sociétés opérationnelles et de la ventilation du capital entre les différentes activités. Outre la remontée disciplinée des flux de trésorerie générés par les sociétés opérationnelles pour financer le dividende annuel et les coûts corporate, Ageas envisage également d'optimiser les niveaux de capitalisation, en fonction des besoins de chaque entité, tout en respectant les normes d'Ageas et les obligations locales en matière de solvabilité.

Si plusieurs aspects requièrent encore des efforts, nous sommes toutefois confiants de pouvoir accomplir nos objectifs à l'horizon 2015. Vision 2015 nous permettra de nous assurer une croissance rentable en utilisant nos meilleures compétences.

Une utilisation disciplinée de la trésorerie nette

La trésorerie nette d'Ageas se montait à EUR 2,0 milliards environ à la fin de l'année 2013. À l'avenir, cette trésorerie nette sera utilisée essentiellement pour investir dans les activités ou rémunérer les actionnaires. Le remboursement des créanciers obligataires ne fait pas partie des options envisagées pour l'instant.

Les investissements dans les activités se feront conformément à de strictes règles financières et économiques. La stratégie d'acquisition est fondée sur les principes suivants :

- priorité au renforcement des positions sur les marchés existants ;
- priorité à l'activité non-vie. Les investissements en vie ne se feront qu'au cas par cas ;
- poursuite de l'expansion dans les marchés émergents à forte croissance, conformément aux critères M&A et financiers généraux d'Ageas, et en continuant à s'appuyer sur notre son modèle performant de partenariat ;
- exploitation des opportunités qui se présentent, lorsqu'Ageas estime pouvoir faire la différence grâce à son expertise de l'assurance en Europe et en Asie.

Si aucune opportunité d'acquisition adéquate ne se présente, Ageas attribuera davantage de liquidités aux actionnaires, et ce, de la manière la plus appropriée, par le biais de rachats d'actions, d'attribution de dividende ou de réduction de capital.

Capacité financière

Pour Ageas, la solidité bilantaire est essentielle. L'entreprise jouit d'une forte capitalisation, avec un ratio de solvabilité consolidé de 214% et d'une très bonne position de liquidité d'EUR 2,0 milliards, à fin 2013.

Ageas adopte une approche conservatrice du risque et a mis en place un processus de gestion des risques mûrement réfléchi. Le portefeuille est en permanence réévalué afin de veiller à ce que les activités soient conformes à des critères stricts.

Ageas vise à atteindre un rendement sur capitaux propres supérieur à 11% dans les activités d'assurance et a pour politique de payer 40 à 50% du bénéfice net de l'assurance consolidé au titre de dividende.

2 Évolution et résultats

Évolution

En 2013, Ageas a annoncé l'accomplissement de nouvelles étapes dans la résolution des dossiers financiers hérités du passé, portant sur Royal Park Investments et l'option d'achat sur actions BNP Paribas. Ageas a également lancé un nouveau programme de rachat d'actions et a proposé une réduction de capital par le biais d'un remboursement aux actionnaires, sous la forme de la distribution d'EUR 1,00 par action. Quatre nouveaux administrateurs indépendants sont entrés dans le Conseil d'Administration.

Résolution des dossiers financiers hérités du passé

Royal Park Investments (RPI)

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009 avec l'Etat belge, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Fin décembre 2012, la part d'Ageas dans RPI valait EUR 872 millions.

Avec le consentement de ses actionnaires (Ageas, SFPI et BNP Paribas), RPI a décidé, le 27 avril 2013, de vendre en bloc son portefeuille d'actifs à un investisseur institutionnel pour un montant total d'EUR 6,7 milliards. Après le remboursement des dettes, la transaction a abouti à un paiement en espèces à Ageas d'EUR 1,04 milliard.

Option d'achat sur actions BNP Paribas

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas disposait d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la SFPI, permettant à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121 millions d'actions BNP Paribas détenues par la SFPI, si leur cours passait au-dessus d'EUR 66,67 avant le 10 octobre 2016.

Le 27 avril 2013, Ageas a marqué son accord de revendre à la SFPI l'option accordée, pour une valeur de marché d'EUR 144 millions représentant EUR 0,64 par action.

Conformément aux engagements pris par ageas SA/NV envers la Commission européenne en 2009, le Conseil d'Administration a proposé à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 16 septembre 2013 de distribuer aux actionnaires le produit de la monétisation de l'option de rachat.

Programme de rachat d'actions

Sur la base de l'autorisation donnée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 24 avril 2013, Ageas a lancé un nouveau programme de rachat d'actions le 12 août 2013, se terminant le 5 août 2014, pour un montant d'EUR 200 millions. Entre le début du programme le 12 août 2013 et le 31 décembre 2013, Ageas a racheté 2.489.921 actions pour un montant total d'EUR 76.477.151. Cela correspond à 1,06% du total des actions en circulation.

Le 13 août 2012, Ageas avait lancé un précédent programme de rachat d'actions, également pour un montant maximum d'EUR 200 millions.

Ageas avait terminé ce programme le 27 février 2013, avec un rachat total de 9.635.159 actions pour EUR 200 millions, représentant 3,96% des actions en circulation. L'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2013 a approuvé l'annulation de 9.165.454 actions acquises. L'assemblée générale extraordinaire du 16 septembre 2013 a approuvé l'annulation des 469.705 actions résiduelles. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Expositions en crédits et garanties encore réduites

Ageas Hybrid Financing S.A. (« AHF"), un véhicule financier détenu par ageas SA/NV ("Ageas ») avait émis, en 2008, USD 750 millions de titres perpétuels appelés NITSH I à un taux d'intérêt de 8,25%. Le produit de cette émission a été reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV de manière subordonnée. Depuis la scission de Fortis, ce montant reprêté représentait une exposition au crédit tierce assez importante.

Le 27 août 2013, BNP Paribas Fortis SA/NV et AHF ont racheté USD 750 millions de NITSH I I et ainsi encore réduit, pour Ageas, l'exposition en crédits et garanties.

Les titres Nitsh II à 8%, représentant EUR 625 millions, avaient aussi été émis en 2008. Le produit de l'émission avait été reprêté en partie à AG Insurance et à BNP Paribas Fortis SA/NV. Ces deux parties ont fait part de leur intention de racheter ces prêts à la première date de rachat, le 3 juin 2013. AHF a à son tour informé les détenteurs le 21 mars 2013 de son intention de racheter les titres le 3 juin 2013. Au 30 juin 2013, ces titres avaient dès lors cessé d'exister.

Composition du Conseil d'Administration et autres modifications relatives à la gouvernance

Quatre nouveaux administrateurs indépendants, dont deux femmes, ont rejoint le Conseil d'Administration en 2013, en remplacement de trois administrateurs indépendants et d'un administrateur non indépendant. Veuillez vous référer à la partie 3 pour plus de détails sur les nouveaux administrateurs.

Une nouvelle fonction de Chief Operating Officer (COO) a été créée en 2013. Le COO fait directement rapport au CEO du Groupe Ageas et il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, de la réalisation des objectifs et de la poursuite des initiatives de transfert de compétences et de partage de pratiques d'excellence au sein du Groupe. Les quatre Business CEO (respectivement responsables des quatre secteurs d'activité - Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie) dépendent du COO.

2.1 Résultats et solvabilité d'Ageas

Le résultat net du groupe s'élève à EUR 570 millions pour 2013, avec un bénéfice net d'EUR 654 millions pour l'assurance et un résultat négatif d'EUR 85 millions dans le Compte général.

Assurance - globalement

Le bénéfice net de l'assurance en 2013 s'élève à EUR 654 millions (contre EUR 624 millions), comprenant un effet de change défavorable d'EUR 12 millions par rapport à 2012. Le résultat net des activités vie reste ferme à EUR 438 millions (+2%). Les marges opérationnelles de l'activité vie restent satisfaisantes dans tous les segments. Le résultat net non-vie et autres assurances s'élève à EUR 217 millions contre EUR 194 millions en 2012 (+11%), soutenu par une performance opérationnelle en hausse, comme l'illustre le solide ratio combiné global de 98,6%, essentiellement dû aux bons résultats de l'assurance Multirisque habitation. Les résultats ont bien progressé sur tous les segments à l'exception du Royaume-Uni où les résultats sont restés stables malgré des conditions de marchés difficiles. Enfin, tant l'activité vie que l'activité non-vie ont bénéficié d'une plus grande contribution (+23% à EUR 153 millions) des partenariats non consolidés en Asie et en Europe continentale. Les résultats sont en hausse pour tous les pays sauf la Chine.

Assurance vie, assurance non-vie et autres assurances

Le résultat net de l'activité vie s'est élevé à EUR 438 millions contre EUR 430 millions en 2012 (+2%), avec un résultat net au quatrième trimestre d'EUR 126 millions (-8%). Les résultats en hausse en Belgique ont été partiellement compensés par la contribution plus faible de l'Europe continentale, alors que les activités en Asie ont enregistré un résultat net presque comparable à celui de l'année dernière.

En Belgique, le résultat net de 2013 a progressé pour s'établir à EUR 274 millions, en hausse de 5%, les résultats opérationnels en baisse étant compensés par un taux d'imposition effectif plus faible dû à une combinaison différente des plus-values sur le portefeuille d'investissement. La marge opérationnelle vie s'élève à 0,89% (contre 0,96%) sur les produits garantis, dans la partie supérieure de la marge cible (entre 0,85% et 0,90%). Cette baisse est essentiellement liée à une marge d'investissement plus faible. Pour les produits en unités de compte, la marge opérationnelle s'est également contractée mais est restée solide à 0,41% (contre 0,47%).

En Europe continentale, le résultat net a reculé d'EUR 50 millions à EUR 44 millions, les résultats en hausse des partenariats non consolidés ayant été plus que compensés par le résultat net en baisse au Portugal. Le résultat au Portugal a reculé en raison de la marge de souscription en baisse dans la branche risque (vie), cette dernière étant toutefois à comparer à un ratio de sinistre exceptionnellement bas en 2012.

En Asie, le résultat net a légèrement augmenté pour s'établir à EUR 122 millions grâce au résultat net du quatrième trimestre particulièrement solide (EUR 35 millions) dans tous les pays, à Hong Kong en particulier, et malgré une évolution défavorable de l'effet de change. Le résultat net à Hong Kong a progressé pour s'établir à EUR 38 millions, le résultat d'une croissance organique et de produits de placement en hausse. Le résultat net des partenariats non consolidés est resté relativement stable à EUR 100 millions, marqué en particulier par des niveaux de bénéfice solides en Thaïlande, en partie compensés par les résultats en baisse en Chine, dus à d'importants investissements dans des campagnes commerciales et des coûts de développement de canaux.

Le résultat net de l'assurance non-vie s'élève à EUR 204 millions contre EUR 223 millions (-8%), le résultat net du quatrième trimestre s'établit à EUR 30 millions (contre EUR 79 millions). Le quatrième trimestre de 2012 incluait un ajustement positif d'EUR 48 millions lié à l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited (GICL) et à des coûts de réorganisation au Royaume-Uni. En tenant compte de cet ajustement, le résultat net progresse de 17%.

Les principales activités non-vie, situées dans les secteurs Belgique et Royaume-Uni, enregistrent des résultats stables sur l'ensemble de l'année malgré l'impact négatif des nouvelles mesures gouvernementales en Belgique et des conditions de marché difficiles au Royaume-Uni. Les partenariats non consolidés en Asie et en Turquie (Europe continentale) ont connu une bonne performance avec une contribution au résultat net qui a plus que doublé (d'EUR 16 millions à EUR 43 millions). La performance en Multirisque habitation a pâti des tempêtes et des inondations en Belgique et au Royaume-Uni au cours du dernier trimestre mais reste solide. Le résultat opérationnel de la branche Auto a reculé par rapport à 2012, en raison principalement de revenus en baisse au Royaume-Uni et de résultats de souscription en baisse en Europe continentale et, dans une moindre mesure, en Belgique.

En Belgique, le résultat net de 2013 s'élève à EUR 61 millions (-6%). Les résultats de tous les segments sont inférieurs à ceux de l'année dernière mais se sont dans l'ensemble maintenus. Des charges supplémentaires liées aux nouvelles mesures gouvernementales, une évolution défavorable de la sinistralité, avec quelques sinistres importants en particulier en Auto et en Multirisque habitation, ont conduit à un résultat net en baisse. Les activités au Royaume-Uni contribuent à hauteur d'EUR 90 millions (contre EUR 87 millions sur une base ajustée) avec de solides résultats en Multirisque habitation qui compensent la contribution en baisse des branches Accident & Maladie et Auto.

En octobre 2013, le transfert légal de GICL dans Ageas Insurance Limited (AIL) afin de créer une seule entreprise d'assurance a été agréé par le tribunal et permettra à Ageas d'offrir une gamme de produits plus large aux courtiers. GICL performe bien (contribution au résultat net d'EUR 14 millions pour les neuf premiers mois et totalement intégré aux résultats d'AIL depuis octobre 2013). Le résultat net de Tesco Underwriting a pâti de produits d'investissement plus faibles alors que le résultat net d'AIL a souffert de plusieurs sinistres importants dans la branche Auto. En Europe continentale, le bénéfice net de 2013 a plus que doublé pour s'établir à EUR 32 millions dont EUR 6 millions sur le dernier trimestre. Ceci est quasi entièrement dû à la solide performance des activités turques, avec un résultat net d'EUR 23 millions, qui ont bénéficié d'une excellence performance de souscription et d'une plus-value non récurrente sur l'immobilier (EUR 9 millions). Enfin, le bénéfice net en Asie depuis le début de l'année a plus que doublé pour s'établir à EUR 21 millions reflétant ainsi une souscription et une performance d'investissement soutenues en Malaisie et en Thaïlande.

Les autres assurances au Royaume-Uni qui incluent les activités de détail britanniques, enregistrent un revenu total de commissions d'EUR 235 millions. Le résultat net total des autres assurances a progressé depuis le début de l'année à EUR 12 millions. Ce chiffre est à comparer au résultat net ajusté d'EUR 28 millions négatifs l'année dernière, qui comprenait une charge nette d'EUR 44 millions liée à des dépréciations de goodwill, aux coûts d'amortissement accélérés d'immobilisations incorporelles et aux coûts liés à l'acquisition des activités de GICL. Les coûts du siège régional ont augmenté pour s'établir à EUR 15 millions (contre EUR 12 millions) en partie compensés par un actif fiscal différé non récurrent d'EUR 4 millions.

Compte général

Le résultat net du Compte général en 2013 s'établit à EUR 85 millions négatifs, avec une perte nette d'EUR 100 millions au quatrième trimestre. Le résultat de l'année inclut l'impact net de toutes les affaires, soit EUR 276 millions positifs liés aux transactions sur Royal Park Investments, EUR 90 millions négatifs sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas (transactions conclues fin avril 2013) et une charge additionnelle d'EUR 205 millions liée au passif RPN(I). Ce dernier a augmenté principalement à cause de la hausse du cours des CASHES et d'un changement de la méthodologie de valorisation utilisée, à la suite de l'introduction de la norme IFRS 13 à compter du troisième trimestre 2013.

Les charges salariales et autres charges opérationnelles ont baissé d'EUR 50 millions à EUR 45 millions, essentiellement en raison d'une baisse des frais de consultance.

Solvabilité

Les ratios de solvabilité de l'assurance et du groupe s'élèvent respectivement à 207% et à 214%, avec un capital disponible total supérieur d'EUR 4,7 milliards au capital minimum requis (dont EUR 4,4 milliards en assurance).

2.2 Résultats non consolidés d'ageas SA/NV

Pour l'exercice 2013, ageas SA/NV présente, sur la base des principes comptables belges, un résultat net non consolidé d'EUR 570 millions (2012 : EUR 81 millions) et des capitaux propres d'EUR 7.530 millions (2012 : EUR 7.972 millions). Pour une explication détaillée sur le résultat net non consolidé d'ageas SA/NV conformément à l'article 96 du Code des Sociétés belge, il convient de se référer aux Compte annuels abrégés d'ageas SA/NV. Les états financiers de la société n'ont pas encore été publiés. KPMG a émis une opinion d'audit sans réserve avec un paragraphe d'observation sur les états financiers de la société ageas SA/NV.

2.3 Modifications des statuts d'ageas SA/NV et d'ageas N.V.

Le lecteur est invité à se référer au point 3.2 de la Déclaration de gouvernance d'entreprise, pour tout complément d'information sur les modifications apportées en 2013 aux statuts d'ageas SA/NV.

2.4 Transactions et autres relations contractuelles

Une transaction entre ageas SA/NV et un de ses administrateurs indépendants, M. Guy de Selliers de Moranville, doit être signalée en raison de l'existence d'un conflit d'intérêts tel que défini par le Code des Sociétés belge.

La transaction concerne la location par ageas SA/NV d'une partie d'un bien appartenant à M. Guy de Selliers de Moranville. Avant toute discussion à la réunion du Conseil d'Administration où cette transaction a fait l'objet d'une délibération, la procédure décrite à l'article 523 du Code des Sociétés a été mise en œuvre. Il existe un conflit d'intérêts au sens de l'article 523 du Code des Sociétés belge si un administrateur a, directement ou indirectement, un intérêt opposé de nature patrimoniale à une décision ou à une opération relevant du Conseil d'Administration.

M. Guy de Selliers de Moranville, en tant que propriétaire du bien proposé à la location, a un intérêt patrimonial personnel direct ou indirect, en conflit avec les intérêts de la société.

En conséquence, M. Guy de Selliers de Moranville n'a pas participé aux discussions ni au vote sur ce point. Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en donne le détail.

Description de la décision, de la motivation et des conséquences financières

Pour avoir à disposition un espace propre à recevoir des invités de haute qualité du Conseil d'Administration et de l'Executive Management, l'Executive Committee a proposé de louer le bien détenu par M. Guy de Selliers de Moranville, entièrement meublé avec les services spécifiques décrits ci-après et dans le respect des conditions suivantes :

- le loyer annuel de 50.000 euros comprend
  - l'usage du rez-de-chaussée (144 m²), de la cour extérieure (40m²), du premier étage (130 m²), de la mezzanine (6 m²) ainsi que d'un espace au sous-sol d'environ 40 m² ;
  - les frais de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, téléphonie, accès internet, réseau wifi privé) seront ajoutés au loyer, sur la base de relevés de compteurs séparés et en proportion du nombre de m² loués (système de contrôle de sécurité) ;
- outre le loyer, un montant de 1.000 euros par an sera dû pour couvrir les services suivants fournis par le propriétaire :
  - frais de nettoyage, entretien et réparations des parties privatives ou à usage commun, les frais d'enlèvement des immondices, etc. ;
  - l'installation d'une décoration florale, les frais de maintenance de la décoration ou du petit mobilier ainsi que les frais de maintenance de la cour arrière.

Il a été demandé à un expert immobilier indépendant de donner une opinion sur le prix locatif du marché de deux premiers niveaux du bien. Dans son rapport, il a conclu que les conditions de la location proposée sont conformes à celles du marché pour ce type de propriété. Le rapport complet a été présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Un contrat de services de conciergerie à accomplir par une personne résidant dans le bien (étant à charge du propriétaire la rémunération, les cotisations sociales patronales et autres frais, y compris le coût d'un intérimaire si un remplacement devait être nécessaire) sera facturé 2.480 euros par an pour les services suivants :

- gardiennage, supervision du bâtiment et support aux activités de service ;
- installation et vérification de la préparation des réunions, supervision de la livraison des repas, gestions des plannings, service de café et autres boissons lors des réunions, préparations des plats et service de repas pour 4 personnes maximum, support en secrétariat pour l'organisation de transports, photocopies de documents, etc. ;
- les conditions de cette proposition correspondant aux conditions d'une tierce partie qui offre le même type de services à Ageas pour la réception du 7e étage de l'immeuble Marquis.

Le loyer prendra cours dès la fin des travaux actuels de rénovation (attendue pour le 1er juillet 2013) pour une période 5 ans, avec préavis de six mois.

Sur la base de cette description, de la recommandation du Corporate Governance Committee (8 mai 2013) et après plus ample considération, le Conseil d'Administration a accepté la proposition de l'Executive Committee de louer le bien, ce qui sert les intérêts de la société.

2.5 Événements postérieurs à la date de l'état consolidé de la situation financière

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état consolidé de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2013.

2.6 Dividende

Le Conseil d'Administration d'Ageas a décidé de proposer à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires un dividende brut en numéraire d'EUR 1,40 par action au titre de l'exercice 2013.

2.7 Actions en circulation à fin 2013

Le nombre d'actions Ageas émises s'élève à 233.486.113 à fin 2013. Ce nombre inclut 4.643.904 actions liées aux CASHES et 3.968.254 actions liées au FRESH, qui ne sont pas assorties de droit de vote ou de dividende tant qu'elles servent de garantie à ces instruments (voir aussi note 51 – Passifs éventuels).

Pour des informations complémentaires relatives aux actions en circulation, aux droits de dividende, et à la structure de capital d'Ageas, veuillez-vous référer à la note 4 - Capitaux propres revenant aux actionnaires.

2.8 Conseil d'Administration, Remuneration Committee et Audit Committee d'Ageas

Le Conseil d'Administration d'Ageas se compose de dix membres au 31 décembre 2013. Pour davantage de détails à propos de la composition du Conseil d'Administration et des changements de composition au cours de 2013, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise (partie 3).

Au 31 décembre 2013, le Remuneration Committee comprend trois administrateurs indépendants. Pour plus de détails sur la composition du comité et les modifications intervenues en 2013, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise (partie 3).

L'Audit Committee se compose de quatre membres indépendants. Pour davantage de détails à propos de la composition du comité et des changements de composition au cours de 2013, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise (partie 3).

Outre ces comités requis par la loi, Ageas dispose d'un Corporate Governance Committee et d'un Risk and Capital Committee. Pour davantage de détails à propos de la composition des comités et des changements de composition au cours de 2013, veuillez vous référer à la Déclaration de gouvernance d'entreprise (partie 3).

2.9 Informations consolidées relatives à la mise en œuvre de la Directive Européenne OPA et au Rapport annuel d'Ageas.

À toutes fins de droit, le Conseil d'Administration déclare par la présente que le Rapport annuel 2013 d'Ageas a été préparé en conformité avec la réglementation qui transpose la Directive Européenne OPA, entrée en vigueur en Belgique le 1er janvier 2008. Le Conseil d'Administration présente les éclaircissements suivants pour les éléments que la nouvelle réglementation impose de préciser :

- un récapitulatif détaillé de la structure de capital actuelle figure dans les notes 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires - et 27 – Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2013 d'Ageas ;

- les restrictions limitant le transfert d'actions ne concernent que les (éventuelles) actions de préférence et les titres décrits dans la note 27 – Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2013 d'Ageas ;

- Ageas énumère, dans le chapitre « État du capital et structure de l'actionnariat » des Comptes annuels d'ageas SA/NV, les participations importantes détenues par des tiers et qui dépassent le seuil fixé par la législation belge et par les Statuts d'ageas SA/NV ;

- aucun droit spécial n'est attaché aux actions émises, à l'exception de ceux qui sont mentionnés dans la note 4 - Capitaux propres revenant aux actionnaires - et la note 27 - Dettes subordonnées - des États financiers consolidés 2013 d'Ageas ;

- les éventuels plans d'options sur actions et plans d'acquisition d'actions figurent dans la note 10 – Plans de rémunération en actions et en options - des États financiers consolidés 2013 d'Ageas. Le Conseil d'Administration décide de l'émission d'actions et d'options, selon les circonstances, et sous réserve des contraintes légales locales ;

- à l'exception des informations fournies dans la note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires, la note 13 – Parties liées- et la note 27 – Dettes subordonnées - de ses États financiers consolidés 2013, Ageas n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires susceptibles de limiter le transfert d'actions ou l'exercice de droits de vote ;

- les membres du Conseil d'Administration sont élus ou révoqués à la majorité des votes émis par l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV. Toute modification des statuts exige une résolution dans ce sens de l'assemblée générale. Si le nombre d'actionnaires présents ou représentés est inférieur à 50%, une deuxième assemblée générale des actionnaires doit être convoquée, et celle-ci peut adopter la résolution à une majorité qualifiée de 75% des votes émis, quel que soit le quorum ;

- le Conseil d'Administration d'Ageas est habilité à émettre et à racheter des actions, conformément aux autorisations qui leur ont été accordées par l'Assemblée générale des Actionnaires d'ageas SA/NV. L'autorisation actuelle relative aux actions d'ageas SA/NV expirera le 23 septembre 2014 ;

- ageas SA/NV n'est partie à aucun contrat important susceptible d'entrer en vigueur, d'être modifié ou encore résilié à la suite d'un changement de contrôle de la société résultant d'une offre publique d'acquisition ;

- ageas SA/NV n'a conclu aucun accord avec un des membres du Conseil d'Administration ou avec un de leurs salariés qui autoriserait le versement d'indemnités spéciales de rupture de contrat au cas où il serait mis fin à son contrat d'emploi à la suite d'une offre publique d'achat ;

- la législation belge et les statuts d'ageas SA/NV imposent aux actionnaires d'Ageas de respecter certaines obligations de déclaration lorsque leur participation franchit certains seuils, à la hausse ou à la baisse. Les actionnaires doivent informer la Société et la FSMA – Autorité des services et marchés financiers - lorsque leur participation franchit (à la hausse ou à la baisse) le niveau de 3% ou de 5% des droits de vote ou tout multiple de 5%. Ageas publie ces informations sur son site internet.

3 Déclaration de gouvernance d'entreprise

Comme au cours des années antérieures, Ageas a continué à œuvrer à son avenir en tant que groupe d'assurance international, soucieux de mettre efficacement en œuvre ses principes de gouvernance et de transparence à l'égard du public et de ses autres parties prenantes.

Ageas a vérifié si des changements étaient nécessaires pour mettre la Charge de gouvernance en conformité avec les lois et règlements en vigueur ou anticiper des tendances (internationales) qu'Ageas estime pertinentes. Quelques modifications ont été effectuées. La charte de gouvernance d'entreprise peut être consultée sur le site d'Ageas : http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-dentreprise.

Ageas poursuivra ses démarches d'adhésion aux codes en vigueur.

3.1 La structure juridique d'Ageas et l'action Ageas

Ageas, l'ancien Fortis, est né en 1990 à l'occasion d'une première européenne : la fusion transfrontière de l'assureur belge Groupe AG et du groupe néerlandais de bancassurance AMEV/VSB. La structure juridique du groupe a été régulièrement amendée au cours des années.

Ageas comprend actuellement :

- une participation de 75% dans AG Insurance ;
- des activités d'assurance
  - au Royaume-Uni,
  - en Europe continentale et
  - en Asie ;
- une participation de 44,7% dans Royal Park Investments ;
- des actifs et des passifs financiers liés à divers instruments de financement.

En 2013, Ageas B.V. a absorbé tous les actifs et passifs d'Intreinco N.V. suite à une fusion devenue effective le 1er août 2013. Ageas Insurance International N.V. détenait toutes les parts de deux sociétés et aucune nouvelle action ne devait donc être émise. Cette fusion simplifie encore la structure du Groupe Ageas et devrait réduire ses frais de gouvernance.

La structure juridique d'Ageas se présente comme suit :

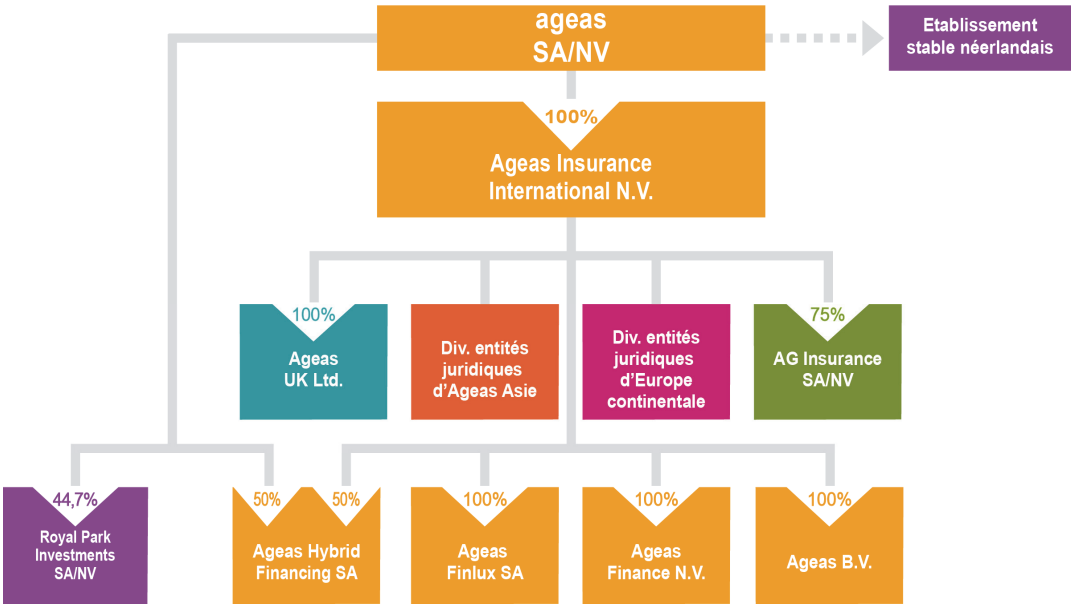

Les Assemblées générales extraordinaires des Actionnaires du 24 avril 2013 et du 16 septembre 2013 ont approuvé l'annulation respectivement de 9.165.454 actions (rachetées entre le 13 août 2012 et le 15 février 2013) et 469.705 actions (correspondant aux actions résiduelles du programme de rachat lancé en août 2012, non encore annulées).

À partir du 16 septembre 2013, le nombre total d'actions émises s'est réduit à 233.486.113. Il n'existe pas de catégories d'actions distinctes, ni d'actions privilégiées émises. Les informations complémentaires sur les actions Ageas figurent dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas et dans la note 4 – Capitaux propres revenant aux actionnaires – et 53 – Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière. Ageas a également émis une obligation subordonnée, actuellement en circulation ('FRESH'), qui est échangeable contre des actions Ageas. Des informations complémentaires relatives aux passifs subordonnées d'Ageas figurent à la note 27 – Dettes subordonnées.

3.2 Modifications aux Statuts d'ageas SA/NV

En 2013, les Assemblées générales des Actionnaires ont approuvé les modifications suivantes aux Statuts d'ageas SA/NV :

- une première annulation de 9.165.454 actions par le biais d'une réduction du capital libéré d'EUR 12,08 par action et, pour rétablir l'équilibre, d'une diminution d'EUR 8,40 par action des réserves indisponibles ;
- une deuxième annulation de 469.705 actions par le biais d'une réduction du capital libéré d'EUR 12,08 par action et, pour rétablir l'équilibre, d'une diminution d'EUR 8,40 par action des réserves indisponibles ;
- une réduction de capital d'EUR 1,00 par action émise, par le biais d'un remboursement aux actionnaires égal à EUR 1,00 par action, à hauteur d'EUR 233.486.113.

Pour un complément d'information relatif à la procédure à appliquer pour la modification des Statuts d'ageas SA/NV, voir sur notre site : http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-dentreprise.

3.3 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration fonctionne conformément au cadre défini par la législation belge, par les pratiques habituelles de gouvernance en Belgique ainsi que par les Statuts. Le rôle et les responsabilités du Conseil d'Administration, ainsi que sa composition, sa structure et son organisation, sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

3.3.1 Composition

Cinq administrateurs ont été nommés ou réélus en 2013.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de dix membres : Jozef De Mey (Président), Bart De Smet (CEO), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président), Lionel Perl, Jan Zegering Hadders, Roel Nieuwdorp, Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson et Lucrezia Reichlin. En août 2013, Ageas a annoncé avec une grande émotion le décès, à l'âge de 56 ans, de Ronny Brückner, membre du Conseil d'Administration. Ronny Brückner avait rejoint le conseil en 2011 pour un premier mandat de trois ans.

La majorité des administrateurs sont non exécutifs et indépendants, conformément aux règles d'indépendance du Conseil d'Administration décrites à l'annexe 3 de la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

Il y a deux femmes parmi les dix administrateurs. Ageas souhaite promouvoir la participation des femmes dans les conseils d'administration. Le Conseil d'Administration prendra cette obligation légale en compte lors de la proposition de nouvelles désignations ou du renouvellement de mandats existants, sans toutefois déroger aux normes en matière de compétences, déterminées par Ageas pour ses administrateurs.

3.3.2 Réunions

Le Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises en 2013. En principe, le Conseil d'Administration se réunit huit fois par an. Le détail des présences figure sous 3.7 - Le Conseil d'Administration.

En 2013, les réunions du Conseil d'Administration ont notamment porté sur les questions suivantes :

- la préparation des Assemblées générales des Actionnaires ;
- la stratégie mise en œuvre par Ageas dans son ensemble et par chacun de ses secteurs opérationnels ;
- les développements en cours au sein de chaque secteur opérationnel d'Ageas ;
- les états financiers consolidés trimestriels, semestriels et annuels ;
- le rapport annuel 2012 ;
- les communiqués de presse ;
- le budget 2014 ;
- la solvabilité d'Ageas ;
- la gestion des actifs et la politique d'investissement de la société ;
- le cadre de risque de la société ;
- les relations investisseurs et la communication d'entreprise ;
- les rapports des comités du Conseil d'Administration à l'issue de chacune de leurs réunions ;
- la planification de la succession au sein du Conseil d'Administration ;
- la mise en oeuvre de la Charte de gouvernance d'entreprise par Ageas et, en particulier, par les comités du Conseil d'Administration ;
- la gouvernance et la performance du Group Executive Committee et du Group Management Committee ;
- la Politique de Rémunération en général ainsi que la rémunération du CEO et des membres de l'Executive Committee en particulier ;
- le suivi des procédures judiciaires et des dossiers hérités du passé, y compris le règlement avec l'Etat belge sur la vente de l'option d'achat sur actions BNP Paribas et l'accord relatif à la cession du portefeuille d'actifs de Royal Park Investments ;
- divers dossiers d'acquisitions.

Le CEO a fait rapport au Conseil d'Administration sur l'évolution des résultats et la performance globale des différentes activités opérationnelles.

En outre, le Conseil d'Administration a procédé à une autoévaluation qui sera suivie d'une discussion bilatérale entre le Président et chaque membre du Conseil, et par un compte rendu au Conseil d'Administration sur les résultats de cet exercice.

3.3.3 Responsabilité sociale de l'entreprise

Le concept de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) n'est pas neuf chez Ageas et il est bien ancré dans l'entreprise. Ageas a la volonté d'avoir une incidence positive sur les communautés où il est présent, et, fort de ce principe, il s'efforce d'harmoniser et de synergiser ses différentes activités RSE dans le monde entier, notamment par le partage de pratiques d'excellence.

Le rapport annuel de 2011 annonçait la mise en œuvre d'un projet RSE. Lors d'une première phase, Ageas a recueilli les avis et positions en la matière de ses parties prenantes internes et externes. A cette fin, un questionnaire a été soumis aux plus de 13.000 employés et aux actionnaires privés d'Ageas. Dans le même temps, des interviews ont été réalisées avec des membres de la haute direction, des investisseurs institutionnels et des associations d'investisseurs. Et un inventaire détaillé des activités RSE en cours dans le groupe, a été dressé.

Sur la base des conclusions de cette étude et en tenant compte des spécificités et des objectifs d'Ageas, il apparaît que la RSE est synonyme d'Entreprise responsable pour Ageas. C'est un principe fondamental, confirmé par les choix stratégiques de l'entreprise à l'horizon 2015, qui s'inscrit dans l'ADN même d'Ageas. Ageas concentre ses efforts sur cinq éléments essentiels : son personnel, ses clients, ses actifs financiers, son environnement et la communauté où il opère.

Mener les affaires de manière socialement responsable est essentiel pour toutes les composantes de l'entreprise et, tout en promouvant une forte autonomisation locale, la RSE est intégrée dans l'ensemble de notre organisation.

Dans une deuxième phase, une étude plus approfondie a été menée dans trois domaines avec pour objectif de déterminer comment y traduire la RSE.

Dans une phase suivante, la connaissance acquise sera partagée dans le groupe afin de susciter de nouvelles initiatives RSE qui complèteront les activités en cours. Le projet RSE se poursuit et, dans les années à venir, Ageas veut donner pleinement sa place à la RSE au bénéfice de toutes ses parties prenantes.

3.3.4 Comités du Conseil d'Administration

En 2013, il n'y a pas eu de modification des règles de fonctionnement des comités du Conseil.

Les règles de fonctionnement de chaque comité du Conseil figurent dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

Conformément à cette Charte, chaque comité du Conseil est composé de minimum trois et maximum cinq administrateurs non exécutifs.

Les détails relatifs aux présences aux comités du conseil figurent au point 3.7 - Le Conseil d'Administration.

3.3.5 Le Corporate Governance Committee (CGC)

Le rôle et les responsabilités du Corporate Governance Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas.

La composition du CGC est restée inchangée en 2013 et comportait les membres suivants : Jozef De Mey (Président), Guy de Selliers de Moranville, Roel Nieuwdorp et Jan Zegering Hadders. Le CEO a participé aux réunions, sauf lorsque celles-ci traitaient des questions relatives à sa propre situation. Le CGC s'est réuni à huit reprises en 2013 outre deux réunions conjointes avec le Remuneration Committee. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration. Les thèmes suivants ont été abordés :

- la structure organisationnelle du groupe, y compris la simplification juridique ;
- la Charte de gouvernance d'entreprise ;
- la planification de la succession au sein de l'Executive Management ;
- les objectifs du CEO et des autres membres de l'Executive Management ;
- la performance du CEO et des autres membres de l'Executive Management ;
- les informations relatives à la gouvernance et aux activités du CGC destinées aux États financiers consolidés d'Ageas ;
- les questions juridiques liées aux dossiers hérités de l'ancien Fortis.

Le président du CGC a fait rapport sur ces questions au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion et a présenté les recommandations du Comité au Conseil d'Administration pour décision.

3.3.6 L'Audit Committee

Le rôle et les responsabilités de l'Audit Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. L'Audit Committee bénéficie du support des départements Ageas Audit Services, Compliance et Finance.

Durant l'année 2013, les règles et règlements de l'Audit Committee n'ont pas changé. Sa composition été revue suite au non renouvellement du mandat de Shaoliang Jin, au départ de Bridget McIntyre et à la nomination de nouveaux administrateurs lors des assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

L'Audit Committee se composait des membres suivants : Jan Zegering Hadders (Président), Lionel Perl, Jane Murphy et Richard Jackson. L'expérience et les compétences en matière de comptabilité et d'audit sont présentes en suffisance parmi les membres de l'Audit Committee, comme en témoignent leurs fonctions passées et présentes. Le comité s'est réuni à cinq reprises en 2013, outre la réunion conjointe avec le Risk and Capital Committee. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration. Ont participé aux réunions : le CEO, le CFO, le CRO, l'auditeur interne et l'auditeur externe. Les sujets suivants ont été abordés :

- le contrôle de l'intégrité des états financiers consolidés trimestriels, semestriels et annuels ainsi que de l'information financière, l'application cohérente des principes d'évaluation et de comptabilisation, la définition du périmètre de consolidation, la qualité du processus de clôture comptable, et tous les sujets importants proposés par le CFO ou par les auditeurs externes ;
- le suivi des conclusions et des recommandations de l'audit externe. Cela comprend l'examen du plan d'audit externe et du rapport de l'Auditeur ;
- l'examen des informations relatives aux risques d'entreprise, à la gestion des risques, au contrôle interne ainsi qu'aux activités de l'Audit Committee dans les États financiers consolidés d'Ageas.

Le Président de l'Audit Committee a, à l'issue de chaque réunion, présenté au Conseil d'Administration le résultat des délibérations du comité et ses recommandations en vue des décisions à prendre par le Conseil d'Administration.

3.3.7 Le Remuneration Committee (RC)

La composition du Remuneration Committee a été revue suite au non renouvellement du mandat de Frank Arts, au départ de Bridget McIntyre et à la nomination de nouveaux administrateurs par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Le Remuneration Committee comprend les membres suivants : Roel Nieuwdorp (Président), Jane Murphy et Steve Broughton.

Le rôle et les responsabilités du Remuneration Committee sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. Le Comité a bénéficié de l'assistance du cabinet Towers Watson, cabinet externe de conseil spécialisé dans les questions de rémunération, qui propose des informations de marché et des conseils sur les éléments de rémunération communément appliqués, les meilleures pratiques et les évolutions attendues. Towers Watson ne fournit aucun service visant les rémunérations ou les avantages au profit de l'Executive Committee d'Ageas, ni d'aucun autre élément de l'organisation Ageas.

Le CEO, le CRO et le Group Human Resources Director ont participé aux réunions, sauf lorsque celles-ci traitaient des questions relatives à leur propre situation.

Le comité s'est réuni à quatre reprises pendant l'exercice sous revue, outre les deux réunions conjointes avec le Corporate Governance Committee. Les détails des présences figurent en 3.7 - Le Conseil d'Administration.

Les questions abordées par le Remuneration Committee en 2013 comprennent notamment :

- la comparaison de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Management avec un groupe de pairs, ainsi que l'analyse des indicateurs clés de performance utilisés par ces pairs ;
- la politique générale de rémunération, d'après les pratiques de marché en vigueur ;
- les informations à communiquer sur la rémunération et les activités du Remuneration Committee dans les États financiers consolidés d'Ageas ;
- le plan d'actions émis en faveur des membres de la haute direction d'Ageas.

Durant les réunions conjointes entre le Remuneration Committee et le Corporate Governance Committee, les discussions et avis émis ont concerné :

- les objectifs de l'Executive Management ;
- l'intéressement à court terme (Short Term Incentive - STI) de l'Executive Management ;
- l'intéressement à long terme (Long Term Incentive - LTI) de l'Executive Management ;
- la révision des indicateurs clés de performance des membres de l'Executive Management ;

Le président du Remuneration Committee a fait rapport sur ces matières au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion ; il a conseillé le Conseil d'Administration quant aux décisions à prendre, chaque fois que cela était nécessaire. Des informations complémentaires relatives au Remuneration Committee figurent dans le Rapport du Remuneration Committee (au point 3.9).

3.3.8 Le Risk and Capital Committee (RCC)

Le rôle et les responsabilités du RCC sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas. Le règlement n'a pas changé en 2013. La composition du RCC a été revue suite au décès de Ronny Brückner et à la nomination de nouveaux administrateurs par les assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Fin 2013, le RCC se composait de Guy de Selliers de Moranville (Président), de Lionel Perl et de Lucrezia Reichlin. Les détails des présences figurent au point 3.7 - Le Conseil d'Administration. Le comité s'est réuni à six reprises durant l'année sous revue outre la réunion conjointe avec l'Audit Committee. Le CEO, le CFO et le CRO ont assisté aux réunions.

Les questions discutées par le RCC en 2013 comprennent :

- le suivi des systèmes de gestion des risques, sur la base de rapports soumis par le management ;
- l'examen des politiques de risque élaborées par le management ;
- les aspects financiers des dossiers hérités de l'ancien Fortis ;
- le suivi de l'affectation du capital et de la solvabilité du groupe Ageas.

Le président du RCC a fait rapport sur ces questions au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion et a conseillé le Conseil d'Administration lors de prises de décision, lorsque cela s'avérait opportun.

Au cours de la réunion conjointe entre le Risk and Capital Committee et l'Audit Committee, les membres ont discuté de l'INCA (Internal Control Adequacy) et évalué le fonctionnement de la gestion des risques. Le management n'était pas présent à cette réunion.

3.4 Executive management

L'Executive Management d'Ageas se compose du CEO, des membres du Group Executive Committee visé dans les statuts et des membres du Group Management Committee visé dans la Charte de gouvernance d'entreprise. Le rôle du Group Executive Committee consiste à gérer Ageas conformément aux valeurs, aux stratégies, aux politiques, plans et budgets approuvés par le Conseil d'Administration.

La fonction de Chief Operating Officer (COO) a été créée en 2013. Le COO est sous la responsabilité directe du CEO et chapeaute les quatre directions des secteurs opérationnels ; il est membre du Group Management Committee.

Group Executive Committee

Le Group Executive Committee se réunit toutes les semaines selon un calendrier prédéterminé. Des réunions supplémentaires sont organisées selon les besoins.

La composition du Group Executive Committee d'Ageas n'a pas changé en 2013. Fin 2013, le Group Executive Committee se composait de Bart De Smet (Chief Executive Officer), de Christophe Boizard (Chief Financial Officer) et de Kurt De Schepper (Chief Risk Officer). Le CEO est le seul membre exécutif du Conseil d'Administration.

- Bart De Smet, CEO, est responsable du business et des départements Strategy & Business Development, Audit et Communications ;
- Christophe Boizard, CFO, est responsable des départements Finance, Treasury et ALM, Investor Relations, et des questions financières liées aux dossiers hérités de l'ancien Fortis ;
- Kurt De Schepper, CRO, est responsable des départements Risk, Compliance, Legal et des aspects juridiques des dossiers hérités de l'ancien Fortis, ainsi que des Support Functions (Human Resources, IT et Facility).

Fin 2013, le Group Management Committee se composait :

- des trois membres du Groupe Executive Committee ;
- de Barry Smith, COO ;
- des responsables des quatre secteurs d'activité : Steven Braekeveldt, CEO pour l'Europe continentale ; Antonio Cano, CEO d'AG Insurance (Belgique) ; Andy Watson, CEO pour le Royaume-Uni, et Gary Crist, CEO pour l'Asie ; et
- d'Emmanuel Van Grimbergen, Group Risk Officer.

3.5 Les systèmes de gestion et de contrôle interne des risques

Il incombe au Conseil d'Administration d'approuver les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne et d'en superviser l'implémentation. Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas visent essentiellement à fournir au Conseil d'Administration une assurance raisonnable que :

- ils seront informés en temps utile des progrès dans la réalisation des objectifs stratégiques, financiers et opérationnels de la société durant la mise en œuvre de la stratégie d'Ageas ;
- les opérations sont exécutées de manière efficiente et efficace ;
- le reporting financier et non financier est fiable ;
- la société agit en conformité avec la législation et la réglementation et les politiques internes en matière de conduite des affaires ;
- les actifs sont préservés tandis que les passifs sont identifiés et gérés ;
- les entités restent confinées dans les limites de risque définies.

3.5.1 Cycle de reporting financier

Ageas a mis au point son processus de reporting financier, qui comprend aussi les mesures de contrôle interne suivantes :

- le cycle de contrôle budgétaire ;
- des instructions et un planning clairs pour le processus de reporting ;
- des processus, des politiques comptables et des manuels clairs ;
- un processus de validation du budget présenté et des chiffres réels par entité opérationnelle ;
- l'approbation des chiffres par le management local ;
- la révision des chiffres par le Group Executive Committee, le Group Management Committee, l'Audit Committee et le Conseil d'Administration ;
- la révision trimestrielle et l'audit annuel des chiffres par les auditeurs externes.

3.5.2 Processus budgétaire

Le budget constitue la base du cycle de reporting financier. Le processus budgétaire est coordonné par le département Corporate Performance Management et démarre en août par des directives budgétaires et la détermination d'objectifs. Les directives sont approuvées par le Group Executive Committee sur proposition du Group CFO. Après approbation, les instructions budgétaires sont envoyées aux CFO des entités locales.

Durant la préparation des budgets, des réunions préliminaires réunissent Corporate Performance Management, le Group CFO et le management des entités locales, afin de discuter de la stratégie future et des aspects conjoncturels à prendre en compte dans la préparation de ces budgets.

Après la présentation des budgets, Group Finance effectue un contrôle de validation. Le résultat de cette validation et les éventuels problèmes mis en évidence sont discutés avec le management local.

Après avoir finalisé le processus budgétaire, Corporate Performance Management envoie le budget par secteur (Belgique, Royaume-Uni, Asie, Europe continentale et Compte général) et le budget consolidé, assortis d'une explication écrite des hypothèses utilisées, au Group Management Committee pour avis. Après approbation par le Group Executive Committee, sur la base de l'avis du Group Management Committee, le budget est envoyé au Conseil d'Administration d'Ageas pour approbation définitive.

3.5.3 Clôtures des chiffres réels

Le reporting des chiffres réels par Ageas, tout comme la préparation du budget, se fait conformément aux principes comptables IFRS. Le reporting interne se fait mensuellement, tandis que le reporting externe se fait trimestriellement et en fin d'exercice. Pour chaque période de clôture, le système de consolidation est actualisé par Group Finance (département consolidation). Outre les entités locales, Group Finance contacte également les départements non financiers (Risque, Legal, Tax, Accounting Policies, Secrétariat général, Pension Office et Human Resources) pour les informer du type d'informations ou de données qu'ils doivent fournir (et dans quel délai), en vue de la clôture.

Après livraison des chiffres, des réunions de travail réunissent Group Finance, le Group CFO, Corporate Performance Management et le management local, au cours desquelles ce dernier présente les résultats dans une perspective commerciale ainsi que les prévisions pour l'année complète. Chaque CFO d'une entité faisant l'objet du reporting doit fournir au Group CFO une déclaration écrite attestant l'exactitude des chiffres présentés.

Group Finance est, pour sa part, responsable de la préparation des états financiers intermédiaires et annuels et du reporting interne de ces chiffres à l'intention du management. Group Finance y intègre l'information reçue des départements non financiers, vérifie que toutes les notes du reporting contiennent les chiffres corrects et effectue des contrôles par recoupement pour s'assurer de la cohésion des chiffres entre les rubriques et l'ensemble des notes du document. Ensuite, Group Finance analyse et explique les évolutions des chiffres dans les reportings. Cette explication est incluse dans un journal récapitulatif des problèmes (« issue log »).

Les rapports intermédiaires et annuels sont en outre respectivement vérifiés et audités par les auditeurs externes. Les problèmes sont discutés avec les auditeurs. Lorsque Group Finance a terminé le processus de clôture, il adresse les rapports consolidés au Group Management Committee, qui les discute et donne son avis au Group Executive Committee qui les approuve. Lorsque les documents sont définitifs, les auditeurs donnent leur approbation écrite d'y insérer leur opinion.

Après cette approbation, tous les documents à publier, la présentation au Conseil d'Administration ainsi que le mémorandum de clôture sont envoyés au Conseil d'Administration d'Ageas pour approbation. En outre, les auditeurs externes préparent une présentation pour le Conseil d'Administration ainsi que la Lettre au Conseil d'Administration. Cette lettre comporte les éléments sur lesquels les auditeurs, en leur qualité d'auditeurs externes, estiment devoir faire rapport au Conseil d'Administration. Toute l'information est d'abord passée en revue et discutée par l'Audit Committee (en tant que comité du Conseil d'Administration), qui présente ensuite un rapport de ses activités sur ce sujet en séance plénière du Conseil d'Administration.

Le jour de la publication, les rapports intermédiaires et annuels et les communiqués de presse sont envoyés par Group Finance aux autorités de contrôle (FSMA et BNB) afin de se conformer aux obligations réglementaires.

3.5.4 Assurance

Même un système très performant de gestion des risques et de contrôle interne ne permet pas d'exclure totalement les erreurs de jugement lors d'une prise de décision, le contournement délibéré du processus de contrôle par des collaborateurs ou par des tiers, les contrôles négligés par le management et la survenance de circonstances imprévues. Les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne visent à donner une assurance raisonnable, mais non absolue, que la société pourra atteindre ses objectifs de gestion ordonnée et légitime de ses affaires, sans être gênée par des circonstances qui auraient pu être raisonnablement prévues, et que les états financiers seront dépourvus de toute inexactitude significative.

Le Conseil d'Administration a évalué le profil de risque d'Ageas ainsi que l'organisation et l'efficacité opérationnelle des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas. Il a également étudié l'efficacité des mesures correctrices prises. Cf. les notes 7 – Gestion des risques, 21 – Option d'achat sur actions BNP Paribas, 30 – RPN(I), 51 – Passifs éventuels – et 53 – Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière - pour un complément d'informations, respectivement, sur (i) les principaux risques applicables à Ageas et (ii) l'option d'achat sur les actions BNP Paribas, (iii) la RPN(I) et (iv) les passifs éventuels.

Le Conseil d'Administration estime qu'à sa connaissance, les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne relatifs aux risques d'information financière ont fonctionné correctement pendant l'exercice sous revue et fournissent une assurance raisonnable que les États financiers consolidés d'Ageas pour l'exercice 2013 ne contiennent aucune erreur d'importance significative.

Cette affirmation ne peut être interprétée comme constituant une déclaration au sens des dispositions de la section 404 de la Loi Sarbanes-Oxley (États-Unis), qui ne s'applique pas à Ageas.

Le Conseil d'Administration continuera de mettre en œuvre son engagement de renforcer les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne d'Ageas.

3.6 Les codes de référence en matière de gouvernance d'entreprise

Depuis le 7 août 2012, seul le code belge de gouvernance d'entreprise s'applique à Ageas. Les codes de référence sont disponibles sur le site internet d'Ageas : http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-dentreprise.

Le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (le Code 2009) est une nouvelle version du Code de gouvernance d'entreprises de 2004. Il s'applique à toutes les sociétés de droit belge dont les actions sont cotées sur un marché réglementé. Le Code recourt au principe « appliquer ou expliquer » : si une société choisit de ne pas respecter pleinement l'un des principes formulés dans le code, elle doit s'en expliquer dans le chapitre Gouvernance d'entreprise de son rapport annuel. Le 23 avril 2010, la loi du 6 avril 2010, visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées et les entreprises publiques autonomes, est entrée en vigueur. Cette loi impose la création d'un comité de rémunération au sein du Conseil d'Administration et énonce des dispositions contraignantes en matière de rémunération de la haute direction des sociétés cotées. La loi entraîne deux conséquences importantes. Elle confère une base légale au principe « se conformer ou expliquer » du Code de gouvernance d'entreprise et reprend plusieurs dispositions de ce Code.

Il n'y a au sein d'Ageas aucun aspect de gouvernance d'entreprise qui requière une explication complémentaire au sens du Code belge de gouvernance d'entreprise.

3.7 Le Conseil d'Administration

Jozef De Mey

Guy de Selliers de Moranville

Lucrezia Reichlin

Roel Nieuwdorp

Steve Broughton

Bart De Smet

Jane Murphy

Jan Zegering Hadders

Lionel Perl

Richard Jackson

M. Jozef De Mey

(1943 - nationalité belge – non exécutif-)

Le 31 décembre 2013, Président du Conseil d'Administration, Président du Corporate Governance Committee.

Première nomination	:	en 2009.
Son mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2015.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	Président du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas), d'AG Insurance SA/NV (Belgique), d'Ageas Asia Holdings Ltd. (Bermudes), de Credimo S.A. (Belgique), administrateur non exécutif de Muang Thai Group Holding Company Ltd. (Thaïlande), de Muang Thai Life Assurance Public Company Ltd. (Thaïlande), de Bright Victory International Ltd. (Iles Vierges britanniques) et de Credimo Holding S.A. (Belgique). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	Membre du Conseil d'Administration de la chambre de commerce sino-flamande Adresse : Voldersstraat 5, 9000 Gand - (Belgique) Secteur : promotion des relations économiques avec la Chine Président du Conseil d'Administration de DTH Partners LLC Adresse : 20 Exchange Place, Suite 001, New York, NY 10005, USA Secteur : immobilier Membre du Conseil d'Administration de De Eik NV Adresse : Eikelenbergstraat 20, 1700 Dilbeek - (Belgique) Secteur : holding familial Membre du Conseil d'Administration du Festival de Flandre de Gand Adresse : Kleine Gentsstraat 46, 9051 Gand - (Belgique) Secteur : culture

M. Guy de Selliers de Moranville

(1952 – nationalité belge – indépendant)

Le 31 décembre 2013, Vice-Président du Conseil d'Administration et Membre du Corporate Governance Committee, Président du Risk and Capital Committee.

Première nomination : en 2009.

Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2015.

Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013 : Président du Conseil d'Administration d'Ageas UK Ltd. (Royaume-Uni), membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées :

Membre du Conseil d'Administration, de l'Audit Committee et du Finance Committee de Solvay
Adresse : Rue de Ransbeek 310, 1120 Bruxelles - (Belgique)
Secteur : chimie

Membre du Conseil de Surveillance et Président du Risk Committee de Advanced Metal Group
Adresse : Tour C, 13e étage, Strawinskylaan 1343, 1077 XX Amsterdam (Pays-Bas)
Secteur : métaux spéciaux et ingénierie

Membre du Conseil d'Administration d'Ivanhoe
Adresse : 654-999 Canada Place, Vancouver, Canada
Secteur : minier

Autres mandats :

Membre du Conseil consultatif de Pamplona LP
Adresse : Cavendish Square 17, W1G 0PH London – (Grande-Bretagne)
Secteur : capital privé

Président du Conseil des Syndicataires de la Renewable Energy Foundation.
Adresse : Russell Square 57-58, WC1B 4HS London – (Grande-Bretagne)
Secteur : think tank sur l'énergie renouvelable

Membre du Conseil d'Administration et Président du Corporate Governance Committee de I-Pulse Inc.
Adresse : Beach Road 150 #25-003, The Gateway West, Singapore, 189720 – (Singapour)
Secteur : haute technologie

Membre du Conseil d'Administration de Wessex Grain Limited
Adresse : Henstridge Trading Estate, Templecombe, BA8 OTN Somerset – (Grande-Bretagne),
Secteur : vente en gros de grains, tabac non manufacturé, semences et nourriture pour animaux

Président du Conseil des Syndicataires de Drive Forward
Adresse : Ludgate Circus 4-8, EC4M 7LF London– (Grande-Bretagne)
Secteur : bienfaisance – enfants défavorisés

Président et co-fondateur de HCF International Advisers Limited
Adresse : 9th floor, Portland House, Bressenden Place, SW1E 5BH London (Grande-Bretagne)
Secteur : conseils en financement d'entreprise

M. Bart De Smet

(1957 – nationalité belge – administrateur exécutif)
Le 31 décembre 2013, Chief Executive Officer

Première nomination : en 2009.
Ce mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2017
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013 : Membre exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas), administrateur non exécutif d'AG Insurance S.A. (Belgique), Ageas UK Ltd. (Royaume-Uni), Taiping Life (Chine), Maybank Ageas Berhad Holding (Malaisie), IDBI Federal (Inde) et Credimo S.A. (Belgique). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Président d'Assuralia (jusqu'en février 2014)
Adresse : Square de Meeûs 29 – 1000 Bruxelles, Belgique
Secteur : fédération d'assurance

Administrateur non exécutif de l'association Voka (asbl)
Adresse : Brouwersvliet 54 – 2000 Anvers, Belgique
Secteur : fédération patronale flamande

Administrateur non exécutif de Group Eurasca N.V.
Adresse : Gemeenteplein 12, 1730 Asse, Belgique
Secteur : services financiers

Administrateur non exécutif de Partners in Insurance N.V.
Adresse : Weverstraat 6-10, 1730 Asse, Belgique
Secteur : services financiers

Administrateur non exécutif de l'associationToemeka (asbl)
Adresse : Waversebaan 352 23001 Louvain, Belgique
Secteur : social

Administrateur non exécutif du club Oud-Heverlee Leuven
Adresse : Kardinaal Mercierlaan 46 – 3001 Louvain, Belgique
Secteur : sport

M. Roel Nieuwdorp

(1943 – nationalité néerlandaise – indépendant)
Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, président du Remuneration Committee, membre du Corporate Governance Committee.

Première nomination : en 2009.
Son mandat court jusqu'à : l'assemblée générale des actionnaires de 2014.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013 : Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas France S.A. (France) et d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées : néant.

Autres mandats : Professeur de droit des sociétés à l'Université d'Anvers
Adresse : Prinsstraat 13, 2000 Anvers, Belgique
Secteur : enseignement universitaire

Membre du Conseil d'Administration de Groep T (Internationale Hogeschool Leuven)
Adresse : Campus Vesalius, Andreas Vesaliusstraat, 3000 Louvain, Belgique
Secteur : enseignement

Membre du Conseil d'Administration de la Koninklijke Hogeschool Leuven
Adresse : Hertogstraat 178, 3001 Heverlee, Belgique
Secteur : enseignement

Membre du Conseil de la Katholieke Hogeschool Limburg
Adresse : Campus Diepenbeek, Agoralaan, B1, 3590 Diepenbeek, Belgique
Secteur : enseignement

Membre du Conseil de la Uitgeverij Borgerhoff & Lamberights
Adresse : Korianderstraat 2k, 9000 Gand, Belgique
Secteur : édition – imprimerie

Avocat chez AMBOS NGBO
Adresse : rue Neerveld 109 – 1200 Bruxelles, Belgique
Secteur : cabinet d'avocats

M. Lionel Perl

(1948 – nationalité belge – indépendant)

Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, membre de l'Audit Committee et du Risk and Capital Committee.

Première nomination	:	en 2009.
Ce mandat court jusqu'en	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2015.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'AG Insurance SA/NV (Belgique) et d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas), membre de l'Audit & Risk Committee et du Nomination & Remuneration Committee d'AG Insurance SA/NV (Belgique). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	Administrateur délégué du Fenway Group SA Adresse : Vallée du Hain 22, 1440 Wauthier Braine (Belgique) Secteur : société de holding et de gestion Administrateur délégué de Finance and Communication S.A. Adresse : Eikenlaan 25, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique) Secteur : société de holding et de gestion

M. Jan Zegering Hadders

(1946 – nationalité néerlandaise – indépendant)

Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, président de l'Audit Committee et membre du Corporate Governance Committee.

Première nomination	:	en 2009.
Ce mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2015.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	Membre non exécutif du Conseil d'Administration d'Ageas UK Ltd (Royaume-Uni), d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas), membre de l'Audit Committee d'Ageas UK Ltd. (Royaume-Uni). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	Membre du conseil de surveillance, président de l'Audit Committee de GE Artesia Bank Adresse : Herengracht 539-543, 1017 BW Amsterdam (Pays-Bas) Secteur : secteur bancaire Membre et vice-président du conseil municipal de Bussum Adresse : Brinklaan 35, 1404 EP Bussum (Pays-Bas) Secteur : secteur public Président de la Fondation New Holland Adresse : Piet Heinlaan 33, 2341 SH Oegstgeest (Pays-Bas) Secteur : amélioration de la qualité de la zone côtière de Scheveningen-Hoek van Holland Président de la Stichting Beheer Derdengelden Ai2 Adresse : Postbus 101, 2420 AC Nieuwkoop (Pays-Bas) Secteur : transfert de fonds pour la floriculture en gros

M. Steve Broughton

(1947 – britannique – indépendant)
Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, membre du Risk & Capital Committee et membre du Remuneration Committee.

Première nomination	:	en 2013.
Ce mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2016.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	administrateur non exécutif d'Ageas UK Ltd. (Royaume-Uni), d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas) et Tesco Underwriting Ltd. (Royaume-Uni). Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	membre du conseil consultatif Strategy and Integration Advisory Board, Quindell Plc. Adresse : Quindell Court 1, Barnes Wallis Road, Segensworth East, PO15 5UA Fareham, Royaume-Uni Secteur : logiciel, consultance et technologie.
Autres mandats	:	Président d'Ingenie Limited, Président d'Ingenie Services Limited, Président d'Ingenie Software Limited Adresse : 310 Harbour Yard, Chelsea Harbour, SW10 OXD London, Royaume-Uni Secteur : télématique et assurance automobile Président-Directeur d'Ingenie (Canada) Inc. Adresse : 35 The Espalanade, Suite 250, Toronto, Ontario, M5E 1Z4 Canada Ingenie USA Inc. Adresse : 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle 19801, Delaware, USA Secteur : télématique et assurance automobile Administrateur Bro10 Limited Adresse : Bedarra, Alcocks Lane, Kingswood, KT20 6BB Surrey, Royaume-Uni Secteur : consultance (affaire familiale)

Mme Jane Murphy

(1967 – belge – indépendante)
Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, membre de l'Audit Committee et membre du Remuneration Committee

Première nomination	:	en 2013.
Ce mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2016.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	administrateur non exécutif d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas)
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	administrateur non exécutif d'Elia System Operator S.A. et membre du Comité de gouvernance d'entreprise, et membre non exécutif et indépendant d'Elia Asset S.A. Adresse : Boulevard de l'Empereur 20 à 1000 Bruxelles, Belgique Secteur : opérateur du réseau de transmission de l'électricité de Belgique / détenteur des actifs du réseau de transmission de l'électricité en Belgique
Autres mandats	:	Conseil (Avocat d'affaires) auprès de Law Square Adresse : Woluwedal 20 – 1932 Woluwé-Saint-Etienne, Belgique Secteur : cabinet d'avocats Administrateur et vice-présidente du Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce Canada-Belgique-Luxembourg Adresse : Avenue Louise 500, 1050 Bruxelles (Belgique) Secteur : organisation non marchande

Mme Lucrezia Reichlin

(1954 – italienne – indépendante)
Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, membre du Risk & Capital Committee

Première nomination	:	en 2013.
Ce mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2016.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	administrateur non exécutif d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas)
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	professeur d'économie à la London Business School et directrice du département économique Adresse : Regent's Park, NW1 4SA London, Royaume-Uni Secteur : enseignement universitaire
		Co-fondatrice et directrice de Now-Casting Economics Limited Adresse : Somerset House, Strand, WC2R 1LA London, Royaume-Uni Secteur : services financiers
		Administrateur non exécutif de Messaggerie Italiane Group Adresse : Corso Sempione 4 – 20154 Milan, Italie Secteur : édition - imprimerie
		Présidente du Conseil scientifique Bruegel Adresse : rue de la Charité 33 – 1210 Bruxelles, Belgique Secteur : recherche
		Administrateur, Centre International d'Etudes Monétaires et Bancaires (CIMB) Adresse : avenue de la Paix 11a – 1202 Genève, Suisse Secteur : recherche
		Membre du comité exécutif et de supervision du Centre for Economic Research & Graduate Education – Adresse : Economics Institute (CERGE-EI), Prague, République tchèque Secteur : recherche
		Membre du conseil consultatif du Centre for applied financial economics, University of Southern California Adresse : 3620 S. Vermont Avenue, KAP 324B – Los Angeles, CA 90089-0253 USA Secteur : recherche - enseignement
		Membre du Conseil, Royal Economic Society, School of Economics and Finance, University of St. Andrews Adresse : St. Andrews, KY16 9AL Fife, Royaume-Uni Secteur : enseignement universitaire
		Administrateur du CEMFI – Centro de Estudios Monetarios y Financieros, Banque d'Espagne Adresse : Calle Casado del Alisal 5 – 28014 Madrid, Espagne Secteur : recherche
		Membre du Conseil scientifique du Centro de Recerca en Economia Internacional (CREI), Universitat Pompeu Fabra Adresse : Ramon Trias Fargas 25-27 – 08005 Barcelone, Espagne Secteur : recherche
		Membre du Conseil scientifique, CREST, Paris, France Adresse : 15, boulevard Gabriel Peri Malakoff Cedex 1, 92245, France Secteur : recherche
		Membre du conseil consultatif du Centre for International Macroeconomics and Finance, de l'université de Cambridge Adresse : Austin Robinson Building, Sidgwick Avenue, CB3 9DD Cambridge, Royaume-Uni Secteur : enseignement

M. Richard Jackson

(1956 – britannique – indépendant)
Le 31 décembre 2013, membre du Conseil d'Administration, membre de l'Audit Committee

Première nomination	:	en 2013.
Ce mandat court jusqu'à	:	l'assemblée générale des actionnaires de 2016.
Autres mandats au sein du groupe Ageas à fin 2013	:	administrateur non exécutif d'Ageas Insurance International N.V. (Pays-Bas)
Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	administrateur non exécutif d'Oracle Financial Services Software, cotée à la Bourse de Mumbai. Adresse : Oracle Park, Goregaon, Mumbai, 400063, Inde Secteur : logiciels de services financiers Senior Advisor auprès de Ping An Insurance (Group) Company of China Ltd. Adresse : Galaxy Centre, Fuhua Road, Shenzhen, 518048 RPC Secteur : assurance
Autres mandats	:	Administrateur – Novoview Ltd (Royaume-Uni) Adresse : West Street, Reigate, RH2 9DB Surrey, Royaume-Uni Secteur : société britannique d'investissement immobilier

Secrétaire de la Société

Valérie Van Zeveren.

Présence des administrateurs aux réunions

La participation aux réunions du Conseil d'Administration, de l'Audit Committee, du Risk and Capital Committee et du Corporate Governance Committee se présente comme suit (les nouveaux membres n'ayant assisté aux réunions qu'après leur nomination) :

	Réunions du Conseil d'Administration		Réunions de l'Audit Committee		Réunions du Corporate Governance Committee		Réunions du Remuneration Committee		Réunions du Risk and Capital Committee	
Nom	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence	Tenues	Présence
Jozef De Mey	11	11			10	10	6	1 [1)]	7	2 [1)]
Guy de Selliers de Moranville	11	11			10	9			7	7
Lionel Perl	11	11	6	5					7	7
Jan Zegering Hadders	11	10	6	6	10	10				
Roel Nieuwdorp	11	11			10	8	6	6		
Bart de Smet	11	11								
Nouveaux membres en 2013										
Jane Murphy	11	8	6	4			6	3		
Steve Broughton	11	7					6	3	7	4
Lucrezia Reichlin	11	3							7	3
Richard Jackson	11	3	6	2						
Membres ayant quitté en 2013										
Ronny Brückner	11	5							7	3
Frank Arts	11	3					6	3		
Bridget McIntyre	11	2	6	1			6	2		
Shaoliang Jin	11	1	6	1						

1) *Jozef De Mey a assisté à ces réunions en tant qu'invité.*
*** y compris la réunion conjointe RCC/AC*
**** y compris la réunion conjointe RC/CGC*

3.8 Group Executive Committee

A gauche : Christophe Boizard CFO
Au centre : Bart De Smet CEO
A droite : Kurt De Schepper, CRO

Le 31 décembre 2013, le Group Executive Committee d'Ageas comprenait :

- Bart De Smet, CEO,
- Christophe Boizard, CFO, et
- Kurt De Schepper, CRO.

M. Bart De Smet

(1957 - nationalité belge)
Chief Executive Officer, responsable exécutif en charge des départements Strategy and Business Development, Audit et Communications.

Membre du Conseil d'Administration.
Autres informations : cf. 3.7 Conseil d'Administration.

M. Christophe Boizard

(1959 - nationalité française)
Chief Financial Officer, chargé des départements Finance, Treasury et ALM, Investor Relations et Performance Management.

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	Vice-Président d'Ageas Asia Holdings Ltd. et d'Ageas Insurance Company (Asia) Ltd., membre du Conseil d'Administration de Royal Park Investments S.A., d'Ageas Finance N.V., d'AG Real Estate S.A., de Cardif Lux Vie S.A. Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

M. Kurt De Schepper

(1956 - nationalité belge)
Chief Risk Officer, chargé des départements Risk, Compliance, Legal et Support Functions (Human Resources, IT et Facility).

Fonctions exercées au sein d'autres sociétés cotées	:	néant.
Autres mandats	:	Président du Conseil d'Administration d'Ageas B.V., de Millenniumbcp Ageas, d'Occidental Vida, d'Occidental Seguros et Pensoesgere, membre du Conseil d'Administration d'AG Real Estate SA/NV. Voir note 1 – Structure juridique, note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et note 19 – Placements dans des entreprises associées, pour plus d'informations sur les participations dans ces entités.

3.9 Rapport du Remuneration Committee

Conformément à la loi du 6 avril 2010, visant à renforcer le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées, Ageas a préparé un rapport du Remuneration Committee. Ageas soumettra ce rapport à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 2014 ; il sera commenté par le président du Remuneration Committee. Le 24 avril 2013, le rapport 2012 a été approuvé à plus de 98% des voix.

3.9.1 Rapport d'activités du Remuneration Committee

Deux nouveaux membres ont été désignés au Remuneration Committee en 2013 : Jane Murphy (non exécutive, indépendante) et Steve Broughton (non exécutif, indépendant) en remplacement de Frank Arts et de Bridget McIntyre qui ont renoncé à leur mandat chez Ageas, y compris à leur position au sein du Remuneration Committee.

Le Remuneration Committee comprend donc les trois membres suivants : Roel Nieuwdorp (président), Jane Murphy et Steve Broughton. Le CEO et le CRO, en sa qualité de responsable des Ressources humaines, ainsi que le directeur des Ressources humaines, ont assisté aux réunions du Remuneration Committee, sauf lors de discussions qui traitaient de leur situation propre.

Le Remuneration Committee s'est réuni six fois en 2013. Pour plus de détails sur la participation des membres du Remuneration Committee, il convient de se référer au point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

La Politique de Rémunération avait été déterminée antérieurement par le Conseil d'Administration et approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires de 2010. La Politique de Rémunération est régulièrement revue afin de tenir compte des pratiques du marché et de l'évolution réglementaire et législative (loi sur le gouvernement d'entreprise en Belgique, directive CRDIII en matière de capital requis et Solvabilité II).

Au cours de ses réunions, le Remuneration Committee a en outre évalué systématiquement chaque composante (salaire de base, prime à court terme et intéressement à long terme) afin de vérifier leur conformité aux nouvelles règles, au positionnement compétitif, aux objectifs et au profil de risque de la société.

Le Remuneration Committee a discuté et élaboré des recommandations au Conseil d'Administration sur :

- la Politique de Rémunération en général et son alignement sur les pratiques courantes du marché;
- la publication d'informations sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee dans les notes du Rapport annuel;
- le rapport du comité de rémunération tel qu'inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise;
- la méthodologie relative à la prime annuelle (intéressement à court terme - STI) et à l'intéressement à long terme (LTI) pour les membres du Management Committee;
- l'analyse, y compris l'analyse de sensibilité et l'étalonnage des indicateurs clés de performance (KPI);
- la prime à court terme et l'intéressement à long terme individuels des membres du Management Committee;
- le plan d'actions en faveur des membres du Senior Management, à l'exception des membres du Management Committee d'Ageas;
- la comparaison de la rémunération des membres du Management Committee par rapport aux pratiques courantes du marché;
- les indicateurs clés de performance spécifiques du Group Risk Officer;
- la Politique de Rémunération applicable à tous les employés d'Ageas ou servant de référence à toutes les entités d'Ageas.

Sur la base de cette comparaison et du processus d'autoévaluation du Conseil d'Administration, et compte tenu du fait que la rémunération du Conseil d'Administration a été déterminée en 2010 et est restée inchangée depuis lors, le Remuneration Committee a fait les recommandations suivantes au Conseil d'Administration le 19 février 2013 concernant la rémunération de ses membres :

- d'augmenter la rémunération du Président du Conseil d'Administration d'EUR 60.000 à EUR 90.000 à partir du 1er janvier 2013 et de maintenir le montant des jetons de présence ;
- de maintenir la rémunération des administrateurs à EUR 45.000 et de conserver le montant actuel pour les jetons de présence.

Ces recommandations ont été acceptées par le Conseil d'Administration, présentées à l'assemblée générale du 24 avril 2013 et approuvées à plus de 99% des voix exprimées. Elles ont été mises en application au 1er janvier 2013.

La Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas prévoit que le Remuneration Committee recommande des systèmes de rémunération et d'intéressement. Comme expliqué dans la Charte de gouvernance d'entreprise, le Corporate Governance Committee et le Remuneration Committee émettent, lors d'une réunion conjointe, des recommandations dans le cadre de ces systèmes en matière d'objectifs et de résultats.

Les résultats obtenus pour les indicateurs de performance suivants, inchangés par rapport aux années antérieures, ont été pris en compte pour déterminer la prime annuelle (STI) des membres de l'Executive Management :

- le résultat net annuel (total) d'Ageas ;
- le rendement net normalisé de l'activité d'assurance par rapport au capital calculé en fonction du risque ;
- le coefficient de coûts de l'activité d'assurance vie ;
- le ratio combiné de l'activité d'assurance non-vie, et
- la valeur intrinsèque (« embedded value »).

Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Governance Committee, a évalué les indicateurs de performance et a émis les recommandations suivantes quant à leur évolution :

- sur la base d'un contrôle de volatilité de l'usage de ces indicateurs de performance en 2010, 2011 et 2012, on peut conclure que le résultat global de ces indicateurs traduit adéquatement les résultats globaux de la société et, ce faisant, alignent la rémunération variable du management sur la création de valeur pour les actionnaires ;
- pour mieux aligner les objectifs stratégiques de Vision 2015 et pour accroître la transparence (de calcul, en cohérence avec les données publiées), le Remuneration Committee et le Corporate Governance Committee ont conjointement recommandé de replacer le NRRAC (rendement net normalisé de l'activité d'assurance par rapport au capital calculé en fonction du risque) par le RoE des activités d'assurance (rendement sur capitaux propres de l'assurance) dans les objectifs de 2014. Les autres indicateurs de performance restant inchangés.

Sous réserve de l'approbation et de la validation de ce rapport du Remuneration Committee par l'assemblée générale des actionnaires, les résultats des indicateurs suivants seront utilisés pour déterminer la prime annuelle des membres de l'Executive Management à partir de 2014 : le résultat net annuel (total) d'Ageas, le RoE des activités d'assurance, le coefficient de coûts de l'activité d'assurance vie, le ratio combiné de l'activité d'assurance non-vie, et la valeur intrinsèque (« embedded value »).

3.9.2 Principaux objectifs

Les trois objectifs principaux de la Politique de rémunération n'ont pas changé : assurer la transparence totale, garantir la conformité avec la législation belge en vigueur et future, ainsi qu'avec le marché.

Transparence

En 2010 et en 2011, le Conseil d'Administration a soumis aux actionnaires pour approbation la Politique de Rémunération (pour le Conseil d'Administration et l'Executive Committee comme recommandé par le Remuneration Committee) et les niveaux de rémunération du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration continuera à l'avenir de soumettre toute mise à jour ou modification de ces éléments à l'approbation des actionnaires. Depuis lors, le rapport annuel du Remuneration Committee présente le travail de ce comité et les évolutions proposées, le cas échéant.

Conformité à la nouvelle législation

Ageas suit attentivement l'évolution de la législation et s'efforce d'anticiper les changements au maximum, lorsque cela s'avère pertinent.

Conformité au marché

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee a pour objectif de :

- veiller à la capacité de l'entreprise d'attirer, de motiver et de retenir des cadres supérieurs de talent dans un marché international ;
- promouvoir l'atteinte d'objectifs de performance ambitieux et la croissance durable à long terme afin de faire concorder les intérêts des cadres supérieurs et des actionnaires à court, moyen et long terme ;
- encourager, reconnaître et récompenser à la fois les efforts individuels et la bonne performance d'équipe.

3.9.3 Procédure pour l'élaboration, l'évaluation et la révision de la Politique de Rémunération

Depuis leur nomination en avril 2009, les membres du Remuneration Committee ont travaillé à la mise au point d'une Politique de Rémunération entièrement nouvelle. Le Remuneration Committee a décidé de revoir tant la rémunération des administrateurs non exécutifs que celle de l'executive management. Dans ce processus, mené à terme en 2010, mais restant sous surveillance permanente, le Remuneration Committee a été assisté par Towers Watson. La Politique de Rémunération a également été contrôlée d'un point de vue légal par un bureau d'avocats de réputation internationale. Une mise à jour de la politique confirmant que la compensation financière pour clause de non-concurrence doit, le cas échéant, être incluse dans le calcul de l'indemnité de départ maximale, a été approuvée en 2011. Le Remuneration Committee réévalue régulièrement la conformité de la politique de rémunération avec les lois et règlements en vigueur, avec l'aide de conseillers externes.

La rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration

En 2010, la Politique de Rémunération et les niveaux de rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration ont été approuvés par une large majorité des actionnaires. Les niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs sont analysés chaque année. Les conclusions de cette analyse ont été discutées lors de la première réunion du Remuneration Committee en 2013 et ont été approuvées par l'Assemblée générale des Actionnaires d'avril 2013.

La rémunération de l'Executive Management

Tant les niveaux que la structure de rémunération des membres de l'Executive Management d'Ageas sont analysés chaque année. A l'initiative du Remuneration Committee, le positionnement compétitif d'Ageas en termes de rémunération est régulièrement examiné et discuté avec Towers Watson mais également comparé à celui d'autres grandes entreprises d'assurance internationales basées en Europe et d'autres sociétés opérant à l'international.

Se fondant sur l'évaluation du positionnement compétitif de la rémunération du Management Exécutif au deuxième trimestre 2012, le Remuneration Committee a recommandé au Conseil d'Administration d'augmenter la rémunération du CEO à partir du 1er janvier 2013. Le Remuneration Committee a également recommandé d'augmenter la rémunération du CRO à partir du 1er janvier 2013. Ce qui a été validé par l'Assemblée générale des Actionnaires de 2013 avec l'approbation du rapport 2012 du Remuneration Committee.

Le Remuneration Committee reste d'avis que la politique telle qu'approuvée par les Assemblées générales en 2010 et confirmée en 2011 s'inscrit dans l'esprit des nouvelles règles avec un échelonnement de l'intéressement à long terme et de différents éléments de la prime à court terme et avec l'évaluation de la performance sur la période d'échelonnement, et qu'elle répond à la situation actuelle de la société.

3.9.4 La Politique de Rémunération

La Politique de Rémunération complète pour les membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee d'Ageas, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'avril 2010 et confirmée par les actionnaires en 2013, est jointe à la Charte de gouvernance d'entreprise (cf. l'annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise. La Politique de Rémunération peut être consultée sur http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/r%C3%A9mun%C3%A9ration).

Cette politique décrit les principes qui régissent les rémunérations, l'importance relative des différents éléments des rémunérations et les caractéristiques de la rémunération liée à des actions et de la clause de récupération applicable.

3.9.5 La mise en œuvre de la Politique de Rémunération en 2013

Conseil d'Administration

En avril 2013, l'Assemblée générale des Actionnaires a approuvé la Politique de Rémunération et une proposition relative aux niveaux de rémunération des administrateurs non exécutifs, avec prise d'effet au 1er janvier 2013. Ces niveaux de rémunération se composent d'une rémunération annuelle fixe et de jetons de présence. La rémunération annuelle fixe s'élève à EUR 90.000 pour le Président et à EUR 45.000 pour les autres membres non exécutifs du Conseil d'Administration. Les administrateurs non exécutifs reçoivent un jeton de présence d'EUR 2.000 par réunion du Conseil d'Administration et d'EUR 1.500 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration. Pour le Président du Conseil d'Administration et des comités du Conseil d'Administration, le jeton de présence est fixé respectivement à EUR 2.500 par réunion du Conseil d'Administration et à EUR 2.000 par réunion d'un comité du Conseil d'Administration.

Les administrateurs non exécutifs ne perçoivent ni prime annuelle, ni options sur actions, et ne reçoivent pas de droits de pension. Les administrateurs non exécutifs n'ont pas droit à une indemnité de départ.

La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, le CEO, est exclusivement liée à sa position de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee.

Dans l'optique d'une bonne gouvernance, pour éviter un processus décisionnel en cascade et afin d'accroître la connaissance et la perception des problématiques dans les principales entités opérationnelles, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la majorité de ses membres non exécutifs auprès des conseils d'administration de filiales d'Ageas. Les rémunérations éventuelles de ces mandats et leurs montants sont précisés à la note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee.

Suivant la Politique de Rémunération et les niveaux de rémunération décrits ci-avant, la rémunération totale des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,23 million en 2013 à comparer à EUR 1,22 million en 2012. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés d'Ageas.

Executive Committee

En 2013, la composition de l'Executive Committee n'a pas changé. Fin 2013, il comprenait Bart De Smet, CEO et unique membre exécutif du Conseil d'Administration, Christophe Boizard, CFO, et Kurt De Schepper, CRO. La Politique de Rémunération telle que décrite ci-dessus s'applique aux membres de l'Executive Committee, y compris mais sans s'y limiter les règles en matière de rémunération variable, d'indemnité de départ et de clause de récupération. En 2013, la rémunération totale de l'Executive Committee s'est élevée à EUR 3.773.708 contre EUR 3.806.023 en 2012.

Pour chaque membre de l'Executive Committee, une indemnité de départ de douze mois, pouvant être portée à dix-huit mois dans certaines circonstances, est prévue. L'indemnité de départ, y compris la clause de non-concurrence, ne peut toutefois jamais excéder dix-huit mois.

Pour plus de détails sur la rémunération individuelle et le nombre d'actions, d'options sur actions et d'autres droits d'acquérir des actions accordés, exercés et venus à échéance, il convient de se référer à la note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee - des États financiers consolidés d'Ageas.

Comme prévu par la Politique de Rémunération, pour leur performance en 2013, les membres de l'Executive Committee ont droit à une prime annuelle et à un intéressement à long terme :

- Intéressement à long terme : pour l'année 2013, le taux de rentabilité de l'action Ageas atteint 50,6% ce qui la place en septième position dans son groupe de pairs. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Gouvernance Committee, a dès lors recommandé d'accorder un intéressement à long terme correspondant à 125% de l'objectif (objectif de 45% de la rémunération de base, fourchette de 0 à 90% de la rémunération de base) ;
- Prime annuelle, comprenant deux composantes : la composante Ageas représentant 70% et la composante individuelle représentant 30% sont prises en compte pour le calcul de la prime annuelle. Le Remuneration Committee, conjointement avec le Corporate Governance Committee, a recommandé au Conseil d'Administration de prendre les résultats suivants en considération :
  - bénéfice net ;
  - rendement net sur capital ajusté en fonction du risque ;
  - le ratio de coûts de l'assurance vie ;
  - le ratio combiné non-vie ;
  - la valeur intrinsèque (embedded value).
- Avec prise en compte des performances individuelles, ceci donne les pourcentages suivants pour la prime individuelle (objectif de 50% de la rémunération de base ; fourchette de 0 à 100% de la rémunération de base) :
  - CEO - Bart De Smet : 120,2% de l'objectif ;
  - CFO – Christophe Boizard : 111,2% de l'objectif ;
  - CRO – Kurt De Schepper : 112,1% de l'objectif.

Pour plus de détails sur la Politique de Rémunération applicable à l'Executive Committee, il convient de se reporter à l'annexe 4 de la Charte de gouvernance d'entreprise : Politique de rémunération des membres du Conseil d'Administration d'Ageas et du Group Executive Committee.

3.9.6 Perspective 2014 concernant la Politique de Rémunération

Ageas réévaluera à nouveau la structure de sa Politique de Rémunération par rapport à l'environnement concurrentiel et réglementaire, comme il l'a fait dans le passé. S'il le juge nécessaire, il fera des propositions d'amendements ou de mise à jour. Toute modification de la Politique de Rémunération sera soumise pour approbation à l'Assemblée générale des Actionnaires.

Bruxelles, le 18 mars 2014.

Le Conseil d'Administration

États financiers consolidés d'Ageas 2013

État consolidé de la situation financière

(avant affectation du bénéfice)

	Note	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*15*	2.212,6	2.449,9	2.701,5
Placements financiers	*16*	62.556,5	62.571,8	55.231,4
Immeubles de placement	*17*	2.354,5	2.415,5	2.045,7
Créances	*18*	5.743,4	6.288,4	5.683,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte		14.097,5	13.683,9	12.771,4
Investissements dans des entreprises associées	*19*	1.438,0	2.123,6	1.959,5
Réassurance et autres créances	*20*	2.086,7	1.968,0	4.111,1
Actifs d'impôts exigibles	*29*	76,8	9,4	127,1
Actifs d'impôts différés	*29*	80,4	171,7	358,8
Option d'achat sur actions BNP Paribas	*21*		234,0	395,0
Intérêts courus et autres actifs	*22*	2.578,4	2.556,4	2.363,3
Immobilisations corporelles	*23*	1.089,3	1.115,0	1.098,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	*24*	1.421,5	1.498,1	1.594,3
Actifs détenus en vue de la vente				138,5
Total des actifs		**95.735,6**	**97.085,7**	**90.579,3**
Passifs				
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	*25.1*	26.262,7	25.914,3	24.370,4
Passifs résultant des contrats de placement vie	*25.2*	28.792,8	29.100,7	27.201,5
Passifs résultant des contrats en unités de compte	*25.3*	14.170,0	13.767,0	12.823,8
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	*25.4*	7.595,2	7.536,3	6.203,9
Certificats d'endettement	*26*	68,4	186,8	256,7
Dettes subordonnées	*27*	2.011,8	2.915,5	2.973,6
Autres emprunts	*28*	2.363,7	1.968,0	2.277,0
Passifs d'impôts exigibles	*29*	71,3	129,1	59,2
Passifs d'impôts différés	*29*	1.124,0	1.410,9	585,0
RPN(I)	*30*	370,1	165,0	190,0
Intérêts courus et autres passifs	*31*	2.183,8	2.255,1	2.181,4
Provisions	*32*	45,0	69,1	2.403,4
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle	*33*	1.255,0	997,0	655,8
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente				110,5
Total des passifs		**86.313,8**	**86.414,8**	**82.292,2**
Capitaux propres revenant aux actionnaires	*4*	8.525,1	9.799,4	7.682,8
Participations ne donnant pas le contrôle	*5*	896,7	871,5	604,3
Capitaux propres		**9.421,8**	**10.670,9**	**8.287,1**
Total des passifs et des capitaux propres		**95.735,6**	**97.085,7**	**90.579,3**

A partir de 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2011 et de 2012 ont été retraités en conséquence.

Compte de résultat consolidé

	Note		2013		2012
Produits					
- *Primes brutes émises*		*9.360,5*		*9.947,1*	
- *Variation des primes non acquises*		*88,7*		*47,9*	
- *Primes acquises cédées*		*- 361,8*		*- 318,4*	
Primes d'assurance nettes acquises	*37*		9.087,4		9.676,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	*38*		3.015,4		3.055,7
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas	*21*		- 90,0		- 161,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)	*30*		- 205,1		- 273,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	*39*		211,3		434,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	*40*		978,6		1.954,4
Part dans le résultat des entreprises associées	*41*		427,0		230,6
Produits de commissions	*42*		387,1		398,5
Autres produits	*43*		198,3		323,9
Total des produits			**14.010,0**		**15.639,9**
Charges					
- *Sinistres et prestations d'assurance, bruts*		*- 8.755,5*		*- 9.605,8*	
- *Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs*		*155,7*		*257,2*	
Sinistres et prestations d'assurance, nettes	*44*		- 8.599,8		- 9.348,6
Charges liées à des contrats en unités de compte			- 997,3		- 1.946,8
Charges financières	*45*		- 208,8		- 256,2
Variations des dépréciations	*46*		- 62,6		- 142,6
Variations des provisions	*32*		2,3		- 16,6
- *Dépréciation des recours contre ABN AMRO*				*- 1.962,5*	
- *Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais*				*2.362,5*	
Impact total du règlement avec ABN AMRO					*400,0*
Commissions payées	*47*		- 1.303,2		- 1.266,9
Frais de personnel	*48*		- 832,9		- 794,0
Autres charges	*49*		- 1.014,7		- 1.000,5
Total des charges			**- 13.017,0**		**- 14.372,2**
Résultat avant impôts			**993,0**		**1.267,7**
Charges d'impôts sur le résultat	*50*		- 246,4		- 338,9
Résultat net de la période			**746,6**		**928,8**
Participations ne donnant pas le contrôle			177,1		185,8
Résultat net revenant aux actionnaires			**569,5**		**743,0**
Données par action (EUR)					
Résultat de base par action	*6*		2,49		3,13
Résultat dilué par action	*6*		2,49		3,13

L'encaissement brut (somme des primes bruts émises et de l'encaissement provenant des primes de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) se calcule comme indiqué ci-dessous.

	Note	2013	2012
Primes brutes acquises		9.360,5	9.947,1
Primes en comptabilité de dépôt	*37*	1.665,1	1.106,7
(directement comptabilisées comme passifs)			
Encaissement brut		**11.025,6**	**11.053,8**

État du résultat global consolidé

		2013		2012
ELÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Éléments qui ne seront jamais reclassés en compte de résultat:				
Réévaluation du passif au titre des prestations définies, brut	*69,4*		*- 51,8*	
Impôts	*- 18,5*		*17,9*	
Réévaluation du passif au titre des prestations définies, net	**50,9**		**- 33,9**	
Total des éléments qui ne seront jamais reclassés en compte de résultat :		**50,9**		**- 33,9**
Éléments reclassés en compte de léments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être:				
Variation des amortissements sur placements détenus jusqu'à l'échéance, brute	*34,1*		*28,7*	
Impôts afférents	*- 8,7*		*- 7,1*	
Variation des placements détenus jusqu'à l'échéance, nette	*25,4*		*21,6*	
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute [1)]	*- 674,0*		*3.175,0*	
Impôts afférents	*230,0*		*- 1.006,7*	
Variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, nette	*- 444,0*		*2.168,3*	
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, brute	*- 337,5*		*- 39,9*	
Impôts afférents				
Quote-part dans le résultat des entreprises associées, nette	*- 337,5*		*- 39,9*	
Variation des différences de change, brute	*- 178,4*		*12,3*	
Impôts afférents				
Variation des différences de change, nette	*- 178,4*		*12,3*	
Total des éléments reclassés en compte de résultat ou susceptibles de l'être :		***-934,5***		***2.162,3***
Autres éléments du résultat global pour la période, net d'impôts		**- 883,6**		**2.128,4**
Résultat net de la période		746,6		928,8
Total du résultat global consolidé pour la période		**- 137,0**		**3.057,2**
Bénéfice (perte) net imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	177,1		185,8	
Autre résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle	- 36,4		612,2	
Total du résultat global imputable aux participations ne donnant pas le contrôle		**140,7**		**798,0**
Total du résultat global pour la période, revenant aux actionnaires		**- 277,7**		**2.259,2**

1) La variation des réévaluations des placements disponibles à la vente, brute, comprend la réévaluation des couvertures de flux de trésorerie et s'entend nette d'écarts de change et de comptabilité reflet.

État consolidé des variations de capitaux propres

	Capital souscrit	Primes d'émission	Autres réserves	Écarts de conversion	Résultat net revenant aux actionnaires	Gains et pertes non réalisés	Capitaux propres revenant aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Capital total
Solde au 1er janvier 2012	**2.203,6**	**2.105,0**	**3.354,3**	**163,4**	**- 578,2**	**512,2**	**7.760,3**	**607,4**	**8.367,7**
Modification de la norme comptable IAS 19			**- 77,5**				**- 77,5**	**- 3,1**	**- 80,6**
Solde ajusté au 1er janvier 2012	**2.203,6**	**2.105,0**	**3.276,8**	**163,4**	**- 578,2**	**512,2**	**7.682,8**	**604,3**	**8.287,1**
Résultat net de la période					743,0		743,0	185,8	928,8
Réévaluation d'investissements						1.539,7	1.539,7	610,3	2.150,0
Réévaluation IAS 19			- 33,0				- 33,0	- 0,9	- 33,9
Écarts de conversion				9,5			9,5	2,8	12,3
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires			*- 33,0*	*9,5*	*743,0*	*1.539,7*	*2.259,2*	*798,0*	*3.057,2*
Transfert			- 578,2		578,2				
Dividende			- 188,1				- 188,1	- 7,5	- 195,6
Actions propres			- 160,1				- 160,1		- 160,1
Annulation d'actions	- 161,4	- 44,5	205,9						
Rémunération fondée sur des actions		1,0					1,0		1,0
Impact de l'option de vente émise sur PNC			207,5				207,5	- 548,7	- 341,2
Reclassé en capitaux propres		906,6	- 870,2			- 36,4			
Autres variations des capitaux propres			- 2,9				- 2,9	25,4	22,5
Solde au 31 décembre 2012	**2.042,2**	**2.968,1**	**1.857,7**	**172,9**	**743,0**	**2.015,5**	**9.799,4**	**871,5**	**10.670,9**
Résultat net de la période					569,5		569,5	177,1	746,6
Réévaluation d'investissements						- 719,5	- 719,5	- 36,6	- 756,1
Réévaluation IAS 19			47,9				47,9	3,0	50,9
Écarts de conversion				- 175,6			- 175,6	- 2,8	- 178,4
Total variation des capitaux propres résultant d'autres transactions qu'avec les actionnaires			*47,9*	*- 175,6*	*569,5*	*- 719,5*	*- 277,7*	*140,7*	*- 137,0*
Transfert			743,0		- 743,0				
Dividende			- 269,8				- 269,8	- 192,5	- 462,3
Remboursement de capital	- 233,5						- 233,5	- 17,6	- 251,1
Actions non susceptibles de remboursement de capital			10,9				10,9		10,9
Actions propres			- 148,8				- 148,8		- 148,8
Annulation d'actions	- 80,9	- 116,4	197,3						
Rémunération fondée sur des actions		2,4					2,4		2,4
Impact de l'option de vente émise sur PNC			- 357,2				- 357,2	99,2	- 258,0
Autres variations des capitaux propres			- 0,6				- 0,6	- 4,6	- 5,2
Solde au 31 décembre 2013	**1.727,8**	**2.854,1**	**2.080,4**	**- 2,7**	**569,5**	**1.296,0**	**8.525,1**	**896,7**	**9.421,8**

En 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence et ont généré un impact négatif sur le total des capitaux propres d'EUR 80,6 millions au 1er janvier 2012 et d'EUR 115,2 millions au 1er janvier 2013. La rubrique Réévaluation IAS19 (EUR 50,6 millions) concerne en 2013 des modifications des taux d'actualisation utilisés pour calculer l'obligation au titre des prestations définies.

Les variations des capitaux propres sont décrites plus en détail à la note 4 -Capitaux propres revenant aux actionnaires, à la note 5 - Participations ne donnant pas le contrôle, et à la note 33 - Passif lié à l'option de vente émise sur AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV.

État consolidé des flux de trésorerie

	Note		2013		2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	**15**		**2.449,9**		**2.701,5**
Bénéfice avant impôts			993,0		1.267,7
Ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts :					
Option d'achat sur actions BNP Paribas	21	90,0		161,0	
RPN(I)	30	205,1		273,1	
Résultat des ventes et réévaluations	39	- 211,3		- 434,3	
Part du résultat des entreprises associées	41	- 427,0		- 230,6	
Amortissements et accroissements	49	793,7		798,7	
Dépréciations	46	62,6		142,6	
Provisions	32	- 2,2		17,1	
Charges des rémunérations fondées sur les actions	48	2,4		1,0	
Total des ajustements sur éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts			*513,3*		*728,6*
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :					
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs et passifs)	16	14,2		- 33,7	
Créances	18	711,6		- 894,5	
Réassurance et autres créances	20	- 116,7		1.955,9	
Investissements liés à des contrats en unités de compte		- 442,7		- 923,8	
Emprunts	28	231,9		- 364,7	
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement	25.1 & 25.2	202,1		3.795,3	
Passifs liés à des contrats en unités de compte	25.3	436,7		1.086,7	
Option d'achat sur actions BNP Paribas	21	144,0			
Variation nette des autres actifs et passifs opérationnels	24	- 255,6		- 4.415,5	
Dividende reçu des entreprises associées		329,9		13,6	
Impôts payés sur le résultat		- 318,0		- 91,6	
Total des variations des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles			*937,4*		*127,7*
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			**2.443,7**		**2.124,0**
Acquisition de placements	16	- 12.340,4		- 16.258,4	
Produits des cessions et remboursements des placements		11.157,9		14.668,1	
Acquisitions d'immeubles de placement	17	- 212,0		- 269,5	
Produits des cessions d'immeubles de placement		116,3		123,6	
Acquisitions d'immobilisations corporelles	23	- 106,1		- 84,4	
Produits des cessions d'immobilisations corporelles		16,8		0,7	
Acquisitions de filiales et d'entreprises associées (y compris les augmentations de capital dans les entreprises associées)	3	- 416,1		- 166,8	
Désinvestissements de filiales et d'entités associées (y compris les remboursements de capital aux entreprises associées)	3	855,9		67,6	
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	24	- 28,8		- 39,4	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles		1,2		0,2	
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			**- 955,3**		**- 1.958,3**
Remboursement de certificats d'endettement	8, 26 & 28	- 116,5		- 71,0	
Produits de l'émission des dettes subordonnées	27	519,6		8,0	
Remboursement des dettes subordonnées		- 1.379,5		- 26,1	
Produits de l'émission d'autres emprunts	28	192,5		43,9	
Remboursement des autres emprunts		- 62,3		- 6,2	
Acquisitions d'actions propres	4 & 8	- 148,8		- 160,1	
Dividendes payés aux actionnaires de la maison-mère		- 272,1		- 194,6	
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle		- 192,5		- 7,5	
Remboursement de capital (intérêts minoritaires inclus)		- 240,2			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			**- 1.699,8**		**- 413,6**
Impact des écarts de conversion sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			*- 25,9*		*- 3,7*
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	**15**		**2.212,6**		**2.449,9**
Information additionnelle sur les flux de trésorerie opérationnels					
Intérêts perçus	38	2.445,7		2.527,8	
Dividendes perçus sur placements	38	93,6		76,1	
Intérêts payés	45	- 255,2		- 267,7	

Informations générales

1 Structure juridique

La société ageas SA/NV, de droit belge ayant son siège social Rue du Marquis 1 à 1000 Bruxelles, en Belgique, est la société mère du groupe Ageas. Les États financiers consolidés comprennent les comptes annuels abrégés d'ageas SA/NV (la société mère) et de ses filiales.
Une liste de toutes les sociétés du groupe et des autres participations a été déposée à la Banque Nationale de Belgique à Bruxelles. La liste peut être obtenue sur demande et gratuitement auprès d'Ageas à Bruxelles.

L'action Ageas est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext Brussels. Ageas participe à un Programme ADR sponsorisé aux États-Unis.

Ageas a donné en nantissement 88.380 actions AG Insurance (14%) à l'État belge à titre de sûreté couvrant l'exécution complète et dans les temps, par Ageas, de ses obligations garanties liées à la RPN(I) (Relative Performance Note) (cf. note 30 – RNP(I)).

La structure juridique se présente actuellement comme suit.

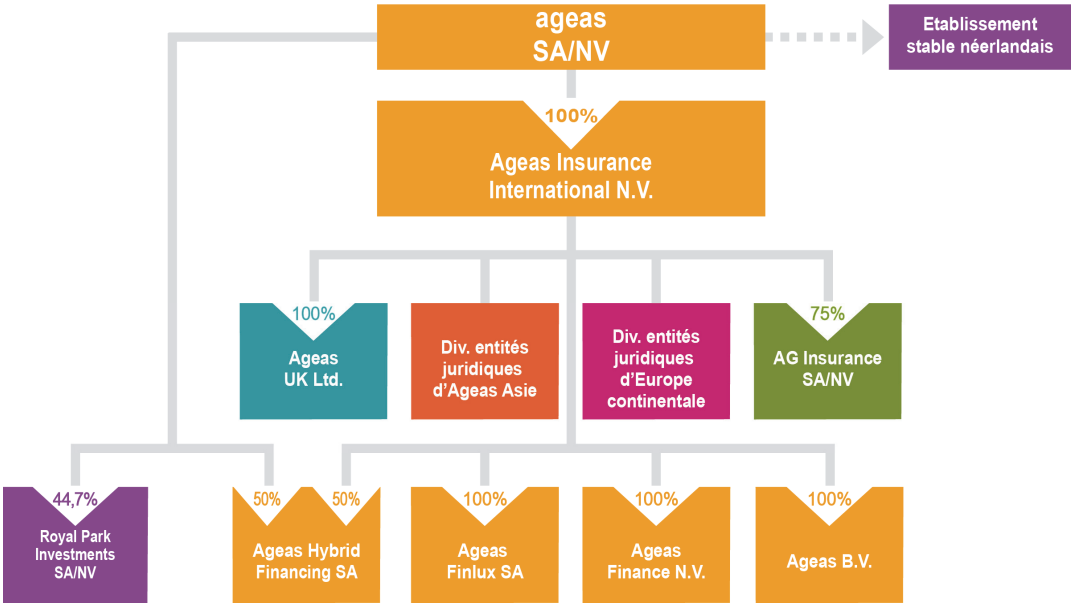

2 Résumé des principes comptables

Les États financiers consolidés d'Ageas 2013 sont établis conformément au référentiel IFRS ou International Financial Reporting Standards, tel qu'en vigueur au 1er janvier 2013, publié par l'IASB ou International Accounting Standards Board et adopté par l'Union européenne (UE) avec effet à cette date.

2.1 Référentiel comptable

Les principes comptables sont cohérents avec ceux appliqués pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013. Les modifications aux IFRS en vigueur au 1er janvier 2012 et pertinentes pour Ageas (et approuvées par l'UE) sont énumérés au paragraphe 2.2. Les principes comptables figurant dans cette note constituent une synthèse des principes comptables qui figurent sur la page http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/contr%C3%B4le-audit-et-r%C3%A8gles-comptables.

Les États financiers consolidés d'Ageas sont préparés sur une base de continuité d'exploitation établis en euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère d'Ageas.

Les actifs et les passifs comptabilisés dans l'État de la situation financière ont généralement une durée de vie supérieure à 12 mois, à l'exception des rubriques Trésorerie et équivalents de trésorerie, Réassurance et autres créances, Intérêts courus et autres actifs, Intérêts courus et autres passifs et Actifs et passifs d'impôts exigibles.

Les principales normes IFRS d'évaluation des actifs et des passifs qu'applique Ageas sont les suivantes :

- IAS 1 Présentation des états financiers ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées ;
- IAS 32 Options de vente émises sur participations ne donnant pas le contrôle ;
- IAS 36 Dépréciations d'actifs ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IAS 39 Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ;
- IAS 40 Immeubles de placement ;
- IFRS 3 Regroupements d'entreprises ;
- IFRS 4 Contrats d'assurance ;
- IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir ;
- IFRS 8 Secteurs opérationnels ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur.

2.2 Modification des principes comptables

Les normes, nouvelles ou revues, interprétations et amendements aux normes et interprétations suivants ont pris effet au 1er janvier 2013 (et ont été approuvés par l'UE).

Amendements à l'IAS 1 Présentation des autres éléments du résultat global (OCI)

Ces amendements imposent aux entités de grouper les éléments présentés dans les autres éléments du résultat global (OCI) en fonction de leur éventuel reclassement (recyclage) ultérieur en résultat lorsque certaines conditions spécifiques seraient remplies.

Amendements à l'IAS 19 Avantages du personnel

L'IAS 19 Avantages du personnel a été revu. Les modifications les plus significatives sont l'abandon de l'approche corridor pour les régimes à prestations définies, l'élimination d'options pour la présentation des profits et pertes relatifs à ces régimes, l'amélioration des exigences d'informations à fournir et l'utilisation du même taux d'actualisation pour les actifs et les passifs liés aux avantages du personnel.

Amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat

L'IASB a ajouté une nouvelle exception aux principes de l'IAS 12 : la présomption réfutable que la valeur d'un immeuble de placement estimé à la juste valeur est entièrement recouvrée par voie de vente. La présomption réfutable s'applique aussi aux passifs et aux actifs d'impôts différés générés par des immeubles de placement acquis par un regroupement d'entreprises si l'acquéreur utilise ultérieurement le modèle de la juste valeur pour évaluer ces immeubles de placement. L'amendement n'affecte que les juridictions où il y a une double base fiscale (la manière dont la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est recouvrée a une incidence sur le taux d'imposition et/ou la base fiscale applicables).

IFRS 13 Evaluation de la juste valeur

L'IFRS 3 Evaluation de la juste valeur donne des instructions sur la manière de déterminer la juste valeur mais ne modifie pas les circonstances où la juste valeur est requise ou permise selon les IFRS. Elle prévoit de nouvelles informations à fournir, également dans les états financiers intermédiaires.

Informations à fournir – compensation d'actifs et de passifs financiers (Amendements à l'IFRS 7)

Les nouvelles informations à fournir sont :

- les montants bruts des actifs et passifs financiers avant compensation ;
- les montants compensés conformément au modèle de compensation ;
- les montants nets présentés au bilan ;
- l'impact d'instruments financiers soumis à des accords de compensation globaux ou à des arrangements connexes, y compris les droits liés à des sûretés ;
- les montants nets.

2.3 Améliorations annuelles des IFRS (2009-2011)

Les aspects significatifs abordés par le projet d'amélioration 2009-2011 sont :

- IAS 1 Présentation des états financiers : clarification des exigences relatives à l'information comparative ;
- IAS 32 Instruments financiers : présentation – incidences de l'impôt lié aux distributions bénéficiant aux actionnaires ;
- IAS 34 Informations financières intermédiaires - Information financière intermédiaire et information sectorielle pour le total des actifs et passifs d'un secteur. Cet amendement harmonise les exigences de reporting pour le total des actifs d'un secteur avec le total des passifs d'un secteur dans les états financiers intermédiaires. Cette clarification assure également que les informations fournies dans les états intermédiaires sont harmonisées avec les informations fournies annuellement.

Changements aux IFRS attendus en 2014

Les nouvelles normes suivantes, s'appliquant à Ageas, entrent en vigueur le 1er janvier 2014 :

- L'IFRS 10 – Consolidation des états financiers - introduit des amendements concernant les critères de consolidation. L'IFRS 10 redéfinit la notion de contrôle comme le fait d'être exposé à des rendements variables et de disposer de la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influer sur le montant de ces rendements. La mise en œuvre de l'IFRS 10 aura une incidence limitée sur le périmètre de consolidation des sociétés incluses dans nos états financiers consolidés. Son étendue précise est toujours en cours d'analyse ;
- La nouvelle norme IFRS 11 – Partenariats – et amendements à l'IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des coentreprises - et ses amendements suppriment la consolidation proportionnelle pour les entreprises associées. Désormais, selon les nouvelles exigences, toutes les coentreprises seront comptabilisées par mise en équivalence (à l'instar de ce qui se fait déjà pour les entreprises associées). La mise en œuvre de l'IFRS 11 n'aura pas d'incidence sur les capitaux propres et/ou le résultat net ;
- La norme IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités - instaure des exigences détaillées sur les informations à fournir relatives aux participations dans des filiales, aux partenariats, dans des entreprises associées et dans des entités structurées. La mise en œuvre de l'IFRS 12 n'aura pas d'incidence sur les capitaux propres, ni sur le résultat net et/ou le résultat global (OCI).

Estimations comptables

L'élaboration des États financiers consolidés d'Ageas conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables en fin de période de reporting. Ces estimations et les méthodes utilisées sont globalement cohérentes depuis l'introduction des IFRS en 2005. Chaque estimation recèle par nature un risque significatif d'ajustements importants (positifs ou négatifs) des valeurs comptables des actifs et passifs de l'exercice suivant.

Les principales estimations utilisées à la date de reporting sont présentées dans le tableau suivant.

31 décembre 2013	
Actifs	**Incertitudes liées aux estimations**
Actifs disponibles à la vente	
Instruments financiers	
- Niveau 2	- Le modèle d'évaluation - Marchés inactifs
- Niveau 3	- Le modèle d'évaluation - Utilisation de données non observables sur le marché - Marchés inactifs
Immeubles de placement	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Prêts	- Le modèle d'évaluation - L'échéance - Différents paramètres comme le spread de crédit, l'échéance et les taux d'intérêt
Entreprises associées	- Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités - opérationnelles et les évolutions du marché
Goodwill	- Le modèle d'évaluation utilisé - Des variables financières et économiques - Taux d'actualisation - La prime de risque inhérent de l'entité
Autres immobilisations incorporelles	- Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle
Actifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing de revenus taxables futurs
Passifs	
Passifs des contrats d'assurance	
- Vie	- Hypothèses actuarielles - La courbe de taux utilisée dans le test de suffisance du passif
- Non-vie	- Provisions pour sinistres (encourus mais non déclarés) - Charges pour ajustement des sinistres - Règlement définitif des sinistres en cours
Obligations de retraite	- Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation - Inflation/salaires
Provisions	- La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Passifs d'impôts différés	- Interprétations de réglementations fiscales complexes
Options de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle (PNC)	- Juste valeur future estimée - Taux d'actualisation

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de ces estimations, veuillez vous référer aux notes correspondantes dans les Etats financiers consolidés d'Ageas. La note 7 – Gestion des risques – décrit la manière dont Ageas atténue les différents risques de ses activités d'assurance.

Événements postérieurs à la période de reporting

Les événements postérieurs à la période de reporting font référence à des événements qui se produisent entre la date de l'état de la situation financière et la date de l'autorisation de publication des états financiers. On peut distinguer deux types d'événements :

- ceux qui donnent lieu à des ajustements des états financiers consolidés s'ils contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de l'état de la situation financière ;
- ceux qui imposent la fourniture d'informations additionnelles s'ils indiquent des situations apparues postérieurement à la date de l'état de la situation financière, et s'ils sont pertinents et significatifs.

Ageas n'a identifié aucun événement correspondant à ces types pour l'exercice 2013.

2.4 Information sectorielle

Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels inclus dans le reporting d'Ageas correspondent à une segmentation géographique ; les résultats sont basés sur les IFRS. Ces secteurs régionaux s'articulant autour d'activités qui, dans une même région, sont de nature similaire, présentent des caractéristiques économiques homogènes et sont gérés en conséquence.

Les secteurs opérationnels sont :

- la Belgique ;
- le Royaume-Uni ;
- l'Europe continentale ;
- l'Asie ;
- le Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de présenter son reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où il exerce ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie.

Les activités qui ne relèvent pas de l'assurance et les écarts d'éliminations sont comptabilisés séparément des activités d'assurance dans le cinquième secteur opérationnel : le Compte général. Le Compte général comprend les activités non liées au cœur du métier de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, l'option d'achat sur actions BNP Paribas (réglée en 2013), le passif lié aux CASHES/RPN(I), l'option de vente émise sur PNC et les procédures et litiges hérités du passé.

Les transactions ou transferts entre secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales qui s'appliqueraient à des tierces parties non liées.

2.5 Principes de consolidation

Filiales

Les États financiers consolidés d'Ageas incluent les comptes annuels d'ageas SA/NV (la « société mère ») et de ses filiales. Les filiales désignent les entreprises où Ageas a, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles pour obtenir des avantages de ces activités (« contrôle »). Les filiales sont consolidées à dater du transfert du contrôle effectif à Ageas. Inversement, elles ne sont plus consolidées dès que ce contrôle cesse. Les filiales acquises dans le seul but d'être revendues sont comptabilisées comme Actifs non courants disponibles à la vente. Le résultat de la vente d'une partie d'une participation dans une filiale n'entraînant pas de changement de contrôle est comptabilisé dans les capitaux propres.

Ageas intervient dans la création de structures d'accueil (Special Purpose Vehicles ou SPV) essentiellement en vue de réaliser des transactions de titrisation d'actifs, des émissions de dettes structurées ou un autre objectif bien défini. Certains SPV sont des sociétés jouissant d'une autonomie patrimoniale (bankruptcy-remote – hors d'atteinte du liquidateur) dont les actifs ne sont pas disponibles pour régler les passifs d'Ageas. Les SPV sont consolidés si, en substance, ils sont contrôlés par Ageas et/ou la majorité des risques et rendements échoient à Ageas.

Les transactions intra-groupe, les soldes et les gains et pertes sur les opérations entre les sociétés Ageas sont éliminés. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets et les résultats nets des filiales consolidées sont présentés séparément dans l'état de la situation financière et au compte de résultat. Après la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle comprennent le montant évalué à la date d'acquisition et la part des variations des capitaux propres depuis la date d'acquisition attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

L'existence et l'impact des droits de vote potentiels qui peuvent être actuellement exercés ou convertis sont pris en considération pour estimer si Ageas contrôle une autre entité.

Entreprises associées

Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Il s'agit de participations dans lesquelles Ageas exerce une influence notable sans toutefois en exercer le contrôle. Les participations sont comptabilisées à concurrence de la quote-part dans l'actif net de l'exercice de l'entreprise associée. La quote-part dans le résultat net de l'exercice est comptabilisée comme quote-part dans les résultats d'entreprises associées et la quote-part dans les mouvements directs dans les capitaux propres après acquisition est comptabilisée dans les capitaux propres.

Les plus-values sur les transactions entre Ageas et les participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence sont éliminées au prorata de la part d'Ageas. Les moins-values sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif cédé. Les pertes de valeur sont comptabilisées jusqu'à ce que la valeur comptable de la participation se réduise à zéro. Les pertes de valeur ultérieures ne sont comptabilisées que dans la mesure où Ageas est soumis à des obligations légales ou implicites, ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

2.6 Devises

Les opérations en devises des entités individuelles d'Ageas sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les soldes des postes monétaires en devises sont convertis à la fin de l'exercice aux taux de change en vigueur à ce moment.

Les postes non monétaires inscrits au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les postes non monétaires inscrits à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur au moment où cette juste valeur a été établie. Les écarts de change qui en découlent sont inscrits au compte de résultat sous la rubrique gains (pertes) de change sauf s'ils se rapportent aux postes non monétaires dont la juste valeur est enregistrée comme élément des capitaux propres.

La distinction entre les écarts de change (portés au compte de résultat) et les résultats non réalisés à la juste valeur (comptabilisés dans les capitaux propres) sur des actifs financiers disponibles à la vente est établie selon les règles suivantes :

- les écarts de change sont déterminés sur la base de l'évolution du taux de change calculé pour les soldes en devises précédents ;
- les résultats non réalisés (juste valeur) sont calculés sur la base de la différence entre les soldes en euros de l'exercice précédent et de l'exercice en cours, convertis au nouveau taux de change.

Transactions en devises

Lors de la consolidation, le compte de résultat et l'état des flux de trésorerie des entités dont la devise de référence n'est pas l'euro, sont convertis en euros, aux taux de change journaliers moyens pour l'exercice en cours (ou exceptionnellement au taux de change en vigueur à la date de transaction si les taux de change varient considérablement), alors que les états de la situation financière sont convertis aux taux de change en vigueur à leur date d'établissement.

Les écarts de change issus de la conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de change sont comptabilisés au compte de résultat à titre de plus-value ou de moins-value sur la vente.

Les écarts de change qui apparaissent sur des postes monétaires, des emprunts et d'autres instruments en devises désignés comme couverture d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres, jusqu'à la cession de l'investissement net, sauf en cas d'inefficacité de la couverture qui est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Les ajustements de goodwill et de juste valeur générés par l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis aux taux de change de clôture à la date de l'état de la situation financière. Les écarts résultants sont enregistrés dans les capitaux propres jusqu'au moment de la cession de l'entité étrangère, où intervient un recyclage vers le compte de résultat.

Le tableau ci-dessous présente les cours des principales devises pour Ageas.

	Taux en fin d'exercice		Taux Moyens	
1 EUR =	2013	2012	2013	2012
Livre sterling	0,83	0,82	0,85	0,81
Dollar américain	1,38	1,32	1,33	1,28
Dollar Hong Kong	10,69	10,23	10,30	9,97

2.7 Bases d'évaluation utilisées pour la préparation des états financiers

La classification et l'évaluation des actifs et des passifs sont effectuées en fonction des transactions sous-jacentes.

2.7.1 Actifs financiers

Le management détermine le classement approprié des titres de placement au moment de leur achat. Les titres de placement assortis d'une échéance fixe que le management a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance sont classés comme placements détenus jusqu'à l'échéance. Les titres de placement avec paiements fixes ou déterminables n'ayant pas de cours coté sur un marché actif et qui lors de leur comptabilisation initiale ne sont pas désignés comme détenus à des fins de transaction ou comme disponibles à la vente, sont classés sous prêts et créances. Les titres de placement à détenir pour une période indéfinie, susceptibles d'être vendus pour répondre à des besoins de liquidité ou à des variations de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours d'actions, sont classés comme disponibles à la vente. Les titres de placement acquis dans l'optique de générer des bénéfices à court terme sont considérés comme détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti diminué des variations de dépréciations. Tout écart par rapport au montant comptabilisé initialement lié à des frais de transaction, des primes ou des décotes initiales est amorti sur la durée de vie de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si un placement détenu jusqu'à l'échéance doit faire l'objet d'une dépréciation, celle-ci est comptabilisée en compte de résultat (voir note 16 – Placements financiers – pour plus de détails sur le reclassement de placements disponibles à la vente en placements détenus jusqu'à l'échéance).

Les prêts et créances sont valorisés au coût amorti, via la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminués des dépréciations. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les commissions ou frais qui font intégralement partie du taux d'intérêt effectif. L'amortissement du taux d'intérêt effectif est inclus dans les produits financiers dans le compte de résultat. Les profits et pertes sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les placements sont décomptabilisés ou dépréciés, ainsi que par le biais du processus d'amortissement. Pour les instruments à taux flottant, les flux de trésorerie sont périodiquement réestimés afin de refléter les mouvements des taux d'intérêt du marché. Si un instrument à taux flottant a été initialement comptabilisé à un montant (quasi) égal au montant en principal à rembourser, la réestimation n'a pas d'incidence significative sur la valeur comptable de l'instrument et il n'y aura pas d'ajustements des intérêts perçus, calculés selon une comptabilité d'engagement. Cependant, si un instrument à taux flottant est acquis avec une prime ou une décote significative, la prime ou décote est amortie sur la durée de vie attendue de l'instrument et calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable sera recalculée pour chaque période en établissant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif à ce moment-là. Tout ajustement est comptabilisé en compte de résultat.

Les actifs détenus à des fins de transaction et les actifs désignés comme détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat. Les résultats (réalisés et latents) sont inclus dans les « Résultats des ventes et réévaluations ». Les intérêts reçus (payés) sur les actifs (passifs) détenus à des fins de transaction sont comptabilisés comme produits (charges) d'intérêts. Les dividendes perçus sont inclus dans « Produis d'intérêts, dividendes et autres produits de placement ».

Les titres de placement disponibles à la vente sont valorisés à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, sauf si l'actif est couvert par un dérivé. Ces instruments sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat pour la partie attribuable au risque couvert et en capitaux propres pour la partie résiduelle.

La majorité des actifs financiers d'Ageas (c'est-à-dire des obligations et des actions) sont classés comme disponibles à la vente, et estimés à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés dans les capitaux propres revenant aux actionnaires. Pour les portefeuilles d'assurance, où les gains et pertes non réalisés sur les obligations ont une incidence directe sur l'évaluation des passifs d'assurance, Ageas applique une « comptabilité reflet » conformément à l'IFRS 4. Cela signifie que les variations des gains et pertes non réalisés affectent l'évaluation des passifs d'assurance et ne sont dès lors pas inclus dans les capitaux propres.

2.7.2 Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Pour des motifs de comparabilité de ses performances dans les États financiers consolidés, Ageas n'a pas opté en 2005 pour le modèle de la juste valeur pour les immeubles de placements (avec les gains ou pertes provenant d'une variation de la juste valeur comptabilisés au compte de résultat) mais pour le modèle du coût, en ligne avec la classification des immeubles détenus pour un usage propre. Après comptabilisation comme un actif, une immobilisation est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements et des dépréciations. En conséquence, les variations de la juste valeur de l'immeuble ne sont comptabilisées ni dans le compte de résultat ni dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, sauf si l'immeuble est déprécié.

2.7.3 Participations dans des entreprises associées

Ageas comptabilise par la méthode de mise en équivalence les entreprises associées où il exerce une influence notable, c'est-à-dire participe aux décisions des politiques opérationnelles et financières (mais n'en exerce pas le contrôle). La quote-part d'Ageas dans le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat et les réévaluations sont incluses dans les capitaux propres revenant aux actionnaires, tandis que les dividendes reçus des entreprises associées réduisent la valeur comptable de l'investissement.

2.7.4 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill issu de regroupements d'entreprises à partir du 1er janvier 2010

Le goodwill est estimé initialement au coût et représente la partie excédentaire de la juste valeur de la contrepartie transférée par rapport à :

- la quote-part d'Ageas dans les actifs identifiables nets acquis et les passifs repris, et
- net de la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition sont directement portés en charges, sauf les coûts d'émission de titres d'emprunt et de capitaux propres, qui seront comptabilisés conformément à l'IAS 32 et à l'IAS 39.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par la méthode d'acquisition. Le coût d'une acquisition est la somme de la contrepartie transférée, mesurée à sa juste valeur à la date d'acquisition, et le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise.

Après sa première comptabilisation, un goodwill est estimé au coût diminué de toutes les dépréciations cumulées.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée par rapport à la juste valeur à la date d'acquisition via le compte de résultat.

Goodwill de regroupements d'entreprises préalablement au 1er janvier 2010

Par comparaison aux modalités décrites ci-dessus, on note les différences suivantes :

Les regroupements d'entreprises étaient comptabilisés selon la méthode d'acquisition dite « purchase method ». Les coûts de transaction directement liés à l'acquisition étaient inclus dans les coûts d'acquisition. Les participations ne donnant pas le contrôle (auparavant dénommées intérêts minoritaires) étaient valorisées à la part proportionnelle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.

Les regroupements d'entreprises réalisés par étapes étaient comptabilisés comme des transactions distinctes. Les acquisitions de participations additionnelles n'affectaient pas le goodwill comptabilisé antérieurement.

Un passif éventuel n'était comptabilisé que si et seulement si Ageas avait une obligation actuelle, si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques était plus probable qu'improbable et si une estimation fiable était possible. Les ajustements ultérieurs du passif éventuel affectaient le goodwill.

Valeur actuelle des bénéfices futurs ou Value of business acquired (VOBA)

La VOBA représente la différence entre la juste valeur à la date d'acquisition mesurée sur la base des principes comptables d'Ageas et la valeur comptable ultérieure d'un portefeuille de contrats d'assurance et de placement acquis dans le cadre d'une acquisition d'affaires ou de portefeuilles.

La VOBA est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle et amortie sur la durée de l'exercice au cours duquel le portefeuille de contrats a été acquis.

Autres immobilisations incorporelles avec durée de vie déterminée

Les autres immobilisations incorporelles incluent les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, comme les marques commerciales, les logiciels développés en interne qui ne font pas partie intégrante du matériel informatique y associé et les licences, qui sont généralement amorties sur leur durée de vie utiles selon la méthode linéaire.

2.7.5 Passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation dans le compte de résultat dépend de la classification IFRS des passifs financiers, pouvant être : (a) des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et (b) d'autres passifs financiers évalués au coût amorti.

2.7.6 Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement

Assurance vie

Ces passifs sont liés à des contrats d'assurance, à des contrats de placement avec éléments de participation discrétionnaires et à des contrats de placement sans éléments de participation discrétionnaire.

Les éléments de participation discrétionnaires constituent une promesse conditionnelle liée aux gains et pertes latent(e)s. Elle est dès lors incorporée aux gains et pertes latent(e)s inclus(es) dans les capitaux propres. Lorsque la promesse devient inconditionnelle, le montant y afférent est transféré dans les Passifs de contrats d'assurance vie.

Pour les contrats d'assurance vie, les futures prestations à payer sont calculées selon la méthode de la prime constante nette (valeur actualisée des flux de trésorerie nets futurs) sur la base d'hypothèses actuarielles définies selon l'expérience passée et les normes du secteur. Les contrats avec participation aux bénéfices comprennent tout engagement supplémentaire en rapport avec les dividendes ou participations contractuels. Pour certains contrats spécifiques, les prestations futures à payer ont été réévaluées afin de refléter les taux d'intérêt actuellement pratiqués sur le marché.

Contrats en unités de compte

Les contrats d'assurance et de placement d'Ageas sans participation discrétionnaire aux bénéfices se composent principalement de contrats en unités de compte, dont les placements sont détenus pour le compte du souscripteur et évalués à la juste valeur. Les actions propres et les placements en instruments de capitaux propres pour le compte de titulaires de police font l'objet d'une élimination. Les passifs relatifs à ces contrats sont évalués à leur valeur unitaire (c'est-à-dire la juste valeur du fonds dans lequel les contrats en unités de compte sont investis divisée par le nombre d'unités qui composent le fonds).

Certains produits comportent des garanties qui sont aussi estimées à la juste valeur et incluses dans les passifs relatifs aux preneurs d'assurance, les variations de la juste valeur étant comptabilisées en compte de résultat. Les risques d'assurance sont pris en compte sur la base d'hypothèses actuarielles.

Comptabilité reflet

Dans certains modèles comptables d'Ageas, les plus-values ou moins-values réalisées sur les actifs ont un effet direct sur l'évaluation de certains ou de la totalité des passifs d'assurances et des coûts d'acquisition différés correspondants. Ageas applique une comptabilité reflet aux variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente et des actifs et passifs détenus à des fins de transaction liés aux passifs d'assurance et en affectent l'évaluation. Ces variations de juste valeur ne seront dès lors pas incluses dans les capitaux propres ou dans le résultat net.

Toutes les autres variations de juste valeur latentes du portefeuille disponible à la vente (après application de la comptabilité reflet) qui sont assorties d'éléments de participation discrétionnaire sont incluses comme composantes distinctes des capitaux propres.

Un passif de participation bénéficiaire reporté additionnel découle d'une obligation implicite ou du montant légalement ou contractuellement requis, à payer sur les écarts entre les produits statutaires et en IFRS et les profits et pertes latents comptabilisés en capitaux propres.

Assurance non-vie

Les frais de règlement et de réajustement de sinistres sont portés en compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les sinistres non réglés et les frais de réajustement comprennent des estimations pour sinistres déclarés et des provisions pour sinistres existants mais non déclarés. Les passifs non-vie relatifs aux sinistres « accidents du travail » sont présentés à leur valeur actualisée nette. Ageas n'actualise ses passifs pour sinistres à payer que lorsqu'il s'agit de sinistres avec des modalités de paiement fixes ou déterminables.

Test de suffisance du passif ou Liability Adequacy Test

L'adéquation des passifs d'assurance (« Liability Adequacy Test ») est testée par chaque entreprise, à chaque date de reporting. Les tests sont généralement effectués sur un ensemble légalement fongible (actifs agrégés) en vie ou par groupes de produits homogènes en non-vie. Ageas prend en considération les meilleures estimations actuelles de tous les flux de trésorerie, y compris les flux de trésorerie comme les rendements et charges sur (ré)investissements. Pour les contrats d'assurance vie, les tests incluent les flux de trésorerie résultant des options et garanties incorporées.

La valeur actuelle de ces flux de trésorerie a été déterminée sur la base d'un taux d'actualisation sans risque[1], avec une prime d'illiquidité. Toute insuffisance est immédiatement comptabilisée en résultat, soit sous forme d'une dépréciation des coûts d'acquisition différés ou de la VOBA ou comme perte.

2.8 Évaluation des actifs dépréciés

Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure au montant recouvrable. Ageas réexamine à chaque fin de période tous ses actifs afin de déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation. La valeur comptable des actifs dépréciés est ramenée à son montant recouvrable estimé.

Si, lors d'un exercice ultérieur, le montant de la dépréciation d'actifs autre qu'un goodwill ou des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, diminue en raison d'un événement survenant après que la dépréciation a été actée, le montant est extourné par ajustement de la dépréciation et comptabilisation en compte de résultat. Le montant augmenté ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de dépréciation, si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée pour cet actif durant les années antérieures.

Actifs financiers

Un actif financier (ou un groupe d'actifs financiers) classé comme disponible à la vente est déprécié s'il y a une indication objective de dépréciation suite à un ou plusieurs événements (« loss event » ou « trigger », soit un événement générateur de pertes ou déclencheur, par exemple, le fait que l'émetteur soit confronté à d'importantes difficultés financières) survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que ce ou ces événements ont eu un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier (ou du groupe d'actifs financiers) qui puisse être estimé de façon fiable.

Concernant les actions, les déclencheurs pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation sont, notamment, le fait que la juste valeur soit significativement (25%) inférieure au coût ou ait été inférieure à ce coût pendant une longue période (quatre trimestres consécutifs) se terminant à la date où est arrêté l'état de la situation financière.

Les reprises de dépréciations sur instruments obligataires qui peuvent être objectivement attribuées à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, sont comptabilisées en compte de résultat. Les réévaluations positives des actions, après une dépréciation, sont comptabilisées en capitaux propres.

1 *Après 20 ans, on utiise une extrapolation du taux « ultimate forward rate » (UFR 20y-150y).*

Immeubles de placement et immeubles détenus pour un usage propre

Les immeubles sont évalués au coût et dépréciés lorsque la valeur comptable dépasse leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre « la juste valeur moins les frais de vente » ou la « valeur d'utilité » (la valeur actualisée attendue des flux de trésorerie futurs, sans déduction des taxes de transmission). A la clôture de chaque exercice, Ageas estime s'il y a des indications qu'un actif soit déprécié, sur la base de plusieurs sources d'informations externes (par exemple, des modifications importantes de l'environnement économique) et internes (par exemple, un projet de cession). S'il existe une telle indication et uniquement dans ce cas, Ageas procède à l'estimation du montant recouvrable de l'immeuble. Toute perte de valeur identifiée est comptabilisée en compte de résultat. Après comptabilisation d'une dépréciation, la dépréciation pour les exercices futurs est ajustée sur la base du montant comptable revu moins la valeur résiduelle sur la durée de vie utile restante.

Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill est une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée et, comme tous les autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée, il n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation au moins annuel. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties sur la durée d'utilité estimée et soumises à une révision à chaque fin d'exercice comptable. Les pertes de valeur identifiées sont comptabilisées au compte de résultat.

Autres actifs

Pour les actifs non financiers, le montant recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de cession, et la juste valeur d'usage. La juste valeur moins les coûts de cession est le prix qui serait reçu en cas de vente d'un actif dans une transaction à des conditions normales entre intervenants du marché, après déduction de tout coût de cession marginal direct. La valeur d'usage est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendue de l'usage poursuivi d'un actif et de sa cession à la fin de sa durée de vie utile.

2.9 Comptabilisation des revenus

2.9.1 Encaissement brut

Primes émises

Les primes relatives aux contrats de longue durée d'assurance vie et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices sont enregistrées en revenus au moment où elles sont dues par les titulaires de contrats. Les prestations et frais de gestion futurs estimés sont enregistrés en parallèle aux revenus afin de reconnaître les profits générés par ces contrats sur leur durée de vie estimée. Ce rattachement est effectué par la détermination des passifs des contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire aux bénéfices, ainsi que par l'activation et l'amortissement ultérieur des frais d'acquisition des contrats.

Primes acquises

Pour les contrats de courte durée (principalement en non-vie), les primes émises sont comptabilisées à la création du contrat. Les primes sont reconnues en résultat au rythme de leur acquisition au pro rata de la durée de couverture du contrat. La provision pour primes non acquises représente la part des primes émises relative à la durée encore à courir de la couverture.

2.9.2 Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés en résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts selon la méthode de l'amortissement actuariel, en utilisant le taux effectif appliqué au prix d'achat réel incluant les frais de transaction directs. Les produits d'intérêt incluent les coupons courus sur les instruments à taux fixes et variables ainsi que l'amortissement de la décote ou de la surcote.

Dès qu'un actif financier a été ramené à sa valeur estimée de recouvrement, les produits d'intérêt sont alors comptabilisés sur la base du taux effectif initial pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue de la détermination du montant recouvrable.

2.9.3 Gains et pertes réalisés et non réalisés

Pour les instruments financiers classés comme disponibles à la vente, les gains et pertes réalisés sur les ventes et cessions correspondent à la différence entre la contrepartie reçue et la valeur comptable initiale de l'actif vendu, diminuée de toutes les dépréciations comptabilisées en résultat, après ajustement de l'impact éventuel de la comptabilité de couverture de juste valeur.

Pour les instruments financiers détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat, la différence entre la valeur comptable à la fin de la période de reporting en cours et à la fin de la période de reporting précédente est incluse dans Résultats des ventes et réévaluations.

Pour les instruments dérivés, la différence entre la juste valeur n'incluant pas la partie latente des intérêts courus ("clean fair value") à la fin de la période de reporting en cours et à la fin de la période de reporting précédente est incluse dans Résultat des ventes et réévaluations.

Les gains et pertes non réalisés précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont transférés au compte de résultat lors de la décomptabilisation ou de la dépréciation de l'actif financier.

2.9.4 Commissions

Commissions intégrées au taux d'intérêt effectif

Les commissions intégrées au taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont généralement traités comme un ajustement du taux d'intérêt effectif. Toutefois, lorsque l'instrument financier est valorisé à la juste valeur via le compte de résultat, les honoraires sont comptabilisés comme produits au moment de la comptabilisation initiale de l'instrument.

Commissions comptabilisées lors de la fourniture de services

Les commissions sont généralement comptabilisées comme produits lorsque les services sont prestés. S'il est improbable qu'une convention de prêt soit exécutée et que l'engagement de prêt n'est pas considéré comme un instrument dérivé, les commissions d'engagement sont comptabilisées en produits au pro rata de la période d'engagement.

Commissions comptabilisées à la réalisation de la transaction sous-jacente

Les commissions provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour une tierce partie, sont comptabilisées à la réalisation de la transaction sous-jacente. Les commissions de syndication sont comptabilisées comme produits lorsque la syndication a été menée à terme.

Commissions provenant de contrats de placement

Ces commissions sont liées à des contrats sans participation discrétionnaire aux bénéfices émis par des sociétés d'assurance, qui sont classés comme contrats d'investissement, parce que le risque d'assurance couvert n'est pas significatif. Les produits de ces contrats consistent en des commissions couvrant la couverture d'assurance, des commissions pour frais d'administration et des pénalités de rachat. Les commissions sont comptabilisées en produits losrque les services sont fournis. Les charges incluent les prestations en cas de décès et les intérêts crédités.

3 Acquisitions et cessions

Les acquisitions et cessions significatives suivantes ont été réalisées en 2013 et en 2012. Les détails sur les acquisitions et les cessions éventuellement intervenues après la date de l'état de la situation financière figurent à la note 53 - Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière.

3.1 Acquisitions en 2013

DTH Partners LLC

Le 26 avril 2013, AG Real Estate a acquis, par un apport en capital de USD 103 millions (EUR 79 millions), une participation de 33% dans DTH Partners LLC. Cette participation est incluse dans la rubrique Placements dans des entreprises associées.

Dans le cadre de cette acquisition, les accords complémentaires suivants ont été conclus :

- un accord de prêt mezzanine entre DTH Partners LLC et AG Insurance pour un montant de USD 117,5 millions ;
- un accord de crédit pont entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star SA) pour un montant de USD 23 millions. Ce montant fait partie d'une facilité de crédit pont totale de USD 50 millions accordée par les actionnaires de DTH en vue de préfinancer une structure de crédit d'impôt à exécuter avec Chevron, qui a été retardée par le processus d'approbation du US Internal Revenue Service.

Fin 2013, la comptabilisation de l'acquisition était finalisée et aucun goodwill ou badwill n'a été comptabilisé suite à sa valorisation.

Pour de plus amples détails, il convient de consulter la note 13.

Autres acquisitions

En décembre 2013, les filiales North Light et Pole Star ont été déconsolidées suite à la vente de 60% des intérêts. Une plus-value d'EUR 53 millions a été réalisée sur cette transaction et comptabilisée en compte de résultat, sous Résultat des ventes et réévaluations. Et par ailleurs, le périmètre de consolidation inclut désormais deux nouveaux associés sur la base de la détention de 40% des parts.

Outre les transactions mentionnées ci-dessus, plusieurs acquisitions de petite taille ont été réalisées en 2013 dans le contexte normal des activités immobilières.

3.2 Cessions en 2013

En 2013, Louvresse Développement (actifs : EUR 81 millions) a été vendu, ce qui a engendré une plus-value d'EUR 25 millions (comptabilisée sous Résultat des ventes et réévaluations).

En décembre 2013, les filiales North Light et Pole Star ont été déconsolidées suite à la vente de 60% de leurs parts (voir point 3.1).

3.3 Acquisitions en 2012

Aksigorta A.Ş.

Le 21 novembre 2011, Ageas et Sabanci avaient convenu d'acquérir conjointement des parts supplémentaires dans Aksigorta jusqu'à un maximum de 36%, afin de renforcer encore le partenariat entre les deux groupes. Au 31 décembre 2012, chacune des entités détenait 36% dans Aksigorta. Ageas a consacré au total EUR 10,5 millions à l'acquisition de parts supplémentaires.

Acquisitions d'AG Real Estate

AG Real Estate a fait l'acquisition de sociétés immobilières pour un montant d'EUR 84 millions, aucun goodwill n'ayant été comptabilisé.

Groupama Insurance Company Limited

Le 21 septembre 2012, Ageas a signé un accord en vue de l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited (GICL) pour une contrepartie totale en numéraire de GBP 116 millions (EUR 145 millions). Cette acquisition visait à renforcer la position de marché d'Ageas et elle place Ageas en cinquième position sur le marché britannique de l'assurance non-vie (avec une part de marché de 5,2%), en quatrième position en assurance automobile privée (avec une part de marché de 11,7%) et en quatrième position en assurance aux particuliers (avec une part de marché de 7,1%). La transaction a été finalisée le 14 novembre 2012. Après quoi, GICL est devenu une filiale à 100% d'Ageas UK.

L'impact de l'acquisition de GICL sur l'État consolidé de la situation financière d'Ageas à la date d'acquisition se présente comme suit.

Actifs		Passifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49	Passifs de contrats d'assurance non-vie	797
Placements financiers et prêts	731	Passifs d'impôts exigibles et différés	11
Réassurance et autres créances	162	Intérêts courus et autres passifs	49
Immobilisations corporelles	6		
Charges reportées et autres actifs	117		
		Total des passifs	**857**
		Goodwill négatif	63
		Coût d'acquisition	145
Total des actifs	**1.065**	**Total des passifs et du coût d'acquisition**	**1.065**

Jusqu'à sa fusion avec Ageas Insurance Ltd. en octobre 2013, Groupama a généré un résultat net d'EUR 13,7 millions (en 2012, un résultat net d'EUR 3,4 millions). Aucune immobilisation incorporelle n'a été comptabilisée dans le cadre de la transaction. Le goodwill négatif d'EUR 63 millions a été comptabilisé directement dans le compte de résultat comme Autres produits et provient du fait que le prix d'acquisition de Groupama était inférieur à sa valeur comptable.

3.4 Cessions en 2012

Ageas Deutschland Lebensversicherung AG

Ageas a signé en 2011 un accord avec Augur Capital pour la vente de ses activités vie en Allemagne. La transaction a été clôturée au premier trimestre 2012 et s'est traduite pour Ageas par une perte en capital d'EUR 14,5 millions. Cette perte était déjà comptabilisée dans le Compte général fin 2011.

3.5 Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs générés par les acquisitions et cessions de filiales et d'entreprises associées à la date d'acquisition ou de cession.

	2013		2012	
	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Actifs et passifs des entreprises acquises et cédées				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,8	- 0,1	48,5	
Placements			723,1	
Immeubles de placement	64,4	- 219,5	48,3	
Créances		161,0	7,9	
Placements dans des entreprises associées, y compris les paiements (remboursements) en capital	403,3	- 744,2	14,4	- 35,6
Réassurance et autres créances	0,9	- 11,9	162,8	- 0,3
Actifs d'impôts exigibles et différés			36,9	- 0,1
Intérêts courus et autres actifs		- 10,6	141,0	- 1,1
Immobilisations corporelles			5,8	
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	3,1	- 5,6	5,2	- 3,7
Actifs détenus en vue de la vente				- 138,5
Passifs liés à des contrats d'assurance et de placement			797,2	
Autres emprunts	49,2		16,1	
Passifs d'impôts exigibles et différés	4,8	- 23,2	10,4	- 0,6
Intérêts courus et autres passifs	1,6	- 5,1	61,4	- 0,7
Provisions			5,1	
Dettes liées à des actifs détenus en vue de la vente				- 110,5
Participations ne donnant pas le contrôle			25,6	- 1,0
Variation des capitaux propres suite à la cession d'entités du groupe				- 13,8
Actifs nets acquis / Actifs nets cédés	**416,9**	**- 802,6**	**278,1**	**- 52,7**
Goodwill négatif			62,8	
Résultat sur cessions, brut		53,4		14,9
Résultat sur cessions, net d'impôts		53,4		14,9
Trésorerie utilisée pour les acquisitions / reçue des cessions :				
Total des acquisitions / Produits des cessions	- 416,9	856,0	- 215,3	67,6
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie acquis/cédés	0,8	- 0,1	48,5	
Trésorerie utilisée pour les acquisitions/ reçue des cessions	**- 416,1**	**855,9**	**- 166,8**	**67,6**

Le montant positif dans la rubrique « Créances » et dans la colonne « Cessions en 2013 » concerne des prêts à North Light et Pole Star, deux anciennes filiales détenues à 100%. Ageas a réduit ses participations dans ces entités à 40%, en 2013 (voir aussi Cessions en 2013). Dès lors, fin 2013, elles étaient mises en équivalence. Les prêts continuent d'exister entièrement. Toutefois, comme ces entités sont désormais comme entreprises associées et non entièrement consolidées, les prêts ne sont plus éliminés (voir les détails à la note 19).

Dans la ligne « Investissements dans les entreprises associées » pour la colonne Acquisitions en 2013, figure l'augmentation de capital en Chine. Dans la colonne Cessions en 2013 figure le remboursement en capital de Royal Park Investments (voir les détails à la note 8 et 19).

Le montant total payé pour l'acquisition de filiales et d'entreprises associées s'élève à EUR 416,9 millions en 2013 (EUR 236,0 millions en 2012). Il n'y a eu en 2013 aucune augmentation de capital par des participations ne donnant pas le contrôle (2012 : EUR 20,7 millions).

4 Capitaux propres revenant aux actionnaires

Le tableau suivant présente la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires au 31 décembre.

Capital souscrit	
Actions ordinaires: 233.486.113 actions Ageas émises et libérées au pair comptable d'EUR 7,40	1.727,8
Primes d'émission	2.854,1
Autres réserves	2.080,4
Écarts de conversion	- 2,7
Résultat net revenant aux actionnaires	569,5
Gains et pertes non réalisés	1.296,0
Capitaux propres revenant aux actionnaires	**8.525,1**

4.1 Actions ordinaires

Actions émises et nombre potentiel d'actions

Conformément aux dispositions qui régissent ageas SA/NV, dans les limites légales et dans l'intérêt de la société, le Conseil d'Administration a été autorisé, pour une période de trois ans (2013-2016), par l'Assemblée générale des Actionnaires du 24 avril 2013, à augmenter son capital social d'un montant maximal d'EUR 193.200.000 à des fins générales.

En prenant en compte une valeur au pair comptable d'EUR 7,40, ce montant permet l'émission de 26.108.108 actions, représentant à peu près 11% du capital social actuel de la société. Cette autorisation permet également à la société de satisfaire à ses obligations dans le cadre de l'émission d'instruments financiers. Des actions pourraient également être émises dans le cadre du mécanisme appelé « Méthode alternative de règlement du coupon » (ACSM) inclus dans certains instruments financiers hybrides (pour une présentation détaillée, cf. note 51 - Passifs éventuels).

Ageas a émis des options ou des instruments présentant les caractéristiques des options, qui au moment de leur exercice, pourraient générer une augmentation du nombre d'actions en circulation.

Le nombre d'actions émises tient compte des actions émises dans le cadre de l'instrument convertible FRESH (4,0 millions). L'instrument FRESH est un instrument financier émis en 2002 par Ageasfinlux S.A. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 4,0 millions d'actions Ageas. Ageasfinlux S.A. a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les FRESH (par conséquent, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Toutefois, Ageasfinlux S.A. et Ageas ont convenu que ces actions ne seraient assorties ni de dividende ni de droits de vote aussi longtemps qu'elles servent de garanties pour les FRESH. Comme Ageasfinlux S.A. est une filiale d'Ageas, les actions liées aux FRESH sont traitées comme des actions autodétenues (voir ci-après) et éliminées par rapport aux actions constituant les capitaux propres revenant aux actionnaires. (Voir la note 6 - Rendement par action et la note 27 – Dettes subordonnées).

Actions propres

Les actions propres, étant des actions ordinaires acquises par Ageas, sont déduites des capitaux propres revenant aux actionnaires et sont comptabilisées dans Autres réserves. En outre, les Autres réserves incluent l'ajustement pour l'option de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle.

Le nombre total d'actions propres (7,0 millions) comprend essentiellement des actions détenues pour les FRESH (4,0 millions), le programme d'actions à cessibilité restreinte (0,5 million) et les actions résiduelles du programme de rachat (2,5 millions, voir ci-après). Des détails sur les titres FRESH sont présentés à la note 27 – Dettes subordonnées.

Programme de rachat d'actions 2013

Le 2 août 2013, Ageas a annoncé la décision prise par le Conseil d'Administration, conformément à l'autorisation donnée par les actionnaires fin avril 2013, de mener un nouveau programme de rachat d'actions pour un montant d'EUR 200 millions.

Le programme a démarré le 12 août 2013 et court jusqu'au 5 août 2014.

Les actions rachetées sont détenues comme actions propres jusqu'au moment où une décision d'annulation de ces actions aura été formellement approuvée par les actionnaires. Entre le début du programme de rachat d'actions et le 31 décembre 2013, Ageas a racheté 2.489.921 actions pour un montant total d'EUR 76.477.151.

Entre le 2 août 2013 et 14 février 2014, Ageas a racheté 3.215.348 actions pour un total d'EUR 99,5 millions, ce qui correspond à 1,38% du total des actions en circulation.

Programme de rachat d'actions 2012

Ageas a lancé un programme de rachat d'actions pour un montant d'EUR 200 millions, débutant le 13 août 2012 pour une période se terminant le 19 février 2013 au plus tard. Le 19 février 2013, le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le programme jusqu'à ce que le montant total d'EUR 200 millions soit atteint, ce qui fut le cas le 26 février 2013.

Entre le 13 août 2012 et le 26 février 2013, Ageas a racheté 9.635.159 actions pour un montant total d'EUR 200 millions, ce qui correspondait à 3,96% du total des actions en circulation.

Le 24 avril 2013, l'Assemblée générale des Actionnaires a approuvé l'annulation de 9.165.454 actions. L'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de septembre 2013 a approuvé l'annulation des actions résiduelles (469.705) du programme de rachat d'actions 2012.

Réduction de capital

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ageas SA/NV de 16 septembre 2013 a, outre l'approbation de l'annulation des actions, approuvé une deuxième réduction de capital par le biais d'un remboursement aux actionnaires, d'EUR 1,00 par action. Le paiement – d'un montant d'EUR 222 millions - a eu lieu le 13 décembre 2013.

Programmes d'actions à cessibilité restreinte

En 2011, 2012 et 2013, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale (voir aussi note 10 – Plans de rémunération en actions et en options).

CASHES et règlement avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas

En 2007, BNP Paribas Fortis SA/NV (anciennement Fortis Banque) a émis un instrument financier appelé CASHES. L'une des caractéristiques de cet instrument est qu'il n'est remboursable que par sa conversion en 12,5 millions d'actions Ageas.

BNP Paribas Fortis SA/NV a acquis toutes les actions Ageas nécessaires pour rembourser les CASHES (dès lors, elles sont incluses dans le nombre d'actions en circulation d'Ageas). Les actions détenues par BNP Paribas Fortis SA/NV liées aux CASHES ne sont assorties ni de droit au dividende, ni de droit de vote (voir note 27 – Dettes subordonnées et note 51 – Passifs éventuels).

En 2012, BNP Paribas a fait une offre en numéraire sur les CASHES, qui a partiellement réussi. Le 6 février 2012, BNP Paribas a converti 7.553 CASHES présentés sur les 12.000 titres en circulation (soit 62,9%) en 7,9 millions d'actions Ageas.

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN(I) (cf. note 30 – RNP(I)) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par BNP Paribas Fortis SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas (cf. note 18 - Créances).

Actions en circulation

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions en circulation.

en milliers	Actions émises	Actions propres	Actions en circulation
Nombre d'actions au 1er janvier 2012	**262.338**	**- 21.709**	**240.629**
Émises dans le cadre de MCS	- 19.217	19.217	
Solde des actions achetées/vendues		- 8.798	- 8.798
Nombre d'actions au 31 décembre 2012	**243.121**	**- 11.290**	**231.831**
Annulation d'actions	- 9.635	9.635	
Solde des actions achetées/vendues		- 5.397	- 5.397
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	**233.486**	**- 7.052**	**226.434**

Le tableau suivant récapitule le nombre d'actions en circulation et le nombre potentiel d'actions au 31 décembre.

en milliers	
Nombre d'actions au 31 décembre 2013	**233.486**
Actions potentiellement à émettre :	
- dans le cadre des plans d'actions (voir note 10)	2.043
Nombre potentiel total d'actions au 31 décembre 2013	**235.529**

4.2 Autres réserves

Les actions propres, étant des actions ordinaires acquises par Ageas, sont déduites des capitaux propres revenant aux actionnaires et sont comptabilisées dans Autres réserves. En outre, les Autres réserves incluent l'ajustement pour l'option de vente émise sur participations ne donnant pas le contrôle.

4.3 Écarts de conversion

La réserve de conversion de devises est un élément distinct des capitaux propres revenant aux actionnaires dans lequel sont comptabilisés les écarts de conversion, résultant de la conversion des résultats et de la détention d'activités étrangères reprises dans les États financiers consolidés d'Ageas.

Ageas ne couvre les investissements nets dans des activités étrangères que si l'incidence de mouvements de change potentiels est considérée comme dépassant l'appétence au risque d'Ageas. Cependant, les prêts qui n'ont pas été consentis à des fins de financement permanent et les paiements et dividendes en devises connus bénéficient d'une couverture. Les écarts de conversion résultant des prêts et autres instruments en devises désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont comptabilisés en capitaux propres (dans la rubrique Écarts de conversion) jusqu'à la cession de l'investissement net, à l'exception de toute inadéquation de couverture, laquelle sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Lors de la cession d'une entité étrangère, de tels écarts de conversion sont comptabilisés en compte de résultat au titre d'élément de pertes ou gains sur la vente.

4.4 Gains et pertes non réalisés inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires

Les gains et pertes non réalisés tels qu'inclus dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires se présentent comme suit.

31 décembre 2013	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'a l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire	Total
Solde brut	3.948,7	- 138,1	- 177,9	- 37,1		3.595,6
Impôts afférents	- 1.220,5	36,0		0,9		- 1.183,6
Comptabilité reflet	- 909,1					- 909,1
Impôts afférents	280,2					280,2
Participations ne donnant pas le contrôle	- 518,5	47,3	- 1,2	11,4		- 461,0
Eléments de participation discrétionnaire	4,0				- 4,0	
Total (y compris les écarts de change)	**1.584,8**	**- 54,8**	**- 179,1**	**- 24,8**	**- 4,0**	**1.322,1**
Transfert à la réserve de conversion (cumulé)	- 5,5		- 20,1	- 0,5		- 26,1
Total	**1.579,3**	**- 54,8**	**- 199,2**	**- 25,3**	**- 4,0**	**1.296,0**

31 décembre 2012	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'a l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Éléments de participation discrétionnaire	Total
Solde brut	5.368,6	- 172,2	159,5	- 30,8		5.325,1
Impôts afférents	- 1.703,2	44,7		1,7		- 1.656,8
Comptabilité reflet	- 1.656,3					- 1.656,3
Impôts afférents	531,1					531,1
Participations ne donnant pas le contrôle	- 570,1	59,8	- 0,7	13,5		- 497,5
Eléments de participation discrétionnaire	4,3				- 4,3	
Total (y compris les écarts de change)	**1.974,4**	**- 67,7**	**158,8**	**- 15,6**	**- 4,3**	**2.045,6**
Transfert à la réserve de conversion (cumulé)	- 10,3		- 20,0	0,2		- 30,1
Total	**1.964,1**	**- 67,7**	**138,8**	**- 15,4**	**- 4,3**	**2.015,5**

Les gains et pertes non réalisés sur les placements disponibles à la vente sont présentés dans la note 16 - Placements.

Les variations de la juste valeur des dérivés désignés et éligibles comme couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées au titre de gains ou pertes non réalisés en Capitaux propres. Toute inefficacité de couverture est immédiatement comptabilisée en compte de résultat. Les écarts de conversion issus d'instruments désignés comme couverture d'un placement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en Capitaux propres revenant aux actionnaires jusqu'à la cession du placement net, excepté pour une couverture inefficace qui sera immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Ageas conclut des contrats d'assurance qui présentent non seulement des éléments de garantie, mais également d'autres avantages dont les montants et le calendrier de déclaration et de paiement sont laissés à la seule discrétion d'Ageas. En fonction des dispositions contractuelles et légales, les variations non réalisées de la juste valeur des actifs liés à ces contrats sont comptabilisées, après application de la comptabilité reflet, comme capitaux propres revenant aux actionnaires, au titre d'élément de participation discrétionnaire et de gains et pertes non réalisés portant sur des placements disponibles à la vente.

Le tableau ci-dessous présente les variations des gains et pertes bruts non réalisés repris dans les Capitaux propres revenant aux actionnaires pour 2012 et 2013

	Placements disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'a l'échéance	Réévaluation des entreprises associées	Couvertures de flux de trésorerie	Total
Gains (pertes) bruts non réalisés au 1er janvier 2012	**588,2**	**- 200,9**	**231,7**	**- 21,2**	**597,8**
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	4.691,3		- 39,9	- 9,0	4.642,4
Reprises de (profits) pertes non réalisés suite à des ventes	52,3				52,3
Reprises de pertes non réalisées suite à des dépréciations	39,1				39,1
Écarts de conversion	- 2,3		4,1		1,8
Amortissements		28,3		- 0,6	27,7
Autres		0,4	- 36,4		- 36,0
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2012	**5.368,6**	**- 172,2**	**159,5**	**- 30,8**	**5.325,1**
Variations des gains (pertes) non réalisés durant l'année	- 1.294,5		- 255,3	- 7,1	- 1.556,9
Reprises de (profits) pertes non réalisées suite à des ventes	- 121,3		- 79,9		- 201,2
Reprises de pertes non réalisés suite à des dépréciations	3,9				3,9
Écarts de conversion	- 6,1		0,1	0,7	- 5,3
Amortissements		33,7		0,1	33,8
Autres	- 1,9	0,4	- 2,3		- 3,8
Gains (pertes) bruts non réalisés au 31 décembre 2013	**3.948,7**	**- 138,1**	**- 177,9**	**- 37,1**	**3.595,6**

4.5 Dividende et conventions d'actionnaires

Les sociétés d'Ageas sont soumises à des restrictions légales en ce qui concerne le montant des dividendes qu'elles peuvent attribuer à leurs actionnaires. Le Code Civil néerlandais prévoit qu'une société néerlandaise ne peut payer un dividende que si les capitaux propres nets de cette société sont supérieurs à la somme du capital appelé et libéré, d'une part, et des réserves légales ou statutaires, d'autre part.

En vertu du Code des Sociétés belge, toute société belge est tenue d'affecter annuellement 5% de son bénéfice net à la constitution de la réserve légale. Cette obligation n'est plus de mise dès que la réserve atteint un montant égal à 10% du capital social. La société ne peut pas davantage payer de dividende si, à la suite de ce dividende, l'actif net de la société tombe en deçà d'un montant égal à la somme du capital libéré et des réserves indisponibles.

En matière de dividendes, les filiales et entreprises liées sont également soumises à des restrictions découlant de normes d'adéquation des capitaux propres et de solvabilité imposées par les organes de contrôle locaux dans les pays où ces filiales sont présentes, et de conventions d'actionnaires.

Dans certains cas, un consensus entre actionnaires est requis pour qu'un dividende soit déclaré.

En outre, les conventions d'actionnaires (concernant des parties qui détiennent une participation de donnant pas le contrôle dans des filiales d'Ageas ou une participation dans une société où Ageas ne détient pas le contrôle) peuvent inclure :

- des clauses spécifiques sur les droits de vote ou la distribution de dividendes ;
- des périodes fermées pendant lesquelles les parties ne sont pas autorisées à négocier les actions avant un certain temps ou sans approbation préalable de toutes les parties ;
- des options de vente ou de revente d'actions à d'autres parties à la convention d'actionnaires, y compris la méthode de calcul sous-jacente utilisée pour valoriser les actions ;
- des mécanismes de clause d'intéressement permettant à la partie qui vendrait les actions d'obtenir des avantages additionnels si certains objectifs devraient être atteints ;
- des clauses d'exclusivité ou de non concurrence liées à la vente de produits d'assurance.

Dividende proposé pour 2013

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'approbation des actionnaires un dividende brut en numéraire d'EUR 1,40 par action au titre de l'exercice 2013.

4.6 Rendement sur capitaux propres

Ageas calcule le rendement sur capitaux propres sur la base du résultat de douze mois et de la moyenne des capitaux propres nets au début et à la fin de l'année. Le rendement sur capitaux propres pour 2013 et 2012 se présente comme suit.

	2013	2012
Rendement sur capitaux propres Groupe Ageas	6,2%	8,4%
Rendement sur capitaux propres Assurance	8,3%	8,7%

5 Participations ne donnant pas le contrôle

Les principales participations ne donnant pas le contrôle dans les sociétés du groupe Ageas sont les suivantes :

	% des participations ne donnant pas le contrôle	Montant au 31 décembre 2013	% des participations ne donnant pas le contrôle	Montant au 31 décembre 2012
Sociétés du groupe				
AG Insurance (Belgique)	25,0%	1.225,5	25,0%	1.324,8
Interparking SA (part d'AG Insurance)	10,1%	89,7	10,1%	88,1
Venti M (part d'AG Insurance)	40,0%	30,2	40,0%	32,4
Millenniumbcp Ageas (part d'Europe continentale)	49,0%	552,6	49,0%	502,9
F&B/UBI Assicurazioni (part d'Europe continentale)	75,0%	128,8	75,0%	124,5
Tesco Insurance Ltd (part du Royaume-Uni)	49,9%	91,8	49,9%	114,3
Autres		3,6		9,3
Total		**2.122,2**		**2.196,3**
Ajustement pour passif lié à l'option de vente PNC d'AG Insurance (voir note 33)		- 1.225,5		- 1.324,8
Total y compris le passif lié à l'option de vente émise		**896,7**		**871,5**

Les PNC ou participations ne donnant pas le contrôle représentent la participation relative d'une tierce partie dans les capitaux propres revenant aux actionnaires d'une filiale d'Ageas comme déterminé par Ageas conformément aux normes internationales d'information financières (IFRS).

Les détails relatifs à l'ajustement pour le passif lié à l'option de vente émise sur PNC d'AG Insurance figurent à la note 33 – Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV.

6 Rendement par action

Le tableau suivant détaille le calcul du rendement par action.

	2013	2012
Résultat net revenant aux actionnaires	569,5	743,0
Coût d'acquisition des actions à cessibilité restreinte	2,4	1,0
Bénéfice net pour le calcul du bénéfice dilué par action	**571,9**	**744,0**
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice de base par action (en milliers)	228.743	237.449
Ajustements pour :		
- actions à cessibilité restreinte (en milliers)	512	218
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le bénéfice dilué par action (en milliers)	**229.255**	**237.667**
Résultat de base par action (en euros par action)	2,49	3,13
Résultat dilué par action (en euros par action)	2,49	3,13

En 2013, un nombre moyen pondéré d'options portant sur 2.064.018 actions (2012 : 2.410.735) pour un prix d'exercice moyen pondéré d'EUR 20,75 par action (2012 : EUR 19,85) a été exclu du calcul du bénéfice par action dilué parce que le prix d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions sur le marché, compte tenu du fait qu'après le reverse stock split, il faut exercer dix options pour acquérir une action.

En 2013 et en 2012, 4,0 millions d'actions Ageas liées aux FRESH ont été exclues du calcul du bénéfice par action dilué parce que le montant d'intérêts par action économisé sur ces titres était supérieur au bénéfice de base par action.

Les 4,64 millions d'actions Ageas au total, émises dans le cadre des CASHES (31 décembre 2012 : 4,64 millions) sont incluses dans les actions ordinaires bien qu'elles ne donnent pas de droit au dividende ni de droit de vote (voir note 51 – Passifs éventuels).

7 Gestion des risques

Prestataire d'assurance actif sur de nombreux marchés, tant en vie qu'en non-vie, Ageas assume un certain nombre de risques, d'origine interne ou externe, susceptibles d'affecter ses activités, sa rentabilité, son cours de bourse, la valeur de ses placements ou la vente de certains produits et services. Outre ses activités d'assurance, Ageas gère un Compte général, qui regroupe essentiellement des activités sans lien avec son cœur de métier, l'assurance : la fonction Finance du groupe et d'autres activités de holding. Le Compte général inclut également les dossiers hérités du passé encore en cours.

7.1 Introduction

Ce chapitre présente le cadre et l'organisation de la gestion des risques d'Ageas, la gouvernance en matière de risques, la taxonomie des risques et les principes essentiels régissant l'appétence au risque.

Il décrit aussi le profil de risque d'Ageas, décliné en risque financier, risque de passifs d'assurance et autres risques comme le risque opérationnel et le risque stratégique.

7.2 Cadre de gestion des risques

Prestataire d'assurances multinational, Ageas crée de la valeur en acceptant, en détenant et en transformant des risques susceptibles d'être adéquatement gérés soit individuellement, soit au sein d'un portefeuille, dans un cadre ERM (Enterprise Risk Management) approprié.

Ageas définit le risque comme un écart observé par rapport à des résultats attendus, qui est susceptible d'affecter la valeur, les capitaux propres ou le résultat d'Ageas, ses objectifs commerciaux ou ses opportunités de développement futures. Les risques d'Ageas trouvent donc leur origine dans son exposition aux facteurs de risque interne ou externe liés à ses activités. Ageas n'entend accepter que des risques :

- qu'il comprend bien ;
- qui sont susceptibles d'être correctement gérés soit individuellement, soit au sein d'un portefeuille ;
- qui sont supportables (c'est-à-dire conformes à l'appétence au risque du groupe) ;
- qui présentent un équilibre rendement/risque acceptable.

Ageas a mis en place une approche de la gestion des risques dont l'objectif consiste à comprendre et gérer tous les risques importants de manière efficace dans un cadre ERM (Enterprise Risk Management) bien conçu. L'objectif d'un tel cadre consiste à apporter de la valeur à l'activité et à en assurer une maîtrise adéquate, comme suit :

- identifier, évaluer, contrôler et gérer (voire atténuer si nécessaire) les risques susceptibles de remettre en cause la réalisation des objectifs ;
- définir et mettre en œuvre un cadre d'appétence au risque en termes de solvabilité, de rendement et de valeur ;
- s'assurer, en permanence, que le risque d'insolvabilité reste bas et dans les limites de l'appétence au risque ;
- contribuer au processus de prise de décision en fournissant rapidement aux décideurs des informations cohérentes et fiables ;
- créer une culture de conscience des risques dans laquelle chaque manager assume la responsabilité de connaître les risques de son activité, de les gérer adéquatement et d'en faire rapport en toute transparence.

Le cadre de gestion des risques d'Ageas comprend les quatre dimensions suivantes :

- un cadre de risque documenté ;
- une organisation et une gouvernance des risques définies ;
- un cadre de modèle formel ;
- des exigences de reporting.

Au sein d'Ageas, la gestion des risques se fonde sur les principes ERM (Enterprise Risk Management et le cadre ERM – voir graphique). Ageas veille à ce que tous les risques soient identifiés, évalués, contrôlés et gérés conformément aux directives et normes définies au niveau consolidé, qui sont également destinées à servir de référence pour la conduite de toutes les activités au sein du groupe.

Le cadre ERM (Enterprise Risk Management) est réexaminé régulièrement pour vérifier s'il reste conforme à sa vocation et adapté à l'évolution des besoins d'Ageas. Il est conçu pour soutenir la mission, les objectifs et les normes élevées de gestion du risque, tant au niveau du groupe que localement, et pour veiller à la réalisation des objectifs précités.

7.3 Organisation et gouvernance de la gestion des risques

Le département de gestion des risques au niveau du groupe et au sein des entités opérationnelles a pour mission de veiller à ce que les risques susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs stratégiques, opérationnels, financiers ou autres, soient promptement identifiés, évalués, gérés et contrôlés.

La fonction Risk Management est organisée de manière à obtenir :

- des responsabilités claires en matière de gestion des risques ainsi qu'une culture de conscience des risques ;
- l'indépendance des fonctions de gestion des risques ;
- la transparence et la cohérence dans les décisions de prise de risques, couvrant l'ensemble des risques de la taxonomie des risques d'Ageas ;
- le partage des connaissances et des meilleures pratiques, ainsi que le maintien de standards élevés de gestion des risques ;
- la cohérence pour obtenir un reporting et une vision du risque agrégé au niveau du groupe.

La structure et la gouvernance du risque d'Ageas sont présentées ci-dessous.

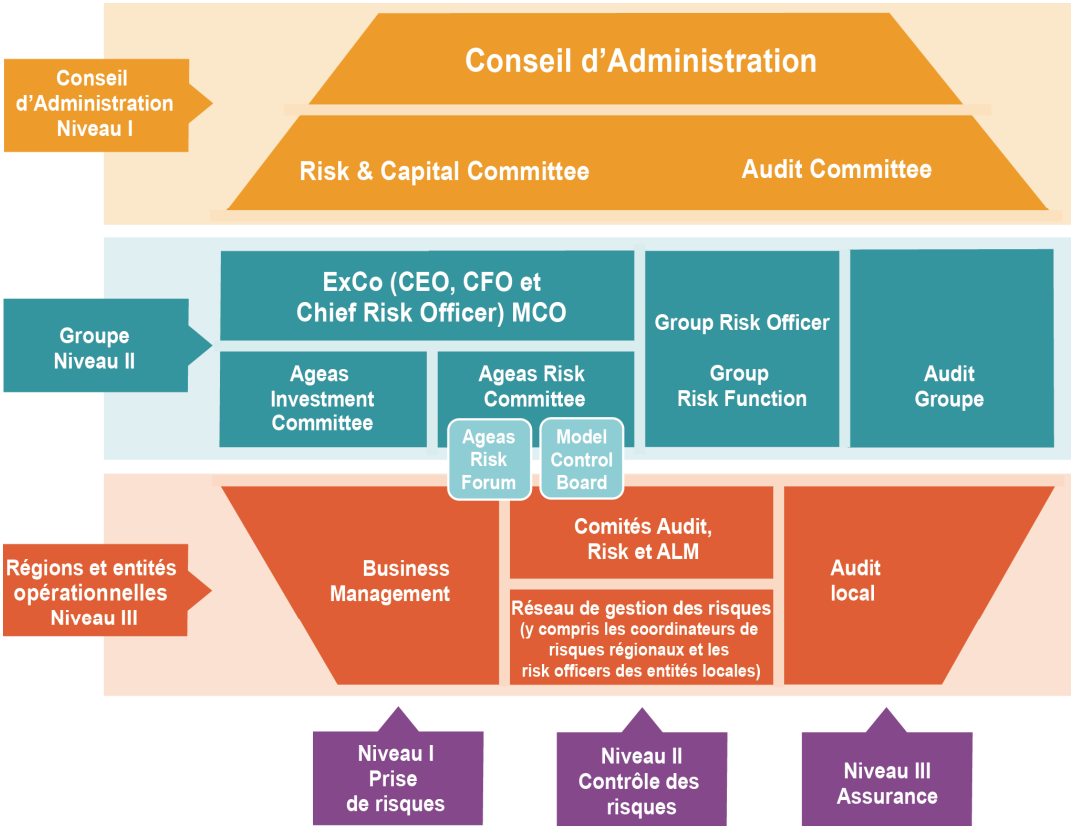

Le cadre de gestion des risques mis en place par Ageas se caractérise par une délimitation très claire des responsabilités en vue d'une gestion des risques efficace.

Pour superviser la structure du cadre général de risque et de contrôle, pour en détecter les défaillances et optimiser le cadre de gestion des risques, Ageas a adopté le principe d'une « triple ligne de défense » :

- première ligne de défense : les entités opérationnelles locales assument la responsabilité première de veiller à ce qu'Ageas ne subisse pas de préjudice dû à des événements inattendus et de gérer la taxonomie globale des risques relevant de leur domaine. Elles sont responsables de l'exécution de la stratégie opérationnelle à tous les niveaux, depuis le CEO, les cadres supérieurs et les cadres opérationnels, jusqu'aux employés de toutes les entités. Elles doivent avoir mis en place une culture du risque forte et sensibilisé au risque tous les niveaux de l'entreprise. Elles ont la responsabilité de gérer les risques conformément aux exigences internes locales, définies de manière à respecter les exigences du groupe. Il leur incombe de s'assurer que les processus et contrôles appropriés sont en place et dûment mis en œuvre ;
- deuxième ligne de défense : les fonctions Group Risk et Local Risk assurent le respect de normes élevées de gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise par la mise en place d'un cadre de risque et plus spécifiquement de politiques et de directives par type de risque. Elles coordonnent la mise en œuvre d'initiatives en matière de risque et stimulent la sensibilisation de la haute direction à l'égard du risque au niveau consolidé. Elles, et apportent un appui à l'Executive Committee (ExCo) ou au Management Committee local et au Conseil d'Administration pour optimiser, pour l'ensemble d'Ageas, le niveau d'appétence au risque, les limites de risque, le profil risque/rendement et l'utilisation de la capacité d'absorption du risque. En outre, elles sont responsables de la communication et de l'intégration de la stratégie de risque, de la sensibilisation au risque et de la gestion des risques dans l'ensemble de l'entreprise. Le département Compliance assume un rôle global d'assurance et veille à ce que la société et les employés se conforment aux lois, réglementations, règles internes et normes éthiques. Le département Compliance vérifie que les politiques (risques et compliance) soient en place et conformes aux règles et exigences internes et externes. Les fonctions de risque locales ont la responsabilité de s'assurer que les processus et les contrôles soient en ligne avec les exigences liées aux risques ;
- troisième ligne de défense : l'Audit interne a vocation à fournir une assurance quant à la conception et à la mise en œuvre correctes du cadre de gouvernance du risque, ainsi qu'au respect des politiques, directives et processus.

Unités de gouvernance

La politique de gouvernance du risque d'Ageas détermine les exigences quant à la nature, au rôle et à l'organisation des comités de risque, de la fonction Risque et du Risk Officer, ainsi que les interactions nécessaires en matière de risque entre le niveau groupe, les régions et les entités opérationnelles.

Cette politique s'applique à toutes les unités de gouvernance définies par le Conseil d'Administration d'Ageas. La gouvernance du risque est alignée sur les exigences de gouvernance au niveau du groupe, qui peut alors avoir une vue globale, un reporting complet et assumer ainsi une véritable responsabilité qui contribuera aux résultats du groupes (compte de résultat, état de la situation financière et valeur).

Le tableau ci-après présente l'ensemble des unités de gouvernance d'Ageas.

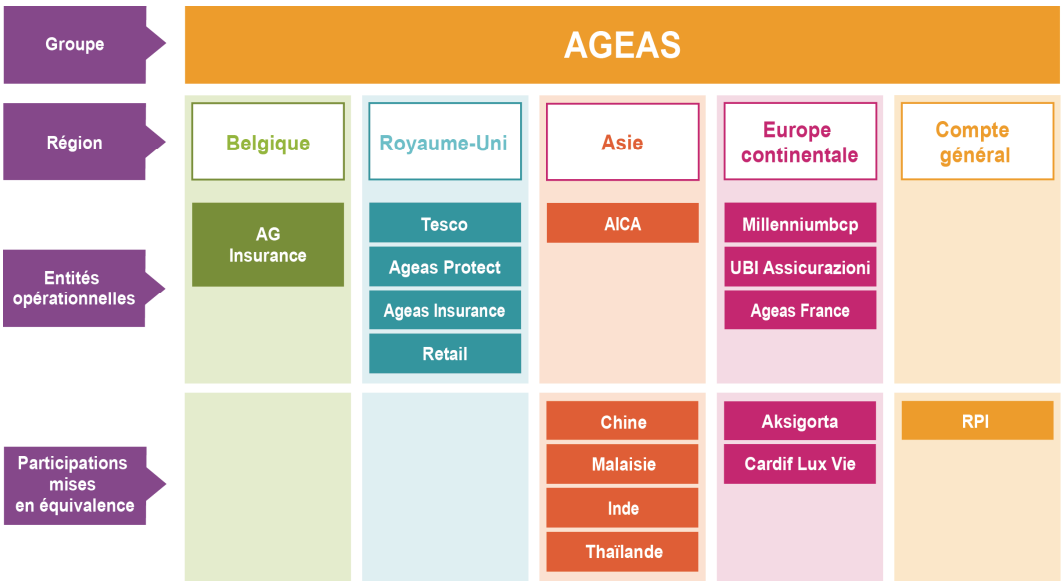

A. STRUCTURE DE GESTION DES RISQUES À L'ÉCHELLE DU GROUPE

La fonction de gestion des risques s'articule autour d'une série d'instances – conseils d'administration, comités divers et fonctions – investies de diverses responsabilités dans le cadre ERM. Au niveau du groupe, le Conseil d'Administration, ses comités et différentes fonctions sont en place pour assurer la gouvernance du risque.

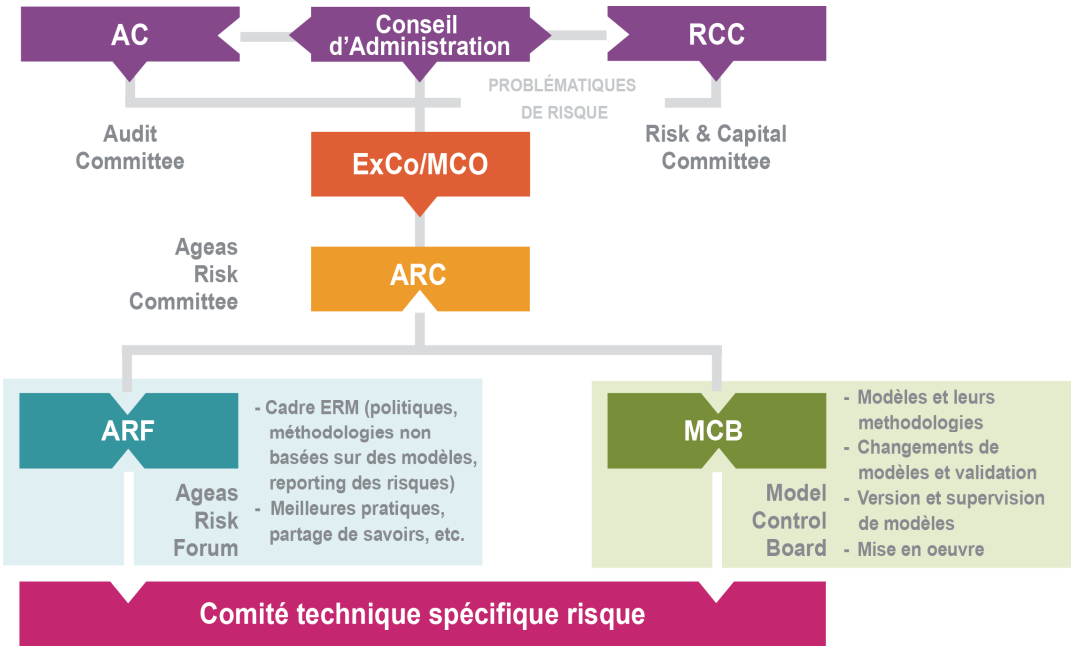

- le Conseil d'Administration porte l'ultime responsabilité de l'ensemble des activités liées au risque. Le Conseil d'Administration est le plus haut organe de décision d'Ageas, à l'exception des matières réservées aux assemblées générales des actionnaires par le droit des sociétés et par les statuts. Le Conseil d'Administration approuve le niveau d'appétence au risque pour le groupe dans son ensemble ;

- le Risk and Capital Committee a pour rôle d'assister le Conseil d'Administration dans l'appréhension des risques et de lui adresser des recommandations dans les matières qui touchent au risque et au capital, en particulier (i) la définition, la supervision et le suivi du profil de risque d'Ageas, par rapport au niveau cible d'appétence au risque tel que déterminé par le Conseil d'Administration, (ii) l'adéquation de l'affectation des capitaux, et (iii) les aspects financiers des dossiers hérités de l'ancien Fortis ;

- l'Audit Committee aide le Conseil d'Administration à s'acquitter de ses tâches de surveillance et de suivi du contrôle interne au sens le plus large, au sein d'Ageas, y compris le contrôle interne du reporting financier et en matière de risque ;

- l'Executive Committee (ExCo) et le CRO, en particulier, assument à l'égard du Risk and Capital Committee, du Conseil d'Administration ainsi que des marchés et des actionnaires la responsabilité de vérifier que les organes (sociaux) d'Ageas et de ses entités opérationnelles locales prennent les bonnes décisions concernant les structures, les risques, l'exécution des tâches et processus, et de s'assurer que les structures Ageas existent et sont entièrement opérationnelles. Le CRO est assisté du Group Risk Officer, en charge de la direction de la fonction Group Risk ;

- le Conseil d'Administration a créé le Group Management Committee pour conseiller le Group Executive Committee. Le Group Executive Committee mène des discussions complètes et sollicite au premier chef l'avis du Management Committee sur les problématiques liées aux politiques globales d'Ageas, à soumettre au Conseil d'Administration pour approbation, comme : la gestion financière (notamment la stratégie de financement, les questions de solvabilité mais pas la politique de dividende), la gestion des risques (par exemple l'appétence au risque) ;

- un Ageas Risk Committee (ARC) conseille l'ExCo d'Ageas sur toutes les questions liées au risque. Il s'assure que tous les risques qui pèsent effectivement sur les objectifs stratégiques, opérationnels et financiers sont rapidement identifiés, mesurés, gérés, signalés et suivis au moyen de limites d'appétence au risque appropriés), et que la gouvernance et la structure de gestion des risques adéquates sont en place et font l'objet d'un suivi (comme stipulé par la cadre ERM). Il est lui-même conseillé par l'Ageas Risk Forum (ARF) sur des questions liés au cadre de gestion des risques et par l'Ageas Model Control Board (MCB) qui s'assure que les modèles utilisés sont appropriés et conviennent pour les tâches auxquelles ils doivent servir ;

- l'Ageas Investment Committee conseille l'ExCo d'Ageas et contrôle l'exposition globale des actifs afin d'assurer qu'ils soient gérés conformément au cadre de risque et aux limites définies. Il conseille le management dans les décisions d'investissement, il élabore des recommandations en matière d'allocation d'actifs stratégiques et de gestion actif-passif (ALM), il contribue à l'optimisation de la stratégie d'investissement du groupe et s'assure que des mesures d'atténuation des risques soient prises lorsque cela s'avère nécessaire. Ce comité comprend deux composantes, Asie et Europe, pour garantir une perspective régionale pertinente ;

- les comités techniques spécifiques - le comité technique de risque financier (Ageas Financial Risk Technical Committee), le comité technique Vie (Ageas Life Technical Committee), le comité technique Non-vie (Ageas Non-Life Technical Committee) – agissent en tant qu'organes techniques experts. Ils assurent la cohérence de la méthodologie et des modèles dans l'ensemble des entités opérationnelles locales d'Ageas. Ils ont un rôle de facilitateur dans l'agrégation des exigences des entités opérationnelles, ils réalisent la cohérence entre les plates-formes du groupe Ageas menant les évaluations des risques et les exigences opérationnelles et réglementaires globales. Ils agissent comme des instances consultatives à l'égard du ARC, du ARF et des MCB;

- le Group Risk Officer préside la fonction Group Risk à qui incombe la responsabilité de faire le suivi et le reporting du profil de risque global du groupe, y compris le profil de risque agrégé des entreprises d'assurance et des actifs et passifs de la société holding du groupe. La fonction Group Risk a aussi pour vocation de concevoir, de proposer et de mettre en œuvre le cadre ERM, de le documenter par la mise à jour régulière des politiques de risque et de la taxonomie des risques. Elle établit et fournit tous les rapports nécessaires sur le risque et émets des avis sur les risques dans l'ensemble du groupe, tout en s'efforçant d'obtenir l'approbation de l'ARC sur ces risques. Elle assure la pertinence du modèle global de gouvernance et intègre les avis donnés par le département indépendant d'Ageas chargé de la validation des modèles. Elle coordonne les grands projets liés au risque.

La fonction Risk Management d'Ageas conseille le management, mais n'est pas responsable des décisions prises par le management, ni de leur exécution. Elle constitue la deuxième ligne de défense ; sa mission première est de conseiller le senior management sur la mise en place de stratégies au plus haut niveau, l'appétence au risque agrégée, et d'assurer la coordination, le suivi, les tests et le support nécessaires à leur gestion.

En tant que troisième ligne de défense, l'Audit interne constitue un niveau de contrôle supplémentaire important : il procède à l'évaluation soit systématique, soit ad hoc, des processus de contrôle, y compris la gestion des risques, la vérification du respect des politiques et l'audit des pratiques de risque.

Ces structures assurent la cohérence, la transparence, le partage de connaissances et font en sorte que les initiatives à l'échelle du groupe s'appuient sur l'expérience pratique et l'expertise des entités opérationnelles locales, qu'elles soient acceptées et mises en œuvre. Les Regional Risk Officers sont membres du ARF, qui se réunit régulièrement pour échanger des connaissances et des bonnes pratiques, mais aussi pour développer et améliorer le cadre ERM du groupe.

Les Chief Risk Officers des principales régions sont aussi membres de l'ARC : ainsi, les décisions ou recommandations de l'ARC tiennent compte de leur point de vue et de leur expertise. Les problématiques et méthodologies de risque les plus importantes sont en outre examinées par le Management Committee (MCO), l'ExCo et par le Conseil d'Administration. Dès que les organes du groupe ont approuvé les changements au cadre de gestion des risques du groupe, ceux-ci sont alors notifiés à chaque Conseil d'Administration local pour être formellement adoptés par les entités opérationnelles locales.

B. ORGANISATION DE GESTION DES RISQUES AU NIVEAU DES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES

Chaque entité d'assurance est responsable :

- de la gestion de ses risques et de la mise en place d'un cadre exhaustif de gestion des risques ;
- de la gestion de ses risques conformément aux limites, aux politiques et aux directives fixées par le Groupe Ageas, par les autorités réglementaires et par son Conseil d'Administration local.

Chaque entité opérationnelle locale se doit de mettre en place :

- au niveau du Conseil d'Administration, un Risk Committee et un Audit Committee pour aider le Conseil d'Administration dans ses travaux de surveillance ;
- un Management Risk Committee, qui aide l'équipe de direction à bien comprendre les principaux risques et à mettre en place les procédures adéquates de gestion des risques ;
- un comité ALM notamment chargé du suivi des risques de marché pour assurer une gestion conforme au cadre de gestion des risques, dans les limites convenues, et pour prendre des décisions ou émettre des recommandations ALM spécifiques ;
- un comité local de contrôle des modèles qui assume la coordination avec le MCB d'Ageas ;
- une fonction de risque (ou un risk officer) pour soutenir le Risk Committee, qui assure le reporting des risques et transmet ses avis au CEO local, au Conseil d'Administration local ainsi qu'à la direction du groupe ;
- une fonction d'actuariat créée pour répondre aux exigences à venir de Solvabilité II et, en particulier, pour émettre des avis et des recommandations sur le calcul des provisions techniques, la politique de souscription et les accords de réassurance ;
- une fonction de conformité (Compliance) qui conseille les organes administratifs ou de gestion en matière de conformité à la loi, à la réglementation et aux contraintes administratives, ainsi qu'aux politiques du groupe et aux directives locales lorsque celles-ci fixent des contraintes supplémentaires. La fonction Compliance évalue l'incidence éventuelle des changements du cadre légal sur l'activité de l'entité concernée et détecte les risques de conformité ;
- une fonction d'audit interne qui évalue la pertinence et l'efficacité du système de contrôle interne et d'autres éléments du système de gouvernance des risques.

Le management local exerce le premier niveau de contrôle, puisqu'il a pour responsabilité première d'identifier et de gérer les risques au sein de son organisation.

Pour les éléments qui exigent l'approbation du Conseil d'Administration local, celui-ci doit avoir été tenu informé de l'avis de l'ARC dans le cadre du processus de décision local. À noter qu'il s'agit là d'un avis destiné à étayer la décision du Conseil d'Administration local, mais que la responsabilité de la décision finale appartient à ce dernier. Les représentants d'Ageas au Conseil d'Administration local sont informés de l'avis de l'ARC par le biais de son avis à l'ExCo (avec information parallèle au MCO).

Le périmètre d'action de l'ARC comprend le Compte général, dont la gestion est distincte de celle des entités d'assurance.

7.4 Taxonomie des risques

Ageas propose une très vaste gamme de produits d'assurance dans de nombreux pays et se trouve de ce fait exposé à une large série de risques. La taxonomie des risques est conçue pour garantir une approche cohérente et globale de l'identification, de l'évaluation, du suivi des risques et des réactions à ces risques, par un travail de mise en évidence et de définition de tous les risques identifiés au sein du groupe. Elle doit donc servir de base à l'ensemble des efforts de gestion des risques.

La taxonomie ne saurait être considérée comme exhaustive, et il incombe au management opérationnel et à la fonction Risk Management de veiller à l'identification de tous les risques. L'objectif est d'assurer à cette taxonomie un degré élevé de stabilité et de cohérence dans le temps, mais elle sera toutefois revue chaque année et ajustée si nécessaire.

Risque total

Risque financier

Risque de contrepartie
Contrats atténuant les risques
Créances et prêts
Autres actifs
Risque de concentration

Risques de marché
Risque de taux d'intérêt
Risque de cours
Risque de spread
Risque de défaillance sur investissements
Risque de change
Risque immobilier
Autres actifs
Risque de liquidité
Concentration

Risque technique vie

Risque en assurance vie
Risque en Vie
- Mortalité
- Longévité
- Invalidité/morbidité
- Renonciations/persistance
- Coûts
- Révision

Risque de souscription non-vie
Risque non-vie
- Primes et réserve
- Coûts
- Renonciations/persistance

Risque de souscription en assurance santé
Risque maladie et accident
Similaire à un contrat vie
- Mortalité
- Longévité
- Invalidité/morbidité
- Renonciations/persistance
- Coûts
- Révision

Non similaire à un contrat vie
- Primes et réserves
- Renonciations/persistance
- Coûts

Risque de catastrophe

Risques opérationnels

Risques d'exploitation
Produits et pratiques des affaires

Autres risques liés aux personnes
Fraude interne
Fraude externe
Sécurité informatique
Dommages aux actifs corporels
Pratiques en matière d'emploi & de sécurité au travail
Exécution, livraison et gestion des processus

Incidents
Continuité d'entreprise
Désastres et sécurité publique
Dysfonctionnement des technologies et infrastructures

Risques de modèle

Risques liés aux actifs incorporels

Risques de sous-traitance

Risques stratégiques

Risque réglementaire-
Solvabilité
Exploitation
Taxes
Comptabilité

Risque de concurrence

Risque de distribution

Risque de réputation

Risque pays

Risques liés à la conjoncture économique

Autres risques conjoncturels
Comportement des clients
Comportement des actionnaires
Risques de contagion
Risques émergents

7.5 Appétence au risque

Ageas a mis en œuvre un cadre clair d'appétence au risque, sous-tendu par une politique formelle en la matière, approuvée par le Conseil d'Administration et l'ExCo.

La finalité de cette politique est de faire en sorte que chaque entité opérationnelle locale et le groupe globalement disposent d'un ensemble clair et formel de limites pour la prise de risques et, surtout, que ces instances aient la volonté et la capacité d'assumer les risques pris. L'appétence au risque détermine des plafonds et non des niveaux d'exposition optimums, et ne précise pas les modalités de mise en œuvre des limites détaillées. Elle n'implique pas non plus que la prise de risques maximale autorisée par la politique convient pour atteindre un certain rendement ou un autre objectif stratégique, mais elle suppose que le niveau d'appétence est acceptable. Elle n'implique dès lors pas non plus qu'il soit automatiquement permis d'accroître les risques jusqu'au maximum permis. Des contrôles sont instaurés dans le cadre d'autres politiques (risque de marché et politique ALM, politique d'investissement et de risque d'assurance) par des contraintes complémentaires en matière de prise de risques. Le capital nécessaire pour absorber les risques doit aussi s'accompagner d'un rendement suffisant en termes de création de valeur.

Le cadre d'appétence au risque définit deux types de critères :

Les critiques *quantitatifs*, basés au premier chef sur la capacité de l'entreprise et sa volonté à accepter les dérogations dans les mesures essentielles suivantes :

- solvabilité ;
- rendement ;
- valeur.

Chaque entité opérationnelle locale et le groupe fixent des limites claires quant à la dérogation acceptable par rapport à la solvabilité, au rendement et à la valeur, après une série d'événements de stress (stress events) clairement définis. L'appétence au risque actuelle englobe les facteurs de risque suivants :

- risque financier : risque de cours, de spread, immobilier, de taux, d'investissement et de défaillance sur investissements ;
- le risque d'assurance vie : mortalité, longévité, catastrophe, révision, renonciation, coûts et invalidité.

Les critères *qualitatifs* incluent des éléments difficilement quantifiables mais pour lesquels des limites d'activités acceptables peuvent être décrites de façon qualitative.

Les déclarations d'appétence au risque peuvent fixer :

- des limites de solvabilité impératives (hard limits) : les entités opérationnelles locales et le groupe doivent d'y conformer dans la mesure où la solvabilité revêt une importance particulière : en deçà de certains niveaux, une recapitalisation et/ou d'autres mesures draconiennes peuvent être nécessaires pour éviter des problèmes potentiellement graves de nature réglementaire et/ou opérationnelle. Les unités de gouvernance ne peuvent décider d'accepter des expositions qui pourraient provoquer un non-respect des exigences de capital réglementaires minimales ;
- des limites de rendement et de valeur non contraignantes (soft limits) : il incombe à chaque conseil d'administration (local) de décider si la déclaration d'appétence au risque est appropriée ou de définir de limites plus appropriées. Ainsi, les conseils d'administration locaux peuvent accepter des dérogations plus importantes en termes de rendement ou de valeur, mais après concertation avec Ageas.

Déclaration d'appétence au risque en matière de solvabilité

Les entités opérationnelles locales et le groupe sont tenus de définir leur capital cible et leur capital minimum acceptable, conformément à la politique de gestion du capital, et de respecter les déclarations d'appétence au risque suivantes :

- les expositions doivent être limitées de manière à assurer qu'à partir du capital cible, le capital disponible reste supérieur au capital acceptable minimum après prise en compte de plusieurs événements de stress prédéfinis, considérés individuellement ;
- les événements de stress sont de type « 1 sur 30 ans », ce qui signifie que la probabilité que l'entité opérationnelle doive faire appel à du capital externe à l'horizon d'un an en raison d'expositions au risque est inférieure à 3,34%.

La déclaration d'appétence au risque décrite ci-dessous constitue une limite impérative.

Dans le cadre des règles Solvabilité I actuellement en vigueur, le capital cible au niveau du groupe a été fixé à 200% du minimum réglementaire et à 125% du capital acceptable minimum.

Ageas publie et commente ses chiffres et ses ratios Solvabilité I selon un rythme trimestriel. L'information se trouve sur le site internet d'Ageas (sous Rapport financier consolidé) à l'adresse suivante:
http://www.ageas.com/fr/investisseurs/reporting-centre.

Déclaration d'appétence au risque en matière de rendement

Les entités opérationnelles locales et le groupe sont tenus de définis leur rendement sur la base de déclarations d'appétence au risque. La déclaration ci-dessous est une directive de référence pour Ageas et ses entités opérationnelles locales :

- les expositions doivent être limitées pour faire en sorte que la dérogation par rapport au rendement IFRS budgété en fin d'exercice suite à des évènements de stress distincts et spécifiques soit limitée à un pourcentage prédéfini :
- les événements de stress sont de type « 1 sur 10 ans », ce qui signifie que la probabilité que la perte de résultat opérationnel dépasse les seuils définis ci-dessus à l'horizon de plus d'un an suite à l'exposition au risque, est inférieure à 10%.

La déclaration ci-avant est une limite non contraignante.

Une limite d'alerte rapide est aussi en place afin de déclencher des discussions au sein de l'ARC. Elle se base sur des rendements attendus (et non sur le rendement budgétisé) et complète la limite non contraignante précisée ci-dessus.

Déclaration d'appétence au risque en matière de valeur

Les unités de gouvernance et le groupe sont tenus d'établir leurs déclarations d'appétence au risque en matière de valeur. La déclaration ci-dessous est une directive de référence pour Ageas et ses entités opérationnelles :

- les expositions doivent être limitées pour faire en sorte que la réduction de la valeur conforme au marché du début d'exercice, suite à un événement de stress spécifique distinct soit limitée à un pourcentage prédéfini ;
- les événements de stress sont de type « 1 sur 30 ans », ce qui signifie que la probabilité que l'entité opérationnelle soit confrontée à une perte de valeur dépassant les seuls d'incidence définis ci-dessus, suite à une exposition au risque, est inférieure à 3,34%.

La déclaration ci-dessus est une limite non contraignante.

Notes relatives aux événements de stress

La politique d'appétence au risque d'Ageas répartit les événements de stress (stress events) en trois groupes :

- les événements de stress définis par le groupe : les normes minimales d'appétence au risque pour le groupe définissent les événements de stress à prendre en considération par toutes les entités opérationnelles lors du contrôle de l'adéquation entre le risque et l'appétence au risque. Ces événements de stress peuvent être individuels (par exemple lorsqu'ils constituent un choc sur un seul facteur de risque) ou combinés (lorsqu'ils constituent un choc sur plusieurs facteurs) ;
- les événements de stress locaux : outre les normes au niveau du groupe, chaque entité opérationnelle locale peut prévoir des simulations de crise supplémentaires si des risques additionnels ont été identifiés. La liste des événements de stress locaux est déterminée par le management local (ou le bureau régional le cas échéant). Simultanément, un avis est demandé au Risk Officer indépendant local, sur les résultats obtenus. Ceux-ci sont également remontés au niveau du groupe (au Group Risk Officer) ;
- les obligations de reporting supplémentaires : Il s'agit de scénarios supplémentaires (individuels ou combinés) qui s'ajoutent à cause d'inquiétudes spécifiques découlant d'événements ou de situations de marché récents. Ils sont extérieurs au cadre standard d'appétence aux risques ; ils n'imposent pas nécessairement la prise de mesures, mais ils sont importants pour obtenir ces informations supplémentaires sur le profil de risque du groupe et de ses entités opérationnelles. Ils peuvent être définis tant par le groupe que par une entité opérationnelle locale (événements de stress locaux).

7.6 Notations externes

Ageas et ses principales entités opérationnelles visent des notations valables et de bonne qualité. Elles sont publiées sur le site internet d'Ageas et actualisées en temps opportun. L'adresse du site est :
http://www.ageas.com/fr/investisseurs/cr%C3%A9anciers-obligataires.

7.7 Détails relatifs à différentes expositions aux risques

7.7.1. Risque financier

Le risque financier recouvre l'ensemble des risques relatifs à la valeur et à la performance des actifs et passifs, susceptibles d'altérer la valeur et la solvabilité en raison de modifications de la conjoncture financière. Il englobe :

- le risque de marché qui découle de dégradations de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations du niveau et de la volatilité des prix de marché d'actifs, de passifs et d'instruments financiers ;
- le risque de crédit qui englobe le risque de défaut de placement, le risque de contrepartie et le risque de concentration.

Le risque financier est le risque majeur pour bon nombre d'entités opérationnelles d'Ageas. Le cadre de risque mis en place pour l'ensemble des entités opérationnelles prévoit des politiques et des limites d'investissement, des simulations de crise et un contrôle régulier de la nature et du niveau des risques financiers, pour que les risques pris soient adéquats, pour le client comme pour l'actionnaire, et pour qu'ils soient correctement rémunérés.

Les entités opérationnelles locales déterminent la composition globale des actifs sur la base d'études visant à identifier les meilleurs actifs stratégiques et leur adéquation dans une perspective ALM, ainsi qu'à effectuer un suivi régulier de la situation et des perspectives du marché afin de décider des allocations tactiques. Pour définir un portefeuille cible adéquat, le processus de décision doit respecter un équilibre entre appétence au risque, exigences de capitaux propres, risques et rendement à long terme, attentes des titulaires de polices, contraintes de participations discrétionnaires aux bénéfices, questions fiscales et de liquidité.
La mission de la fonction Group Risk Management consiste à déterminer (et à superviser) l'appétence générale au risque en matière de risques financiers ; il collabore avec les entités opérationnelles locales pour développer les politiques et les meilleures pratiques à adopter par les conseils d'administration locaux afin de veiller à leur intégration dans l'activité journalière locale.

Le risque financier se décompose en une série de sous-risques, qui sont :

- le risque de marché ;
- le risque de crédit ;
- le risque de liquidité.

Le risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de perte ou d'altération préjudiciable de la situation financière, découlant directement ou indirectement de fluctuations des prix du marché des passifs et des actifs, ainsi que de leur volatilité. Le risque financier se décompose en une série de sous-risques, qui sont :

a le risque de taux d'intérêt ;
b. le risque de cours ;
c. le risque de change ;
d. le risque immobilier ;
e. le risque de spread de crédit ;

A. LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt existe pour tous les actifs et passifs sensibles aux variations de la structure de la courbe ou de la volatilité des taux d'intérêt.

Des fluctuations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur les produits commercialisés par les entités d'assurance, par exemple, sur les garanties et les participations discrétionnaires aux bénéfices, et sur la valeur des placements d'Ageas. Ce risque découle de la différence de sensibilité des actifs et des passifs aux variations des taux d'intérêt.

Pour l'évaluation, le suivi et le contrôle de son risque de taux d'intérêt, Ageas recourt à différents indicateurs, parmi lesquels l'analyse de non-concordance (*mismatch*) des flux de trésorerie et les simulations de crise (*stress tests*). Les politiques d'investissement imposent généralement une concordance élevée, sauf dérogation dûment approuvée. Pour le long terme, l'appariement (*matching*) peut être difficile à réaliser, faute d'actifs adéquats ; la stratégie d'appariement sera donc déterminée en fonction de l'appétence au risque, de la disponibilité d'actifs à long terme, des taux de marché actuels et prévus et des niveaux de garantie. Des instruments dérivés sont parfois utilisés pour couvrir le risque de taux d'intérêt.

Face à un manque d'actifs à long terme, les passifs d'assurance, qui s'étendent en général sur une longue période, génèrent un écart négatif sur les groupes d'échéance à long terme et positif sur les échéances plus courtes.

Sensibilités

L'appétence au risque de taux d'intérêt exprime la tolérance d'Ageas à l'égard d'un événement de stress prédéfini, touchant les taux d'intérêt. Cet événement de stress prédéfini est l'impact du scénario extrême d'un mouvement à la hausse ou à la baisse de la courbe des taux, comme défini par les règles Solvabilité II en la matière, mais converti d'un événement sur 200 ans en un événement sur 30 ans pour les critères solvabilité et valeur, et en un événement sur 10 ans pour le critère rendement.

Le tableau ci-dessous montre l'incidence brute sur le compte de résultat en IFRS et sur les capitaux propres en IFRS du résultat des tests de stress correspondant à un mouvement parallèle baissier et haussier de la courbe de taux de 1%.

Chiffres en EUR millions	Impact sur le compte de résultat	Impact sur les capitaux propres en IFRS
Taux d'intérêt -100 pb	- 23,5	562,8
Taux d'intérêt + 100 pb	4,7	- 1.477,8

B. LE RISQUE DE COURS

Le risque de cours découle de la sensibilité d'actifs et de passifs aux variations des niveaux ou de la volatilité des cours des actions ou de leur rendement. Ce risque est contrôlé en fixant des limites basées sur l'appétence au risque et par des politiques d'investissement qui imposent la mise en place d'une série de contrôles, et notamment des mesures à prendre en cas de baisse de valeur significative. La gestion proactive antérieure de ce risque a permis de réduire rapidement l'exposition au risque sur actions par le biais de ventes et de couvertures, d'éviter des pertes et de préserver la solvabilité des compagnies d'assurances tout au long de la crise financière. Ageas avait déjà communiqué précédemment son intention d'accroître graduellement son exposition aux actions. Mais eu égard aux circonstances de marché et à la volatilité, Ageas a interdit tout nouvel investissement en actions dès 2009. Durant l'année 2012, Ageas a assoupli cette interdiction et permis de nouveaux investissements en actions, à condition de les gérer de manière à ce que les indicateurs restent dans les limites d'appétence au risque.

Pour la gestion des risques, Ageas détermine l'exposition sur actions en fonction des actifs et des risques sous-jacents. L'exposition économique totale sur actions, en juste valeur, est présentée dans le tableau ci-dessous, selon une approche basée sur le risque et avec rapprochement des chiffres publiés en IFRS.

	2013	2012
Type d'actifs		
Placements directs en actions	1.637,3	1.190,8
Fonds de placement en actions	106,5	102,2
Titres financiers non cotés	46,1	33,9
Placements alternatifs	8,4	1,5
Fonds profilés	39,9	30,3
Exposition économique totale sur actions	**1.838,2**	**1.358,7**
Fonds obligataires	630,3	335,3
Fonds immobiliers (SICAFI/REITS)	735,1	686,0
Exposition totale en IFRS des actions et autres placements	**3.203,6**	**2.380,0**

Sensibilités

L'appétence au risque de cours exprime la tolérance d'Ageas à un événement de stress prédéfini touchant les cours. Cet événement de stress prédéfini est un krach boursier – conformément aux crises définies dans Solvabilité II – mais converti d'un événement sur 200 ans en un événement sur 30 ans pour les critères solvabilité et valeur, et en un événement sur 10 ans pour le critère rendement.

Le tableau ci-dessous montre l'incidence brute sur le compte de résultat en IFRS et sur les capitaux propres en IFRS des scénarios de stress calibrés sur un événement tous les 30 ans.

Chiffres en EUR millions	Impact sur le compte de résultat	Impact sur les capitaux propres en IFRS
Actions – risque de marché	- 74,9	- 449,2

C. LE RISQUE DE CHANGE

Le risque de change naît de la sensibilité d'actifs et de passifs aux variations du niveau des cours de change en cas de non-concordance de devise des actifs et des passifs. Au niveau du groupe, cela comprend les situations où Ageas détient des actifs (participations ou placements) libellés en d'autres devises que l'euro.

La politique de placement d'Ageas limite ce risque, car elle impose de minimiser la non-concordance de devises entre actifs et passifs, et même, dans la plupart des cas, de l'éliminer.

Ageas a pour politique de ne pas couvrir les investissements en actions et les financements permanents en devises des filiales et entreprises associées. Ageas accepte la non-concordance liée à ses activités locales opérant dans des devises différentes de l'euro comme la conséquence de son statut de groupe international.

L'appétence au risque de change exprime la tolérance d'Ageas à l'égard d'un événement de stress prédéfini affectant les taux de change. Cet événement prédéfini est l'impact du scenario extrême de hausse ou de baisse des taux de change – comme défini par Solvabilité II – mais converti d'un événement en 200 ans en un événement sur 30 ans pour les critères solvabilité et valeur, et en un événement sur 10 ans pour le critère rendement.

Les principales expositions au risque de change au 31 décembre figurent dans le tableau ci-dessous. Les chiffres présentés sont des expositions nettes (actifs moins passifs), après toute couverture libellée en euro.

Au 31 décembre 2013	HKD	GBP	THB	MYR	CNY	TRY	HUF	USD	JPY	CHF	AUD	PLN	RON	INR
Total des actifs	1.007,3	5.283,6	219,6	299,6	279,1	166,0	0,9	3.412,5	17,0	2,2	5,9	5,2	19,5	34,0
Total des passifs	831,9	4.060,1			14,4			1.923,5	10,3	1,9	2,9	1,6	1,6	
Total des actifs moins les passifs	175,4	1.223,5	219,6	299,6	264,7	166,0	0,9	1.489,0	6,7	0,3	3,0	3,6	17,9	34,0
Hors bilan	345,9	0,3			1,2			- 1.142,2						
Position nette	521,3	1.223,8	219,6	299,6	265,9	166,0	0,9	346,8	6,7	0,3	3,0	3,6	17,9	34,0
Dont montant investi dans des filiales ou entreprises associées	781,2	1.121,2	219,6	299,6	279,1	152,2		79,4					19,5	12,4

Au 31 décembre 2012	HKD	GBP	THB	MYR	CNY	TRY	HUF	USD	JPY	CHF	AUD	PLN	RON	INR
Total des actifs	1.044,0	5.420,0	244,2	307,5	260,5	175,5	2,8	3.652,7	1,1	2,5	12,0	16,6		34,0
Total des passifs	814,0	4.137,6			13,0			1.868,7	0,5	1,4	8,4	1,4		
Total des actifs moins les passifs	230,0	1.282,4	244,2	307,5	247,5	175,5	2,8	1.784,0	0,6	1,1	3,6	15,2		34,0
Hors bilan	324,5				0,5			- 1.374,9						
Position nette	554,5	1.282,4	244,2	307,5	248,0	175,5	2,8	409,1	0,6	1,1	3,6	15,2		34,0
Dont montant investi dans des filiales ou entreprises associées	1.011,7	1.183,1	244,2	307,5	260,5	175,5								12,8

D. LE RISQUE IMMOBILIER

Le risque immobilier découle de la sensibilité d'actifs et de passifs au niveau ou à la volatilité des cours des biens immeubles ou de leur rendement.

Pour la gestion des risques, Ageas définit son exposition sur immobilier d'après la valeur de marché des actifs, et y inclut les actifs détenus pour compte propre. Cette approche donne un résultat différent de l'exposition présentée conformément aux définitions IFRS, qui exclut les profits latents. Le tableau ci-dessous identifie ce qu'Ageas considère comme son exposition économique sur immobilier et établit le rapprochement par rapport aux chiffres publiés selon les IFRS.

	2013	2012
Type d'actifs		
Valeur comptable		
Immeubles de placement IFRS	2.354,5	2.415,5
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre	967,4	1.010,0
Immeubles destinés à la vente	155,1	107,5
Total	**3.477,0**	**3.533,0**
Fonds immobiliers	735,1	686,0
Exposition IFRS sur immobilier	**4.212,1**	**4.219,0**
Plus-values latentes (exposition économique)		
Immeubles de placement	976,0	891,7
Immobilisations corporelles : immeubles à usage propre	339,5	421,4
Exposition économique totale sur immobilier	**5.527,6**	**5.532,1**

Sensibilités

L'appétence au risque immobilier exprime la tolérance d'Ageas à l'égard d'un stress prédéfini affectant l'exposition immobilière. Cet événement de stress prédéfini est une perte de valeur – conformément à Solvabilité II – mais convertie d'un événement sur 200 ans en un événement sur 30 ans pour les critères solvabilité et valeur, et en un événement sur 10 ans pour le critère rendement.

Le tableau ci-après montre l'incidence brute sur le compte de résultat en IFRS et sur les capitaux propres en IFRS des tests de stress calibrés sur un événement tous les 30 ans.

Chiffres en EUR millions	Impact sur le compte de résultat	Impact sur les capitaux propres en IFRS
Risque immobilier	- 173,0	- 239,0

E. LE RISQUE DE SPREAD

Le risque de spread résulte de la sensibilité de la valeur d'actifs et de passifs aux variations du niveau ou de la volatilité des spreads de crédit sur la structure à terme de taux d'intérêt sans risque.

Une partie importante des passifs d'Ageas sont illiquides. Ageas s'efforce généralement de détenir ses actifs obligataires jusqu'à leur échéance. Cela contribue à réduire sensiblement l'incidence du risque de spread puisque les passifs sont illiquides et Ageas peut conserver ces actifs jusqu'à leur échéance. Il est très peu probable qu'Ageas soit contraint de les céder à vil prix, mais Ageas peut décider de les vendre s'il estime que c'est la meilleure décision à prendre.

Sensibilités

L'appétence au risque de spread exprime la tolérance d'Ageas à un événement de stress prédéfini affectant les actions. Cet événement de stress prédéfini est l'impact d'une hausse des spreads de crédit – conformément à Solvabilité II – mais converti d'un événement sur 200 ans en un événement sur 30 ans pour les critères solvabilité et valeur, et en un événement sur 10 ans pour le critère rendement. Outre le scénario de stress de base, un autre scénario de stress est utilisé pour le monitoring des expositions en obligations souveraines européennes.

Le tableau ci-après montre l'incidence brute sur le compte de résultat en IFRS et sur les capitaux propres en IFRS des stress tests calibrés en un événement tous les 30 ans.

L'impact du risque de spread est mesuré sur la base d'un facteur multiplié par la duration. Le tableau ci-dessous montre les facteurs pour des titres d'entreprises AAA et BBB avec une modification de la duration inférieure à cinq ans.

Chiffres en EUR millions	Impact sur le compte de résultat	Impact sur les capitaux propres en IFRS
Stress - AAA (5 ans / 10 ans)	+ 54 pb / + 43 pb	+ 68 pb / + 54 pb
Stress - BBB (5 ans / 10 ans)	+150 pb / +120 pb	+ 188 pb / + 150 pb
Spread - risque de taux	- 11,8	- 674,3

7.7.1.2 *Le risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque de perte ou de dégradation de la situation financière suite à des fluctuations de la notation de crédit des émetteurs de titres, de contreparties et de tous les débiteurs auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées. Le risque de crédit comprend les sous-risques suivants :

a. le risque de défaillance d'investissement ;
b. le risque de contrepartie ;
c. le risque de concentration.

Le tableau ci-dessous présente le risque de crédit auquel Ageas est exposé :

31 décembre 2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 15)	**685,9**	**234,7**	**384,6**	**126,1**	**781,3**		**2.212,6**
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir note 16)	**7,6**	**0,3**	**5,4**		**1,1**		**14,4**
Créances	4.725,3	6,5	78,0	234,3	1.946,8	- 1.227,8	5.763,1
Dépréciations	- 13,3		- 0,4	- 6,0			- 19,7
Créances, nettes (voir note 18)	**4.712,0**	**6,5**	**77,6**	**228,3**	**1.946,8**	**- 1.227,8**	**5.743,4**
Placements porteurs d'intérêts	46.730,5	3.294,5	7.444,3	1.526,3	357,1		59.352,7
Dépréciations	- 2,3		- 11,9				- 14,2
Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir note 16)	**46.728,2**	**3.294,5**	**7.432,4**	**1.526,3**	**357,1**		**59.338,5**
Réassurance et autres créances	787,4	1.008,4	242,1	70,3	3,7	- 7,1	2.104,8
Dépréciations	- 4,6	- 3,5	- 8,5	- 1,4	- 0,1		- 18,1
Total net de réassurance et autres créances (voir note 20)	**782,8**	**1.004,9**	**233,6**	**68,9**	**3,6**	**- 7,1**	**2.086,7**
Total du risque de crédit, brut	52.936,7	4.544,4	8.154,4	1.957,0	3.090,0	- 1.234,9	69.447,6
Dépréciations	- 20,2	- 3,5	- 20,8	- 7,4	- 0,1		- 52,0
Total du risque de crédit, net	**52.916,5**	**4.540,9**	**8.133,6**	**1.949,6**	**3.089,9**	**- 1.234,9**	**69.395,6**

31 décembre 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Eliminations	Total Ageas
Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir note 15)	**889,0**	**776,9**	**284,7**	**96,9**	**402,4**		**2.449,9**
Dérivés détenus à des fins de transaction (actifs) (voir note 16)	**23,2**		**6,3**		**6,3**		**35,8**
Créances	3.759,2	56,8	486,0	130,2	3.130,9	- 1.258,1	6.305,0
Dépréciations	- 10,9		- 0,6	- 5,1			- 16,6
Créances, nettes (voir note 18)	**3.748,3**	**56,8**	**485,4**	**125,1**	**3.130,9**	**- 1.258,1**	**6.288,4**
Placements porteurs d'intérêts	48.306,1	2.965,7	7.228,6	1.563,6	94,3		60.158,3
Dépréciations	- 2,3						- 2,3
Total des placements porteurs d'intérêts, net (voir note 16)	**48.303,8**	**2.965,7**	**7.228,6**	**1.563,6**	**94,3**		**60.156,0**
Réassurance et autres créances	741,3	940,7	235,6	69,8	6,3	- 4,7	1.989,0
Dépréciations	- 4,7	- 3,6	- 8,9	- 1,5	- 2,3		- 21,0
Total net de réassurance et autres créances (voir note 20)	**736,6**	**937,1**	**226,7**	**68,3**	**4,0**	**- 4,7**	**1.968,0**
Total du risque de crédit, brut	53.718,8	4.740,1	8.241,2	1.860,5	3.640,2	- 1.262,8	70.938,0
Dépréciations	- 17,9	- 3,6	- 9,5	- 6,6	- 2,3		- 39,9
Total du risque de crédit, net	**53.700,9**	**4.736,5**	**8.231,7**	**1.853,9**	**3.637,9**	**- 1.262,8**	**70.898,1**

Le tableau ci-dessous fournit des informations sur les encours exposés au risque de crédit et dépréciés, au 31 décembre.

	2013			2012		
	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture	Encours dépréciés	Dépréciations pour risque spécifique	Ratio de couverture
Placements porteurs d'intérêts	58,3	- 14,2	24,4%	3,7	- 2,3	62,2%
Créances (prêts)	135,1	- 18,9	14,0%	135,0	- 15,6	11,6%
Autres créances	23,5	- 18,1	77,0%	30,9	- 21,0	68,0%
Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit	**216,9**	**- 51,2**	**23,6%**	**169,6**	**- 38,9**	**22,9%**

A. LE RISQUE DE DÉFAILLANCE D'INVESTISSEMENT

Le risque de défaut de placement est l'un des aspects du risque de crédit.

Le risque de défaut de placement inclut le risque de défaut effectif d'un débiteur d'Ageas ainsi que le risque potentiel de pertes indirectes qui pourraient découler d'une situation de défaillance.

Ce risque se gère à l'aide de limites qui tiennent compte du type d'exposition au risque de crédit, de la qualité du crédit, de l'échéance s'il y a lieu, mais aussi par une supervision régulière et par des systèmes d'alerte rapide.

Les expositions en placements font l'objet d'un monitoring par le biais d'un rapport trimestriel sur les franchissements de limites ou « Limit Breach Report ». Les limites sont analysées en juste valeur selon la classification des actifs des Etats financiers consolidés d'Ageas. Les limites correspondent aux catégories présentées ci-après.

Les limites sur les *obligations souveraines* sont définies par pays de plusieurs manières :

- des macro-limites, définies en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), de la dette publique et des actifs investis;
- les limites « Total One Obligor » (débiteur solidaire unique) correspondant à l'exposition maximale à un débiteur sur la base des notations de crédit;
- les restrictions d'investissement : aucun nouvel investissement en titres souverains ayant une notation égale ou inférieure à BBB sans l'approbation de l'ARC. Les augmentations d'exposition à des pays de la zone euro notés BBB ne sont autorisées que moyennant une perspective stable.

Les limites sur les *obligations d'entreprises* sont également définies par de multiples critères :

- l'exposition totale en obligations d'entreprises en pourcentage du portefeuille ;
- les limites « Total One Obligor » correspondant à un pourcentage maximum du portefeuille de titres à revenu fixe ;
- les déclencheurs d'actions à entreprendre en cas de dégradation sous BBB ;
- les limites par secteur sur la base des notations de crédit.

Ageas a également prévu un scénario de stress pour les défauts de placement simples, dans lequel le défaut de placement simple le plus élevé en titres souverains comme en titres d'entreprises doit rester dans les limites des budgets d'appétence au risque en matière de solvabilité.

Les investissements en actions peuvent nécessiter un mécanisme de protection « stop loss », pour vérifier que les indicateurs restent dans les limites de l'appétence au risque.

Les notations de crédit appliquées par Ageas sont les deuxièmes meilleures notations de Moody's, Fitch et Standard & Poor's, au 31 décembre. Ci-dessous figurent plus de détails concernant la qualité de crédit des :

- prêts ;
- placements porteurs d'intérêts :
  - obligations souveraines ;
  - obligations d'entreprises ;
  - valeurs bancaires et autres valeurs financières.

Prêts

Le tableau ci-dessous présente l'information sur la qualité de crédit des prêts.

	2013		2012	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Notation de crédit				
AAA	452,2	7,8%	238,0	3,8%
AA	1.444,1	25,1%	1.245,9	19,8%
A	1.083,0	18,8%	1.883,3	29,9%
BBB	113,2	2,0%	25,0	0,4%
Notation de crédit	3.092,5	53,7%	3.392,2	53,8%
Non noté	2.670,6	46,3%	2.912,8	46,2%
Valeur totale nette des investissements en créances	5.763,1	100,0%	6.305,0	100,0%
Dépréciations	- 19,7		- 16,6	
Valeur totale brute des investissements en créances	**5.743,4**		**6.288,4**	

Le graphique ci-après représente la qualité de crédit des prêts.

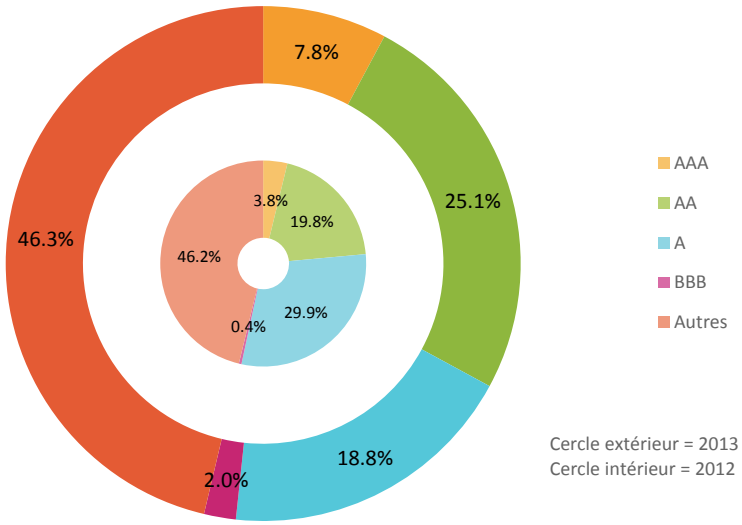

Placements porteurs d'intérêts

Le tableau ci-dessous présente la qualité de crédit des placements porteurs d'intérêts.

	2013		2012	
	Valeur comptable	Pourcentage	Valeur comptable	Pourcentage
Notation de crédit				
AAA	10.635,6	17,9%	13.091,0	21,8%
AA	29.713,6	50,1%	29.550,1	49,1%
A	7.848,4	13,2%	7.751,8	12,9%
BBB	7.946,6	13,4%	6.293,9	10,5%
Notation de crédit	56.144,2	94,6%	56.686,8	94,3%
Inférieur à la notation de crédit (sub-investment grade)	2.746,4	4,6%	2.678,8	4,4%
Non noté	447,9	0,8%	790,4	1,3%
Valeur totale nette des investissements en titres porteurs d'intérêts	59.338,5	100,0%	60.156,0	100,0%
Dépréciations	14,2		2,3	
Valeur totale brute des investissements en titres porteurs d'intérêts	**59.352,7**		**60.158,3**	

Le graphique ci-après représente la qualité de crédit des placements porteurs d'intérêts.

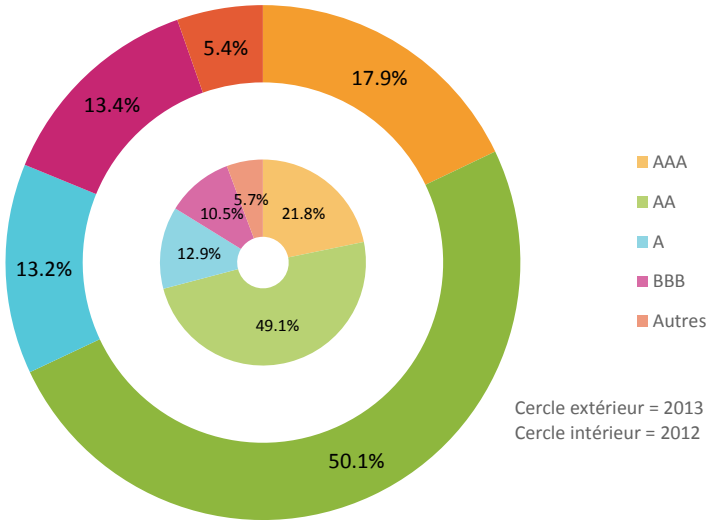

Le portefeuille obligataire fait une large place aux obligations de qualité investissement. Quelque 94,6% (2012 : 94,3%) du portefeuille sont des obligations de qualité « investment grade » et 81,2% (2012 : 83,8%) bénéficient d'une notation supérieure ou égale à A. La part inférieure à la notation de crédit (below investment grade) comprend principalement en 2013 des obligations souveraines portugaises ainsi que des obligations d'institutions financières et d'entreprises portugaises.

Obligations souveraines

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations souveraines.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
En classement IFRS		
Disponibles à la vente	29.630,7	29.843,9
Détenus jusqu'à l'échéance	4.836,9	4.884,4
Total des obligations souveraines	**34.467,6**	**34.728,3**
Par notation		
AAA	5.281,3	6.419,2
AA	24.180,1	23.695,5
A	897,0	875,9
BBB	2.511,0	2.003,1
Total par notation "investment grade"	32.869,4	32.993,7
BB ou inférieur	1.563,0	1.323,1
Sans notation	35,2	411,5
Total des "non-investment grade" et sans notation	1.598,2	1.734,6
Total des obligations souveraines	**34.467,6**	**34.728,3**

Le graphique ci-après représente la qualité de crédit des obligations souveraines.

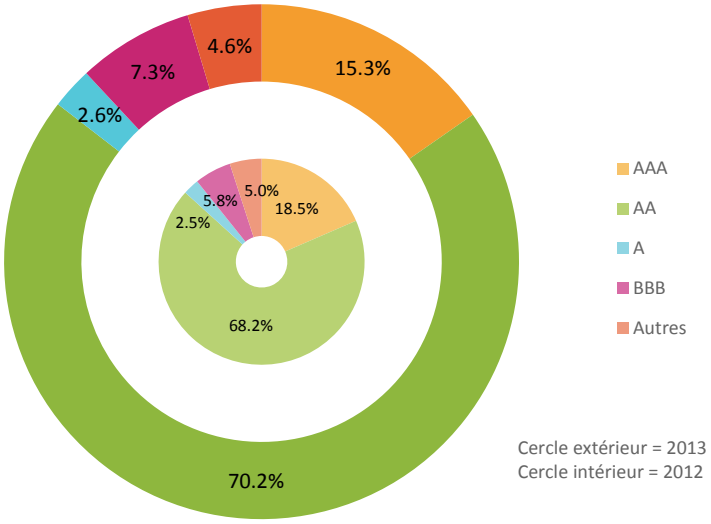

Obligations d'entreprises

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations d'entreprise.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
En classement IFRS		
Disponibles à la vente	9.748,2	8.716,2
Total des obligations d'entreprise	**9.748,2**	**8.716,2**
Par notation		
AAA	146,2	121,7
AA	1.396,8	1.302,2
A	3.892,1	4.089,2
BBB	3.788,8	2.830,2
Total par notation "investment grade"	9.223,9	8.343,3
BB ou inférieur	281,7	287,7
Sans notation	242,6	85,2
Total des "non-investment grade" et sans notation	524,3	372,9
Total des obligations d'entreprise	**9.748,2**	**8.716,2**

Le graphique ci-après représente la qualité de crédit des obligations d'entreprises.

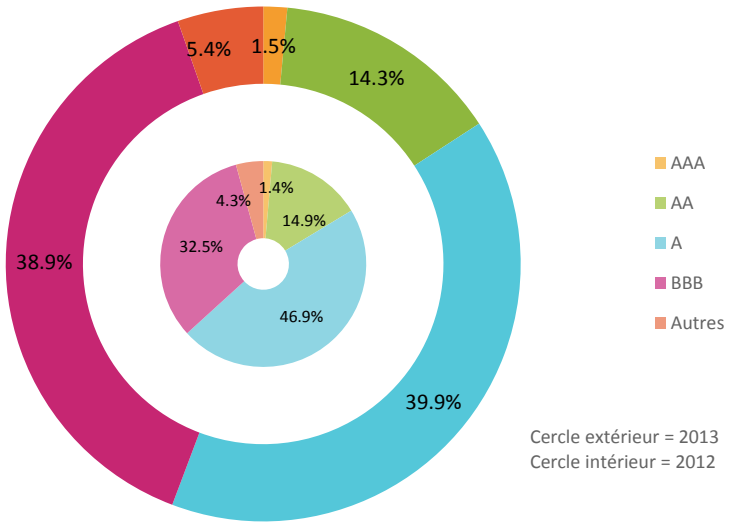

Le portefeuille d'obligations d'entreprises est orienté « investment grade ». Le portefeuille comprend 94,6% (2012 : 95,7%) d'obligations, dont 55,8% (2012 : 63,3%) bénéficiant d'une notation A ou supérieure. La part inférieure à « investment grade » en 2013 et en 2012 concerne principalement des obligations d'entreprises portugaises.

Valeurs bancaires et autres valeurs financières

Le tableau ci-dessous présente des informations sur la qualité de crédit des obligations d'institutions bancaires et d'autres valeurs financières.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
En classement IFRS		
Disponibles à la vente	14.422,8	16.035,1
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	214,4	191,7
Détenus jusqu'à l'échéance	137,5	169,7
Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières	**14.774,7**	**16.396,5**
Par notation		
AAA	5.041,5	6.339,8
AA	4.113,0	4.517,3
A	3.015,8	2.784,9
BBB	1.645,1	1.460,5
Total par notation "investment grade"	13.815,4	15.102,5
BB ou inférieur	901,7	1.061,0
Sans notation	57,6	233,0
Total des "non-investment grade" et sans notation	959,3	1.294,0
Total des valeurs bancaires et autres valeurs financières	**14.774,7**	**16.396,5**

Le graphique ci-après représente la qualité de crédit des valeurs bancaires et des autres valeurs financières.

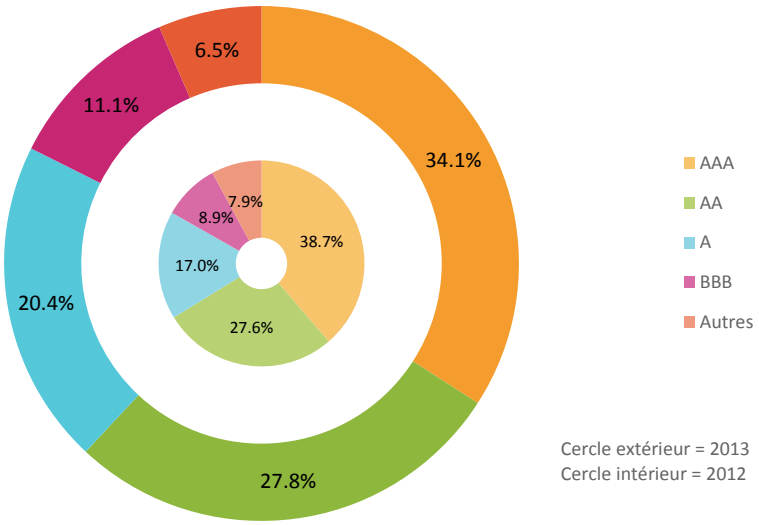

B. LE RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie peut survenir à cause de la souscription d'une réassurance, d'autres éléments d'atténuation des risques ou d' « Autres actifs ». Ageas minimise les risques par le recours à des politiques de sélection de contreparties, à des exigences de garanties et à la diversification.

Au sein d'Ageas, ce risque est atténué par la mise en œuvre de la Politique d'Ageas en matière de défaillance et par un suivi strict des positions de contreparties en défaut potentiel. La diversification et l'évitement des expositions assorties de notations faibles sont des éléments clés de l'atténuation de ce risque.

Ageas comptabilise une dépréciation pour risque de crédit spécifique s'il y a une preuve objective qu'Ageas ne sera pas à même de recouvrer tous les montants contractuellement dus. Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et le montant recouvrable. En cas de titres négociés sur un marché, le montant recouvrable correspond à leur juste valeur.

Les dépréciations sont basées sur l'estimation de recouvrement la plus récente, faite par Ageas ; elles représentent la perte qu'Ageas prévoit de subir. Ageas procède à des réductions de valeur dans le cas, par exemple, où la procédure de faillite du débiteur est à son terme et que les sûretés ont été épuisées, où le débiteur et/ou le garant sont insolvables, où toutes les voies de recouvrement habituelles ont été épuisées, ou encore lorsque le délai de perte économique (c'est-à-dire le terme à partir duquel les dépenses dépassent les montants recouvrables) est atteint.

C. LE RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle du manque de diversification du portefeuille d'actifs par rapport à un référent comparatif ou d'importantes expositions au risque de défaillance d'un émetteur de titres ou d'un groupe d'émetteurs de titres liés.

Le risque de concentration peut résulter d'expositions cumulées importantes à une contrepartie unique ou d'une exposition cumulée à une série de contreparties positivement corrélées (par exemple, présentant une tendance à la défaillance dans des circonstances similaires) susceptible de produire une dépréciation substantielle par suite d'une faillite ou d'un défaut de paiement.

Il est dès lors fondamental que la stratégie de risque de crédit d'Ageas vise à éviter les concentrations par la granularité, la liquidité et la diversification des portefeuilles. Chaque entité opérationnelle locale gère de manière autonome ses propres limites de contreparties, prenant en ligne de compte sa situation particulière et les éventuelles contraintes au niveau du groupe. Chaque entité opérationnelle locale doit pratiquer un contrôle permanent. Le reporting périodique permet au groupe de vérifier ces contrôles et de suivre la position globale.

Pour gérer la concentration du risque de crédit, la politique de gestion du risque de crédit d'Ageas vise à répartir le risque de crédit entre les différents secteurs et pays. Ageas gère ses principales expositions à des entités individuelles, groupes et autres concentrations potentielles, comme les secteurs et zones géographiques, de manière à aboutir à une diversification appropriée et à permette l'identification des risques de concentration significatifs.

Le tableau ci-dessous présente l'information sur la concentration du risque de crédit par localisation, au 31 décembre.

31 décembre 2013	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	31.265,2	10.825,0	9.044,9	1.698,0	103,6	52.936,7
Royaume-Uni	666,5	1.373,5	2.355,4		149,0	4.544,4
Europe continentale	3.821,0	3.478,7	674,3	23,6	156,8	8.154,4
Asie	311,8	735,0	862,3	45,9	2,0	1.957,0
Compte Général	357,1	1.681,2	- 180,9	0,1	- 2,4	1.855,1
Total	**36.421,6**	**18.093,4**	**12.756,0**	**1.767,6**	**409,0**	**69.447,6**

31 décembre 2012	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	30.342,9	11.602,8	9.992,9	1.654,0	126,2	53.718,8
Royaume-Uni	825,0	1.649,5	1.664,0		601,6	4.740,1
Europe continentale	3.150,0	4.171,2	707,1	24,7	188,2	8.241,2
Asie	383,9	755,9	671,5	46,9	2,3	1.860,5
Compte Général	76,7	2.371,5	- 75,9		5,1	2.377,4
Total	**34.778,5**	**20.550,9**	**12.959,6**	**1.725,6**	**923,4**	**70.938,0**

Le graphique ci-après représente le risque de crédit ventilé par secteur opérationnel (comme décrit sous 7.3) au 31 décembre.

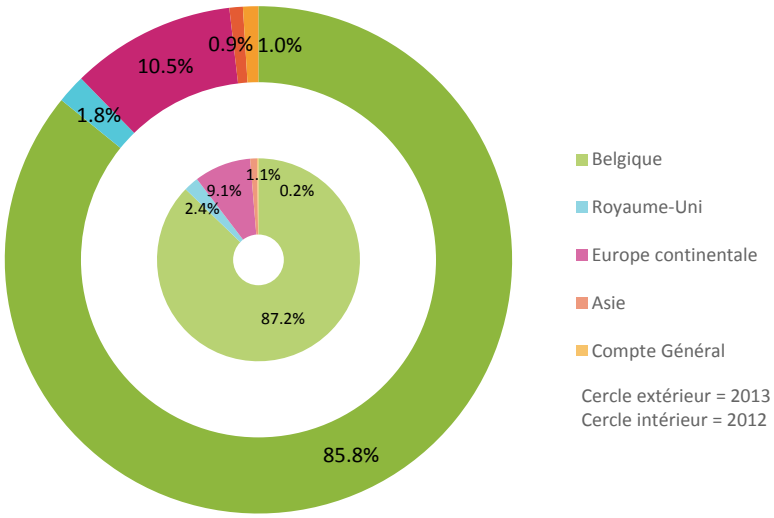

Le tableau ci-dessous présente l'information sur la concentration du risque de crédit par type de contrepartie et par localisation, au 31 décembre.

31 décembre 2013	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	20.049,1	857,0	1.611,8	1.698,1	44,4	24.260,4
Royaume-Uni	663,4	737,0	2.321,8		149,0	3.871,2
Europe continentale	15.342,5	14.152,9	6.592,2	23,6	222,0	36.333,2
Asie	21,3	510,4	760,9	45,9	2,0	1.340,5
Autres	345,3	1.836,1	1.469,3		- 8,4	3.642,3
Total	**36.421,6**	**18.093,4**	**12.756,0**	**1.767,6**	**409,0**	**69.447,6**

31 décembre 2012	Pouvoirs publics et institutions officielles	Institutions financières	Entreprises	Clients au détail	Autres	Total
Belgique	18.425,0	2.097,0	2.309,5	1.654,0	222,7	24.708,2
Royaume-Uni	823,0	950,1	2.122,2		419,2	4.314,5
Europe continentale	15.080,8	15.276,5	6.543,0	24,7	352,0	37.277,0
Asie	16,9	494,9	628,5	46,9	2,3	1.189,5
Autres	432,8	1.732,4	1.356,4		- 72,8	3.448,8
Total	**34.778,5**	**20.550,9**	**12.959,6**	**1.725,6**	**923,4**	**70.938,0**

Le graphique ci-après représente la concentration du risque de crédit par localisation des contreparties, au 31 décembre.

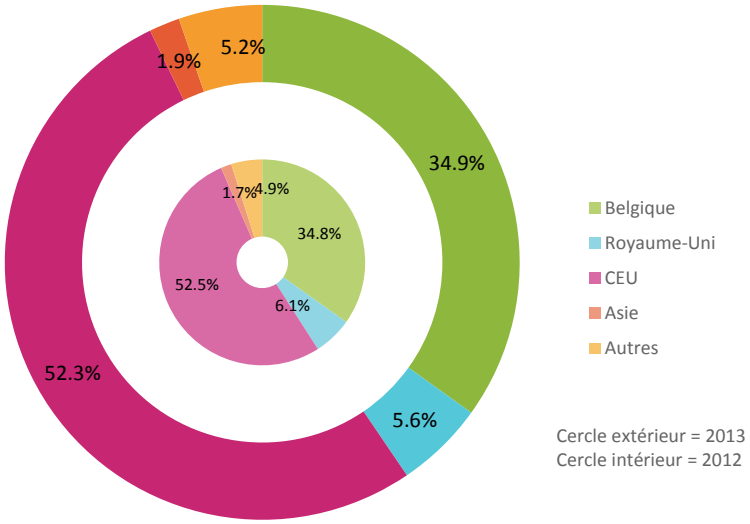

Le graphique ci-dessous représente la concentration du risque de crédit par type de contrepartie au 31 décembre.

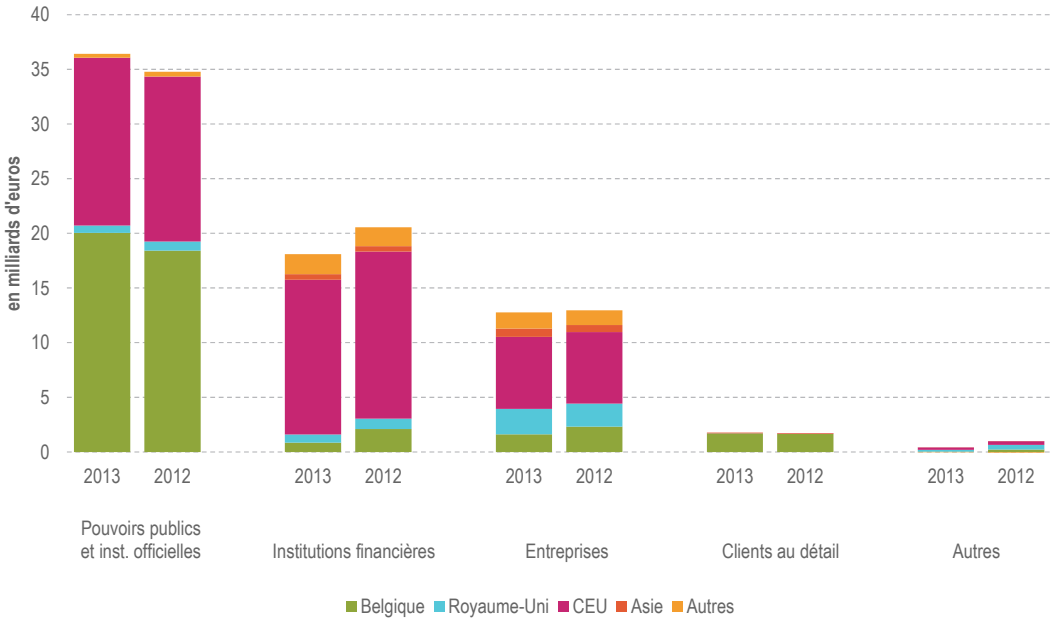

Le tableau ci-dessous présente les expositions les plus élevées sur les sociétés mères, mesurées à la juste valeur et en valeur nominale, et assorties de leur notation.

Top 10 des expositions les plus élevées	Group Rating	Juste valeur	Valeur nominale
Royaume de Belgique	AA	19.040,2	16.609,4
République française	AA+	7.543,6	6.680,7
République d'Autriche	AAA	3.274,1	2.810,5
République fédérale d'Allemagne	AAA	3.046,0	2.623,6
Banque européenne d'investissement	AAA	2.011,4	1.780,2
République portugaise	BB-	1.879,0	1.966,0
République italienne	BBB	1.541,2	2.221,8
BNP Paribas	A+	1.274,6	1.051,1
Royaume des Pays-Bas	AAA	1.208,7	1.163,0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	AA+	900,2	806,4
Total		**41.718,9**	**37.712,9**

Les expositions les plus élevées sur les sociétés mères sont représentées dans le graphique ci-dessous :

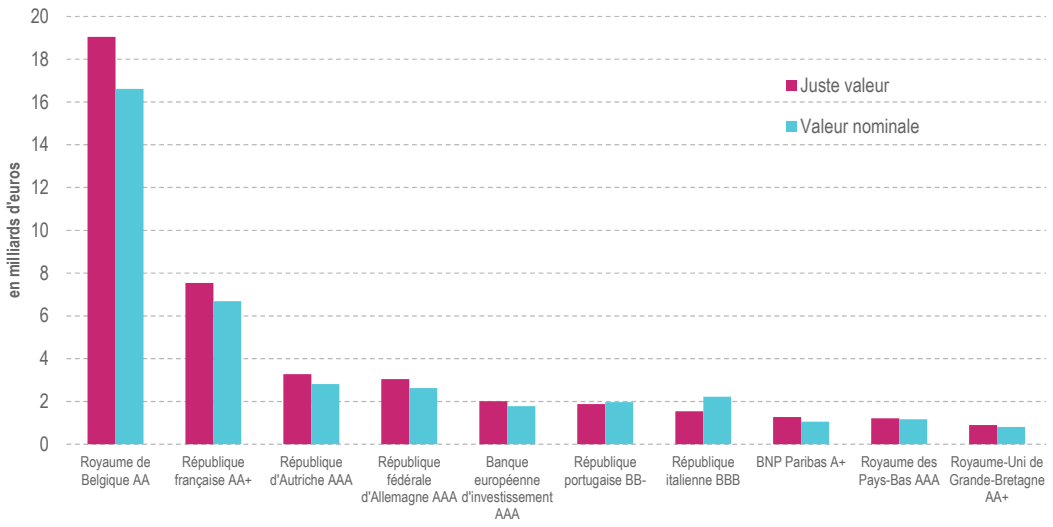

7.7.1.3 *Le risque de liquidité*

Le risque de liquidité survient lorsqu'Ageas n'est plus en mesure de réaliser des placements ou d'autres actifs en vue de régler ses engagements financiers échus. Par exemple, c'est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes, attendues ou non, de règlements de trésorerie, émises par des assurés ou par d'autres cocontractants, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité, à cause de contraintes relatives à la liquidation d'actifs. Ces contraintes peuvent être structurelles ou provenir de bouleversements sur les marchés. Le risque de liquidité englobe également le risque qu'une prime de liquidité présumée, utilisée pour valoriser des passifs illiquides, ne se réalise pas.

Les engagements financiers d'Ageas et de ses entités opérationnelles locales sont souvent à long terme. Quant aux actifs détenus pour les honorer, ils sont généralement à long terme et peuvent s'avérer illiquides. Les sinistres et autres sorties de trésorerie peuvent s'avérer imprévisibles et sensiblement différents des montants attendus. En l'absence de ressources liquides permettant d'honorer des engagements financiers lorsqu'ils viennent à échéance, il faut emprunter des fonds liquides, voire vendre des actifs illiquides (moyennant, bien souvent, une forte perte de valeur) pour honorer ces engagements. Des pertes peuvent résulter des intérêts à payer sur ces emprunts ou des décotes qu'il faudrait accepter pour liquider certains actifs.

En tant que groupe d'assurance, Ageas est généralement générateur de trésorerie, et ce risque est donc relativement réduit. Les dernières années ont été marquées par l'effet de la crise de la dette (européenne). Les banques centrales ont mis en œuvre diverses politiques monétaires visant à soutenir la liquidité et contrer ces crises. Ageas conserve une forte position de trésorerie de manière à pouvoir faire face, le cas échéant, à des situations relativement difficiles.

Les causes de risque de liquidité peuvent se ventiler en éléments susceptibles de créer une augmentation soudaine du besoin de trésorerie et en éléments susceptibles de réduire, contre toute attente, la disponibilité des ressources espérées en couverture de besoins de trésorerie. Les types de risque de liquidité sont les suivants :

- *le risque de liquidité de financement* est le risque qu'Ageas ou une entité opérationnelle locale ne soit pas en mesure d'obtenir suffisamment de fonds externes, suite à l'illiquidité de ses actifs, au moment où ils en auraient besoin (par exemple pour faire face à un sinistre important inattendu) ;
- *le risque de liquidité du marché* est le risque que le processus de vente lui-même entraîne des pertes dues aux conditions de marché ou à des concentrations élevées.

Pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de liquidité, chaque entité identifie et assure le suivi du risque de liquidité de manière à connaître et comprendre au mieux les circonstances susceptibles de donner naissance à des problèmes de liquidité (par exemple, profil attendu d'extinction des passifs, renonciations en masse, ralentissement dans les affaires nouvelles, changement de notation, etc.), mais aussi sa propre capacité de réaction (par exemple, liquidité des actifs en cas de crise). Au niveau du Compte général, le suivi de la liquidité totale du groupe tient compte des flux de paiements relatifs aux instruments hérités du passé au sein du holding, des transferts de et vers les entités opérationnelles locales, des paiements de dividendes aux actionnaires, tant dans les conditions actuelles qu'en situation de crise.

Le tableau suivant montre les actifs et les passifs d'Ageas regroupés par classe d'échéance pertinente, d'après la durée résiduelle jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Il présente tous les actifs et passifs d'Ageas et comprend donc les activités tant d'assurance que de holding.

Au 31 décembre 2013	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs						
Instruments financiers à taux fixe	1.048,9	1.585,4	3.952,0	16.794,4	38.793,9	62.174,6
Instruments financiers à taux variable	891,5	51,5	212,5	495,3	3.106,0	4.756,8
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	406,7	439,8	567,7	493,9	5.199,2	7.107,3
Actifs non financiers	203,4	362,7	2.733,1	2.444,1	15.953,6	21.696,9
Total des actifs	**2.550,5**	**2.439,4**	**7.465,3**	**20.227,7**	**63.052,7**	**95.735,6**
Passifs						
Instruments financiers à taux fixe	325,6	191,1	941,2	75,3	980,5	2.513,7
Instruments financiers à taux variable	37,6	14,2	35,6	200,0	1.446,2	1.733,6
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	724,0	958,2	5.163,0	16.429,2	39.616,1	62.890,5
Passifs non financiers	242,9	394,2	1.621,5	3.123,5	13.793,9	19.176,0
Total des passifs	**1.330,1**	**1.557,7**	**7.761,3**	**19.828,0**	**55.836,7**	**86.313,8**
Excédent de liquidité net (déficit)	**1.220,4**	**881,7**	**- 296,0**	**399,7**	**7.216,0**	**9.421,8**
Passifs y compris les intérêts futurs						
Instruments financiers à taux fixe	326,8	194,1	952,9	116,1	1.131,2	2.721,1
Instruments financiers à taux variable	37,8	14,5	36,4	205,6	197,7	492,0
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	724,0	958,2	5.163,0	16.429,2	39.616,1	62.890,5
Passifs non financiers	242,9	394,2	1.621,5	3.123,5	13.793,9	19.176,0
Total des passifs y compris les intérêts futurs	**1.331,5**	**1.561,0**	**7.773,8**	**19.874,4**	**54.738,9**	**85.279,6**

Au 31 décembre 2012	Jusqu'à 1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	Plus de 5 ans	Total
Total des actifs	3.570,3	2.290,5	6.458,1	22.796,6	61.997,4	97.112,9
Total des passifs	896,8	1.584,1	6.828,4	20.687,8	56.329,7	86.326,8
Excédent de liquidité net (déficit)	**2.673,5**	**706,4**	**- 370,3**	**2.108,8**	**5.667,7**	**10.786,1**

Les instruments hybrides NITSH I et II d'Ageas (voir note 27 – Dettes subordonnées) étaient repris dans les passifs comme instruments financiers à taux fixe sur cinq ans en raison de leur caractère perpétuel ; le prêt subséquent à BNP Paribas Fortis était classé parallèlement dans les actifs.

Toutefois, ces instruments et les prêts subséquents comportaient des options de remboursement anticipé à certaines dates de rachat. Ces instruments et les prêts ont été rachetés en 2013 et comme ils se compensent, les rachats n'ont pas eu d'incidence sur la position de trésorerie d'Ageas. Un appel d'offre sur les titres Hybrone a eu lieu en mars 2013 à hauteur d'EUR 163 millions, financé par des titres hybrides nouvellement émis avec une durée de 30 ans, sans impact sur la position de trésorerie d'Ageas non plus.

Les FRESH, conformément aux IFRS, sont exclus des passifs y compris les intérêts futurs, dans la mesure où leur montant en principal d'EUR 1.250 millions n'est remboursable que par conversion en actions Ageas.

7.7.2 Risques de passifs d'assurance

Le risque d'assurance englobe l'ensemble des risques de souscription d'assurance liés soit à des variations de la sinistralité dues à l'incertitude et au timing des sinistres, soit à des changements dans les hypothèses sous-jacentes à la prise de cours d'une police, notamment en matière de charges et de renonciations.

Le risque vie inclut le risque de mortalité, le risque de longévité, le risque d'invalidité, le risque de morbidité (c.-à-d. risque de maladie grave) et le risque de renonciation et de persistance, le risque de coûts-vie et le risque de révision.

Le risque non-vie inclut le risque de réserve et le risque de prime. Le risque de réserve concerne les dossiers de sinistres qui restent ouverts et le risque de prime concerne des sinistres futurs dont les sinistres liés au risque de catastrophes sont exclus. Le risque de catastrophe découle de sinistres provoqués par des catastrophes naturelles ou causés par l'homme.

Pour gérer les risques d'assurance, chaque entité dispose d'une série d'outils combinables, comme la politique d'acceptation de risques, de tarification, de provisionnement, et les contrats de réassurance. C'est avec une attention toute particulière qu'est vérifiée la concordance entre le segment de clientèle qui achète un produit et les hypothèses sous-jacentes de clientèle formulées au moment de la conception et de la tarification de ce produit.

Les politiques de souscription sont adoptées à l'échelon local, dans le cadre de la gestion générale du risque d'assurance. Elles intègrent des procédures de contrôle par des actuaires, qui analysent les pertes effectives. Une série d'indicateurs et d'outils d'analyse statistique sont utilisés pour affiner les normes de souscription afin d'améliorer l'historique des pertes et de veiller à un ajustement adéquat des prix.

Les filiales d'assurance fixent leurs primes à un niveau tel que les primes perçues, majorées du revenu d'investissement qu'elles génèrent, dépassent le montant total des sinistres, de leur coût de gestion et du coût de gestion de l'entité. La pertinence de la tarification est testée en utilisant des techniques et des indicateurs de performance clés spécifiques pour un portefeuille donné, tant a priori (par exemple des tests de rentabilité) qu'a posteriori (par exemple l'*Embedded value* ou les ratios combinés).

Les facteurs pris en considération pour la tarification de l'assurance varient en fonction des produits, de la couverture et des prestations offertes. Cependant, ils incluent généralement :

- les sinistres attendus par titulaire de police et les prestations correspondantes à payer, ainsi que leur timing ;
- le niveau et la nature de la variabilité associée aux prestations attendues. Ceci inclut l'analyse des statistiques de sinistralité, ainsi que la prise en compte de l'évolution de la jurisprudence, de l'environnement économique et des tendances démographiques ;
- d'autres coûts de production du produit considéré, tels que les coûts de distribution, de marketing, de gestion des polices et d'administration des sinistres ;
- les conditions financières, en ce qu'elles reflètent la valeur temps de l'argent ;
- les exigences de solvabilité ;
- les niveaux de rentabilité visés, et
- les conditions du marché de l'assurance, notamment la tarification appliquée par les concurrents pour des produits similaires.

Pour son exposition aux risques précités, Ageas bénéficie de la diversification en zones géographiques, lignes de produits et même facteurs de risque d'assurance et n'est donc pas exposé à des concentrations significatives de risques d'assurance. En outre, les entreprises d'assurance du groupe Ageas ont mis en place des mesures d'atténuation spécifique qui minimisent ces expositions aux risques. Il peut s'agir de pénalités en cas de renonciation et/ou d'ajustements en valeur de marché des prestations aux assurés et des traités de réassurance avec exposition limitée à des pertes importantes.

7.7.2.1. Risque de souscription en vie

Le risque de souscription en vie découle des obligations en assurance vie, en fonction des dangers couverts et des processus opérationnels.

Le risque de souscription en vie englobe principalement le risque de mortalité et de longévité, d'invalidité et de morbidité, de renonciation et de persistance, de coût de la vie et de révision. La présente section décrit ces risques (de A à E) et contient ensuite un récapitulatif de la manière dont ils sont gérés dans les sociétés opérationnelles d'Ageas (F) et des principales sensibilités en risque vie (G).

Des informations chiffrées sur les primes figurent à la section 7.7.2.3.

A. RISQUE DE MORTALITÉ ET DE LONGÉVITÉ

Le risque de mortalité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une hausse du taux de mortalité entraîne une augmentation des passifs d'assurance. Les tables de mortalité utilisées pour la tarification prévoient des marges prudentielles. Conformément aux pratiques du secteur, les sociétés opérationnelles d'Ageas utilisent la population de tables basées sur l'expérience avec des majorations de sécurité adéquates. La révision annuelle des hypothèses est nécessaire pour comparer la mortalité attendue du portefeuille à l'expérience effective. Cette analyse recourt à une série de critères comme l'âge, l'année de la police, la somme assurée et d'autres éléments liés à la souscription.

Le risque de longévité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de mortalité, lorsqu'une diminution du taux de mortalité entraîne une augmentation des passifs d'assurance. Le risque de longévité est géré par la révision annuelle de l'expérience en matière de mortalité au sein du portefeuille. Lorsqu'il s'avère que la longévité augmente plus vite que ne le prévoient les hypothèses des tables de mortalité, des provisions complémentaires sont établies et la tarification des nouveaux produits est adaptée.

B. RISQUE D'INVALIDITÉ DE DE MORBIDITÉ

Le risque d'invalidité et de morbidité est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux d'invalidité, de maladie ou de morbidité. Il peut se matérialiser par exemple dans des portefeuilles invalidité soins de santé, ou accidents du travail. Les sociétés d'assurance d'Ageas atténuent le risque d'invalidité en recourant à des stratégies de sélection médicale et par une couverture de réassurance appropriée.

C. RISQUE DE RENONCIATION ET DE PERSISTANCE

Le risque de renonciation est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance, suite à des fluctuations du niveau ou de la volatilité des taux de renonciation aux polices ou de persistance, qui incluent les renouvellements, les rachats, les réductions de primes proprement dites ou d'autres facteurs de réduction des primes. Il est à noter que l'expression « risque de persistance » est aussi utilisée pour désigner la volatilité dans la disparition de primes suite à des renonciations, le rétablissement de primes ayant fait l'objet d'une renonciation, les annulations durant la période d'examen octroyée à l'assurance, et les rachats.

Concevoir et tarifier des polices d'assurance requiert également de poser des hypothèses quant aux coûts de commercialisation et d'administration des polices jusqu'au moment de leur résiliation ou de leur échéance, ainsi qu'au taux de persistance à prévoir. Nous identifions le risque d'apparition d'un écart avec les données réelles et son incidence potentielle dès le stade de développement du produit ; il peut être atténué dans le concept même du produit. Par exemple, le recours à des pénalités en cas de rachat anticipé ou à des primes de fidélité, à des frais initiaux ou à un étalement des commissions payées aux distributeurs pour mettre les intérêts de tous en concordance, ou à un ajustement de la valeur de marché pour certains contrats groupe où les risques sont entièrement supportés par les titulaires de police en cas de renonciation.

D. RISQUE DE COÛT LA VIE

Le risque de coût de la vie est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite à des fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des coûts encourus pour honorer les contrats d'assurance ou de réassurance. Le risque de coût survient lorsque les coûts anticipés au moment de la tarification de la garantie sont sous-estimés par rapport aux coûts réels s'accumulant durant l'année suivante.

E. RISQUE DE RÉVISION

Le risque de révision est le risque de perte ou de dégradation de la valeur des passifs d'assurance suite aux fluctuations du niveau, de la tendance ou de la volatilité des taux de révision appliqués aux annuités, en raison de modifications de l'environnement légal ou de l'état de santé de la personne assurée.

F. GESTION DES RISQUES VIE DANS LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE D'AGEAS

L'appétence au risque en souscription vie a été introduite en 2013 pour gérer ce risque selon certains intervalles de confiance. Cette première approche permet au management des entités opérationnelles locales et d'Ageas de mieux comprendre leur exposition à certains événements. La plupart des entités opérationnelles d'assurance vie sont exposées à événements similaires, comme des renonciations (en masse), des coûts ou des événements touchant la mortalité et/ou la longévité.

G. SENSIBILITÉS EN RISQUE VIE

Les sensibilités vie et non-vie se présentent comme suit.

Vie Sensibilités	Impact sur la valeur au 31 décembre 2013	Impact sur la valeur au 31 décembre 2012
Taux de mortalité -5%	23,2	30,5
Charges -10%	167,8	176,1
Taux de rachat -10%	156,2	40,8

7.7.2.2 Risque de souscription non-vie

Les risques de souscription non-vie englobent principalement les risques de réserve, de prime, de catastrophe et de renonciation. La présente section décrit ces risques (A à D), contient un récapitulatif de leur gestion au sein des entités opérationnelles d'Ageas (E) et des ratios de perte (F), les sensibilités en risque non-vie (G) et les provisions pour sinistres non réglés (H).

A. RISQUE DE RÉSERVE

Le risque de réserve est lié aux sinistres en cours et représente le risque de dégradation des passifs d'assurance suite à des fluctuations du moment et du montant des règlements et des frais de sinistres.

B. RISQUE DE PRIME

Le risque de prime non-vie est le risque que la prime ne soit pas suffisante pour couvrir tous les passifs, y compris les sinistres et les frais, résultant de fluctuations de la fréquence et de la gravité des sinistres, du moment du règlement des sinistres et de la dégradation des coûts.

Le risque non-vie peut s'avérer différent du résultat attendu pour diverses raisons. Par exemple, les sinistres à règlement rapide, comme les sinistres automobiles et immobiliers, sont habituellement déclarés dans un délai de quelques jours à quelques semaines et indemnisés peu après. Les sinistres à règlement plus long, comme les dommages corporels et la responsabilité civile, peuvent durer plusieurs années. Dans les dossiers qui se règlent à long terme, il peut arriver que des informations relatives à l'événement, telles que le traitement médical nécessaire, de par leur nature même, ne soient pas disponibles facilement. En outre, dans les dossiers à règlement de longue durée, l'analyse des pertes est plus complexe, demande davantage de travail et est soumise à davantage d'incertitudes que l'analyse des dossiers à règlement rapide.

Les entités d'assurance d'Ageas tiennent compte de l'expérience d'Ageas dans des cas similaires et des tendances historiques telles que les schémas de mise en réserve, la croissance des expositions, les indemnisations, le niveau des demandes d'indemnité encore impayées en suspens, ainsi que de la jurisprudence et de la situation économique.

Pour limiter le risque de sinistre, les entités d'assurance d'Ageas appliquent des politiques de sélection et d'acceptation de risques fondées sur leur historique de sinistralité et de modélisation. Elles procèdent par segment de clientèle et par catégorie d'activité, sur la base des informations ou des attentes relatives aux évolutions futures en matière de fréquence et de gravité des sinistres. Les entités d'assurance d'Ageas tirent en outre profit de la diversification de ses risques due à sa présence dans un large éventail de spécialités de l'assurance non-vie et dans un grand nombre de zones géographiques. Si cette diversification ne réduit pas le montant moyen des sinistres, elle atténue sensiblement la variation de leur nombre et, par voie de conséquence, le risque. Le risque de sinistres d'un montant exceptionnellement élevé est réduit par des limites par police, par la gestion du risque de concentration et par des accords de réassurance.

C. RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe est le risque de sinistre dû à des catastrophes naturelles - tempêtes, tremblements de terre, inondations, gel intense, tsunamis – ou d'origine humaine – terrorisme, explosion ou accident de train.

D. RISQUE DE RENONCIATION

Le risque de renonciation est lié à des primes futures dans la provision pour primes prévoyant un profit attendu et il survient lorsque les renonciations sont plus nombreuses qu'attendues, ce qui génère des bénéfices inférieurs aux prévisions.

E. GESTION DES RISQUES NON-VIE DANS LES ENTITÉS OPÉRATIONNELLES D'AGEAS

La gestion du risque non-vie au sein d'Ageas se conforme aux instructions et directives en matière de souscription et de prise de risque. Elles sont émises pour chaque entité non-vie du groupe et incluent notamment les règles d'acceptation du risque, des directives pour la gestion des sinistres dans la perspective de l'évaluation des coûts et de l'affectation des financements, la réassurance et sa gestion.

Au niveau du groupe, plusieurs schémas de reporting sont prévus pour, par exemple, des rapports sur les indicateurs clés de performance, des tests de suffisance des réserves de primes et de sinistres, en base actuelle mais aussi historique pour les passifs pour sinistres.

F. RATIOS DE PERTE

Un ratio de perte est une mesure simple utilisée pour vérifier l'adéquation de la part du taux de primes négociée sur le marché pour couvrir les engagements d'assurance. Il s'agit d'un ratio entre le coût total (estimé) des sinistres et les primes acquises. Il est à noter que les autres éléments du taux de prime, comme les coûts de gestion et le bénéfice, ne sont pas pris en considération ici. Le ratio combiné est l'amalgame du ratio de pertes et du ratio de coûts (y compris les commissions).

D'un point de vue général, on peut s'attendre à un ratio combiné sous les 100%. En raison de la variabilité intrinsèque des processus de sinistre et /ou de l'inefficacité des primes, on peut observer sporadiquement un ratio combiné dépassant les 100%. Cette situation est prise en compte dans la gestion des risques non-vie (voir point E ci-dessus).

Le tableau ci-après présente l'historique des cinq dernières années des ratios combinés et des ratios de perte.

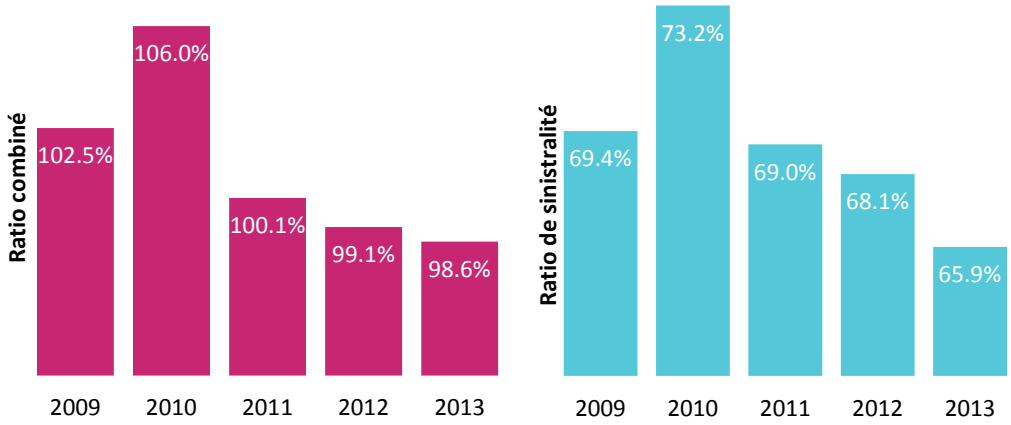

G. SENSIBILITÉS

Les sensibilités en non-vie se présentent comme suit.

Non-vie Sensibilités	Impact sur le résultat avant impôts au 31 décembre 2013	Impact sur le résultat avant impôts au 31 décembre 2012
Charges -10%	141,2	129,3
Sinistres survenus +5%	- 142,8	- 143,0

Par valeur, il faut entendre la valeur intrinsèque non auditée qu'Ageas calcule pour ses principales entités d'assurance vie. Pour des informations complémentaires sur le calcul de la valeur intrinsèque, veuillez consulter le rapport Embedded Value 2013, disponible sur le site internet d'Ageas.

H. TABLEAU DES PROVISIONS POUR SINISTRES NON RÉGLÉS

Les provisions pour sinistres et frais de sinistres comptabilisées dans l'état de la situation financière sont analysées par année de survenance des accidents, par les actuaires et les gestionnaires de sinistres. Les provisions pour paiements et pertes sont représentées dans un tableau à deux dimensions temporelles : année de survenance des accidents (verticalement) et année calendrier (ou année de développement, horizontalement). Le triangle de liquidation montre comment évoluent les provisions pour sinistres non réglés en fonction des paiements effectués et des nouvelles estimations de pertes définitives attendues à la date du bilan considérée.

Tous les contrats concernés sont des contrats d'assurance au sens des IFRS, y compris les contrats Accident et Maladie, et Dommages aux biens et risques divers, dont les provisions peuvent être intégrées dans un format triangulaire. Tous les chiffres sont non actualisés. Les provisions pour sinistres qui sont actualisées de manière similaire aux techniques utilisées en assurance vie (par exemple, les invalidités permanentes ou les rentes de décès dans le cadre d'assurances soins de santé, accidents du travail et d'autres contrats) sont incluses dans les rubriques de rapprochement.

Tous les montants dans le tableau sont calculés au taux de change applicable fin 2013 (l'exposition concerne principalement la livre sterling).

L'évolution des provisions pour sinistres non réglés, par année de survenance de l'accident, se présente comme suit.

Année de survenance de l'accident	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Paiements en :										
N	713,6	700,2	809,8	1.031,6	1.022,1	1.092,1	1.161,1	1.233,4	1.359,3	1.249,0
N + 1	326,1	345,5	400,2	495,4	468,0	528,2	649,8	664,0	703,6	
N + 2	86,2	85,3	100,7	126,3	123,5	143,2	142,5	190,0		
N + 3	59,8	48,9	64,2	68,8	84,2	87,3	94,0			
N + 4	47,9	41,6	47,2	50,5	59,1	62,1				
N + 5	29,0	28,9	33,2	33,6	35,7					
N + 6	17,7	17,9	22,0	17,4						
N + 7	13,1	15,0	12,4							
N + 8	14,3	12,7								
N + 9	7,1									
Charges de sinistres: (Paiements cumulés + provisions pour sinistres en cours)										
N	1.512,4	1.477,8	1.634,0	1.974,5	1.968,5	2.128,2	2.337,7	2.641,7	2.884,8	2.689,1
N + 1	1.527,7	1.454,3	1.613,4	1.966,5	1.928,9	2.078,0	2.298,3	2.537,7	2.846,6	
N + 2	1.431,1	1.424,5	1.606,4	1.961,7	1.948,5	2.099,3	2.303,3	2.503,2		
N + 3	1.395,5	1.411,6	1.593,6	1.955,7	1.940,6	2.115,7	2.299,3			
N + 4	1.377,7	1.395,9	1.581,5	1.931,3	1.933,5	2.097,3				
N + 5	1.368,2	1.380,4	1.569,0	1.932,0	1.917,6					
N + 6	1.367,5	1.379,9	1.561,0	1.917,6						
N + 7	1.368,3	1.385,4	1.565,6							
N + 8	1.374,8	1.383,8								
N + 9	1.370,8									
Perte définitive, estimée à la date initiale	1.512,4	1.477,9	1.634,0	1.974,5	1.968,5	2.128,2	2.337,7	2.641,7	2.884,8	2.689,1
Perte définitive, estimée pour les années antérieures	1.374,8	1.385,5	1.561,0	1.932,0	1.933,5	2.115,7	2.303,3	2.537,7	2.884,8	
Perte définitives, estimée pour l'année en cours	1.370,8	1.383,9	1.565,6	1.917,6	1.917,6	2.097,3	2.299,3	2.503,2	2.846,6	2.689,1
Excédant (déficit) de l'année en cours par rapport à l'année de l'accident initiale	141,6	94,0	68,4	56,9	50,9	30,9	38,4	138,5	38,2	
Excédent (déficit) de l'année en cours par rapport aux années antérieures	4,0	1,6	(4,6)	14,4	15,9	18,4	4,0	34,5	38,2	

Provisions pour sinistres en cours avant 2004	274,6
Provisions pour sinistres en cours de 2004 à 2013	3.514,7
Autres passifs pour sinistres (non inclus dans le tableau)	803,6
Sinistres relatifs à des accidents du travail et des soins de santé	1.215,6
Total des sinistres au bilan	**5.808,5**

Le tableau de développement des provisions pour sinistres non réglés par année d'accident (voir ci-dessus) montre l'évolution de la perte totale définitive (paiements effectués et provisions pour sinistres en cours) pour chaque année d'accident individuelle (comme indiqué dans la colonne), pour chaque année de développement (comme indiqué dans la ligne) depuis l'année de survenance jusqu'à l'année de reporting 2013.

Le triangle relatif aux Paiements présente le montant des prestations des sinistres, nettes de recouvrement.

Le deuxième triangle relatif aux Provisions pour sinistres en cours comprend les INBR (sinistres encourus mais non déclarés) pour chaque année d'accident, sur la base de la nouvelle estimation de la perte définitive des sinistres et des paiements déjà effectués.

La rubrique « Perte définitive », estimée à la date initiale d'accident, à la date de l'exercice antérieur et à la date de l'exercice courant reflète le fait que l'estimation fluctue en fonction des informations recueillies sur les sinistres. Plus la période de développement d'un sinistre est longue, plus l'estimation de la perte définitive est précise.

L'évolution des provisions pour sinistres non réglés, par exercice comptable, se présente comme suit.

Exercice	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Réserves brutes pour sinistres non réglés et charges de sinistres constituées initialement à la date de comptabilisation	2.166,5	2.240,5	2.352,0	2.504,9	2.610,9	2.709,4	2.951,1	3.242,2	3.624,0	3.789,3
Paiements cumulés au :										
2005	606,2									
2006	882,2	621,6								
2007	1.050,9	875,5	654,2							
2008	1.185,9	1.059,5	938,8	780,0						
2009	1.288,5	1.203,7	1.147,2	1.114,7	802,6					
2010	1.351,7	1.296,2	1.286,8	1.323,1	1.134,6	860,1				
2011	1.404,3	1.366,6	1.390,4	1.477,2	1.372,9	1.237,1	1.016,2			
2012	1.454,1	1.431,5	1.477,2	1.597,6	1.552,4	1.503,9	1.425,5	1.073,3		
2013	1.494,6	1.484,6	1.542,8	1.680,6	1.671,1	1.684,7	1.700,3	1.538,0	1.168,3	
Réserves réévaluées en :										
2005	2.069,0									
2006	2.001,3	2.149,4								
2007	1.915,9	2.034,2	2.216,2							
2008	1.883,5	1.988,8	2.163,8	2.444,5						
2009	1.821,5	1.911,1	2.073,3	2.349,2	2.476,0					
2010	1.810,5	1.885,1	2.035,1	2.304,9	2.451,4	2.634,6				
2011	1.785,7	1.858,6	2.000,4	2.255,7	2.386,8	2.588,1	2.865,2			
2012	1.809,2	1.888,8	2.018,3	2.264,5	2.395,9	2.612,2	2.883,8	3.171,8		
2013	1.825,2	1.903,1	2.037,2	2.269,0	2.384,5	2.582,4	2.850,0	3.103,5	3.517,5	
Passifs pour sinistres encore en cours, bruts (y compris provisions IBNR)	330,6	418,5	494,4	588,4	713,4	897,7	1.149,7	1.565,5	2.349,2	3.789,3
Redondance/déficience cumulées entre sinistres initiaux et réserves réévaluées										
- en valeur nominale	341,3	337,4	314,8	235,9	226,4	126,9	101,2	138,7	106,5	
- en pourcentage	15,8 %	15,1 %	13,4 %	9,4 %	8,7 %	4,7 %	3,4 %	4,3 %	2,9 %	
Autres passifs pour sinistres (non inclus dans le tableau)										803,6
Sinistres relatifs à des accidents du travail et des soins de santé										1.215,6
Total des sinistres au bilan										**5.808,5**

Le tableau de développement des provisions pour sinistres non réglés par exercice montre les mouvements des réserves comptables depuis le 31 décembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2013. Ce tableau présente des valeurs cumulées. Les colonnes contiennent toutes les années antérieures et l'année considérée.

La rubrique Passifs bruts pour sinistres non réglés et charges de sinistres constitués initialement à la date de comptabilisation, représente les passifs comptabilisés au bilan à la date de reporting de l'exercice indiqué en tête de colonne. A ce titre, chaque montant de cette rubrique reflète les passifs de l'encours de sinistres pour toutes les années de survenance jusqu'à et y compris l'année indiquée.

La première partie du tableau de liquidation relative aux Paiements cumulés présente le montant cumulé des règlements de sinistres par période d'évolution depuis le 1er janvier de l'année indiquée (lignes). Les paiements concernent les années d'occurrence préalables à - et y compris - l'année de comptabilisation des passifs (colonnes).

La deuxième partie du tableau de liquidation relative aux Paiements cumulés présente une estimation des passifs définitifs au 31 décembre de l'année indiquée (dans la ligne) pour toutes les années de survenance jusqu'à et y compris l'année courante (dans la colonne). Plus le développement des sinistres a progressé, plus l'estimation des passifs s'avère fiable.

La rubrique Passifs pour sinistres encore en cours, bruts (y compris provisions IBNR) représente le montant comptabilisé à fin d'exercice 2013.

Le montant de la rubrique du Total des sinistres dans l'état de la situation financière est détaillé dans la note 25.3 – Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie.

7.7.2.3 Réassurance

Quand cela s'avère utile, les entités d'assurance d'Ageas concluent des contrats de réassurance afin de limiter leur exposition aux pertes de souscription. Cette réassurance peut s'organiser police par police (par risque) ou pour un portefeuille (par événement), c'est-à-dire lorsque les expositions des titulaires individuels de police restent dans des limites locales, mais que l'on constate l'existence d'un risque inacceptable d'accumulation de sinistres au niveau du groupe (risque de catastrophe). Ces événements concernent surtout des phénomènes météorologiques ou ayant une cause humaine. Le choix de la compagnie de réassurance repose essentiellement sur des considérations de tarification et de risque de défaillance de contreparties. La gestion du risque de défaillance de contreparties est intégrée dans la gestion globale du risque de crédit.

La réassurance externe sert essentiellement à amortir l'impact de catastrophes naturelles (par exemple des tempêtes, des tremblements de terre, des inondations), de grands sinistres uniques provenant de polices aux limites élevées, et des sinistres multiples dus à un événement provoqué par une seule personne.

Le tableau ci-dessous présente des informations relatives à la rétention de risques par ligne de produits (en montants nominaux).

2013	Rétention la plus élevée par risque	Rétention la plus élevée par événement
Gamme de produits		
Responsabilité civile automobile	3.000.000	
Automobile (autre)	42.500.000	
Assurance dommages aux biens	2.500.000	42.500.000
Responsabilité civile générale	3.000.000	
Accidents du travail	2.700.000	
Assurance individuelle accidents	300.000	

Le tableau présente le montant le plus élevé dans toutes les entités du groupe pour des couvertures similaires dans la mesure où le groupe Ageas assume la responsabilité de mitiger les risques émergents : tout montant excédant celui figurant dans le tableau est transféré à des réassureurs tiers pour couverture. L'évaluation dépend du type d'événement couvert par ces accords de réassurance : soit par risque individuellement ou par événement[1]. En outre, comme les couvertures catastrophe pour automobile (autre) ont été intégrées dans le traité de réassurance type, la rétention mentionnée l'inclut dans l'étendue de la responsabilité du groupe Ageas.

Ce tableau est contrasté par rapport au même tableau publié dans le rapport annuel 2012, où les rétentions reprises se fondaient sur des points d'entrée plus élevés, en fonction des caractéristiques du traité par entité.

1 Le terme « événement » est clairement défini dans le traité de réassurance qui le couvre.

La proportion des primes cédées aux réassureurs par gamme de produits pour l'exercice clos au 31 décembre est synthétisée ci-dessous (en EUR millions) :

2013	Primes brutes émises	Primes cédées	Primes nettes
Gamme de produits			
Vie	4.868,7	- 95,5	4.773,2
Maladie et accidents	854,2	- 28,8	825,4
Incendie et autres dommages aux biens	3.638,5	- 237,5	3.401,0
Eliminations	- 0,9		- 0,9
Total assurance	**9.360,5**	**- 361,8**	**8.998,7**

2012	Primes brutes émises	Primes cédées	Primes nettes
Gamme de produits			
Vie	5.585,9	- 86,6	5.499,3
Maladie et accidents	789,8	- 22,2	767,6
Incendie et autres dommages aux biens	3.571,9	- 209,6	3.362,3
Eliminations	- 0,5		- 0,5
Total assurance	**9.947,1**	**- 318,4**	**9.628,7**

7.8 Risques opérationnels

Toutes les sociétés, y compris les institutions financières, sont confrontées au risque opérationnel qui est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Tant le groupe, au niveau consolidé, que chaque entité opérationnelle locale doit avoir mis en place un processus de gestion du risque opérationnel. Ce processus fait partie intégrante du cadre de gestion des risques et doit être approuvé par les organes locaux compétents. Le cadre de gestion du risque opérationnel comprend une série de processus à l'échelle du groupe, ancrés tant au niveau consolidé que dans toutes les entités opérationnelles locales, qui collectivement contribuent à l'identification, à l'estimation, au suivi et au reporting des risques opérationnels. Ces processus à l'échelle du groupe sont les suivants :

- collecte des données sur les pertes ;
- évaluation du contrôle interne ;
- identification des principaux risques et processus d'évaluation.

Par le biais de sa taxonomie des risques, Ageas a classé ses sources potentielles de risques opérationnels :

- clients, produits et pratiques commerciales.

Il s'agit du risque de pertes résultant d'un manquement à une obligation professionnelle envers des clients spécifiques (non intentionnel ou dû à la négligence), ou de la nature ou de la conception d'un produit :

- risque de compliance ;
- risque d'exécution, livraison et gestion des processus.

Ce risque inclut l'incapacité de procéder à une livraison ou à une exécution conforme au budget et/ou au plan stratégique ainsi que le risque de pertes liées à des erreurs de conception, à des manquements dans la mise en œuvre d'organes de gouvernance, de politiques, de directives, de processus et de droits de décision. Il inclut aussi le risque de non-respect des processus et de la gouvernance des modèles.

- dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ;
- pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail ;
- risque de fraude ;
- dommages aux actifs ;
- risque d'inadéquation des modèles. (C'est le risque de pertes provenant d'erreurs de conception des modèles ou d'inadéquation à leur finalité).

Ageas s'efforce de maintenir ces risques opérationnels à des niveaux adéquats par la mise en place d'environnements appropriés et bien contrôlés eu égard aux caractéristiques de ses activités, des marchés et des contextes réglementaires. Les mesures de contrôle atténuent les risques mais ne peuvent les éliminer complètement.

Un processus d'évaluation du contrôle interne est mis en œuvre chaque année et aboutit à la déclaration de contrôle annuelle par le management (annual management control statement), émis par tous les CEO qui expriment leur confiance dans les cadres de contrôle.

7.9 Risques stratégiques

Les risques stratégiques englobent les facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la capacité d'Ageas à réaliser son plan stratégique ainsi qu'à assurer sa croissance et la création de valeur. Font partie des risques stratégiques les changements de l'environnement réglementaire, économique, concurrentiel ou comportemental des clients et du personnel. Ils peuvent également être liés à une faiblesse du processus interne de décision ou de management, ou encore à une perte de réputation ou de valeur de franchise. Les stratégies d'entreprise doivent en tenir compte, et Ageas entend les identifier et y réagir très activement.

Les processus ordinaires d'identification et d'évaluation des risques englobent les risques stratégiques. Ceux-ci sont d'ailleurs évalués explicitement, tout au long de nos processus d'examen et de planification stratégique, faisant l'objet d'un suivi dans le cadre des entretiens de performance qui se tiennent régulièrement.

7.10 Risque total

Chaque année, Ageas entreprend, pour l'ensemble du groupe, un processus de reporting des risques importants (Key Risk Report) afin d'identifier les risques importants susceptibles d'avoir une incidence sur ses objectifs. Ageas évalue également le cadre de surveillance mis en place pour que ces risques fassent l'objet d'une gestion permanente. Chaque secteur d'activité examine ses risques au moins une fois par trimestre. Les principaux risques sont également suivis au niveau du groupe. Pour identifier ces risques importants, Ageas a recours à une large gamme de sources internes et externes.

Processus

Chaque année au moins, a lieu un exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles, permettant d'identifier de la base au sommet, les risques auxquels l'entreprise est confrontée.

Les risques ainsi identifiés sont classés en fonction de la taxonomie des risques d'Ageas. Ils sont ensuite évalués et font l'objet d'un rapport au niveau du groupe par les différentes entités, qui, pour ce faire, utilisent une grille standard de probabilité et d'incidence, qui permet de déterminer le niveau de préoccupation qu'ils représentent (et aussi leur importance). Les risques sont décrits de manière qualitative par rapport aux objectifs auxquels ils pourraient être associés.

Trimestriellement, la liste de tous les risques importants est communiquée au Risk and Capital Committee et au Conseil d'Administration d'Ageas.

Les Risk Officers de chaque entité opérationnelle locale et région (y compris les fonctions au niveau corporate) fournissent trimestriellement des mises à jour de ces déclarations de risques au département Groupe Risk d'Ageas. Celui-ci rassemble tous les rapports et les globalise afin de mener une discussion au niveau de l'ARC et de l'ExCo.

Chaque mois, chaque Group Risk Committee d'Ageas discute de l'évolution des risques importants.

8 Contrôle réglementaire et solvabilité

Ageas est un holding d'assurance et est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique au niveau consolidé. Les entités opérationnelles sont soumises aux autorités de contrôle locales.

8.1 Contrôle prudentiel consolidé d'Ageas

Au niveau consolidé, Ageas est soumis à la supervision de la Banque nationale de Belgique (BNB). Les filiales d'Ageas sont supervisées dans les pays où elles sont situées par les autorités de contrôle locales, qui utilisent leurs propres méthodes de mesure de la solvabilité et les principes comptables locaux.

Conformément aux règles applicables aux groupes d'assurance en Belgique, Ageas fait trimestriellement rapport à la BNB sur son capital réglementaire disponible et son niveau requis de solvabilité. Sa supervision prudentielle inclut le contrôle trimestriel qu'Ageas réponde aux exigences de solvabilité au niveau consolidé.

Le rapprochement entre le capital actions et le capital réglementaire disponible ainsi que les ratios de solvabilité qui en résultent se présentent comme suit.

	2013	2012
Capital souscrit et réserves	6.659,6	7.040,9
Résultat net revenant aux actionnaires	569,5	743,0
Plus-values et moins-values latentes	1.296,0	2.015,5
Capitaux propres revenant aux actionnaires	8.525,1	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	896,7	871,5
Total des capitaux propres	9.421,8	10.670,9
Passifs subordonnés	2.011,9	2.915,5
Filtres prudentiels		
Provision d'égalisation pour catastrophes, requise au niveau local	- 243,7	- 174,3
Ajustement pour pension	- 18,0	
Réévaluation d'immeubles de placement, nette d'impôts (à 90%)	764,1	761,2
Évaluation des ajustements des placements disponibles à la vente	- 1.693,0	- 2.341,5
Couverture de flux de trésorerie	36,2	29,0
Goodwill	- 857,6	- 892,8
Autres immobilisations incorporelles	- 356,5	- 371,0
Dividende attendu	- 308,0	- 362,2
Dividende attendu, lié à l'option d'achat sur actions BNP Paribas		- 234,0
Limitation de l'endettement subordonné à 50% de l'exigence de solvabilité		- 932,3
Capital réglementaire	**8.757,2**	**9.068,5**
Ratios de solvabilité		
Niveau de solvabilité requis	4.088,2	3.966,4
Montant de solvabilité excédentaire	4.669,0	5.102,1
Ratio de solvabilité	214,2 %	228,6 %

8.2 Gestion du capital d'Ageas

Ageas est convaincu de la nécessité d'entretenir une base de capital solide dans les différentes activités d'assurance, d'une part, pour s'assurer un avantage concurrentiel et, d'autre part, pour financer les besoins en capital liés à la croissance poursuivie.

Le Compte général comprend les fonctions *corporate*, les transactions financières, et l'ensemble du contentieux juridique hérité du passé. Pour le Compte général, Ageas utilise la trésorerie nette comme indicateur du capital librement disponible au niveau du groupe, tant qu'elle est inférieure au capital disponible au niveau du groupe.

Ageas vise un ratio de solvabilité agrégé minimum de 200% du minimum réglementaire requis pour l'ensemble de l'assurance. Ageas reverra les cibles minimales au plus tard au moment de la mise en œuvre de Solvabilité II.

Situation du capital pour l'Assurance

Au 31 décembre 2013, le capital total des activités d'assurance se situait à EUR 8,5 milliards (31 décembre 2012 : EUR 8,1 milliards), soit 207,3% des exigences minimales (31 décembre 2012 : 203,8%).

31 décembre 2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.493,0	1.034,3	1.552,6	1.330,2	63,1	8.473,2	284,0	8.757,2
Exigences minimales de solvabilité	2.450,7	462,8	572,0	602,7		4.088,2		4.088,2
Montant du capital disponible supérieur au minimum	2.042,3	571,5	980,6	727,5	63,1	4.385,0	284,0	4.669,0
Coefficient de solvabilité total	183,3 %	223,5 %	271,4 %	220,7 %		207,3 %		214,2 %

31 décembre 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Ajustements de consolidation	Total Assurance	Général (elim. incluses)	Total Ageas
Total du capital disponible	4.118,1	1.079,0	1.393,0	1.396,7	90,8	8.077,6	990,9	9.068,5
Exigences minimales de solvabilité	2.379,6	489,9	572,6	521,1		3.963,2	3,2	3.966,4
Montant du capital disponible supérieur au minimum	1.738,5	589,1	820,4	875,6	90,8	4.114,4	987,7	5.102,1
Coefficient de solvabilité total	173,1 %	220,2 %	243,3 %	268,0 %		203,8 %		228,6 %

Le calcul de la solvabilité au 31 décembre prend en compte les dividendes approuvés par les conseils d'administration respectifs préalablement à la date des états financiers.

La position de solvabilité par secteur d'assurance et pour l'assurance globalement se présente graphiquement comme suit.

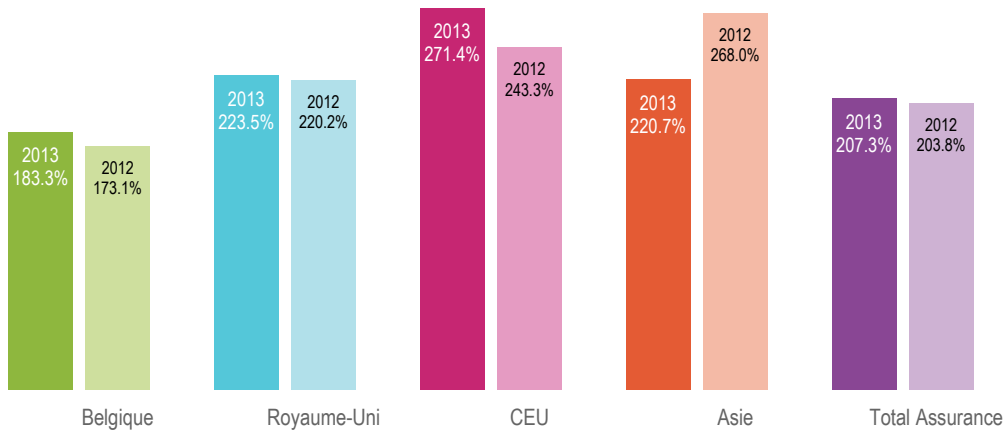

Position de trésorerie nette du Compte général

Selon les règles de la BNB, le capital réglementaire disponible dans le Compte général (y compris les éliminations) s'élève à EUR 0,3 milliard au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 1,0 milliard).

Pour un holding, outre le capital réglementaire disponible proprement dit, la flexibilité financière pour utiliser ce capital est aussi un élément pertinent. C'est pour cette raison qu'Ageas utilise également comme élément de gestion la position de trésorerie nette du Compte général.

La position de trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme (quasi) immédiatement réalisables et des charges limitées, principalement des dépôts bancaires, sous déduction des titres de dette venant à échéance.

La position de trésorerie nette s'établit à EUR 1,9 milliard au 31 décembre 2013 et a évolué positivement par rapport à fin 2012, sous l'effet combiné des éléments suivants :

- le Compte général a reçu EUR 1.032 millions en numéraire de RPI ;
- le Compte général a reçu EUR 144 millions suite à la vente de l'option d'achat BNP ;
- le Compte général a reçu EUR 639 millions de dividendes de filiales et d'entreprises associées ;
- le Compte général a payé EUR 144 millions dans le cadre des programmes de rachat d'actions 2012 et 2013 ;
- le Compte général a payé EUR 205 millions à des fins d'augmentations de capital et de financement de filiales et d'entreprises associées ;
- le Compte général a payé EUR 116 millions pour le remboursement de certificats d'endettement ;
- le Compte général a payé EUR 270 millions de dividende à ses actionnaires ;
- le Compte général a payé EUR 222 millions en espèces comme remboursement de capital à ses actionnaires suite au règlement de l'option BNP ;
- le Compte général a payé EUR 177 millions pour la restructuration du capital de filiales.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	781,3	402,4
Créances sur les banques	900,0	1.000,0
Bons du Trésor	300,0	
Certificats d'endettement	- 68,4	- 186,8
Position de trésorerie nette	**1.912,7**	**1.215,6**

9 Avantages du personnel

La présente note traite des avantages postérieurs à l'emploi, des autres avantages à long terme et des indemnités de cessation d'emploi. Les avantages postérieurs à l'emploi sont les avantages du personnel, comme les régimes de retraite et les soins médicaux postérieurs à l'emploi, payables au moment de la cession de la relation de travail. Les autres avantages à long terme octroyés au personnel sont des avantages qui ne viennent pas totalement à échéance dans les douze mois qui suivent la période au cours de laquelle les employés ont rendu les services correspondants, comme les primes d'ancienneté et les prestations pour invalidité de longue durée. Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages du personnel payables lors de la cessation anticipée du contrat de travail de l'employé.

Le 16 juin 2011, l'International Accounting Standards Board a publié la version finale des amendements à l'IAS19 (IAS 19 R) qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2013. Elle a eu l'incidence suivante sur les avantages postérieurs à l'emploi :

- le principe du corridor a été abandonné au profit de la comptabilisation dans l'état du résultat global (OCI) à partir de 2013. La comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi a été appliquée pour la dernière fois en 2012 ;
- les coûts de pension englobent désormais les charges d'intérêts nettes, calculées en appliquant le taux d'actualisation au passif net de pension. Le taux d'actualisation est un taux utilisé pour les obligations d'entreprises de très bonne qualité lorsqu'il y a un marché profond pour ce type d'obligation, et un taux utilisé pour les obligations souveraines dans les autres marchés ;
- en 2013, en Belgique, suite à la comptabilisation de taxes sur primes futures et des cotisations de sécurité sociale, un passif fiscal a été ajouté à l'obligation au titre des prestations définies.

Tous les montants de l'année antérieure ont été retraités en conséquence. Le retraitement résultant de l'application de la norme IAS19 révisée a accru les passifs de régimes à prestations définies d'EUR 162,7 millions au 31 décembre 2012. L'impact sur les charges des régimes à prestations définies est considéré comme limité (moins d'EUR 3 millions) et dès lors les chiffres comparatifs de pour les charges des régimes à prestations définies n'ont pas été retraités.

	2013	2012 retraité	retraitements	2012 comme comptabilité antérieurement
Régimes à prestations définies	358,2	419,1	124,9	294,2
Autres avantages postérieurs à l'emploi	91,6	93,5	37,8	55,7
Dettes relatives à d'autres avantages du personnel à long terme	12,4	13,1		13,1
Primes de départ	10,7	14,7		14,7
Total des passifs (actifs) nets liés à des prestations définies	**472,9**	**540,4**	**162,7**	**377,7**

Les passifs et coûts de service liés sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à prendre en charge l'obligation générée au titre des droits acquis mais évaluée sur les bases des prestations futures et des principes d'attribution des droits définie par le régime.

L'obligation au titre des prestations définies est la valeur nette actualisée des avantages attribués au participant mesurés à la date de reporting. Le coût des services de la période en cours est la valeur nette actualisée des avantages revenant au participant rattachés aux services durant l'année.

9.1 Avantages postérieurs à l'emploi

9.1.1 Régimes à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi

Ageas gère plusieurs régimes à prestations définies qui couvrent la majorité des membres de son personnel. L'approche préférée d'Ageas est de remplacer les plans à prestations définies par des plans à cotisations définies afin de mieux suivre et contrôler les charges salariales, de faciliter la mobilité internationale et de facilement estimer l'avantage. Cependant, dans le respect des engagements antérieurs, Ageas gère des plans de retraite à prestations définies qui couvrent un grand nombre de ses employés.

Ces régimes à prestations définies prévoient des prestations calculées en fonction du nombre d'années de service et du niveau de la rémunération. Les obligations de retraite sont déterminées sur la base des tables de mortalité, de la rotation du personnel, des projections salariales et des perspectives économiques, telles que l'inflation et le taux d'actualisation. Les taux d'actualisation sont déterminés par pays ou par région sur la base du rendement (à la date d'échéance) d'obligations d'entreprises notées AA. Ces plans à prestations définies exposent le groupe à des risques actuariels comme le risque de longévité, au risque de change, de taux et de marché.

Outre les retraites, les avantages postérieurs à l'emploi comprennent également d'autres charges comme le remboursement d'une partie de la prime d'assurance soins de santé, qui continue d'être octroyée après leur départ à la retraite.

Le tableau suivant présente le détail des montants inscrits dans l'état de la situation financière au 31 décembre relatifs aux obligations de pension à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Valeur actuelle des obligations financées	211,2	250,9		
Valeur actuelle des obligations non-financées	367,4	380,0	91,6	93,5
Obligation des régimes à prestations définies	**578,6**	**630,9**	**91,6**	**93,5**
Juste valeur des actifs des régimes	- 220,4	- 211,8		
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	**358,2**	**419,1**	**91,6**	**93,5**
Montants repris au bilan :				
Passifs des régimes à prestations définies	376,2	419,1	91,6	93,5
Actifs des régimes à prestations définies	- 18,0			
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	**358,2**	**419,1**	**91,6**	**93,5**

Les passifs des régimes à prestations définies sont inclus dans le poste Intérêts courus et autres passifs (voir note 31) tandis que les actifs de ces régimes sont comptabilisés dans les Intérêts courus et autres actifs (voir note 22).

Puisque Ageas est une institution financière spécialisée dans la gestion des avantages du personnel (Employee Benefits), certains des régimes de retraite du personnel sont assurés auprès de compagnies d'assurances d'Ageas. En vertu des IFRS, les actifs auxquels ces régimes de retraite sont adossés ne répondent pas aux conditions pour être qualifiés et ne doivent donc pas être considérés comme des actifs du plan. C'est pourquoi ils sont classés comme « non financés ».

D'un point de vue économique, le passif défini net est compensé par les actifs du plan non qualifiés que détient Ageas (2013 : EUR 282,7 millions ; 2012 : EUR 274,2 millions). Dès lors, le passif net s'élève à EUR 75,7 millions en 2013 (2012 : EUR 132,0 millions) pour des obligations de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant présente l'évolution des passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies tels que comptabilisés dans l'état de la situation financière.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Total des passifs (actifs) nets liés à des prestations définies	294,2	281,5	55,7	53,6
Retraitement IAS19R au 1er janvier	124,9	90,8	37,8	19,3
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 1er janvier	**419,1**	**372,3**	**93,5**	**72,9**
Total des charges des régimes à prestations définies	38,5	40,3	6,9	4,7
Cotisations versées par l'employeur	- 9,5	- 16,7		
Prestations directement payées par l'employeur	- 18,5	- 10,3	- 2,2	- 1,9
Écarts de conversion	- 0,6	- 0,3		
Autres	- 14,4	0,5	- 0,5	- 0,7
Réévaluation	- 63,3	33,3	- 6,1	18,5
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies au 31 décembre	**358,2**	**419,1**	**91,6**	**93,5**
Retraitement IAS19R au 31 décembre		124,9		37,8
Montant de l'obligation au 31 décembre, tel que comptabilisé antérieurement		294,2		55,7

Les avantages payés directement par l'employeur sont liés à des régimes de retraite à prestations définies directement détenus dans une entité Ageas. La rubrique Autres en 2013 comprend EUR 6,9 millions liés au du transfert d'une partie des obligations au titre des prestations définies à d'autres plans de retraite. Ces obligations étaient adossées à des actifs non qualifiés. Ageas a réalisé une plus-value d'EUR 0,6 million sur cette transaction.

Le tableau ci-dessous nous montre les variations des obligations des régimes à prestations définies.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Montant de l'obligation au 1er janvier – tel que comptabilisé antérieurement	617,9	545,2	81,2	63,4
Retraitement IAS19R au 1er janvier	13,0	9,6	12,3	9,5
Obligation des régimes à prestations définies au 1er janvier	**630,9**	**554,8**	**93,5**	**72,9**
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	28,0	23,6	4,4	2,0
Charges d'intérêts	17,8	21,0	2,5	2,4
Coût des services passés - droits acquis	0,6			
Réduction de plans		2,4		
Liquidation de plans	- 17,7	- 0,8		
Réévaluation	- 45,8	41,6	- 6,1	18,8
Cotisations des participants	0,3	0,3		
Prestations payées	- 6,3	- 5,3		
Prestations directement payées par l'employeur	- 18,5	- 10,3	- 2,2	- 1,9
Écarts de conversion	- 3,7	3,7		
Autres	- 7,0	- 0,1	- 0,5	- 0,7
Obligation des régimes à prestations définies au 31 décembre	**578,6**	**630,9**	**91,6**	**93,5**
Retraitement IAS19R au 31 décembre		13,0		12,3
Montant de l'obligation au 31 décembre, tel que comptabilisé antérieurement		617,9		81,2

Le tableau suivant présente les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

Régimes à prestations définies	2013	2012
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	**211,8**	**182,5**
Liquidation de plans	- 17,0	
Produits d'intérêts	7,7	8,8
Réévaluation (rendement des actifs des plans hors effet sur le taux d'intérêt)	17,5	5,8
Cotisations des employeurs	9,5	16,7
Cotisations des participants	0,3	0,3
Prestations payées	- 6,3	- 5,3
Écarts de conversion	- 3,1	3,0
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	**220,4**	**211,8**

Le tableau suivant présente les éléments affectant le compte de résultat liés aux régimes à prestations définies et aux autres avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice clôturé au 31 décembre.

	Régimes à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
	2013	2012	2013	2012
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	28,0	23,6	4,4	2,0
Charges d'intérêt nettes	10,1	12,2	2,5	2,4
Coût des services passés - droits acquis	0,6			
Réduction de plans		2,7		
Liquidation de plans	- 0,7	- 0,8		
Autres	0,5	2,6		0,3
Total des charges des régimes à prestations définies	**38,5**	**40,3**	**6,9**	**4,7**

Les charges d'intérêt nettes sont incluses dans les Charges financières (voir note 45) et tous les autres éléments sont inclus sous Frais de personnel (voir note 48). Concernant les chiffres comparatifs de 2012, la rubrique Autres comprend essentiellement l'amortissement des pertes (profits) actuarielles non comptabilisées dans la mesure où le compte de résultat n'a pas été retraité.

Le tableau ci-après présente la composition des réévaluations en fin d'année, au 31 décembre.

2013	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Rendement des actifs du plan hors effet sur le taux d'intérêt	- 17,5	
Pertes (profits) actuarielles relatives à :		
des modifications des hypothèses démographiques	0,6	
des modifications des hypothèses financières	- 41,5	- 7,4
des ajustements à l'expérience	- 4,9	1,3
Réévaluation du passif (de l'actif) défini net	**- 63,3**	**- 6,1**

2012	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Réévaluation du passif (de l'actif) défini net	**33,3**	**18,5**

La réévaluation du passif net lié à des régimes à prestations définies est comptabilisée dans l'état du résultat global (OCI). Les réévaluations de l'obligation au titre des prestations définies reflètent la modification des hypothèses actuarielles (démographiques et financières) et les ajustements induits par l'expérience. Les réévaluations des actifs des plans consistent essentiellement en l'écart entre le rendement effectif des actifs des plans et le taux d'actualisation attendu. Les ajustements découlant de l'expérience consistent en des profits et pertes provenant d'écarts entre les hypothèses actuarielles en début d'année et l'expérience effective pendant l'année.

Le tableau suivant montre la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies.

2013	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Durée moyenne pondérée de l'obligation des prestations définies	15,63	17,41

Le tableau ci-dessous présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les pays de la zone euro.

	Régimes à prestations définies				Autres avantages postérieurs à l'emploi			
	2013		2012		2013		2012	
	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	2,4 %	3,3 %	2,3 %	2,9 %	2,4 %	3,3 %	2,4 %	2,8 %
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	2,0 %	5,0 %	2,0 %	5,0 %				
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	0,0 %	2,0 %	0,0 %	2,0 %				
Évolution des coûts médicaux					3,8 %	3,8 %	3,8 %	3,8 %

Le taux d'actualisation sur les pensions est pondéré par le passif (l'actif) des prestations définies. Le taux d'actualisation sur les autres avantages postérieurs à l'emploi varie en 2013 de 2,4% aux Pays-Bas à 3,3% en Belgique. Les hausses salariales futures varient en 2013 de 2,0% pour le groupe des employés âgés, à 5,0% pour les employés plus jeunes.

Le tableau suivant présente les hypothèses principales actuarielles retenues pour les autres pays.

Régimes à prestations définies	2013	2012
Taux d'actualisation	4,5 %	3,6 %
Augmentation future des salaires (inflation des prix incluse)	3,5 %	5,0 %
Augmentation future des retraites (inflation des prix incluse)	5,0 %	2.3 % - 5.0 %

La zone euro représente 74% du total des obligations des régimes à prestations définies d'Ageas. Les autres pays ne comprennent que les obligations au Royaume-Uni. Les autres avantages postérieurs à l'emploi dans les pays en dehors de la zone euro n'ont pas d'impact matériel.

Une variation d'un pourcent des hypothèses actuarielles aurait l'effet suivant sur l'obligation au titre des prestations définies pour les plans de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi.

2013	Régimes à prestations définies	Autres avantages postérieurs à l'emploi
Obligation au titre des prestations définies	578,6	91,6
Effet de change dans l'hypothèse de taux d'actualisation :		
Hausse de 1%	-12,4%	-15,0%
Baisse de 1%	15,6%	19,5%
Effet de change sur les hausses salariales futures estimées :		
Hausse de 1%	16,2%	
Baisse de 1%	-9,5%	
Effet de change selon l'hypothèse de hausse des pensions :		
Hausse de 1%	9,0%	
Baisse de 1%	-7,4%	

Une variation d'un pourcent des hypothèses de taux d'évolution des coûts médicaux aurait l'effet suivant sur l'obligation au titre des prestations définies, pour les frais médicaux.

	Soins médicaux	
	2013	2012
L'obligation au titre des prestations définies	89,0	91,8
Incidence des modifications des hypothèses en soins médicaux et des taux attendus :		
Hausse de 1%	22,0%	19,9%
Baisse de 1%	-17,0%	-15,2%

Les actifs des régimes se composent essentiellement d'actions, de titres à revenus fixes et de contrats de placement conclus auprès de compagnies d'assurance. La politique interne de placement d'Ageas précise qu'il convient d'éviter d'investir dans des produits dérivés et sur des marchés émergents en vue de financer des régimes de retraite. Ageas adapte graduellement sa politique d'allocation d'actifs afin d'assurer une concordance étroite entre la duration de ses actifs et celle de ses engagements de pension.

La répartition des actifs des régimes se présente comme suit.

	31 décembre 2013	%	31 décembre 2012	%
Actions	133,5	60,6 %	118,7	56,0 %
Obligations	67,0	30,4 %	73,2	34,5 %
Contrats d'assurance	16,8	7,7 %	14,5	6,8 %
Immobilier	0,3	0,1 %	0,6	0,3 %
Trésorerie	2,1	0,9 %	3,5	1,7 %
Autres	0,7	0,3 %	1,4	0,7 %
Total	**220,4**	**100,0 %**	**211,9**	**100,0 %**

Le graphique ci-après représente la répartition des actifs des régimes.

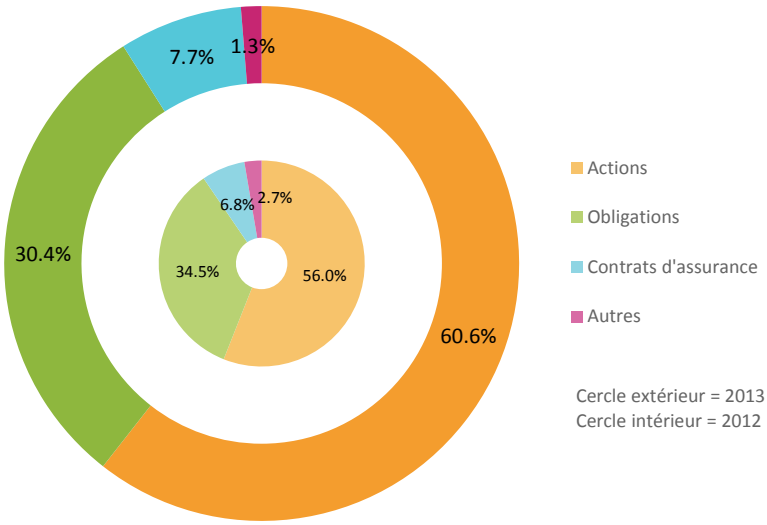

La répartition des actifs non qualifiés pour des obligations de retraite se présente comme suit.

	31 décembre 2013	%	31 décembre 2012	%
Actions	13,0	4,6 %	8,9	3,2 %
Obligations	244,0	86,3 %	242,0	88,3 %
Contrats d'assurance			2,7	1,0 %
Immobilier	24,8	8,8 %	19,7	7,2 %
Obligations convertibles	1,0	0,3 %	0,9	0,3 %
Total	**282,8**	**100,0 %**	**274,2**	**100,0 %**

Le graphique ci-après représente la répartition des actifs non qualifiés pour des obligations de retraite.

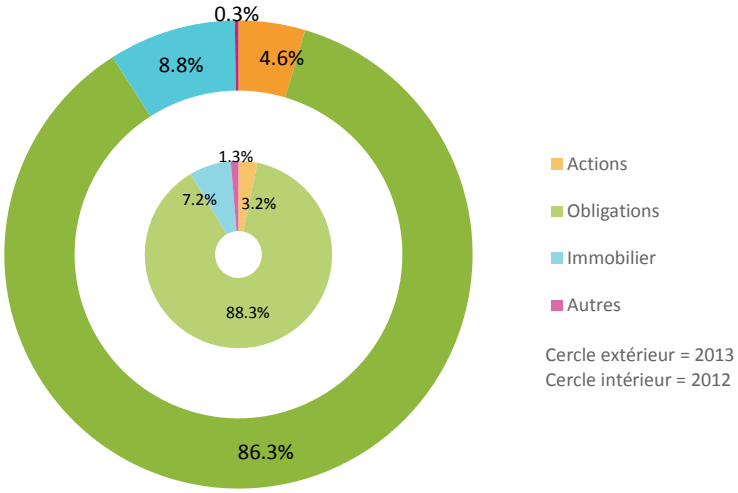

Les cotisations des employeurs qui doivent être payées pour les avantages postérieurs à l'emploi pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 se présentent comme suit.

	Régimes à prestations définies
Cotisations aux actifs du plan attendues pour l'année prochaine	6,4
Cotisations attendues aux actifs non qualifiés pour l'année prochaine	20,3

9.1.2 Régimes de retraite à cotisations définies

Ageas compte en outre, à l'échelle mondiale, un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies. Dans le cadre des régimes de ce type, l'employeur s'engage uniquement à payer les cotisations calculées conformément aux modalités prévues dans le règlement de pension. Les cotisations de l'employeur aux régimes à cotisations définies s'élevaient à EUR 22,7 millions en 2013 (2012 : EUR 18,8 millions) et sont comptabilisées en Frais de personnel (voir note 48).

9.2 Autres avantages à long terme accordés au personnel

Les autres avantages à long terme accordés au personnel comprennent les primes d'ancienneté. Le tableau présente les passifs nets. Les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurent dans l'état de la situation financière sous Intérêts courus et autres passifs (voir note 31).

	2013	2012
Valeur actualisée de l'obligation relative aux régimes à prestation définie	12,4	13,1
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	**12,4**	**13,1**

Le tableau suivant présente les variations des passifs en cours d'exercice, liés aux autres avantages à long terme.

	2013	2012
Passifs nets au 1er janvier	**13,1**	**12,3**
Total des charges	1,0	2,0
Prestations directement payées par l'employeur	- 0,9	- 1,2
Autres	- 0,8	
Passifs nets au 31 décembre	**12,4**	**13,1**

Le tableau ci-dessous présente la fourchette des hypothèses actuarielles retenues dans le calcul des passifs liés aux autres avantages à long terme accordés au personnel.

	2013		2012	
	Bas	Haut	Bas	Haut
Taux d'actualisation	2,5 %	2,7 %	2,2 %	5,0 %
Augmentations de salaire futures	2,0 %	5,0 %	2,0 %	5,0 %

Les charges liées aux autres avantages à long terme proposés au personnel figurent ci-dessous. Le poste Charges d'intérêts est compris dans le poste Charges financières (voir note 45) du compte de résultat. Toutes les autres charges se retrouvent sous le poste Frais de personnel (voir note 48).

	2013	2012
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	0,6	0,5
Charges d'intérêts	0,3	0,4
Pertes (gains) actuariels nets comptabilisés immédiatement	0,1	1,1
Total des charges des régimes à prestations définies	**1,0**	**2,0**

9.3 Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont des avantages du personnel payables suite à soit une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite, soit une décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

Le tableau ci-dessous présente les passifs liés aux autres avantages du personnel à long terme figurant dans l'état de la situation financière, dans la rubrique Intérêts courus et autres passifs (voir note 31).

	2013	2012
Obligation liée aux régimes à prestations définies	10,7	14,7
Passifs (actifs) nets des régimes à prestations définies	**10,7**	**14,7**

Le tableau suivant montre les variations des passifs pour indemnités de fin de contrat en cours d'année.

	2013	2012
Passifs nets au 1er janvier	**14,7**	**20,3**
Total des charges	0,3	- 0,5
Prestations directement payées par l'employeur	- 4,0	- 5,1
Autres	- 0,3	
Passifs nets au 31 décembre	**10,7**	**14,7**

Les charges liées aux indemnités de cessation d'emploi sont présentées ci-dessous. Les charges d'intérêts sont incluses dans les Charges financières (voir note 45). Toutes les autres charges figurent dans les Frais de personnel (voir note 48).

	2013	2012
Charge des régimes attribuée au cours de l'exercice	0,5	0,3
Charges d'intérêts		0,2
Pertes /gains actuariels nets comptabilisés immédiatement	- 0,2	- 1,0
Total des charges	**0,3**	**- 0,5**

10 Plans de rémunération en actions et en options

Ageas fait usage de la possibilité de rétribuer ses employés et membres de l'Executive Committee en actions ou en instruments liés à des actions et, en particulier, au moyen des instruments suivants :

- options sur actions offertes au personnel ;
- actions à cessibilité restreinte.

10.1 Options sur actions offertes au personnel

Depuis 2009, aucune option nouvelle n'a été attribuée à des employés. Ageas s'est engagé à honorer intégralement son obligation au titre d'options existantes à l'égard du personnel des activités abandonnées. Le nombre d'options concernées qui figure dans cette note fait référence aux collaborateurs actuels d'Ageas et aux anciens collaborateurs d'Ageas qui étaient employés au sein des activités abandonnées : Fortis Banque, Fortis Insurance Netherlands et Fortis Corporate Insurance.

Les plans d'options sur actions en cours au 31 décembre 2013 sont présentés ci-dessous. Les prix d'exercice sont exprimés en euros.

2013	Options en circulation (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice le plus élevé	Prix d'exercice le plus bas
Année d'échéance				
2014	3.257	14,88	16,46	14,18
2015	3.265	18,55	18,65	18,41
2016	4.347	24,61	24,68	24,49
2017	4.944	28,03	28,62	27,23
2018	4.827	15,44	16,46	15,06
Total	**20.640**	**20,79**		

2012	Options en circulation (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Prix d'exercice le plus élevé	Prix d'exercice le plus bas
Année d'échéance				
2013	3.467	14,24	27,23	12,17
2014	3.257	14,88	16,46	14,18
2015	3.265	18,55	18,65	18,41
2016	4.347	24,61	24,68	24,49
2017	4.944	28,03	28,62	27,23
2018	4.828	15,44	16,46	15,06
Total	**24.108**	**19,85**		

La durée moyenne des options en cours à fin 2013 est de 2,6 ans (2012 : 3,1 ans). Les variations des options en circulation se présentent comme suit.

	2013		2012	
	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en '000)	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au 1er janvier	**24.108**	**19,85**	**25.696**	**19,89**
Options expirées	- 3.468		- 1.588	
Solde au 31 décembre	**20.640**	**20,79**	**24.108**	**19,85**
Sur actions Ageas existantes	208		685	
Sur actions Ageas à émettre	20.432		23.423	
Options conditionnelles			2.084	
Options inconditionnelles	20.640		22.024	
Options exerçables *out of the money*	20.640		24.108	

En 2013 et en 2012, Ageas n'a comptabilisé aucune charge relative à des plans d'option. Tant que les options ne sont pas exercées, elles n'ont pas d'impact sur les capitaux propres revenant aux actionnaires, étant donné que les charges comptabilisées en compte de résultat sont compensées par une augmentation correspondante des capitaux propres. Lors de l'exercice des options, les capitaux propres revenant aux actionnaires sont majorés du prix d'exercice. En 2013 et en 2012, aucune option n'a été exercée.

Les options accordées par Ageas sont des options d'achat de type américaines *at-the-money* de dix ans assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans. Elles sont évaluées sur la base du modèle Simple-Cox. La volatilité est basée sur des données de marchés de parties externes.

Tous les plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte (voir plus bas) sont réglés par livraison d'actions Ageas plutôt qu'en numéraire. Certains plans d'options sur actions et plans d'actions à cessibilité restreinte stipulent spécifiquement que cette livraison se fera en actions existantes ; pour les autres plans, de nouvelles actions peuvent être émises.

10.2 Actions à cessibilité restreinte

En 2013 comme en 2012 et en 2011, Ageas a créé un programme d'actions à droits restreints pour sa direction générale. En fonction de la performance relative du titre Ageas par comparaison à un groupe de pairs au cours des trois prochaines années et de quelques conditions supplémentaires, les membres de la direction générale recevront au total gratuitement :

- entre 0 et 158.500 actions Ageas existantes le 1er avril 2014 (plan 2011) ;
- entre 0 et 119.600 actions Ageas existantes le 1er avril 2015 (plan 2012) ;
- entre 0 et 167.000 actions Ageas existantes le 1er avril 2016 (plan 2013).

Ageas a décidé de couvrir ces engagements par l'achat du nombre maximum d'actions à attribuer pour ces trois années. En 2013, Ageas a comptabilisé EUR 2,4 millions relatifs à ces engagements comme frais de personnel (2012 : EUR 1,0 million).

L'octroi d'actions à cessibilité restreinte pour 2011 a été confirmé au début 2014 et s'élèvera à 200% des actions accordées sous condition, pour un total de 146.000 actions Ageas. Ces actions seront octroyées en avril 2014.

Outre ces plans, les membres du Management Committee ont reçu un engagement d'octroi de 100.997 actions au titre d'intéressement à long terme. Ageas a décidé de couvrir ces engagements par l'achat du nombre maximum d'action qui devrait être attribué en vertu de ces plans.

Les conditions d'attribution et de vente de ces actions à cessibilité restreinte sont décrites dans la note 11 – Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee.

Le tableau ci-dessous présente les variations de l'exercice pour les actions à cessibilité restreinte restant à attribuer au senior management.

(nombre d'actions en milliers)	2013	2012
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 1er janvier	**272**	**162**
Actions à cessibilité restreinte restant à attribuer	166	126
Actions à cessibilité restreinte vendues		
Actions à cessibilité restreinte annulées	- 27	- 16
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 31 décembre	**411**	**272**

Le tableau ci-après présente l'évolution des engagements en actions à droits restreints durant l'année pour les membres de l'Executive Committee et du Management Committee

(nombre d'actions en milliers)	2013	2012
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 1er janvier	**16**	
Actions à cessibilité restreinte restant à attribuer	85	16
Nombre d'actions à cessibilité restreinte à attribuer au 31 décembre	**101**	**16**

11 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee

La présente note décrit la Politique de Rémunération d'Ageas appliquée en 2013. Elle comporte également des informations détaillées sur la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de l'Executive Committee ayant été en fonction en 2013.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Group Executive Committee a été déterminée conformément à la Politique de Rémunération, telle qu'approuvée par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV le 28 avril 2010 et d'ageas N.V. le 29 avril 2010, et énoncée dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Ageas, telle qu'amendée de temps à autre (voir http://www.ageas.com/fr/propos-dageas/gouvernance-dentreprise).

La section 11.1 décrit la rémunération des membres non exécutifs du Conseil d'Administration. La rémunération du membre exécutif du Conseil d'Administration, qui est aussi le CEO, et des autres membres du Group Executive Committee est présentée à la section 11.2, intitulée Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas.

11.1 Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Modification au sein du Conseil d'Administration en 2013 – Rémunération 2013

Quatre nouveaux membres ont été désignés en 2013 : Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson et Lucrezia Reichlin, et ce, en remplacement de trois membres ayant quitté le Conseil d'Administration en 2013 - Frank Arts, Shaoliang Jin et Bridget McIntyre – et d'un membre décédé en août 2013 – Ronny Brückner.

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de dix membres : Jozef De Mey (Président, non exécutif), Bart De Smet (CEO, exécutif), Guy de Selliers de Moranville (Vice-Président, indépendant), Lionel Perl, Roel Nieuwdorp, Jan Zegering Hadders, Steve Broughton, Jane Murphy, Richard Jackson et Lucrezia Reichlin (non-exécutifs, indépendants).

Une information détaillée sur les mandats des administrateurs dans les filiales et entreprises associées d'Ageas figure à la section 3.7. Les rémunérations de ces mandats – s'ils sont rémunérés - sont mentionnées dans les tableaux ci-après.

Pour l'exercice 2013, la somme totale des rémunérations des administrateurs non exécutifs s'est élevée à EUR 1,23 million (2012 : EUR 1,22 million). Ce montant inclut la rémunération de base pour l'appartenance au Conseil d'Administration et la rémunération attribuée pour la participation aux réunions des comités du Conseil d'Administration, tant au niveau d'Ageas que des filiales.

Mise en œuvre de la Politique de Rémunération

En avril 2010, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont approuvé et adopté la Politique de Rémunération applicable à partir du 1er janvier 2010 aux administrateurs non exécutifs d'Ageas. En avril 2011, les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. ont reconfirmé la Politique de Rémunération.

La Politique de Rémunération d'Ageas est conforme à la Loi du 6 avril 2010.

Pour plus d'information sur les niveaux de rémunération applicables aux administrateurs non exécutifs, il convient de se reporter au Rapport du Comité de Rémunération.

Conformément à la politique, les administrateurs non exécutifs n'ont reçu ni intéressement annuel, ni options sur actions, ni droit à la pension. La rémunération de l'administrateur exécutif (le CEO) est uniquement liée à la fonction de CEO et est dès lors déterminée conformément à la Politique de Rémunération relative aux membres de l'Executive Committee (voir paragraphe 11.2).

Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La rémunération reçue en 2013 par les membres du Conseil d'Administration, figure dans le tableau ci-dessous, qui mentionne également le nombre d'actions Ageas détenues par les administrateurs au 31 décembre 2013. Pour les mandats spécifiques, il convient de consulter le point 3.7 – Le Conseil d'Administration.

	Fonction	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération en 2013 (en EUR) en tant qu'administrateur d'Ageas [1) 3)]	Actions Ageas détenues au 31 décembre 2013 par les administrateurs actuels [4)]
Jozef De Mey	Président	1er janvier 2013	31 décembre 2013	142.000	9.427
Guy de Selliers de Moranville	Vice-président	1er janvier 2013	31 décembre 2013	94.500	
Frank Arts	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	30 avril 2013	25.500	833
Shaoliang Jin	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	30 avril 2013	18.500	
Ronny Brückner	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	31 juillet 2013	40.750	3.100.000 [5)]
Bridget F. McIntyre	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	30 avril 2013	23.500	
Roel Nieuwdorp	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	31 décembre 2013	91.000	260
Lionel Perl	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	31 décembre 2013	85.000	
Jan Zegering Hadders	Administrateur non exécutif	1er janvier 2013	31 décembre 2013	92.000	
Steve Broughton	Administrateur non exécutif	1er mai 2013	31 décembre 2013	54.500	
Jane Murphy	Administrateur non exécutif	1er mai 2013	31 décembre 2013	56.500	
Richard Jackson	Administrateur non exécutif	1er octobre 2013	31 décembre 2013	20.250	
Lucrezia Reichlin	Administrateur non exécutif	1er octobre 2013	31 décembre 2013	21.750	
Bart De Smet	Chief Executive Officer (CEO)	1er janvier 2013	31 décembre 2013	Voir infra [2)]	3.660 [6)]
Total				**765.750**	**3.114.180**

1) *Les administrateurs reçoivent également une rémunération pour leur participation aux réunions des comités où ils sont invités.*
2) *Bart De Smet ne reçoit pas de rémunération comme administrateur mais comme CEO (voir note 11.2 pour le détail de sa rémunération).*
3) *Hors remboursement des frais.*
4) *Tous les montants s'entendent après* reverse stock split.
5) *Nombre d'actions au 31 juillet 2013.*
6) *Non comprises les actions acquises et encore à attribuer au titre de l'intéressement à long terme.*

Les rémunérations reçues par les administrateurs en 2013 pour leurs mandats dans des filiales d'Ageas figurent dans ce tableau.

	Depuis le	Jusqu'au	Rémunération totale en 2013 en (EUR) en tant qu'administrateur de filiales d'Ageas [2]
Jozef De Mey	1er janvier 2013	31 décembre 2013	122.972
Guy de Selliers de Moranville	1er janvier 2013	31 décembre 2013	45.631
Frank Arts	1er janvier 2013	30 avril 2013	47.000
Shaoliang Jin	1er janvier 2013	30 avril 2013	
Ronny Brückner	1er janvier 2013	31 juillet 2013	
Bridget F. McIntyre	1er janvier 2013	30 avril 2013	17.571
Roel Nieuwdorp	1er janvier 2013	31 décembre 2013	60.000
Lionel Perl	1er janvier 2013	31 décembre 2013	66.000
Jan Zegering Hadders	1er janvier 2013	31 décembre 2013	48.986
Steve Broughton	1er mai 2013	31 décembre 2013	62.815
Jane Murphy	1er mai 2013	31 décembre 2013	
Richard Jackson	1er octobre 2013	31 décembre 2013	
Lucrezia Reichlin	1er octobre 2013	31 décembre 2013	
Bart De Smet	1er janvier 2013	31 décembre 2013	Voir infra [1]
Total			**470.975**

1) Bart De Smet n'est pas rémunéré comme administrateur mais comme CEO (voir note 11.2 pour les détails de sa rémunération).
2) Hors remboursement des frais.

11.2 Rémunération des membres de l'Executive Committee d'Ageas

L'Executive Committee d'Ageas se compose de Bart De Smet (CEO), Christophe Boizard (CFO) et Kurt De Schepper (CRO). Le CEO est le seul administrateur exécutif.

Les membres de l'Executive Committee ont globalement perçu en 2013 :

- un salaire de base d'EUR 1.425.000 (contre EUR 1.325.000 en 2012) ;
- une prime à court terme (Short Term Incentive ou STI) d'EUR 780.404 contre EUR 774.973 en 2012. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée, seulement 50% de la prime à court terme acquise en 2011 été payé en 2012, 25% du reste a été ajusté et payé en 2013, le solde sera ajusté et payé en 2014. De même, 50% de la prime à court terme acquise en 2012 a été payé en 2013. Le solde sera ajusté et payé en 2014 et 2015 ; la prime à court terme acquise en 2013 sera payée partiellement en 2014, 2015 et 2016 ;
- un intéressement à long terme de 25.033 actions pour une valeur d'EUR 801.579 (contre 43.927 actions pour une valeur d'EUR 1.118.010 en 2012) ;
- des droits de pension d'EUR 549.994 (hors taxes) (contre EUR 397.417 en 2012) ;
- un montant d'EUR 216.731 (contre EUR 190.623 en 2012) représentant les autres avantages habituels ;
- aucune indemnité de rupture n'a été payée en 2013.

Le détail de la rémunération de chacun des membres de l'Executive Committee est présenté ci-après.

Politique de rémunération

La rémunération des membres actuels de l'Executive Management a été fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Remuneration Committee, approuvée en avril 2010 et amendée en avril 2011 par les Assemblées générales des Actionnaires d'ageas SA/NV et d'ageas N.V. Pour plus d'information sur la rémunération applicable aux membres de l'Executive Committee d'Ageas, il convient de se reporter au Rapport du Remuneration Committee.

L'enveloppe de rémunération décrite ci-avant est incluse dans un contrat qui précise les principales caractéristiques du statut : la description des composantes de l'enveloppe de rémunération, les modalités de rupture et des clauses diverses telles que la confidentialité et l'exclusivité. Depuis le 1er décembre 2009, les contrats prévoient une indemnité de départ conforme aux règlements développés par les autorités belges.

Les membres de l'Executive Committee sont indépendants.

Rémunération des membres de l'Executive Committee en 2013

Le CEO

La rémunération du CEO, qui est également administrateur, est uniquement liée à sa fonction de CEO.
La rémunération de Bart De Smet a été déterminée après consultation d'une société externe spécialisée dans la rémunération des dirigeants d'entreprises, sur recommandation du Remuneration Committee et en conformité avec la Politique de Rémunération.

La rémunération de Bart De Smet en 2013 comprend :

- un salaire de base d'EUR 575.000, qui rentre dans la fourchette approuvée par les actionnaires en 2013 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 345.576. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 332.736 lui seront payés en 2014, dont :
  - EUR 172.788 pour l'exercice 2013.
    Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 d'EUR 345.576 sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010 ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 98.563. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013 à EUR 87.406. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 sera payé l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2011 s'élevait à EUR 42.063 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base de résultats de 2012 et de 2013, à EUR 72.542.
- un intéressement à long terme de 10.101 actions (pour une contre-valeur d'EUR 323.443), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement sur la base de l'évolution pour les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 16.576 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 228.938 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 84.421 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

Les autres membres de l'Executive Committee

La composition de l'Executive Committee n'a pas été modifiée dans le courant de 2013.

En 2013, la rémunération de Christophe Boizard, CFO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 236.300. En vertu de la Politique de Rémunération, EUR 207.203 lui seront payés en 2014, dont :
  - EUR 118.150 pour l'exercice 2013.
    Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, du montant de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 d'EUR 236.300 sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme au titre de l'exercice 2013 sera payé dans les deux années ultérieures, après révision à la hausse ou à la baisse, comme le prévoit la Politique de Rémunération ;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 79.954. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2012, à EUR 70.472. Les 25% restants de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 seront payés l'année prochaine, après une éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
- le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme pour l'exercice 2011 s'élevait à EUR 10.141 ; ce montant a été revu à la hausse sur la base des résultats de 2012 et de 2013, à EUR 18.581.
- un intéressement à long terme de 7.466 actions (pour une contre-valeur d'EUR 239.068), sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement tenant compte des évolutions durant les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 14.090 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 150.731 (hors taxes) représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 77.478 représentant d'autres avantages habituels, comme une assurance soins de santé, décès et invalidité, ainsi qu'une voiture de société.

En 2013, la rémunération de Kurt De Schepper, CRO, comprenait :

- un salaire de base d'EUR 425.000 ;
- une prime (à court terme) d'EUR 238.215. En vertu de la Politique de Rémunération, d'EUR 240.465 lui seront payés en 2014, dont
  - EUR 119.107 pour l'exercice 2013.
    Conformément à la Politique de Rémunération d'Ageas, seule une partie, limitée à 50%, de la prime à court terme de l'exercice 2013 d'EUR 238.213, sera payée en 2014. Le solde de la prime à court terme relative à l'exercice 2013 sera payé durant les deux années suivantes, sous réserve d'une révision – à la hausse ou à la baisse – telle que la prévoit la Politique de Rémunération;
  - le montant initial correspondant à 25% de la prime à court terme au titre de l'exercice 2012 s'élevait à EUR 75.400. Ce montant a été revu à la baisse sur la base des résultats de 2013, à EUR 66.473. Le solde de 25% de la prime à court terme relative à l'exercice 2012 sera payé l'année prochaine après éventuelle révision à la hausse ou à la baisse ;
  - le montant initial correspondant aux 25% résiduels de la prime à court terme pour l'exercice 2011 était d'EUR 30.500 ; il a été revu à la hausse en tenant compte des résultats de 2012 et de 2013, à EUR 54.885 ;
- un intéressement à long terme de 7.466 actions (pour une contre-valeur d'EUR 239.068) sur la base de la moyenne des cours des titres échangés (VWAP) de février 2014. Conformément à la Politique de Rémunération approuvée par les assemblées générales en 2010, les actions liées à l'intéressement à long terme seront bloquées jusqu'en 2018 et feront l'objet d'un ajustement pour les années 2014, 2015 et 2016 ; pour 2012, 13.261 actions ont été attribuées conditionnellement et bloquées jusqu'en 2017 ; elles doivent faire l'objet d'un ajustement en fonction de l'évolution sur les années 2013, 2014 et 2015 ; tous les montants s'entendent après reverse stock split ;
- un montant d'EUR 170.325 (hors taxes), représentant les coûts du plan de retraite à contribution définie ;
- un montant d'EUR 54.832 représentant les autres avantages habituels, comme les assurances soins de santé, décès et invalidité, ainsi que la voiture de société.

Intéressement à long terme

En 2012, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 43.927 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2017 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2013, 2014 et 2015.

Comme mentionné ci-dessus, en 2013, les membres de l'Executive Committee sont éligibles pour l'attribution de 25.033 actions. Ces actions sont bloquées jusqu'en 2018 et leur nombre est susceptible d'ajustement en fonction de l'évolution durant les années 2014, 2015 et 2016.

	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2011	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2012	Nombre d'actions à cessibilité restreinte attribuées en 2013
Bart De Smet	3.365	16.576	10.101
Christophe Boizard	932	14.090	7.466
Kurt De Schepper	2.692	13.261	7.466
Total	**6.989**	**43.927**	**25.033**

Il n'y a pas d'actions à cessibilité restreinte en circulation, des années antérieures.

Avant leur nomination

Le détail des options sur actions (attribuées) dans le cadre des options attribuées au CEO et au CRO dans le passé au titre de leur précédente fonction dans le groupe, se présente comme suit.

	Année	Nombre total des options attribuées	Prix d'exercice	Date d'échéance	Options exercées avant 2013	Options exercées en 2013	Options en circulation au 31 décembre 2013
Bart De Smet	2008	2.530	16,46	2-04-2014			2.530
Kurt De Schepper	2004	8.959	14,78	13-04-2014			8.959
	2005	8.959	18,41	11-04-2015			8.959
	2008	2.040	16,46	2-04-2014			2.040

Dans le tableau ci-dessus, le nombre d'actions attribuées et le prix d'exercice se rapportent aux Units avant l'opération de reverse stock split intervenue en août 2012. Exprimé en actions et cours actuels, le nombre d'options doit être divisé par 10 et le prix d'exercice, multiplié par dix.

12 Honoraires des auditeurs

Les honoraires payés aux auditeurs d'Ageas au cours des exercices 2013 et 2012 peuvent être détaillés comme suit :

- honoraires pour services d'audit : ces services sont définis comme les missions de contrôle des Comptes annuels et des États financiers consolidés, l'évaluation des États financiers intermédiaires ainsi que du rapport Embedded Value ;
- honoraires pour services liés aux services d'audit : ces services incluent les autres travaux relatifs à des prospectus, les travaux d'audit non standard et les autres services de consultance non liés à l'audit statutaire ;
- honoraires pour conseils fiscaux ;
- autres honoraires pour services non-audit : ces services représentent principalement des activités de support et de consultance.

Le détail des honoraires pour services d'audit se présente comme suit au 31 décembre.

	2013		2012	
	Auditeurs statutaires d'Ageas	Autres auditeurs d'Ageas	Auditeurs statutaires d'Ageas	Autres auditeurs d'Ageas
Honoraires pour services d'audit	4,7	0,1	4,7	
Honoraires pour services liés aux services d'audit	0,8		0,7	
Honoraires pour conseils fiscaux	0,1		0,2	
Autres honoraires pour services non-audit	1,2	0,3	1,5	0,4
Total	**6,8**	**0,4**	**7,1**	**0,4**

13 Parties liées

Les parties liées à Ageas sont les entreprises associées, les fonds de pension, les membres du Conseil d'Administration d'Ageas (exécutifs et non exécutifs), les membres de l'Executive Committee, les membres de la famille proche des personnes susmentionnées, les entités contrôlées ou influencées notablement par toute personne susmentionnée, ainsi que toute autre entité liée. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, Ageas est fréquemment amené à effectuer des transactions avec des parties liées. Ces transactions portent essentiellement sur des prêts, des dépôts et des contrats de réassurance. En principes, toutes les transactions avec des parties liées se font aux conditions du marché telles qu'elles s'appliquent aux parties non liées.

Dans le cadre des activités normales de crédit, les sociétés d'Ageas peuvent octroyer des prêts ou des garanties bancaires à des membres du Conseil d'Administration ou des membres de l'Executive Committee ou des membres de leur famille proche.

Au 31 décembre 2013, aucun prêt, crédit ou garantie bancaire n'était octroyé aux membres du Conseil d'Administration ou de l'Executive Committee ou à des membres de leur famille proche.

Les transactions conclues avec des parties liées durant l'exercice se clôturant le 31 décembre se résument comme suit :

- entreprises associées ;
- autres parties liées telles que des fonds de pension ;
- administrateurs.

En avril 2013, Ageas a finalisé une transaction portant sur l'acquisition d'une participation de 33% dans DTH Partners LLC. DTH Partners LLC est une société liée à monsieur Ronny Brückner, qui était membre du Conseil d'Administration d'Ageas jusqu'à son décès en août 2013. En vertu des IFRS, les transactions et engagements de ce type sont considérés comme des transactions avec des parties liées et, à ce titre, soumis à une obligation d'information.

Détails de la transaction

En décembre 2011, AG Insurance a consenti à DTH Partners LLC et à NB 70 Pine LLC (emprunteurs solidaires), deux sociétés d'investissement immobilier aux États-Unis, un crédit pont convertible de USD 70 millions (EUR 53 millions) dans le cadre du financement de l'acquisition d'un immeuble à Manhattan, New York, situé 70 Pine Street. Le prêt est venu à échéance le 26 avril 2013, en suite de quoi les accords suivants ont été finalisés et clôturés :

- une convention de fonctionnement DTH entre Westbridge SARL et AG Real Estate Westinvest SA en vue d'une contribution en capital de USD 103 millions (EUR 79 millions) représentant une participation de 33% dans DTH Partners LLC ; cette participation est incluse dans l'Etat de la situation financière, dans la rubrique Placements dans des entreprises associées. Fin 2013, la comptabilisation de la transaction était finalisée sans comptabilisation de goodwill ou de badwill.
- un accord de prêt mezzanine entre DTH Partners LLC et AG Insurance pour un montant nominal de USD 117,5 millions (EUR 90 millions) à un taux d'intérêt initial entre 10,5% et 15%;
- un accord de crédit pont entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star SA) pour un montant de USD 23 millions (EUR 17,6 millions). Ce montant fait partie d'une facilité de crédit pont totale de USD 50 millions accordée par les actionnaires de DTH en vue de préfinancer une structure de crédit d'impôt à exécuter avec Chevron, qui a été retardée par le processus d'approbation du US Internal Revenue Service.

Le prêt mezzanine est assorti d'une série de sûretés : (i) des nantissements couvrant toutes les actions de DTH Partners LLC, (ii) des accords de garanties, (iii) des nantissements de créances.

En 2013, une transaction a eu lieu entre ageas SA/NV et l'un de ses administrateurs indépendants, Guy de Selliers de Moranville. La transaction portait sur la location par ageas SA/NV d'un bien immeuble appartenant à Guy de Selliers de Moranville. Ce bien est considéré comme un lieu pour accueillir des invités de prestige du Conseil d'Administration et de l'Executive Management. Il est loué EUR 50.000 par an (voir le Rapport du Conseil d'Administration). Bien qu'il s'agisse de circonstances uniques, le Management considère que les transactions avec DTH Partners et avec M. Guy de Selliers de Moranville ont été conclues dans des conditions de marché normales.

Les tableaux ci-dessous montrent les rubriques du compte de résultat et de l'état de la situation financière contenant des montants afférents à des parties liées.

	2013			2012		
	Entreprises associées	Autres	Total	Entreprises associées	Autres	Total
Compte de résultat - parties liées						
Produits d'intérêts	5,5	10,5	16,0	3,1	6,7	9,8
Primes d'assurance, nettes de réassurance (acquises)						
Commissions perçues	11,0		11,0	12,6		12,6
Autres produits, sinistres payés, nets de réassurance	0,7		0,7	0,5		0,5
Charges opérationnelles, administratives et autres				- 18,0		- 18,0

	2013			2012		
	Entreprises associées	Autres	Total	Entreprises associées	Autres	Total
État de la situation financière - parties liées						
Placements financiers	137,2		137,2	8,0		8,0
Créances sur la clientèle	136,1	103,7	239,8	47,4	53,0	100,4
Autres actifs	5,6	6,4	12,0	57,8	3,7	61,5
Certificats d'endettement, dettes subordonnées et autres emprunts	4,7		4,7	4,9		4,9
Autres passifs	2,7	0,1	2,8	6,9		6,9

L'évolution des prêts à des parties liées - au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre se présente comme suit.

	Créances	
	2013	2012
Créances de parties liées au 1er janvier	**100,4**	**87,5**
Augmentations ou avances	139,4	12,9
Créances de parties liées au 31 décembre	**239,8**	**100,4**

14 Information sur les secteurs opérationnels

14.1 Information générale

Ageas s'est doté d'une structure organisationnelle dirigée par Executive Committee restreint (ExCo) et un Management Committee, comprenant l'Exco, le Chief Operating Officer, les Chief Executive Officers des quatre secteurs opérationnels géographiques et le Group Risk Officer.

Secteurs opérationnels

Ageas comporte actuellement cinq secteurs opérationnels (voir les détails ci-après) :

- Belgique ;
- Royaume-Uni ;
- Europe continentale ;
- Asie ;
- Compte général.

Ageas a considéré que la manière la plus appropriée de faire le reporting sectoriel en IFRS est de procéder selon les régions où Ageas mène ses activités, c'est-à-dire la Belgique, le Royaume-Uni, l'Europe continentale et l'Asie. En outre, Ageas fait le reporting des activités ne relevant pas spécifiquement de l'assurance, comme le financement du groupe et d'autres activités de holding, par le biais du Compte général, présenté comme un secteur opérationnel à part.

Le reporting sectoriel d'Ageas, basé sur les IFRS, reflète l'ensemble de la contribution économique des activités opérationnelles d'Ageas. L'objectif est d'affecter directement aux activités opérationnelles toutes les positions financières et tous les éléments de résultat dont les activités opérationnelles ont l'entière responsabilité managériale.

Les transactions entre les secteurs opérationnels s'effectuent aux conditions commerciales normales de marché.

Règles de répartition

Selon le modèle opérationnel d'Ageas, les entités d'assurance incluent le reporting des fonctions de support directement dans le secteur concerné.

Lors de l'allocation de rubriques de l'état de la situation financière aux secteurs, l'approche appliquée est une approche ascendante (« bottom-up ») basée sur les produits vendus aux clients externes.

Pour les éléments de l'état de la situation financière qui ne se rapportent pas à des produits vendus à des clients, Ageas applique une méthodologie sur mesure adaptée au modèle d'entreprise spécifique du secteur qui fait l'objet du reporting.

14.2 Belgique

Les activités d'assurance en Belgique, menées depuis juin 2009 sous la dénomination d'AG Insurance, s'appuient sur une longue histoire. Son portefeuille compte quelque 3,5 millions de clients et son encaissement atteint EUR 6,0 milliards, dont 69% proviennent de l'assurance vie et le reste de l'assurance non-vie. AG Insurance détient aussi à 100% AG Real Estate, qui gère ses activités immobilières et qui est devenu le premier groupe immobilier de Belgique.

AG Insurance s'adresse aux particuliers et aux PME, et propose à cette clientèle une gamme complète de produits d'assurance vie et non-vie par le biais de différents canaux, comptant plus de 3.000 courtiers indépendants ainsi que les canaux bancaires de BNP Paribas Fortis SA/NV et de ses filiales. AG Employee Benefits est la division spécialement chargée de la production de produits d'assurance pension et soins de santé, aux grandes entreprises essentiellement. Depuis mai 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV détient 25% d'AG Insurance.

14.3 Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, à l'échelle nationale, Ageas se profile comme un prestataire de premier plan en solutions d'assurance non-vie, ainsi qu'en assurance prévoyance, une activité connexe lancée en 2008. Ageas y a développé une forte présence en assurance pour particuliers et renforce constamment son offre aux entreprises. La ventilation s'établit à 82% pour les produits d'assurance aux particuliers, 16% pour l'assurance aux entreprises et 2% pour l'assurance vie. Au Royaume-Uni, Ageas est le partenaire d'affinité de plusieurs très grandes enseignes telles que Tesco Bank, John Lewis Partnership, Age UK ou Toyota (GB) Limited. Ageas y recourt à une stratégie de distribution multicanal par le biais de courtiers, de partenaires d'affinités et de ses propres agents. Ageas y détient des filiales à 100% et notamment Ageas 50 (comprenant les anciennes sociétés RIAS et Castle Cover), qui compte plus d'un million de clients dans le segment de marché en croissance des plus de 50 ans, et Ageas Insurance Solutions qui fournit des solutions produits blancs à des partenaires affinitaires et à des services d'externalisation, et qui assure la promotion directe, par internet, de ses marques propres.

Les récentes acquisitions, le démarrage de Tesco Underwriting, la coentreprise avec Tesco Bank (49%), et la consolidation de Kwik Fit Insurance Services ont encore renforcé les positions d'Ageas sur le marché non-vie britannique. En outre, en novembre 2012, Ageas a acquis Groupama Insurance Company Limited (GICL). Cette acquisition visait à renforcer la position de marché d'Ageas, qui se place désormais à la cinquième place sur le marché non-vie britannique (avec une part de marché de 5,2%), à la quatrième place en assurance automobile privée (avec une part de 11,7%) et à la quatrième place en assurance des personnes (avec une part de 7,1%).

Pour présenter en toute transparence les contributions des différents segments d'activité, Ageas a décidé de ventiler les résultats au Royaume-Uni en trois sous-segments : vie, non-vie et autres assurances, qui inclut les résultats des opérations de détail et les frais de fonctionnement du siège au Royaume-Uni.

14.4 Europe continentale

Le secteur Europe continentale englobe les activités d'assurance européennes hors Belgique et Royaume-Uni. Ce secteur compte cinq pays – le Portugal, la France, l'Italie, le Luxembourg et la Turquie depuis 2011, et la gamme de produits distribués inclut des assurances vie (Portugal, France et Luxembourg) et non-vie (Portugal, Italie, Turquie). L'accès aux marchés est facilité par une série de partenariats avec des acteurs clés, jouissant d'une position intéressante sur leurs marchés respectifs.

En 2013, quelque 80% du total des encaissements provenaient des activités vie et 20% des activités non-vie.

Au Luxembourg, fin 2011, Ageas et BNP Paribas ont fusionné leurs activités vie respectives dans Cardif Luxembourg Vie, le deuxième fournisseur luxembourgeois d'assurances vie. En outre, depuis août 2011, Ageas est devenu le partenaire en assurance non-vie de Sabanci en Turquie, via l'acquisition d'une participation de 31% dans Aksigorta. En 2012, Sabanci et Ageas ont chacun augmenté leur participation dans la société à 36%.

14.5 Asie

En Asie, Ageas opère dans plusieurs pays au départ de son bureau régional basé à Hong Kong outre la filiale d'Hong Kong étant détenue à 100%. Les autres activités sont organisées sous forme de coentreprises avec des institutions financières et des partenaires locaux de premier plan en Chine (détenues à 20-24,90% par Ageas), en Malaisie (détenues à 30,95% par Ageas), en Thaïlande (détenues à 15-31% par Ageas) et en Inde (détenues à 26% par Ageas). En termes de reporting, Ageas consolide les activités de la filiale de Hong Kong, mais comptabilise les autres participations selon la méthode de la mise en équivalence.

14.6 Compte général

Le Compte général englobe les activités ne relevant pas de l'assurance, comme les activités de financement du groupe et d'autres activités de holding. Il inclut en outre la participation dans Royal Park Investments, les passifs liés aux CASHES/RPN(I) et l'option de vente émise sur PNC.

14.7 État de la situation financière par secteur opérationnel

31 décembre 2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	685,9	234,7	384,6	126,1	781,3		2.212,6
Placements financiers	49.268,0	3.295,5	8.045,2	1.575,1	384,3	- 11,6	62.556,5
Immeubles de placement	2.332,3		21,8	0,4			2.354,5
Créances	4.712,0	6,5	77,6	228,3	1.946,8	- 1.227,8	5.743,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.399,9		7.115,0	655,4		- 72,8	14.097,5
Investissements dans des entreprises associées	305,8		258,4	810,7	55,6	7,5	1.438,0
Réassurance et autres créances	782,8	1.004,9	233,6	68,9	3,6	- 7,1	2.086,7
Actifs d'impôts exigibles	52,6	21,8	2,4				76,8
Actifs d'impôts différés	17,7	38,7	24,0				80,4
Option d'achat sur actions BNP Paribas							
Intérêts courus et autres actifs	1.522,3	484,3	245,7	311,5	34,6	- 20,0	2.578,4
Immobilisations corporelles	1.001,2	78,6	4,8	3,7	1,0		1.089,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	351,8	261,5	437,6	370,5	0,1		1.421,5
Total des actifs	**67.432,3**	**5.426,5**	**16.850,7**	**4.150,6**	**3.207,3**	**- 1.331,8**	**95.735,6**
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance Vie	22.070,8	153,3	2.730,6	1.311,9		- 3,9	26.262,7
Passifs résultant des contrats de placement Vie	24.696,4		4.095,7	0,7			28.792,8
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.399,9		7.114,7	655,4			14.170,0
Passifs résultant des contrats d'assurance Non-vie	3.552,7	3.322,2	720,3				7.595,2
Certificats d'endettement					68,4		68,4
Dettes subordonnées	1.177,0	160,3	28,0		1.548,5	- 902,0	2.011,8
Autres emprunts	1.907,3	191,5	21,2	460,8	181,5	- 398,6	2.363,7
Passifs d'impôts exigibles	39,3	7,2	16,5	8,2	0,1		71,3
Passifs d'impôts différés	1.045,3	25,6	53,1				1.124,0
RPN(I)					370,1		370,1
Intérêts courus et autres passifs	1.501,9	347,5	153,6	121,7	84,8	- 25,7	2.183,8
Provisions	16,6	5,9	11,5		11,0		45,0
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					1.255,0		1.255,0
Total des passifs	**62.407,2**	**4.213,5**	**14.945,2**	**2.558,7**	**3.519,4**	**- 1.330,2**	**86.313,8**
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.676,1	1.121,2	1.224,1	1.591,9	913,4	- 1,6	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.349,0	91,8	681,4		- 1.225,5		896,7
Capitaux propres	**5.025,1**	**1.213,0**	**1.905,5**	**1.591,9**	**- 312,1**	**- 1,6**	**9.421,8**
Total des passifs et des capitaux propres	**67.432,3**	**5.426,5**	**16.850,7**	**4.150,6**	**3.207,3**	**- 1.331,8**	**95.735,6**
Nombre d'employés	**6.083**	**5.377**	**1.070**	**418**	**123**		**13.071**

31 décembre 2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Actifs							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	889,0	776,9	284,7	96,9	402,4		2.449,9
Placements financiers	50.118,8	2.966,5	7.772,8	1.613,0	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.391,6		23,5	0,4			2.415,5
Créances	3.748,3	56,8	485,4	125,1	3.130,9	- 1.258,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	6.035,2		7.166,2	566,7		- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	127,5		272,9	825,1	890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	736,6	937,1	226,7	68,3	4,0	- 4,7	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	1,0	8,4					9,4
Actifs d'impôts différés	18,1	39,8	34,2		79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas					234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	1.489,1	495,5	243,9	279,6	81,3	- 33,0	2.556,4
Immobilisations corporelles	1.035,8	68,1	5,7	4,0	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	364,9	268,1	465,0	400,0	0,1		1.498,1
Total des actifs	**66.955,9**	**5.617,2**	**16.981,0**	**3.979,1**	**4.936,1**	**- 1.383,6**	**97.085,7**
Passifs							
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	21.886,3	93,7	2.654,1	1.282,9		- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement vie	24.781,0		4.318,8	0,9			29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	6.035,2		7.165,1	566,7			13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie	3.405,7	3.435,5	695,1				7.536,3
Certificats d'endettement					186,8		186,8
Dettes subordonnées	896,4	173,0	28,0		2.945,8	- 1.127,7	2.915,5
Autres emprunts	1.657,7	242,7	18,2	187,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	20,0	18,0	83,5	7,2	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.249,4	26,5	55,5		79,5		1.410,9
RPN(I)					165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.572,1	349,4	137,4	97,5	135,9	- 37,2	2.255,1
Provisions	23,5	15,6	12,6		17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle					997,0		997,0
Total des passifs	**61.527,3**	**4.354,4**	**15.168,3**	**2.142,4**	**4.604,6**	**- 1.382,2**	**86.414,8**
Capitaux propres revenant aux actionnaires	3.974,0	1.148,5	1.185,3	1.836,7	1.656,3	- 1,4	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.454,6	114,3	627,4		- 1.324,8		871,5
Capitaux propres	**5.428,6**	**1.262,8**	**1.812,7**	**1.836,7**	**331,5**	**- 1,4**	**10.670,9**
Total des passifs et des capitaux propres	**66.955,9**	**5.617,2**	**16.981,0**	**3.979,1**	**4.936,1**	**- 1.383,6**	**97.085,7**
Nombre d'employés	**5.970**	**5.782**	**1.085**	**389**	**109**		**13.335**

En 2013, la version amendée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » est entrée en vigueur. La modification la plus significative de la norme amendée est la comptabilisation immédiate en capitaux propres des « écarts actuariels non comptabilisés » à la date effective au lieu du recours à l'approche corridor. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été retraités en conséquence.

14.8 Compte de résultat par secteurs opérationnels

2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- *Primes brutes émises*	*5.393,5*	*2.284,2*	*1.385,4*	*298,3*		*- 0,9*	*9.360,5*
- *Variation des primes non acquises*	*- 3,6*	*99,4*	*- 7,1*				*88,7*
- *Primes acquises cédées*	*- 70,4*	*- 183,5*	*- 79,4*	*- 28,5*			*- 361,8*
Primes d'assurance nettes acquises	5.319,5	2.200,1	1.298,9	269,8		- 0,9	9.087,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.498,1	87,1	277,7	99,3	109,5	- 56,3	3.015,4
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)					- 205,1		- 205,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	162,2	18,0	29,5	7,6	- 6,0		211,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	377,1		584,4	17,2		- 0,1	978,6
Part dans le résultat des entreprises associées	- 1,7		33,4	120,4	275,6	- 0,7	427,0
Produits de commissions	95,9	101,6	126,2	63,4			387,1
Autres produits	125,9	80,8	3,7	0,4	6,9	- 19,4	198,3
Total des produits	**8.577,0**	**2.487,6**	**2.353,8**	**578,1**	**90,9**	**- 77,4**	**14.010,0**
Charges							
- *Sinistres et prestations d'assurance, bruts*	*- 5.718,3*	*- 1.555,2*	*- 1.253,8*	*- 229,6*		*1,4*	*- 8.755,5*
- *Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs*	*26,2*	*94,3*	*25,8*	*9,4*			*155,7*
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 5.692,1	- 1.460,9	- 1.228,0	- 220,2		1,4	- 8.599,8
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 388,5		- 585,1	- 23,7			- 997,3
Charges financières	- 97,5	- 15,8	- 1,4	- 37,4	- 112,6	55,9	- 208,8
Variations des dépréciations	- 46,6		- 17,6	- 1,2	2,1	0,7	- 62,6
Variations des provisions	- 1,0	3,5	- 0,1		- 0,1		2,3
- *Dépréciation des recours contre ABN AMRO*							
- *Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais*							
Impact total du règlement avec ABN AMRO							
Commissions payées	- 624,7	- 430,2	- 138,3	- 109,6	- 0,4		- 1.303,2
Frais de personnel	- 474,0	- 236,2	- 72,7	- 31,8	- 19,5	1,3	- 832,9
Autres charges	- 639,1	- 215,4	- 125,1	- 8,3	- 44,9	18,1	- 1.014,7
Total des charges	**- 7.963,5**	**- 2.355,0**	**- 2.168,3**	**- 432,2**	**- 175,4**	**77,4**	**- 13.017,0**
Résultat avant impôts	**613,5**	**132,6**	**185,5**	**145,9**	**- 84,5**		**993,0**
Charges d'impôts sur le résultat	- 161,4	- 24,1	- 57,1	- 3,6	- 0,2		- 246,4
Résultat net de la période	**452,1**	**108,5**	**128,4**	**142,3**	**- 84,7**		**746,6**
Participations ne donnant pas le contrôle	117,2	8,2	51,7				177,1
Bénéfice net revenant aux actionnaires	**334,9**	**100,3**	**76,7**	**142,3**	**- 84,7**		**569,5**
Total des produits de clients externes	8.562,8	2.480,7	2.353,6	571,8	41,1		14.010,0
Total des produits internes	14,2	6,9	0,2	6,3	49,8	- 77,4	
Total des produits	**8.577,0**	**2.487,6**	**2.353,8**	**578,1**	**90,9**	**- 77,4**	**14.010,0**
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 94,5		- 157,1	- 1,2			- 252,8

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	5.393,5	2.284,2	1.385,4	298,3		- 0,9	9.360,5
Primes en comptabilité de dépôt	562,6		916,3	186,2			1.665,1
Encaissement brut	**5.956,1**	**2.284,2**	**2.301,7**	**484,5**		**- 0,9**	**11.025,6**

2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Produits							
- *Primes brutes acquises*	*6.403,2*	*2.229,0*	*1.026,1*	*289,3*		*- 0,5*	*9.947,1*
- *Variation des primes non acquises*	*- 7,5*	*64,2*	*- 8,8*				*47,9*
- *Primes acquises cédées*	*- 57,5*	*- 150,3*	*- 80,4*	*- 30,2*			*- 318,4*
Primes d'assurance nettes acquises	6.338,2	2.142,9	936,9	259,1		- 0,5	9.676,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.465,2	75,6	290,3	83,4	211,1	- 69,9	3.055,7
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas					- 161,0		- 161,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)					- 273,1		- 273,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	268,6	37,4	12,9	- 6,1	121,5		434,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	608,5		1.287,2	58,7			1.954,4
Part dans le résultat des entreprises associées	- 0,3		16,4	116,7	98,4	- 0,6	230,6
Produits de commissions	100,9	132,9	109,5	55,2			398,5
Autres produits	159,4	167,0	8,0	2,2	3,4	- 16,1	323,9
Total des produits	**9.940,5**	**2.555,8**	**2.661,2**	**569,2**	**0,3**	**- 87,1**	**15.639,9**
Charges							
- *Sinistres et prestations d'assurance, bruts*	*- 6.730,1*	*- 1.700,7*	*- 933,2*	*- 242,3*	*- 0,1*	*0,6*	*- 9.605,8*
- *Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs*	*32,2*	*171,0*	*38,5*	*15,5*			*257,2*
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.697,9	- 1.529,7	- 894,7	- 226,8	- 0,1	0,6	- 9.348,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 628,6		- 1.253,0	- 65,2			- 1.946,8
Charges financières	- 100,3	- 14,9	- 3,8	- 23,8	- 183,2	69,8	- 256,2
Variations des dépréciations	- 101,4	- 37,6	- 4,0	- 0,2		0,6	- 142,6
Variations des provisions	- 6,8	- 7,8	- 1,3		- 0,7		- 16,6
- *Dépréciation des recours contre ABN AMRO*					*- 1.962,5*		*- 1.962,5*
- *Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais*					*2.362,5*		*2.362,5*
Impact total du règlement avec ABN AMRO					400,0		400,0
Commissions payées	- 633,8	- 403,2	- 125,2	- 104,1	- 0,6		- 1.266,9
Frais de personnel	- 447,4	- 227,9	- 71,7	- 30,1	- 16,9		- 794,0
Autres charges	- 663,3	- 188,2	- 126,5	13,0	- 51,5	16,0	- 1.000,5
Total des charges	**- 9.279,5**	**- 2.409,3**	**- 2.480,2**	**- 437,2**	**147,0**	**87,0**	**- 14.372,2**
Résultat avant impôts	**661,0**	**146,5**	**181,0**	**132,0**	**147,3**	**- 0,1**	**1.267,7**
Charges d'impôts sur le résultat	- 223,6	- 25,3	- 57,9	- 3,5	- 28,6		- 338,9
Résultat net de la période	**437,4**	**121,2**	**123,1**	**128,5**	**118,7**	**- 0,1**	**928,8**
Participations ne donnant pas le contrôle	113,0	13,2	59,6				185,8
Résultat net revenant aux actionnaires	**324,4**	**108,0**	**63,5**	**128,5**	**118,7**	**- 0,1**	**743,0**
Total des produits de clients externes	9.927,1	2.554,7	2.660,9	565,1	- 67,9		15.639,9
Total des produits internes	13,4	1,1	0,3	4,1	68,2	- 87,1	
Total des produits	**9.940,5**	**2.555,8**	**2.661,2**	**569,2**	**0,3**	**- 87,1**	**15.639,9**
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 161,4		- 100,7	- 0,4			- 262,5

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	6.403,2	2.229,0	1.026,1	289,3		- 0,5	9.947,1
Primes en comptabilité de dépôt	482,5		466,9	157,3			1.106,7
Encaissement brut	**6.885,7**	**2.229,0**	**1.493,0**	**446,6**		**- 0,5**	**11.053,8**

14.9 État de la situation financière ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

31 décembre 2013	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	988,1	408,7	34,5	781,3		2.212,6
Placements financiers	54.934,9	7.248,1	0,8	384,3	- 11,6	62.556,5
Immeubles de placement	2.137,2	217,3				2.354,5
Créances	4.718,2	306,2	120,3	1.946,8	- 1.348,1	5.743,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	14.170,3				- 72,8	14.097,5
Investissements dans des entreprises associées	1.091,3	283,6		55,6	7,5	1.438,0
Réassurance et autres créances	740,7	1.186,0	251,9	3,6	- 95,5	2.086,7
Actifs d'impôts exigibles	45,3	29,4	2,1			76,8
Actifs d'impôts différés	22,1	52,5	5,8			80,4
Option d'achat sur actions BNP Paribas						
Intérêts courus et autres actifs	1.918,8	631,7	15,7	34,6	- 22,4	2.578,4
Immobilisations corporelles	908,6	163,3	16,4	1,0		1.089,3
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.016,8	152,4	252,2	0,1		1.421,5
Total des actifs	**82.692,3**	**10.679,2**	**699,7**	**3.207,3**	**- 1.542,9**	**95.735,6**
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	26.266,6				- 3,9	26.262,7
Passifs résultant des contrats de placement vie	28.792,8					28.792,8
Passifs résultant des contrats en unités de compte	14.170,0					14.170,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.595,2				7.595,2
Certificats d'endettement				68,4		68,4
Dettes subordonnées	1.094,2	272,0	119,4	1.548,5	- 1.022,3	2.011,8
Autres emprunts	2.247,6	142,1	191,1	181,5	- 398,6	2.363,7
Passifs d'impôts exigibles	45,0	24,2	2,0	0,1		71,3
Passifs d'impôts différés	1.032,2	91,8				1.124,0
RPN(I)				370,1		370,1
Intérêts courus et autres passifs	1.449,8	629,7	136,0	84,8	- 116,5	2.183,8
Provisions	16,7	16,9	0,4	11,0		45,0
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				1.255,0		1.255,0
Total des passifs	**75.114,9**	**8.771,9**	**448,9**	**3.519,4**	**- 1.541,3**	**86.313,8**
Capitaux propres revenant aux actionnaires	5.865,4	1.497,1	250,8	913,4	- 1,6	8.525,1
Participations ne donnant pas le contrôle	1.712,0	410,2		- 1.225,5		896,7
Capitaux propres	**7.577,4**	**1.907,3**	**250,8**	**- 312,1**	**- 1,6**	**9.421,8**
Total des passifs et des capitaux propres	**82.692,3**	**10.679,2**	**699,7**	**3.207,3**	**- 1.542,9**	**95.735,6**
Nombre d'employés	**5.017**	**5.402**	**2.529**	**123**		**13.071**

31 décembre 2012	Vie	Non-vie	Autres Assurances	Compte général	Éliminations	Total
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.170,8	832,5	44,2	402,4		2.449,9
Placements financiers	55.222,9	7.247,4	0,8	112,3	- 11,6	62.571,8
Immeubles de placement	2.197,6	217,9				2.415,5
Créances	4.101,2	314,4	132,0	3.130,9	- 1.390,1	6.288,4
Investissements liés à des contrats en unités de compte	13.768,1				- 84,2	13.683,9
Investissements dans des entreprises associées	938,9	286,6		890,1	8,0	2.123,6
Réassurance et autres créances	630,8	1.149,8	281,3	4,0	- 97,9	1.968,0
Actifs d'impôts exigibles	5,5	1,6	2,3			9,4
Actifs d'impôts différés	33,2	55,6	3,3	79,6		171,7
Option d'achat sur actions BNP Paribas				234,0		234,0
Intérêts courus et autres actifs	1.996,9	479,2	34,8	81,3	- 35,8	2.556,4
Immobilisations corporelles	953,0	143,8	16,8	1,4		1.115,0
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	1.084,4	155,9	257,7	0,1		1.498,1
Total des actifs	**82.103,3**	**10.884,7**	**773,2**	**4.936,1**	**- 1.611,6**	**97.085,7**
Passifs						
Passifs résultant des contrats d'assurance vie	25.917,0				- 2,7	25.914,3
Passifs résultant des contrats de placement vie	29.100,7					29.100,7
Passifs résultant des contrats en unités de compte	13.767,0					13.767,0
Passifs résultant des contrats d'assurance non-vie		7.536,3				7.536,3
Certificats d'endettement				186,8		186,8
Dettes subordonnées	854,3	253,1	122,0	2.945,8	- 1.259,7	2.915,5
Autres emprunts	1.710,2	163,4	232,2	76,8	- 214,6	1.968,0
Passifs d'impôts exigibles	90,7	32,3	5,7	0,4		129,1
Passifs d'impôts différés	1.235,0	96,4		79,5		1.410,9
RPN(I)				165,0		165,0
Intérêts courus et autres passifs	1.356,4	733,1	162,9	135,9	- 133,2	2.255,1
Provisions	21,8	29,7	0,2	17,4		69,1
Passif lié à l'option de vente émise sur participation ne donnant pas le contrôle				997,0		997,0
Total des passifs	**74.053,1**	**8.844,3**	**523,0**	**4.604,6**	**- 1.610,2**	**86.414,8**
Capitaux propres revenant aux actionnaires	6.309,5	1.584,8	250,2	1.656,3	- 1,4	9.799,4
Participations ne donnant pas le contrôle	1.740,7	455,6		- 1.324,8		871,5
Capitaux propres	**8.050,2**	**2.040,4**	**250,2**	**331,5**	**- 1,4**	**10.670,9**
Total des passifs et des capitaux propres	**82.103,3**	**10.884,7**	**773,2**	**4.936,1**	**- 1.611,6**	**97.085,7**
Nombre d'employés	**4.964**	**5.516**	**2.746**	**109**		**13.335**

14.10 Compte de résultat ventilé en Vie, Non-vie et Autres assurances

2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- *Primes brutes acquises*	*4.868,7*	*4.492,7*			*- 0,9*	*9.360,5*
- *Variation des primes non acquises*		*88,7*				*88,7*
- *Primes acquises cédées*	*- 95,5*	*- 266,3*				*- 361,8*
Primes d'assurance nettes acquises	4.773,2	4.315,1			- 0,9	9.087,4
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.684,8	295,4	- 12,3	109,5	- 62,0	3.015,4
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 90,0		- 90,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I) (y compris le règlement sur RPN(I)/CASHES)				- 205,1		- 205,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	174,1	43,2		- 6,0		211,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	978,7				- 0,1	978,6
Part dans le résultat des entreprises associées	108,9	43,2		275,6	- 0,7	427,0
Produits de commissions	265,7	23,7	148,4		- 50,7	387,1
Autres produits	81,9	64,2	80,6	6,9	- 35,3	198,3
Total des produits	**9.067,3**	**4.784,8**	**216,7**	**90,9**	**- 149,7**	**14.010,0**
Charges						
- *Sinistres et prestations d'assurance, bruts*	*- 5.779,5*	*- 2.977,4*			*1,4*	*- 8.755,5*
- *Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs*	*58,2*	*97,5*				*155,7*
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 5.721,3	- 2.879,9			1,4	- 8.599,8
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 997,3					- 997,3
Charges financières	- 128,4	- 17,3	- 12,2	- 112,6	61,7	- 208,8
Variations des dépréciations	- 60,5	- 4,9		2,1	0,7	- 62,6
Variations des provisions	- 0,4	2,8		- 0,1		2,3
- *Dépréciation des recours contre ABN AMRO*						
- *Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais*						
Impact total du règlement avec ABN AMRO						
Commissions payées	- 508,5	- 840,1	- 4,8	- 0,4	50,6	- 1.303,2
Frais de personnel	- 385,0	- 334,4	- 95,3	- 19,5	1,3	- 832,9
Autres charges	- 531,7	- 378,7	- 93,4	- 44,9	34,0	- 1.014,7
Total des charges	**- 8.333,1**	**- 4.452,5**	**- 205,7**	**- 175,4**	**149,7**	**- 13.017,0**
Résultat avant impôts	**734,2**	**332,3**	**11,0**	**- 84,5**		**993,0**
Charges d'impôts sur le résultat	- 165,9	- 81,7	1,4	- 0,2		- 246,4
Résultat net de la période	**568,3**	**250,6**	**12,4**	**- 84,7**		**746,6**
Participations ne donnant pas le contrôle	130,6	46,5				177,1
Bénéfice net revenant aux actionnaires	**437,7**	**204,1**	**12,4**	**- 84,7**		**569,5**
Total des produits de clients externes	9.030,5	4.780,6	164,7	34,2		14.010,0
Total des produits internes	36,8	4,2	52,0	56,7	- 149,7	
Total des produits	**9.067,3**	**4.784,8**	**216,7**	**90,9**	**- 149,7**	**14.010,0**
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 241,2	- 11,6				- 252,8

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2013	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Primes brutes acquises	4.868,7	4.492,7			- 0,9	9.360,5
Primes en comptabilité de dépôt	1.665,1					1.665,1
Encaissement brut	**6.533,8**	**4.492,7**			**- 0,9**	**11.025,6**

2012	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Éliminations	Total
Produits						
- *Primes brutes acquises*	*5.585,9*	*4.361,7*			*- 0,5*	*9.947,1*
- *Variation des primes non acquises*		*47,9*				*47,9*
- *Primes acquises cédées*	*- 86,6*	*- 231,8*				*- 318,4*
Primes d'assurance nettes acquises	5.499,3	4.177,8			- 0,5	9.676,6
Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	2.644,0	287,9	- 12,3	211,1	- 75,0	3.055,7
Plus-values (moins-values) latentes sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas				- 161,0		- 161,0
Plus-values (moins-values) latentes sur la RPN(I)				- 273,1		- 273,1
Résultat provenant de ventes et de réévaluations	239,0	73,8		121,5		434,3
Produits d'investissement liés à des contrats en unités de compte	1.954,4					1.954,4
Part dans le résultat des entreprises associées	116,5	16,3		98,4	- 0,6	230,6
Produits de commissions	245,1	27,5	176,6		- 50,7	398,5
Autres produits	107,1	155,9	94,5	3,4	- 37,0	323,9
Total des produits	**10.805,4**	**4.739,2**	**258,8**	**0,3**	**- 163,8**	**15.639,9**
Charges						
- *Sinistres et prestations d'assurance, bruts*	*- 6.616,8*	*- 2.989,5*		*- 0,1*	*0,6*	*- 9.605,8*
- *Sinistres et prestations d'assurance, part des réassureurs*	*150,1*	*107,1*				*257,2*
Sinistres et prestations d'assurance, nets	- 6.466,7	- 2.882,4		- 0,1	0,6	- 9.348,6
Charges liées à des contrats en unités de compte	- 1.946,8					- 1.946,8
Charges financières	- 116,1	- 20,2	- 11,5	- 183,2	74,8	- 256,2
Variations des dépréciations	- 95,9	- 15,6	- 31,7		0,6	- 142,6
Variations des provisions	- 3,9	- 12,0		- 0,7		- 16,6
- *Dépréciation des recours contre ABN AMRO*				*- 1.962,5*		*- 1.962,5*
- *Reprise de la provision pour la conversion des MCS et les procédures avec l'Etat néerlandais*				*2.362,5*		*2.362,5*
Impact total du règlement avec ABN AMRO				400,0		400,0
Commissions payées	- 526,7	- 790,1	- 0,3	- 0,6	50,8	- 1.266,9
Frais de personnel	- 365,4	- 303,1	- 108,6	- 16,9		- 794,0
Autres charges	- 505,0	- 348,3	- 132,6	- 51,5	36,9	- 1.000,5
Total des charges	**- 10.026,5**	**- 4.371,7**	**- 284,7**	**147,0**	**163,7**	**- 14.372,2**
Résultat avant impôts	**778,9**	**367,5**	**- 25,9**	**147,3**	**- 0,1**	**1.267,7**
Charges d'impôts sur le résultat	- 217,1	- 90,8	- 2,4	- 28,6		- 338,9
Résultat net de la période	**561,8**	**276,7**	**- 28,3**	**118,7**	**- 0,1**	**928,8**
Participations ne donnant pas le contrôle	131,7	54,1				185,8
Bénéfice net revenant aux actionnaires	**430,1**	**222,6**	**- 28,3**	**118,7**	**- 0,1**	**743,0**
Total des produits de clients externes	10.772,0	4.735,1	201,8	- 69,0		15.639,9
Total des produits internes	33,4	4,1	57,0	69,3	- 163,8	
Total des produits	**10.805,4**	**4.739,2**	**258,8**	**0,3**	**- 163,8**	**15.639,9**
Dépenses non décaissées (dépréciations et amortissements exclus)	- 236,8	- 25,7				- 262,5

L'encaissement brut (somme des primes brutes émises et des primes provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire) peut se calculer comme suit.

2012	Vie	Non-vie	Autres assurances	Compte général	Eliminations	Total
Primes brutes acquises	5.585,9	4.361,7			- 0,5	9.947,1
Primes en comptabilité de dépôt	1.106,7					1.106,7
Encaissement brut	**6.692,6**	**4.361,7**			**- 0,5**	**11.053,8**

14.11 Résultat opérationnel en assurance

Pour l'analyse des résultats d'assurance, Ageas utilise le concept de résultat opérationnel.

Le résultat opérationnel englobe essentiellement les primes, commissions et produits financiers alloués après déduction des demandes d'indemnisations, des prestations et des charges d'exploitation. Les pertes et profits en capital réalisés sur des placements adossant des passifs d'assurance, y compris des fonds séparés, font partie du produit financier réparti et sont donc inclus. Les produits financiers, nets des coûts de placement liés, sont alloués aux divers secteurs vie et non-vie sur la base des portefeuilles de placement adossant les passifs d'assurance de ces secteurs.

Les pertes et profits en capital réalisés et non réalisés sur placements comptabilisés au compte de résultat, adossant les passifs d'assurance des différents secteurs, sont inclus dans la marge opérationnelle.

Le rapprochement entre la marge opérationnelle et le bénéfice avant impôts comprend tous les produits et charges non alloués aux contrats d'assurance ou de placement, qui ne sont donc pas inclus dans la marge opérationnelle.

Dans ses secteurs opérationnels d'assurance, Ageas gère ses activités vie et non-vie séparément. L'activité vie inclut des contrats d'assurance couvrant des risques liés à la vie et au décès des particuliers. L'activité vie comprend également des contrats de placement avec ou sans élément de participation discrétionnaire. L'activité non-vie comprend quatre branches : Maladie & Accidents ; Auto ; Incendie et autres dommages aux biens - couvrant le risque de pertes affectant des biens ou des passifs patrimoniaux ou de passifs dus à des sinistres - et Autres.

Le tableau ci-dessous présente la marge opérationnelle des différents secteurs et segments d'activité et leur rapprochement avec le bénéfice avant impôts.

2013	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	4.101,4	108,1	1.839,8	484,5		- 0,9	6.532,9
Encaissement brut non-vie	1.854,7	2.176,1	461,9				4.492,7
Charges opérationnelles	- 495,7	- 233,9	- 154,7	- 48,0			- 932,3
Résultat opérationnel vie	433,0	- 4,1	99,0	37,8			565,7
- *Maladie et accidents*	*48,6*	*- 7,2*	*37,4*				*78,8*
- *Automobile*	*30,2*	*84,3*	*- 2,9*				*111,6*
- *Incendie et autres dommages aux biens*	*32,9*	*37,9*	*5,1*				*75,9*
- *Autres*	*- 3,4*	*2,5*	*1,8*				*0,9*
Résultat opérationnel non-vie	108,3	117,5	41,4				267,2
Résultat opérationnel	**541,3**	**113,4**	**140,4**	**37,8**			**832,9**
Part du résultat des entreprises associées non affectée			32,9	120,4	275,6		428,9
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	72,2	19,2	12,2	- 12,3	- 360,1		- 268,8
Résultat avant impôts	**613,5**	**132,6**	**185,5**	**145,9**	**- 84,5**		**993,0**
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,7 %	29,9 %	29,9 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	32,7 %
Ratio de sinistralité	63,2 %	68,5 %	63,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	65,9 %
Ratio combiné	99,9 %	98,4 %	93,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	98,6 %
Charges opérationnelles en % (de la moyenne)							
des passifs techniques vie	0,37 %	0,00 %	0,53 %	2,47 %	0,00 %	0,00 %	0,51 %
Passifs techniques	56.719,8	3.475,5	14.661,3	1.968,0		- 3,9	76.820,7

2012	Belgique	Royaume-Uni	Europe continentale	Asie	Compte général	Éliminations	Total Ageas
Encaissement brut vie	5.126,6	85,6	1.033,8	446,6		- 0,5	6.692,1
Encaissement brut non-vie	1.759,1	2.143,4	459,2				4.361,7
Charges opérationnelles	- 471,0	- 214,7	- 153,7	- 47,3			- 886,7
Résultat opérationnel vie	456,3	- 7,2	106,4	34,3			589,8
- *Maladie et accidents*	*55,5*	*- 1,8*	*25,7*				*79,4*
- *Automobile*	*33,0*	*108,8*	*8,2*				*150,0*
- *Incendie et autres dommages aux biens*	*34,7*	*15,2*	*7,6*				*57,5*
- *Autres*	*- 1,4*	*- 8,7*	*1,3*				*- 8,8*
Résultat opérationnel non-vie	121,8	113,5	42,8				278,1
Résultat opérationnel	**578,1**	**106,3**	**149,2**	**34,3**			**867,9**
Part du résultat des entreprises associées non affectée			16,0	116,7	98,4		231,1
Autres résultats non techniques (y compris courtage)	82,9	40,2	15,8	- 19,0	48,9	- 0,1	168,7
Résultat avant impôts	**661,0**	**146,5**	**181,0**	**132,0**	**147,3**	**- 0,1**	**1.267,7**
Indicateurs clés de performance							
Ratio de charges	36,8 %	26,4 %	29,8 %				31,0 %
Ratio de sinistralité	62,7 %	73,3 %	63,6 %				68,1 %
Ratio combiné	99,5 %	99,8 %	93,4 %				99,1 %
Charges opérationnelles en % (de la moyenne) des passifs techniques vie	0,36 %		0,54 %	2,72 %			0,51 %
Passifs techniques	56.108,2	3.529,2	14.833,1	1.850,5		- 2,7	76.318,3

Ratio de sinistralité : total des coûts des sinistres, net de réassurance, en pourcentage des primes nettes perçues, hors coûts internes de traitement des sinistres.

Ratio de charges : montant des charges en pourcentage du montant des primes nettes acquises, net de réassurance, comprenant les coûts internes de gestion des sinistres et les commissions nettes de l'exercice, moins les coûts de placement internes.

Ratio combiné : la somme du ratio de sinistralité et du ratio de charges.

Notes relatives à l'Etat consolidé de la situation financière

15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et d'autres instruments financiers ayant une échéance inférieure à trois mois, à compter de leur date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre se présentent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Fonds en caisse	2,6	2,1
Créances sur les banques	1.926,7	1.706,5
Autres	283,3	741,3
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	**2.212,6**	**2.449,9**

16 Placements financiers

Les placements financiers au 31 décembre se décomposent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Placements		
- Détenus jusqu'à l'échéance	4.986,2	5.054,1
- Disponibles à la vente	57.453,4	57.409,9
- A la juste valeur par le biais du compte de résultat	296,6	262,5
- Dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	14,4	35,8
Total brut	**62.750,6**	**62.762,3**
Dépréciations :		
- sur placements détenus jusqu'à l'échéance	- 11,8	
- sur placements disponibles à la vente	- 182,3	- 190,5
Total des dépréciations	**- 194,1**	**- 190,5**
Total	**62.556,5**	**62.571,8**

16.1 Placements détenus jusqu'à l'échéance

	Obligations d'État	Obligations émises par des entreprises	Total
Coût historique lors de la comptabilisation	4.729,4	163,9	4.893,3
Acquisition	125,7		125,7
Coût historique / amorti	**4.855,1**	**163,9**	**5.019,0**
Amortissements	29,3	5,8	35,1
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2012	**4.884,4**	**169,7**	**5.054,1**
Placements échus	- 65,9	- 29,5	- 95,4
Amortissements	18,4	9,1	27,5
Dépréciations		- 11,8	- 11,8
Total des placements détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2013	**4.836,9**	**137,5**	**4.974,4**
Juste valeur au 31 décembre 2012	**6.117,3**	**172,9**	**6.290,2**
Juste valeur au 31 décembre 2013	**5.720,9**	**144,5**	**5.865,4**

Dans le tableau ci-dessous, figurent les obligations classées comme détenues jusqu'à l'échéance, par pays d'origine, au 31 décembre.

31 décembre 2013	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.361,9	5.159,4
État portugais	475,0	561,5
Total	**4.836,9**	**5.720,9**

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Juste valeur
État belge	4.367,8	5.510,6
État portugais	516,6	606,7
Total	**4.884,4**	**6.117,3**

Les placements détenus jusqu'à l'échéance (obligations souveraines) sont valorisés sur la base de cours de marchés actifs (niveau 1) ou (obligations d'entreprises) sur la base de données de marché non observables (cours de contreparties) (niveau 3).

16.2 Placements disponibles à la vente

La juste valeur et le coût amorti des placements disponibles à la vente y compris les gains et pertes non réalisés bruts et les dépréciations se présentent comme suit.

31 décembre 2013	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	27.332,9	2.345,9	- 48,1	29.630,7		29.630,7
Obligations émises par des entreprises	23.004,0	1.304,2	- 137,1	24.171,1	- 0,1	24.171,0
Instruments de crédit structurés	289,5	13,5	- 3,0	300,0	- 2,3	297,7
Placements en obligations disponibles à la vente	50.626,4	3.663,6	- 188,2	54.101,8	- 2,4	54.099,4
Capital-investissement et capital à risque	50,6	0,3		50,9		50,9
Actions	2.822,4	497,8	- 24,8	3.295,4	- 179,9	3.115,5
Autres placements	5,3			5,3		5,3
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.878,3	498,1	- 24,8	3.351,6	- 179,9	3.171,7
Total des placements disponible à la vente	**53.504,7**	**4.161,7**	**- 213,0**	**57.453,4**	**- 182,3**	**57.271,1**

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Total brut	Dépréciations	Juste valeur
Obligations d'État	26.530,9	3.412,0	- 99,0	29.843,9		29.843,9
Obligations émises par des entreprises	22.911,6	1.911,8	- 72,1	24.751,3		24.751,3
Instruments de crédit structurés	259,0	15,7	- 6,4	268,3	- 2,3	266,0
Placements en obligations disponibles à la vente	49.701,5	5.339,5	- 177,5	54.863,5	- 2,3	54.861,2
Capital-investissement et capital à risque	34,3	0,6		34,9		34,9
Actions	2.301,4	229,6	- 23,6	2.507,4	- 188,2	2.319,2
Autres placements	4,1			4,1		4,1
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements	2.339,8	230,2	- 23,6	2.546,4	- 188,2	2.358,2
Total des placements disponible à la vente	**52.041,3**	**5.569,7**	**- 201,1**	**57.409,9**	**- 190,5**	**57.219,4**

Un montant d'EUR 1.180,7 millions sur les placements disponibles à la vente a été affecté comme garantie (2012 : EUR 965,5 millions).

Le graphique ci-après représente le portefeuille de placements disponibles à la vente.

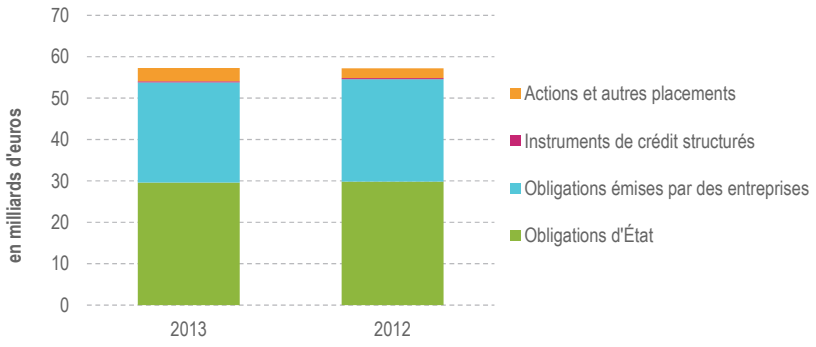

La valorisation des placements disponibles à la vente se fonde sur les éléments suivants :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs;
- niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

L'évaluation se présente comme suit en fin d'année.

2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.630,7			29.630,7
Obligations d'entreprise	23.456,7	713,1	1,2	24.171,0
Instruments de crédit structurés	156,2	44,5	97,0	297,7
Actions, Capital-investissement et autres placements	2.264,9	767,8	139,0	3.171,7
Total des placements disponibles à la vente	**55.508,5**	**1.525,4**	**237,2**	**57.271,1**

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'État	29.836,8	7,1		29.843,9
Obligations d'entreprise	23.994,9	756,4		24.751,3
Instruments de crédit structurés	152,3	45,9	67,8	266,0
Actions, Capital-investissement et autres placements	1.853,6	463,9	40,7	2.358,2
Total des placements disponibles à la vente	**55.837,6**	**1.273,3**	**108,5**	**57.219,4**

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 sont les suivants.

	2013	2012
Situation au 1er janvier	**108,5**	**94,1**
Augmentations	87,0	23,2
Produits de ventes	- 22,2	- 5,2
Dépréciations	- 0,5	
Plus-values latentes	2,6	- 3,0
Transferts entre classes de valorisation	61,8	
Écarts de change et autres ajustements		- 0,6
Situation au 31 décembre	**237,2**	**108,5**

Les évaluations de niveau 3 pour valoriser les titres adossés à des actifs recourent à une méthodologie de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus tiennent compte des critères de souscription initiaux, des paramètres de l'emprunteur (âge et note de crédit), des ratios prêt-valeur, de l'évolution prévue des prix de l'immobilier et des taux attendus de prépaiement, notamment. En outre, les flux de trésorerie attendus sont actualisés à des taux ajustés pour le risque. Les opérateurs de marché utilisent souvent cette technique de flux de trésorerie actualisés pour valoriser les titres adossés à des actifs et nous nous basons également en partie sur ces données pour valoriser ces instruments. Ces techniques comportent des limites inhérentes, touchant par exemple l'estimation du bon taux d'actualisation ajusté en fonction du risque et l'usage de différentes hypothèses et données produisant des résultats différents.

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau des spreads de crédit. Si le niveau général des spreads de crédit augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 3 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 0,7 million. Les variations de valeur des instruments de niveau 3 sont comptabilisées dans l'état du résultat global (OCI).

Les transferts entre classes de valorisation concernent des fonds immobiliers néerlandais non cotés. Nous avons transféré ces investissements au niveau 3 car le nombre de transactions observées aux Pays-Bas a fortement diminué et la valorisation dépend dans une large mesure du jugement du management.

Obligations souveraines par pays et d'origine

Au 31 décembre, les obligations souveraines se répartissent selon l'origine comme suit.

31 décembre 2013	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
État belge	12.813,9	1.175,9	13.989,8
État néerlandais	682,4	40,8	723,2
État allemand	965,6	174,9	1.140,5
État italien	1.473,8	67,4	1.541,2
État français	4.751,1	369,7	5.120,8
État britannique	662,0	1,4	663,4
État espagnol	357,3	11,9	369,2
État portugais	1.041,4	- 6,6	1.034,8
État autrichien	2.328,2	232,6	2.560,8
État finlandais	201,1	18,7	219,8
État irlandais	552,3	51,7	604,0
État slovène	49,1	0,9	50,0
État tchèque	243,4	29,7	273,1
État slovaque	333,4	34,0	367,4
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	276,5	28,0	304,5
Autres États	601,4	66,8	668,2
Total	**27.332,9**	**2.297,8**	**29.630,7**

31 décembre 2012	Coût historique/ amorti	Gains (pertes) bruts non réalisés	Juste valeur
État belge	12.274,3	1.773,4	14.047,7
État néerlandais	642,8	60,0	702,8
État allemand	1.133,7	264,6	1.398,3
État italien	1.686,5	2,0	1.688,5
État français	4.228,5	600,6	4.829,1
État britannique	794,7	28,3	823,0
État espagnol	366,6	- 22,9	343,7
État portugais	753,0	- 28,1	724,9
État autrichien	2.541,6	366,7	2.908,3
État finlandais	224,9	33,4	258,3
État irlandais	408,8	22,4	431,2
État slovène	69,8		69,8
État tchèque	243,8	34,5	278,3
État slovaque	231,0	32,9	263,9
Gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique	297,1	83,0	380,1
Autres États	633,8	62,2	696,0
Total	**26.530,9**	**3.313,0**	**29.843,9**

En 2013 et en 2012, il n'y a pas eu de dépréciations sur obligations souveraines.

La part de chaque pays dans le portefeuille de placements en obligations souveraines, en juste valeur, en fin d'année, est représentée dans les graphiques ci-dessous.

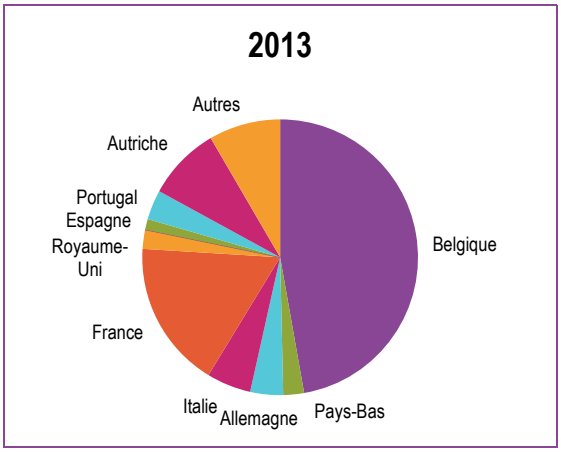

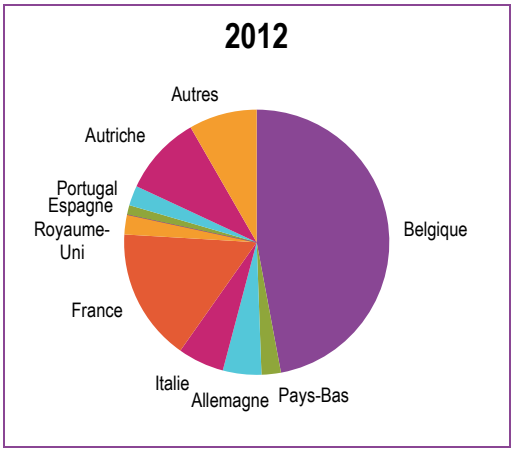

Le tableau ci-dessous présente les gains et pertes nets non réalisés sur les placements disponibles à la vente inclus dans les capitaux propres (qui comprennent des obligations, des actions et d'autres placements). Les actions et autres placements englobent également du capital investissement et du capital à risque.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Placements en obligations disponibles à la vente :		
Valeur comptable	54.099,4	54.861,2
Gains et pertes bruts non réalisés	3.475,4	5.162,0
- Impôts afférents	- 1.155,0	- 1.635,5
Comptabilité reflet	- 808,6	- 1.594,0
- Impôts afférents	247,6	510,9
Gains et pertes nets non réalisés	**1.759,4**	**2.443,4**

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Placements disponibles à la vente compris dans les actions et autres placements :		
Valeur comptable	3.171,7	2.358,2
Gains et pertes bruts non réalisés	473,3	206,6
- Impôts afférents	- 65,5	- 67,8
Comptabilité reflet	- 100,5	- 62,1
- Impôts afférents	32,6	20,2
Gains et pertes nets non réalisés	**339,9**	**96,9**

Dépréciations sur placements disponibles à la vente

Le tableau suivant présente les dépréciations sur placements disponibles à la vente.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Dépréciations sur placements disponibles à la vente :		
- sur placements en obligations	- 2,4	- 2,3
- sur placements en actions et autres placements	- 179,9	- 188,2
Total des dépréciations sur placements disponibles à la vente	**- 182,3**	**- 190,5**

Les variations des dépréciations sur placements disponibles à la vente se présentent comme suit.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**190,5**	**1.436,8**
Augmentation des dépréciations	22,7	97,6
Reprise lors de la vente/cession	- 26,9	- 1.343,6
Écarts de conversion et autres ajustements	- 4,0	- 0,3
Solde au 31 décembre	**182,3**	**190,5**

La reprise lors de la vente/cession concerne principalement la conversion du portefeuille obligataire grec (EUR 1.278,9 millions) en 2012.

16.3 Placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les placements valorisés à la juste valeur et pour lesquels les gains et pertes non réalisés sont comptabilisés au compte de résultat, sont valorisés comme suit au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Obligations émises par les entreprises	214,4	191,7
Instruments de crédit structurés	50,3	49,0
Obligations	264,7	240,7
Actions	31,9	21,8
Actions et autres placements	31,9	21,8
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**296,6**	**262,5**

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent notamment des placements liés aux passifs en vertu de contrats d'assurance, où les flux de trésorerie sont liés, soit par contrat, soit sur la base de caractéristiques de participation discrétionnaire, à la performance de ces actifs, et dont l'évaluation intègre des informations actuelles. Cette évaluation réduit de manière significative l'inadéquation comptable qui découlerait autrement de l'évaluation des actifs et des passifs ainsi que les profits et pertes connexes sur des bases différentes.

Le coût amorti des obligations détenues à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'établit au 31 décembre 2013 à EUR 263,4 millions (2012 : EUR 301,9 millions).

Les placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat se présentent comme suit :

- niveau 1 : cours cotés sur des marchés actifs ;
- niveau 2 : données observables de marchés actifs ;
- niveau 3 : données non-observables sur des marchés (cours de contreparties).

La valorisation se présente comme suit en fin d'année.

2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	31,7	182,7		214,4
Instruments de crédit structurés			50,3	50,3
Actions		31,9		31,9
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31,7**	**214,6**	**50,3**	**296,6**

2012	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations d'entreprise	21,0	170,7		191,7
Instruments de crédit structurés			49,0	49,0
Actions		21,8		21,8
Total des placements détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**21,0**	**192,5**	**49,0**	**262,5**

Les changements dans l'évaluation de niveau 3 se présentent comme suit.

	2013	2012
Situation au 1er janvier	**49,0**	**85,7**
Echéance/remboursement ou remboursement pour la période		- 50,0
Pertes réalisées		0,6
Plus-values latentes	1,3	12,7
Situation au 31 décembre	**50,3**	**49,0**

Les positions de niveau 3 sont surtout sensibles à une variation du niveau général des spreads de crédit. Si le niveau général des spreads de crédit augmente d'un point de base, on estime que la valeur de marché de ces positions diminuera de 3 points de base. Ce qui se traduirait par une perte de valeur d'environ EUR 0,2 million.

16.4 Dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction

Les dérivés (actifs) détenus à des fins de transaction se présentent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
De gré à gré (OTC)	14,4	35,8
Total des dérivés détenus à des fins de transaction (actifs)	**14,4**	**35,8**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont principalement des options sur taux d'intérêts et actions, et des swaps de taux d'intérêt. Les dérivés détenus à des fins de transaction en 2013 et en 2012 se basent sur une évaluation de niveau 2 (données observables de marchés actifs) (voir aussi note 34 – Dérivés - pour plus de détails).

17 Immeubles de placement

Les immeubles de placement comprennent des immeubles de bureaux et à usage commercial.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Immeubles de placement	2.403,2	2.451,6
Dépréciations sur immeubles de placement	- 48,7	- 36,1
Total des immeubles de placement	**2.354,5**	**2.415,5**

Le tableau suivant présente les variations dans les immeubles de placement au 31 décembre.

	2013	2012
Coût d'acquisition au 1er janvier	**3.034,1**	**2.631,2**
Acquisitions/cessions de filiales	- 159,8	48,3
Augmentations/acquisitions	167,7	269,5
Aménagements	44,3	
Extourne de coûts suite aux cessions	- 93,9	- 79,1
Transfert vers (depuis) les immobilisations corporelles	130,4	
Autres	14,2	164,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	**3.137,0**	**3.034,1**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**- 582,5**	**- 547,6**
Acquisitions/cessions de sociétés du groupe	4,7	
Charges d'amortissement	- 82,8	- 73,1
Extourne des amortissements suite aux cessions	10,5	20,8
Transfert vers (depuis) les immobilisations corporelles	- 83,7	
Autres		17,4
Amortissements cumulés au 31 décembre	**- 733,8**	**- 582,5**
Dépréciations au 1er janvier	**- 36,1**	**- 37,9**
Dotations aux dépréciations imputées au compte de résultat	- 12,7	- 0,5
Extourne des dépréciations imputées en résultat	0,1	1,1
Extourne des dépréciations suite aux cessions		1,2
Dépréciations au 31 décembre	**- 48,7**	**- 36,1**
Placements nets en immeubles au 31 décembre	**2.354,5**	**2.415,5**
Coût des immeubles de placement en construction	40,5	106,9

Le montant d'EUR 14,2 millions en 2013 dans la rubrique Autres sous Coûts d'acquisition provient du reclassement d'Immeubles destinés à la revente en Immeubles de placement (2012 : EUR 178,4 millions)

Un montant d'EUR 255,6 millions d'immeubles de placement a été mis en gage comme garantie, au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 290,6 millions).

Jusqu'en 2012, Ageas réalisait des évaluations externes indépendantes, couvrant 20% tous les ans et l'ensemble du portefeuille sur cinq ans, pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement. A partir de 2013, des évaluations annuelles couvrent environ la moitié de notre portefeuille immobilier.

Entre les évaluations successives, Ageas utilise des modèles internes pour régulièrement adapter la juste valeur de ses immeubles de placement, en se fondant sur des données de marché disponibles et/ou des transactions comptabilisées annuellement. Les techniques de valorisation de niveau 3 d'Ageas se basent principalement sur les flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus de l'immobilier tiennent compte des taux de croissance attendus des revenus locatifs, des périodes de vide locatif, des taux d'occupation, des incitants à la location comme des périodes de suspension du loyer et d'autres frais non pris en charge par les locataires. Ensuite, Ageas actualise les flux de trésorerie nets attendus en recourant à des taux d'actualisation ajustés pour le risque. Entre autres facteurs, le taux d'actualisation estimé prend en compte la qualité du bâtiment et sa localisation (première qualité, deuxième qualité, qualité de crédit du locataire et durée du bail).

La juste valeur des immeubles de placement se présente comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Juste valeur basée sur des indications du marché	795,4	2.634,4
Juste valeur déterminée par évaluation indépendante	2.535,1	672,8
Total des justes valeurs des immeubles de placement	**3.330,5**	**3.307,2**
Total valeur comptable	2.354,5	2.415,5
Gains et pertes bruts non réalisés	976,0	891,7
Impôts	- 321,8	- 293,2
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	**654,2**	**598,5**

Le montant d'amortissement des immeubles est calculé par la méthode linéaire avec amortissement du coût de ces actifs jusqu'à leur valeur résiduelle sur toute leur durée de vie économique estimée. L'immeuble est subdivisé en plusieurs composants, à savoir : structure, éléments de fermeture (portes et fenêtres), installations techniques et équipements, parachèvement et finitions.

La durée de vie économique maximale des différents composants se définit comme suit :

- Structure ..... 50 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 70 ans pour le résidentiel ;
- Portes et fenêtres..... 30 ans pour les bureaux et immeubles commerciaux ; 40 ans pour le résidentiel ;
- Installations techniques et équipements..... 20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel ;
- Parachèvement..... 20 ans pour les bureaux ; 25 ans pour les immeubles commerciaux et 40 ans pour le résidentiel ;
- Finitions ..... 10 ans pour les bureaux, les immeubles commerciaux et le résidentiel.

Les terrains ont une durée de vie illimitée et ne sont dès lors pas amortis. L'informatique, le mobilier et les équipements sont amortis sur leur durée de vie économique respective, déterminée sur une base individuelle. En règle générale, les valeurs résiduelles sont estimées à zéro.

Immeubles loués sous contrat de location simple

Ageas loue certains actifs (principalement des immeubles de placement) à des parties externes dans le cadre de contrats de location simple. Les paiements minimaux au titre de location à recevoir pour les contrats de location non résiliables, s'élèvent au 31 décembre à :

	2013	2012
Jusqu'à 3 mois	57,1	52,5
De 3 mois jusqu'à un an	161,6	148,7
D'un an jusqu'à 5 ans	690,4	644,2
Plus de 5 ans	951,9	952,0
Total	**1.861,0**	**1.797,4**

18 Créances

Les créances se répartissent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
États et organismes publics	1.875,2	1.309,4
Prêts hypothécaires	1.547,4	1.528,6
Prêts commerciaux	506,2	290,7
Dépôts porteurs d'intérêts	957,9	1.513,0
Créances sur les banques	624,1	1.473,7
Prêts liés à des contrats d'assurance	210,9	189,3
Prêts aux entreprises	41,4	0,3
Total	**5.763,1**	**6.305,0**
Moins les dépréciations:	- 19,7	- 16,6
Total des créances	**5.743,4**	**6.288,4**

18.1 Prêts commerciaux

Les prêts commerciaux se présentent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Prêts à la consommation	9,3	7,7
Immobilier	199,8	76,7
Infrastructure	101,6	63,9
Autre	195,5	142,4
Prêts commerciaux	**506,2**	**290,7**

La rubrique Immobilier sous Prêts commerciaux comprend le prêt mezzanine de UDS 117,5 millions à DTH Partners LLC (voir aussi notes 13 et 19) tandis que le crédit pont de USD 23 millions entre EBNB 70 Pine Development et AG Real Estate (North Star NV) figure sous Autre dans les prêts commerciaux.

Ageas a accordé des lignes de crédit pour un montant total d'EUR 321 millions (31 décembre 2012 : EUR 273 millions).

Au troisième trimestre 2012, Ageas a annoncé la mise en œuvre d'un programme destiné à diversifier plus encore son portefeuille de placements en investissant dans des prêts commerciaux, affectant jusqu'à 5% du total de ses actifs investis à cette catégorie. Ageas considère que les prêts commerciaux représentent une alternative d'investissement intéressante dans le contexte actuel des faibles taux d'intérêt, renforçant la diversification du portefeuille et présentant un profil risque-rendement attrayant.

Cet investissement est réalisé principalement au travers d'un partenariat en crédits d'infrastructure avec Natixis, afin de bénéficier des avantages suivants :

- un profil risque-rendement attrayant : les crédits d'infrastructure sont intéressants en termes de rendement et de diversification, par rapport aux obligations souveraines (une part importante du portefeuille de placements d'Ageas) ;
- des garanties très solides adossées aux actifs ou aux recettes liés aux projets sous-jacents (par exemple, des immeubles, des autoroutes, etc.) ;
- une meilleure adéquation de la duration : les crédits d'infrastructure, de par la nature des projets qu'ils financent, ont des échéances longues et permettent l'adossement de passifs à long terme, traditionnellement associés aux activités d'assurances.

L'accord avec Natixis présente les caractéristiques principales suivantes :

- Natixis arrange les crédits et conserve un important pourcentage préalablement convenu sur chaque opération ; Ageas prend le reste en charge ;
- ce partenariat concerne des contrats nouveaux ou récents, dans des secteurs et des pays sélectionnés ;
- le périmètre de ce partenariat exclut le Benelux où Ageas a directement accès à des projets d'infrastructure ;
- le montant cible de ce portefeuille de crédit est d'EUR 2 milliards pour Ageas ;
- une période de montée en charge de 2 à 3 ans a été prévue pour atteindre le montant d'investissement cible ;
- Natixis se charge de l'administration de tous les prêts de ce portefeuille.

18.2 Créances sur les banques

Les créances sur les banques se présentent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Prêts et avances	457,0	349,2
Emprunts subordonnés		949,3
Autres	167,1	175,2
Créances sur les banques	**624,1**	**1.473,7**

Les prêts subordonnés se répartissent comme suit.

	2013	2012
Nitsh I (USD 750 millions)		575,9
Nitsh II		373,4
Total des prêts subordonnés		**949,3**

Nitsh I et II

En 2008, la société Ageas Hybrid Financing SA/NV (AHF) a émis USD 750 millions de titres appelés NITSH I à un taux d'intérêt de 8,25%. Le produit de cette émission a été reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV. BNP Paribas Fortis SA/NV a racheté le prêt à sa première date de rachat, le 27 août 2013.

Les titres NITSH II à 8%, représentant EUR 625 millions, ont également été émis en 2008. Le produit de cette émission a été reprêté en partie à AG Insurance et en partie à BNP Paribas Fortis SA/NV. Les deux parties ont racheté ces prêts à la première date de rachat, le 3 juin 2013.

AHF a à son tour racheté les titres. Les titres (voir aussi note 27 – Dettes subordonnées) et les prêts ont dès lors cessé d'exister.

Règlement du prêt subordonné Fortis Banque SA/NV (Instrument Tier 1)

Le prêt Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV consiste en des obligations émises en 2001, qu'Ageas a été contraint d'échanger au troisième trimestre 2011, en vertu d'une convention de support conclue avec les anciennes sociétés mères de Fortis, devenues ageas SA/NV.

Le 26 septembre 2011, Ageas a été contraint d'échanger EUR 952,9 millions de créances perpétuelles remboursables à coupon cumulatif de BNP Paribas Fortis au pair comptable, suite au non rachat de ces titres par BNP Paribas Fortis SA/NV et à l'autorisation d'échange donnée par la BNB.

Ageas a décidé de déterminer la juste valeur de ces titres en se fondant sur un calcul de valeur nette actualisée. Avec une valeur au pair d'EUR 952,9 millions pour les titres échangés, la juste valeur de ces titres est estimée à EUR 762,3 millions.

La différence entre le prix d'acquisition et le montant de la première comptabilisation est enregistrée comme perte dans le compte de résultat sous Résultat des ventes et de réévaluations en 2011 (voir aussi note 39 - Résultat des ventes et réévaluations). La différence fait l'objet d'une reprise jusqu'au règlement (cf. ci-dessous) dans le compte de résultat pour les trimestres concernés, par le biais de la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2012, un montant d'EUR 30,4 millions a été extourné selon cette méthode (2011 : EUR 31,8 millions).

Règlement avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas

Le 7 février 2012, Ageas et BNP Paribas ont convenu d'un règlement partiel de la RPN/RPN(I) (cf. note 30 – RNP(I)) et du remboursement total de l'instrument Tier 1 émis par BNP Paribas Fortis SA/NV et détenu à hauteur de 95% par Ageas. BNP Paribas Fortis SA/NV a remboursé le prêt Tier 1 à hauteur d'EUR 952.9 millions au premier trimestre 2012. Ce remboursement s'est traduit par une plus-value d'EUR 128,5 millions (cf. note 39 - Résultat des ventes et réévaluations).

18.3 Sûretés réelles relatives aux créances

Le tableau ci-dessous présente les détails des sûretés réelles et garanties reçues pour couvrir les créances.

Exposition totale au risque de crédit (créances)	2013	2012
Valeur comptable	5.743,4	6.288,4
Sûretés réelles reçues		
Instruments financiers	539,9	430,0
Immobilisations corporelles	2.397,7	2.382,8
Autres sûretés réelles et garanties	39,3	34,4
Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit [1]	1.237,0	856,0
Exposition non garantie	4.003,5	4.297,2

1) Le montant de garantie excédentaire par rapport à l'exposition au risque de crédit concerne un prêt pour lequel la garantie est plus importante que le prêt individuel sous-jacent. Comme cette garantie additionnelle ne peut être compensée par des prêts dont la garantie est inférieure au prêt sous-jacent, apparaît une position excédentaire.

18.4 Dépréciations des créances

Variations des dépréciations des créances.

	2013		2012	
	Risque de crédit spécifique	IBNR	Risque de crédit spécifique	IBNR
Solde au 1er janvier	**15,7**	**1,0**	**13,3**	**0,7**
Augmentation des dépréciations	7,5	0,1	6,1	0,3
Reprises de dépréciations	- 4,4	- 0,3	- 1,2	
Amortissement des prêts irrécouvrables	0,5		- 2,6	
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,3			
Solde au 31 décembre	**18,9**	**0,8**	**15,6**	**1,0**

Le tableau ci-dessous présente les détails sur les sûretés réelles et les garanties reçues pour couvrir les créances dépréciées.

Total de la dépréciation de l'exposition au risque de crédit (créances)	2013	2012
Encours dépréciés	135,1	135,0
Sûretés réelles reçues		
Instruments financiers	0,8	1,5
Immobilisations corporelles	146,1	157,0
Sûretés réelles reçues en excès de l'exposition au risque de crédit en souffrance [1]	24,0	33,8
Exposition non garantie	12,2	10,3

1) Le montant de garantie excédentaire par rapport à l'exposition au risque de crédit concerne un prêt pour lequel la garantie est plus importante que le prêt individuel sous-jacent. Comme cette garantie additionnelle ne peut être compensée par des prêts dont la garantie est inférieure au prêt sous-jacent, apparaît une position excédentaire.

19 Placements dans des entreprises associées

Les principaux placements dans des entreprises associées, au 31 décembre, sont indiqués dans le tableau ci-dessous. La participation peut s'exprimer par plusieurs pourcentages lorsque des intérêts d'importances différentes sont détenus dans plusieurs entités d'un même groupe associé.

			2013	2012
		%	Valeur	Valeur
		intérêts	comptable	comptable
Entreprises associées				
Mayban Ageas Holding Berhad	Malaisie	31,0 %	299,6	307,5
Muang Thai Group Holding	Thaïlande	7,8% - 30,9%	219,6	244,2
Taiping Holdings	Chine	20,0% - 24,9%	279,1	260,5
Royal Park Investments	Belgique	44,7 %	37,5	872,0
IDBI Federal Life Insurance	Inde	26,0 %	12,4	12,8
Aksigorta	Turquie	36,0 %	152,2	175,5
Cardif Lux Vie	Luxembourg	33,3 %	95,4	91,6
DTHP	Belgique	33,0 %	79,4	
Predirec	Belgique	29,5 %	39,0	0,9
Aviabel	Belgique	24,7 %	26,5	25,3
North Light	Belgique	40,0 %	22,5	
Pole Star	Belgique	40,0 %	22,3	
BITM	Belgique	50,0 %	20,4	27,4
Credimo	Belgique	34,4 %	20,2	18,9
Frey SA	Belgique	20,0 %	19,5	
Autres			92,4	87,0
Total			**1.438,0**	**2.123,6**

North Light et Pole Star sont deux anciennes filiales à 100%. Ageas a réduit sa part dans ces entités à 40% durant l'année 2013 et, dès lors, à fin 2013, elles ne sont plus consolidées comme entreprises associées (voir aussi note 3 – Acquisitions et cessions).

Le tableau ci-après présente les détails pour les entreprises associées.

2013	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Mayban Ageas Holding Berhad	6.110,1	5.142,2	1.311,9	- 1.170,6
Muang Thai Group Holding	4.542,3	3.871,0	1.759,1	- 1.591,6
Taiping Holdings	23.926,4	22.808,0	7.263,0	- 7.135,4
Royal Park Investments	83,8		764,8	- 146,5
IDBI Federal Life Insurance	382,6	334,9	121,3	- 114,2
Aksigorta	526,1	357,9	470,4	- 407,0
Cardif Lux Vie	15.818,5	15.532,4	5.207,3	- 5.177,0
DTHP	977,1	652,3	34,3	- 38,2
Predirec	132,8	0,5	1,6	- 1,7
Aviabel	215,0	107,7	41,9	- 36,6
North Light	147,8	91,5	0,4	- 0,4
Pole Star	169,9	114,1	0,5	- 0,3
BITM	96,4	55,6	17,2	- 29,2
Credimo	1.017,8	958,6	129,5	- 127,4
Frey SA	329,2	220,1	5,7	- 11,0

2012	Total des actifs	Total des passifs	Total des produits	Total des charges
Mayban Ageas Holding Berhad	6.612,1	5.618,5	1.560,1	- 1.443,7
Muang Thai Group Holding	4.165,1	3.429,8	1.475,6	- 1.371,8
Taiping Holdings	20.341,4	19.307,3	5.103,9	- 4.896,9
Royal Park Investments	6.670,9	4.720,4	1.556,8	- 1.323,5
IDBI Federal Life Insurance	395,7	346,3	145,1	- 157,5
Aksigorta	567,1	383,8	643,2	- 619,8
Cardif Lux Vie	14.717,5	14.442,8	6.119,2	- 6.096,2
Association Westland Shopping center	6,9	0,7	3,9	- 6,2
BITM	111,0	33,1	16,8	- 26,8
Aviabel	213,8	111,2	10,9	
Credimo	977,9	922,4	127,0	- 126,0

Les entreprises associées mises en équivalence sont soumises à des restrictions en matière de dividende en raison des exigences minimales de solvabilité et de capital imposées par les régulateurs dans les pays où elles opèrent. Les dividendes payés par des entreprises liées sont parfois soumis à l'accord des actionnaires des sociétés partenaires. Dans certains cas, le consensus est requis avant qu'un dividende ne soit déclaré.

En outre, les conventions d'actionnaires (concernant des parties qui détiennent une participation dans une société où Ageas ne détient pas le contrôle) peuvent inclure :

- des clauses spécifiques sur les droits de vote ou la distribution de dividendes ;
- des périodes fermées pendant lesquelles les parties ne sont pas autorisées à négocier les actions avant un certain temps ou sans approbation préalable de toutes les parties ;
- des options de vente ou de revente d'actions à d'autres parties à la convention d'actionnaires, y compris la méthode de calcul sous-jacente utilisée pour valoriser les actions ;
- des mécanismes de clause d'intéressement permettant à la partie qui vendrait les actions d'obtenir des avantages additionnels si certains objectifs devraient être atteints ;
- des clauses d'exclusivité ou de non concurrence liées à la vente de produits d'assurance.

Royal Park Investments

Suite aux transactions clôturées le 12 mai 2009, Ageas a acquis, pour un montant total d'EUR 760,0 millions, une participation de 44,7% dans Royal Park Investments (RPI), une structure d'accueil ayant repris une partie du portefeuille de crédits structurés de Fortis Banque. Cette participation a été comptabilisée par mise en équivalence.

RPI a acquis de BNP Paribas Fortis SA/NV, à la date de clôture, un portefeuille de crédits structurés pour un prix d'achat convenu d'EUR 11,7 milliards. La valeur faciale correspondante du portefeuille s'élevait à EUR 20,5 milliards le 12 mai 2009. Cet achat a été financé par l'apport d'EUR 1,7 milliard en capitaux propres, une dette super senior d'EUR 5 milliards et une dette senior d'EUR 5 milliards, cette dernière incluant un mécanisme d'apurement des pertes. La dette senior est fournie par BNP Paribas et par BNP Paribas Fortis SA/NV. Le financement fourni par BNP Paribas Fortis SA/NV est garanti par l'État belge. Toute trésorerie générée par RPI est d'abord affectée au remboursement de la dette super senior.

En avril 2013, RPI a vendu l'ensemble de son portefeuille d'instruments de crédits structurés et réalisé un bénéfice de près d'EUR 615 millions sur cette transaction (part d'Ageas EUR 275 millions). Au deuxième trimestre, la transaction a été quasi achevée et les actionnaires se sont vu payer EUR 1.650 millions sur leur investissement initial (EUR 1.700 millions) et un dividende d'EUR 200 millions. Ageas a reçu au total EUR 827 millions.

Le bénéfice net de RPI pour 2013 s'élève à EUR 618 millions (part d'Ageas EUR 276 millions).

La valeur d'actif nette de RPI au 31 décembre 2013 s'élève à EUR 84 millions (part d'Ageas EUR 37 millions). Pour l'essentiel, les actifs se composent d'EUR 66 millions de créances d'impôts, de quelque EUR 5 millions en cash et d'EUR 13 millions d'autres actifs plus ou moins liquides.

Après la cession des actifs, l'activité restante de RPI sera essentiellement limitée à la gestion des litiges impliquant un certain nombre d'actifs américains.

20 Réassurance et autres créances

Au 31 décembre, la réassurance et les autres créances se présentent comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Quote-part de la réassurance dans les passifs liés aux contrats d'assurance et aux contrats d'investissement	755,2	668,0
Créances sur preneurs d'assurance	488,5	477,2
Commissions à recevoir	62,2	63,7
Créances sur intermédiaires	347,6	358,7
Créances sur réassureurs	42,0	48,9
Créances d'affacturage	105,9	139,0
Autres	303,4	233,5
Total brut	**2.104,8**	**1.989,0**
Dépréciations	- 18,1	- 21,0
Total net	**2.086,7**	**1.968,0**

La rubrique Autres inclut des créances de TVA et d'autres taxes indirectes.

Variation des dépréciations sur la réassurance et les autres créances

L'évolution des dépréciations sur la réassurance et les autres créances se présente comme suit.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**21,0**	**21,1**
Dotation aux dépréciations	0,6	3,0
Reprises de dépréciations	- 2,6	- 0,7
Amortissements de créances non recouvrables	- 0,4	- 2,1
Écarts de conversion et autres ajustements	- 0,5	- 0,3
Solde au 31 décembre	**18,1**	**21,0**

Évolution de la quote-part de la réassurance dans les passifs liés à des contrats d'assurance et de placement

L'évolution de la quote-part de la réassurance dans les passifs liés à des contrats d'assurance et de placement se présente comme suit.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**668,0**	**468,4**
Acquisitions/cessions de filiales		70,1
Variation des passifs de l'exercice en cours	55,1	86,5
Variation des passifs des exercices antérieurs	- 36,3	- 49,2
Sinistres payés de l'exercice en cours	17,0	9,7
Sinistres payés des exercices antérieurs	2,1	- 2,0
Autres augmentations nettes par le biais du compte de résultat	56,6	82,6
Écarts de conversion et autres ajustements	- 7,3	1,9
Solde au 31 décembre	**755,2**	**668,0**

21 Option d'achat sur actions BNP Paribas

En vertu de la convention signée le 12 mai 2009, Ageas dispose d'une option d'achat réglable en espèces, octroyée par la Société Fédérale de Participations et d'Investissement (SFPI), qui permet à Ageas de bénéficier d'une plus-value sur les 121.218.054 actions BNP Paribas détenues par la SFPI. Ces actions ont été obtenues par la SFPI en contrepartie de la vente de 75% + 1 action de Fortis Banque. L'option donne droit à Ageas à la différence entre le prix d'exercice d'EUR 66,672 et le cours de l'action BNP Paribas au moment de l'exercice de l'option ou le prix de vente des actions BNP Paribas sous-jacentes, à la discrétion de la SFPI.

L'option a été comptabilisée à la juste valeur, avec évaluations ultérieures dans le compte de résultat sous profits (et pertes) latents sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas.

Le 27 avril 2013, Ageas a annoncé la conclusion d'un accord sur la revente à la SFPI de l'option accordée, pour un montant d'EUR 144 millions (représentant EUR 0,64 par action Ageas). La vente était clôturée avant la fin du premier semestre de 2013.

22 Intérêts courus et autres actifs

Les Intérêts courus et autres actifs se présentent comme suit au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Coûts d'acquisition différés	884,5	872,4
Autres charges différées	123,0	129,5
Produits courus	1.344,1	1.367,1
Dérivés détenus à des fins de couverture	1,5	1,6
Immeubles destinés à la vente	155,1	107,5
Actifs des régimes à prestations définies	18,0	
Autres	58,1	78,3
Total brut	**2.584,3**	**2.556,4**
Dépréciations	- 5,9	
Intérêts courus et autres actifs	**2.578,4**	**2.556,4**

Les produits courus consistent essentiellement en produits d'intérêts courus sur obligations souveraines (2013 : EUR 705 millions ; 2012 : EUR 674 millions) et autres obligations (2013 : EUR 240 millions ; 2012 : EUR 289 millions), titres de dettes d'établissements de crédit et d'autres institutions financières (2013 : EUR 104 millions ; 2012 : EUR 211 millions) et d'autres titres de dettes (2013 : EUR 72 millions ; 2012 : EUR 145 millions).

Pour un complément d'information sur les régimes de retraite à contribution définie et les actifs de retraite correspondants, voir note 9 – Avantages du personnel.

Coûts d'acquisition différés

La variation des coûts d'acquisition différés liés à des contrats d'assurance et de placement se présente comme suit.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**872,4**	**703,3**
Acquisitions/cessions de filiales		63,4
Coûts d'acquisition différés capitalisés	531,0	544,9
Charges d'amortissement	- 499,6	- 446,1
Autres ajustements (y compris les écarts de conversion)	- 19,3	6,9
Solde au 31 décembre	**884,5**	**872,4**

23 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles incluent les immeubles de bureaux occupés par leurs propriétaires et les parkings publics gérés par leurs propriétaires.

La valeur comptable pour chaque catégorie d'immobilisations corporelles se présente comme suit au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Terrains et constructions pour usage propre	967,4	1.010,0
Aménagements des immeubles loués	24,1	22,4
Biens mobiliers	97,8	82,6
Total	**1.089,3**	**1.115,0**

Variations des immobilisations corporelles

Les variations des immobilisations corporelles se présentent comme suit.

2012	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Biens Mobiliers	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**1.473,6**	**51,5**	**238,9**	**1.764,0**
Acquisitions/cessions de filiales			5,8	5,8
Augmentations	48,2	6,1	30,1	84,4
Extourne de coûts suite aux cessions	- 0,1		- 7,2	- 7,3
Écarts de conversion	0,6	- 0,1	1,3	1,8
Autres		0,1	- 3,7	- 3,6
Coût d'acquisition au 31 décembre	**1.522,3**	**57,6**	**265,2**	**1.845,1**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**- 466,9**	**- 30,7**	**- 161,6**	**- 659,2**
Charges d'amortissements	- 34,1	- 4,4	- 32,2	- 70,7
Extourne d'amortissements suite aux cessions	0,1		6,8	6,9
Écarts de conversion			- 0,8	- 0,8
Autres	0,1		5,2	5,3
Amortissements cumulés au 31 décembre	**- 500,8**	**- 35,1**	**- 182,6**	**- 718,5**
Dépréciations au 1er janvier	**- 6,0**	**- 0,5**		**- 6,5**
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 5,9			- 5,9
Extourne de dépréciations imputées en résultat	0,4	0,4		0,8
Dépréciations au 31 décembre	**- 11,5**	**- 0,1**		**- 11,6**
Immobilisations corporelles au 31 décembre	**1.010,0**	**22,4**	**82,6**	**1.115,0**

2013	Terrains et constructions pour usage propre	Aménagements des immeubles loués	Biens Mobiliers	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**1.522,3**	**57,6**	**265,2**	**1.845,1**
Augmentations	51,4	7,8	46,9	106,1
Extourne de coûts suite aux cessions	- 17,5	- 2,3	- 16,6	- 36,4
Transfert depuis (vers) les immeubles de placement	- 116,5	- 0,1	- 6,7	- 123,3
Écarts de conversion	- 0,9	- 0,7	- 1,6	- 3,2
Autres	0,1	- 0,6	8,3	7,8
Coût d'acquisition au 31 décembre	**1.438,9**	**61,7**	**295,5**	**1.796,1**
Amortissements cumulés au 1er janvier	**- 500,8**	**- 35,1**	**- 182,6**	**- 718,5**
Charges d'amortissements	- 33,2	- 5,4	- 31,1	- 69,7
Extourne d'amortissements suite aux cessions	3,4	1,1	12,8	17,3
Transfert depuis (vers) les immeubles de placement	66,9	0,1	9,6	76,6
Écarts de conversion	0,2	0,4	1,0	1,6
Autres	0,1	1,3	- 7,4	- 6,0
Amortissements cumulés au 31 décembre	**- 463,4**	**- 37,6**	**- 197,7**	**- 698,7**
Dépréciations au 1er janvier	**- 11,5**	**- 0,1**		**- 11,6**
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 1,9			- 1,9
Extourne d'amortissements suite aux cessions	5,9			5,9
Autres	- 0,6	0,1		- 0,5
Dépréciations au 31 décembre	**- 8,1**			**- 8,1**
Immobilisations corporelles au 31 décembre	**967,4**	**24,1**	**97,8**	**1.089,3**

Un montant d'EUR 215,5 millions d'immobilisations corporelles a été donné en gage comme garantie (31 décembre 2012 : EUR 220,5 millions). Le montant sous Autres dans la colonne Terrains et constructions pour usage propre provient principalement du reclassement d'immeubles en immeubles de placement.

Jusqu'en 2012, Ageas commandait une évaluation externe indépendante selon une rotation tous les cinq ans pour déterminer les justes valeurs des immeubles autres que les parkings (détenus comme Terrains et constructions pour usage propre). Depuis 2013, la fréquence des évaluations a été augmentée à une fois tous les deux ans. En conséquence, près de la moitié des immeubles autres que les parkings est evaluée en externe chaque année. Entre les évaluations successives, nous actualisons la juste valeur des immeubles autres que les parkings en utilisant des modèles internes que nous recalibrons régulièrement pour refléter les données de marchés disponibles et/ou les transactions (niveau 2).

Nous déterminons les justes valeurs des parkings en recourant à des modèles internes qui utilisent aussi des données de marchés non observables (niveau 3). Toutefois, nous recalibrons régulièrement les justes values qui en résultent pour refléter les données de marchés disponibles et/ou les transactions. Nous fondons les techniques de valorisation de niveau 3 pour les parkings principalement sur des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus des parkings tiennent compte de l'inflation attendue et de la croissance économique dans les différentes zones de parking, notamment. Ensuite, nous actualisons les flux de trésorerie nets attendus en utilisant des taux d'actualisation ajustés pour le risque. L'estimation du taux d'actualisation prend en compte la qualité du parking et sa localisation, entre autres critères.

Juste valeur des terrains et constructions pour usage propre

La juste valeur des terrains et constructions pour usage propre se présente comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Total des justes valeurs des terrains et constructions pour usage propre	**1.306,9**	**1.431,4**
Valeur comptable totale	967,4	1.010,0
Gains et pertes bruts non réalisés	**339,5**	**421,4**
Impôts	- 108,4	- 135,2
Gains et pertes nets non réalisés (non comptabilisés en capitaux propres)	**231,1**	**286,2**

Les méthodes d'amortissement des immobilisations corporelles sont identiques à celles décrites à la note 17 - Immeubles de placement.

24 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Goodwill	726,5	744,5
VOBA	338,5	382,6
Logiciels acquis	14,2	12,5
Logiciels développés en interne	6,2	11,3
Autres immobilisations incorporelles	336,1	347,2
Total	**1.421,5**	**1.498,1**

La valeur des affaires acquises (Value of business acquired - VOBA) est l'écart entre la juste valeur à la date d'acquisition d'un portefeuille de contrats, acquis séparément ou dans un regroupement d'entreprises, et sa valeur comptable ultérieure. La VOBA est comptabilisée comme une immobilisation incorporelle et amortie sur la période de comptabilisation des produits du portefeuille de contrats acquis. Les principaux contributeurs à la VOBA sont Ageas Insurance Company Asia et Millenniumbcp Ageas. La diminution de la rubrique VOBA est due à des amortissements et à des écarts de change.

Les Autres immobilisations incorporelles comprennent les immobilisations incorporelles dont la durée de vie économique est limitée, telles que les concessions, brevets d'invention, licences, marques commerciales et autres droits similaires. Elles sont principalement liées à AG Real Estate. En général, les logiciels sont amortis sur 5 ans maximum et les autres immobilisations incorporelles n'ont pas une durée de vie économique de plus de 10 ans. Les Autres immobilisations incorporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie attendue.

A l'exception du goodwill, Ageas n'a pas d'immobilisations incorporelles d'une durée de vie économique illimitée.

Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles

Les variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles se présentent comme suit pour 2012 et 2013.

2012	Goodwill	VOBA	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**894,6**	**807,0**	**29,9**	**60,9**	**545,4**	**2.337,8**
Acquisitions/cessions de filiales					1,5	1,5
Augmentations			6,6	1,7	31,2	39,5
Ajustements survenus à la suite de modifications de la valeur des actifs et des passifs	- 15,1					- 15,1
Extourne de coûts suite aux cessions			- 0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,7
Écarts de conversion	1,3	- 4,9	- 0,2	0,3	1,0	- 2,5
Autres			0,1		0,1	0,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	**880,8**	**802,1**	**36,1**	**62,8**	**578,9**	**2.360,7**
Amortissements cumulés au 1er janvier		**- 382,6**	**- 19,4**	**- 41,9**	**- 187,8**	**- 631,7**
Charges d'amortissements		- 38,4	- 4,6	- 9,4	- 37,4	- 89,8
Extourne d'amortissements suite aux cessions			0,3		0,3	0,6
Écarts de conversion		1,5	0,1	- 0,2	- 0,3	1,1
Autres					3,1	3,1
Amortissements cumulés au 31 décembre		**- 419,5**	**- 23,6**	**- 51,5**	**- 222,1**	**- 716,7**
Dépréciations au 1er janvier	**- 106,7**				**- 5,1**	**- 111,8**
Dotation aux dépréciations imputées en résultat	- 31,7				- 1,3	- 33,0
Écarts de conversion	2,1					2,1
Autres					- 3,2	- 3,2
Dépréciations au 31 décembre	**- 136,3**				**- 9,6**	**- 145,9**
Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre	**744,5**	**382,6**	**12,5**	**11,3**	**347,2**	**1.498,1**

2013	Goodwill	VOBA	Logiciels acquis	Logiciels développés en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût d'acquisition au 1er janvier	**880,8**	**802,1**	**36,1**	**62,8**	**578,9**	**2.360,7**
Acquisitions/cessions de filiales					- 2,5	- 2,5
Augmentations			6,7	1,5	20,6	28,8
Ajustements survenus à la suite de modifications de la valeur des actifs et des passifs	- 3,7					- 3,7
Extourne de coûts suite aux cessions			- 2,1		- 0,5	- 2,6
Écarts de conversion	- 19,4	- 11,9	- 0,7	- 0,3	- 0,8	- 33,1
Autres	- 0,8		1,0	- 1,1	- 0,3	- 1,2
Coût d'acquisition au 31 décembre	**856,9**	**790,2**	**41,0**	**62,9**	**595,4**	**2.346,4**
Amortissements cumulés au 1er janvier		**- 419,5**	**- 23,6**	**- 51,5**	**- 222,1**	**- 716,7**
Charges d'amortissements		- 36,1	- 5,0	- 5,4	- 22,8	- 69,3
Extourne d'amortissements suite aux cessions			1,0		0,4	1,4
Écarts de conversion		3,9	0,5	0,2	0,7	5,3
Autres			0,3		0,3	0,6
Amortissements cumulés au 31 décembre		**- 451,7**	**- 26,8**	**- 56,7**	**- 243,5**	**- 778,7**
Dépréciations au 1er janvier	**- 136,3**				**- 9,6**	**- 145,9**
Dotation aux dépréciations imputées en résultat					- 6,8	- 6,8
Écarts de conversion	5,2					5,2
Autres	0,7				0,6	1,3
Dépréciations au 31 décembre	**- 130,4**				**- 15,8**	**- 146,2**
Goodwill et autres immobilisations incorporelles au 31 décembre	**726,5**	**338,5**	**14,2**	**6,2**	**336,1**	**1.421,5**

Dépréciation sur goodwill

Un test de dépréciation du goodwill est effectué tous les ans à la clôture de l'exercice en comparant la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie ou *cash-generating units* (CGU), à la valeur comptable. La valeur recouvrable est déterminée par la valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le type d'entité acquise détermine la définition du type de CGU. Actuellement, toutes les CGU, sauf au Royaume-Uni, ont été définies au niveau de l'entité (juridique). Les entités britanniques opérant dans le secteur du courtage dans le sous-secteur Autres assurances sont considérées comme formant une CGU, en raison du niveau d'intégration opérationnelle et de management commun.

La valeur recouvrable d'une CGU est évaluée à l'aide du modèle d'actualisation des flux de trésorerie des bénéfices futurs anticipés de la CGU. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle de flux de trésorerie dépendent de l'apport exprimant les différentes variables financières et économiques, y compris le taux d'intérêt sans risque dans un pays donné et une prime pour exprimer le risque inhérent de l'entité devant être évaluée.

Ces variables sont déterminées sur la base du jugement du management. Si l'entité est cotée en bourse, son cours boursier est également considéré comme un élément de l'évaluation.

La ventilation du goodwill et des dépréciations (en 2013, il n'y a pas eu de dépréciation) pour les principales unités génératrices de trésorerie au 31 décembre 2013 se présente comme suit.

Unité génératrice de trésorerie (CGU)	Montant du Goodwill	Dépréciations	Montant net	Segment	Méthode utilisée pour déterminer le montant recouvrable
Ageas (UK)	282,3	30,1	252,2	Royaume-Uni	Valeur actualisée
Millenniumbcp Ageas	168,3		168,3	Europe continentale	Valeur actualisée
Ageas Insurance Company Asia	290,4	100,3	190,1	Asie	Valeur actualisée
UBI Assicurazioni	92,2		92,2	Europe continentale	Valeur actualisée
Autres	23,7		23,7	Europe continentale / Belgique	Valeur actualisée
Total	**856,9**	**130,4**	**726,5**		

Ageas Insurance Company Asia

Le goodwill pour Ageas Insurance Company Asia s'élève à EUR 290,4 millions (2012 : EUR 303,6 millions). Le goodwill net après dépréciation s'élève à EUR 190,1 millions (2012 : EUR 198,8 millions). L'écart de montant entre 2013 et 2012 provient d'écarts de conversion entre l'Euro et le dollar Hong Kong. Le calcul de la valeur d'usage se fonde sur les dividendes attendus estimés sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas, couvrant une période de cinq ans. Le principal moteur du plan d'entreprise est le niveau des taux de croissance attendus étayé par des études de marché indépendantes. Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 3,5%, également dérivé de ces études. Le taux d'actualisation utilisé, soit 8,1%, se base sur un taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque de marché et le coefficient beta de 1,0 fourni par les professionnels de l'étude des données de marché. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépasse la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. En conséquence, le goodwill de cette CGU n'a pas été déprécié. Le résultat du test de dépréciation dépend de la capacité de paiement de dividendes d'Ageas Insurance Company Asia. Eu égard aux règles de solvabilité en vigueur à Hong Kong, cette capacité est très sensible aux mouvements des taux d'intérêt. Bien que le taux d'intérêt ait significativement crû durant l'année écoulée, un fort déclin du taux d'intérêt à long terme pourrait déclencher une dépréciation supplémentaire significative du goodwill.

En se fondant sur l'analyse de sensibilité des hypothèses pratiquées, le goodwill d'Ageas Insurance Company Asia ne serait pas encore déprécié dans le cas où le taux de croissance diminuerait de 3,3 points de pourcentage ou que le taux d'actualisation augmenterait de 2,6 points de pourcentage.

Millenniumbcp Ageas

Le goodwill publié pour Millenniumbcp Ageas s'élève à EUR 168,4 millions (2012 : EUR 168,4 millions). La valeur d'usage se fonde sur des dividendes attendus sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. Les plans d'entreprise prennent en compte la situation économique difficile au Portugal qui a entraîné un changement d'orientation des produits vie vers les produits non-vie. Les projections relatives aux flux de trésorerie sont également influencées par la reprise de réserves durant la période budgétaire couverte en raison de la diminution attendue de l'activité vie et de la reprise attendue de la marge de solvabilité liée à concurrence d'un niveau de 175%.

Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 2,0 points de pourcent, qui traduit une approche d'inflation attendue au Portugal. Le taux d'actualisation utilisé se fonde sur le taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque du marché et le coefficient bêta de 1,05, et s'élève à 10,8 points de pourcent. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. Par conséquent, le goodwill pour Millenniumbcp Ageas n'a pas été déprécié.

Suite à l'analyse de sensibilité portant sur les hypothèses, le goodwill pour Millenniumbcp Ageas ne serait pas déprécié si le taux de croissance baissait de 1,5 point de pourcent ou que le taux d'actualisation augmenterait de 1,0 point de pourcent.

UBI Assicurazioni

Le goodwill publié pour UBI Assicurazioni s'élève à EUR 92,2 millions (2012 : EUR 95,9 millions). Le calcul de la valeur d'usage se fonde sur des dividendes attendus, sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. Comme les plans d'entreprise se fondent sur une pénétration améliorée dans le canal de distribution d'UBI Banca et de nouveaux produits, l'horizon à cinq ans est considéré comme adéquat.

Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées à partir d'un taux de croissance de 2,5 points de pourcent, soit une approche de l'évolution attendue de l'inflation et du marché local pour le canal bancaire. Le taux d'actualisation se base sur le taux d'intérêt sans risque, le risque pays, la prime de risque du marché et le coefficient bêta de 1,1, et s'élève à 10,1 points de pourcent. Le test de dépréciation a donné comme résultat que le montant recouvrable dépassait la valeur comptable de la CGU, goodwill inclus. Par conséquent, le goodwill pour UBI Assicurazioni n'a pas été déprécié.

Suite à l'analyse de sensibilité portant sur les hypothèses, en cas de diminution du taux de croissance à long terme de 2,9 points de pourcent et d'augmentation du taux d'actualisation de 2,0 points de pourcent, le goodwill d'UBI Assicurazioni ne serait pas déprécié.

Activités de courtage au Royaume-Uni

Le goodwill des activités de courtage au Royaume-Uni (Kwik Fit Insurance Services et Castle Cover Limited) s'élève à EUR 282,3 millions (2012 : EUR 289,2 millions). Le goodwill net après dépréciation s'élève à EUR 252,2 millions (2012 : EUR 257,7 millions).

L'écart de montant entre 2013 et 2012 provient de différences de change entre l'euro et la livre sterling. Le calcul de la valeur d'usage se fonde sur les dividendes attendus, sur la base de plans d'entreprise approuvés par le management local et par le management d'Ageas couvrant une période de cinq ans. Les estimations postérieures à cette période ont été extrapolées en utilisant un taux de croissance de 2,0 points de pourcent, qui représente une approche d'inflation attendue.

Le taux d'actualisation utilisé, y compris un coefficient bêta de 1,0, est de 8,9 points de pourcent. Le résultat du test de dépréciation a montré que le montant recouvrable dépasse la valeur comptable de la CGU, goodwill compris. En raison de ce résultat positif, le goodwill n'a pas été déprécié.

Suite à l'analyse de sensibilité portant sur les hypothèses, en cas de diminution du taux de croissance à long terme de 1,3 point de pourcent et d'augmentation du taux d'actualisation de 1,0 point de pourcent, le goodwill des activités de courtage au Royaume-Uni ne serait pas déprécié.

Amortissement de la VOBA

Les charges d'amortissement attendues de la VOBA à partir de 2014 se présentent comme suit.

	Amortissements estimés de la VOBA
2014	34,4
2015	32,2
2016	31,3
2017	30,2
2018	29,1
Au-delà	181,3

25 Passifs d'assurance

Passifs vie

Des passifs d'assurance vie sont établis lors de la vente d'une police afin de s'assurer que des fonds suffisants soient réservés pour prendre en charge les sinistres futurs liés à cette police. Les passifs d'assurance vie comprennent :

- les passifs liés à des contrats d'assurance vie (voir 25.1)
- les passifs liés à des contrats de placement vie (voir 25.2)
- les passifs liés à des contrats en unités de compte (voir 25.3)

Passifs non-vie

- Les passifs non-vie découlent de contrats d'assurance non-vie (voir 25.4)

Les détails relatifs à ces passifs d'assurance sont présentés ci-après.

25.1 Passifs liés à des contrats d'assurance vie

Le tableau suivant présente le détail des passifs liés aux contrats d'assurance vie au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs pour prestations d'assurance futures	25.527,1	24.866,7
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	297,7	312,0
Comptabilité reflet	441,8	738,3
Avant éliminations	**26.266,6**	**25.917,0**
Eliminations	- 3,9	- 2,7
Brut	**26.262,7**	**25.914,3**
Réassurance	- 208,2	- 145,4
Net	**26.054,5**	**25.768,9**

Ci-dessous sont présentés les passifs liés à des contrats d'assurance vie (brut de réassurance et avant éliminations).

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**25.917,0**	**24.373,3**
Encaissement brut	2.331,3	2.587,3
Valeur temps	961,6	957,5
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 1.965,3	- 2.023,6
Transfert entre passifs	40,3	68,9
Écarts de conversion	- 59,1	- 25,0
Ajustements liés à la comptabilité reflet	- 296,5	718,8
Ajustements nets sur contrats groupe	- 15,6	- 35,9
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 647,1	- 704,3
Solde au 31 décembre	**26.266,6**	**25.917,0**

L'ajustement de comptabilité reflet provient de plus-values et moins-values latentes sur le portefeuille de placements, induites par la hausse des taux et des spreads (qui étaient en diminution en 2012). Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes de contrats en unités de compte. Les écarts de conversion découlent principalement de la baisse du dollar Hong Kong. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir section 25.3). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties incluses dans les contrats, et varie dès lors en fonction des volumes.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats d'assurance vie, n'était pas significatif en 2013 et 2012.

25.2 Passifs liés à des contrats de placement vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats de placement vie, au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Passifs pour prestations d'assurance futures	28.205,3	28.106,7
Passifs pour participations bénéficiaires des titulaires de polices	183,7	176,9
Comptabilité reflet	403,8	817,1
Brut	**28.792,8**	**29.100,7**
Réassurance		
Net	**28.792,8**	**29.100,7**

Les variations des passifs liés à des contrats de placement vie sont présentées ci-dessous.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**29.100,7**	**27.201,5**
Encaissement brut	2.343,9	2.840,2
Valeur temps	653,1	653,5
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 2.749,7	- 2.367,2
Transfert entre passifs	- 94,2	102,7
Écarts de conversion	- 0,4	- 0,5
Ajustements liés à la comptabilité reflet	- 413,3	778,9
Ajustements nets sur contrats groupe	29,9	- 1,5
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 77,2	- 106,9
Solde au 31 Décembre	**28.792,8**	**29.100,7**

L'ajustement de comptabilité reflet provient de plus-values et moins-values latentes sur le portefeuille de placements, induites par la hausse des taux et des spreads (qui étaient en diminution en 2012). Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes vers des contrats en unités de compte et d'autres types de contrat. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir section 25.3). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties incluses dans les contrats et varie dès lors en fonction des volumes.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats de placement vie, n'était pas significatif en 2013 et 2012.

25.3 Passifs liés à des contrats en unités de compte

Les passifs liés à des contrats en unités de compte se répartissent entre contrats d'assurance et contrats de placement comme suit.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Contrats d'assurance	1.795,4	1.625,7
Contrats de placement	12.374,6	12.141,3
Total	**14.170,0**	**13.767,0**

Le tableau suivant reprend les variations des passifs liés à des contrats d'assurance en unités de compte.

	2013	2012
Solde au 1er janvier	**1.625,7**	**1.486,1**
Encaissement brut	196,0	161,8
Variation de la juste valeur / de la valeur temps	49,4	55,0
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 74,3	- 88,2
Transfert entre passifs	- 8,9	- 15,9
Écarts de conversion	- 2,1	- 0,7
Ajustements nets sur contrats groupe	15,6	35,9
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 6,0	- 8,3
Solde au 31 décembre	**1.795,4**	**1.625,7**

Le tableau suivant reprend les variations des passifs liés à des contrats de placement en unités de compte.

	2013	2012
Solde au 1er Janvier	**12.141,3**	**11.337,7**
Encaissement brut	1.662,6	1.103,4
Variation de la juste valeur / de la valeur temps	736,8	1.688,3
Paiements dus à des rachats, échéances et autres	- 2.134,1	- 1.861,3
Transfert entre passifs	38,0	- 108,7
Écarts de conversion	- 29,2	- 10,8
Ajustements nets sur contrats groupe	- 29,9	1,5
Autres ajustements, y compris la couverture de risques	- 10,9	- 8,8
Solde au 31 décembre	**12.374,6**	**12.141,3**

Le transfert de passifs traduit essentiellement des mouvements internes entre différents types de contrat. Les écarts de conversion découlent principalement de la baisse du dollar Hong Kong. La rubrique Ajustements nets sur contrats groupe compense la même rubrique pour les contrats en unités de compte (voir sections 25.1 et 25.2). La rubrique Autres ajustements, y compris la couverture de risques, concerne surtout la consommation d'assurance et de risques actuariels pour les garanties complémentaires incluses dans les contrats.

25.4 Passifs liés à des contrats d'assurance non-vie

Le tableau suivant présente les détails des passifs liés à des contrats d'assurance non-vie, au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Réserves pour sinistres	5.808,5	5.595,5
Primes non acquises	1.715,5	1.832,1
Réserves pour participations bénéficiaires de titulaires de polices	7,4	7,9
Comptabilité reflet	63,8	100,8
Brut	**7.595,2**	**7.536,3**
Réassurance	- 547,0	- 522,6
Net	**7.048,2**	**7.013,7**

Les passifs de sinistres non-vie sont comptabilisés comme des sinistres survenus mais non encore réglés, et entrant en ligne de compte dans les passifs de sinistres en cours. En général, les entreprises d'assurance d'Ageas déterminent les passifs d'assurance par catégorie de produits, couverture et année, et prennent en compte des pronostics prudents - éventuellement actualisés – de paiements à effectuer sur les sinistres déclarés et des estimations de sinistres non déclarés. Les indemnités pour frais de sinistres et l'inflation sont également incluses. Les paiements sont généralement non actualisés. Toutefois, certains contrats en accidents et soins de santé (en particulier en accident du travail) sont par nature à long terme et leurs passifs sont calculés selon des techniques similaires à celles appliquées en vie, comprenant donc aussi les flux de trésorerie actualisés.

Les primes non acquises correspondent à la partie non expirée du risque, pour laquelle la prime a été reçue mais non encore acquise par l'assureur.

Les variations des passifs résultant de contrats d'assurance liés aux contrats d'assurance non-vie (brut de réassurance et avant éliminations) se présentent comme suit.

	2013		2012
Solde au 1er janvier	**7.536,3**		**6.203,9**
Acquisitions/cessions de filiales			797,2
Addition aux passifs de l'exercice en cours	3.114,9	3.085,1	
Sinistres payés de l'exercice en cours	- 1.468,9	- 1.500,2	
Variation des passifs de l'exercice en cours	1.646,0	1.584,9	
Addition aux passifs des exercices antérieurs	- 137,5	- 95,7	
Sinistres payés des exercices antérieurs	- 1.283,5	- 1.044,4	
Variation des passifs des exercices antérieurs	- 1.421,0	- 1.140,1	
	225,0		444,8
Variation des primes non acquises	- 88,7		- 47,9
Transfert entre passifs	3,6		2,7
Écarts de conversion	- 74,5		38,6
Comptabilité reflet	- 37,1		100,8
Autres variations	30,6		- 3,8
Solde au 31 décembre	**7.595,2**		**7.536,3**

La variation des passifs est marquée par l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited en 2012. La rubrique Autres variations reflète surtout des majorations de sinistres. Des ratios combinés en amélioration et l'ajustement de comptabilité reflet expliquent également les variations de passifs.

L'impact des variations des hypothèses utilisées pour mesurer les passifs liés aux contrats d'assurance non-vie n'était pas significatif en 2013 et 2012.

25.5 Tests de suffisance du passif d'assurance (Insurance Liability Adequacy Testing)

Chaque entité d'assurance au sein d'Ageas définit des passifs pour sinistres futurs et réserve des actifs pour honorer ces passifs. Pour ce faire, elle établit des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants publiés d'actifs, de passifs, de capitaux propres et de résultats dans l'année à venir. Ces estimations sont revues à chaque date de reporting à l'aide d'analyses statistiques basées sur des données historiques internes et externes.

Le niveau des passifs d'assurance est contrôlé à chaque date de reporting et requiert des augmentations de passifs ou des dépréciations sur les coûts d'acquisition différés (Deferred acquisition costs - DAC) ou la valeur actuelle des bénéfices futurs (VOBA) pour être immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat. La politique d'Ageas et ses processus de tests de suffisance de passif (Liability Adequacy Testing ou LAT) sont conformes aux dispositions des normes IFRS.

Ce test LAT est réalisé par chaque entité à chaque date de reporting.

Vie

En assurance vie, les tests sont effectués à un niveau légalement fongible (pool d'actifs). Ageas prend en considération les meilleures estimations de tous les flux de trésorerie contractuels, y compris les flux de trésorerie connexes comme les produits et charges d'investissement ou de réinvestissement. Ces hypothèses sont cohérentes au niveau interne avec celles utilisées pour la projection de leurs meilleures estimations de flux de trésorerie de passifs résultant de projections déterministes. La valeur actuelle de ces flux de trésorerie a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation sans risque. Toute insuffisance est immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Non-vie

Les tests sont effectués par groupes de produits homogènes en non-vie. Toute insuffisance est immédiatement comptabilisée en compte de résultat.

Les tests effectués à fin 2013 confirment l'adéquation des passifs comptabilisés.

En raison des incertitudes inhérentes aux techniques, hypothèses et données utilisées dans l'analyse statistique, il est impossible d'exclure entièrement le risque de voir la réalité dépasser le montant des passifs associés aux contrats d'assurance et d'investissement. Pour s'assurer que le risque d'incapacité à honorer ses obligations à l'égard de titulaires de police ou autres soit réduit à des niveaux extrêmement bas, Ageas conserve un complément de capitaux propres à des fins de solvabilité.

La variabilité relative des résultats attendus est d'autant plus réduite que les portefeuilles sont importants et diversifiés. Parmi les facteurs susceptibles d'augmenter le risque d'assurance, il convient de citer le manque de diversification des risques en termes de type et de montant, d'implantation géographique, de secteur, mais aussi de variations défavorables de l'environnement (telles que des modifications de dispositions légales, etc.) et d'événements extrêmes tels que des ouragans.

Le risque d'assurance peut être réduit par des facteurs d'atténuation, comme la réassurance. Ceci concerne, mais pas seulement, les événements météorologiques en Europe.

Récapitulatif des passifs d'assurance par secteur opérationnel

Le tableau ci-dessous présente un aperçu des passifs constitués par secteur opérationnel.

		Répartition des provisions techniques brutes non-vie:			Répartition des provisions techniques brutes vie:		
31 décembre 2013	Total non-vie	Primes non acquises	Comptabilité reflet	Sinistres en cours	Total vie	En unités de compte	Vie Garanti
Belgique	3.552,7	358,9	63,8	3.130,0	53.167,1	6.399,9	46.767,2
Royaume-Uni	3.322,2	1.106,3		2.215,9	153,3		153,3
Europe continentale	720,3	250,3		470,0	13.941,0	7.114,7	6.826,3
Asie					1.968,0	655,4	1.312,6
Éliminations					- 3,9		- 3,9
Total de l'assurance	**7.595,2**	**1.715,5**	**63,8**	**5.815,9**	**69.225,5**	**14.170,0**	**55.055,5**

		Répartition des provisions techniques brutes non-vie:			Répartition des provisions techniques brutes vie:		
31 décembre 2012	Total non-vie	Primes non acquises	Comptabilité reflet	Sinistres en cours	Total vie	En unités de compte	Vie Garanti
Belgique	3.405,7	355,4	100,8	2.949,5	52.702,5	6.035,2	46.667,3
Royaume-Uni	3.435,5	1.233,5		2.202,0	93,7		93,7
Europe continentale	695,1	243,2		451,9	14.138,0	7.165,1	6.972,9
Asie					1.850,5	566,7	1.283,8
Éliminations					- 2,7		- 2,7
Total de l'assurance	**7.536,3**	**1.832,1**	**100,8**	**5.603,4**	**68.782,0**	**13.767,0**	**55.015,0**

26 Certificats d'endettement

Les tableaux ci-dessous présentent les types de certificats d'endettement (EMTN) émis par Ageas ainsi que les montants dus au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Au coût amorti	34,9	97,3
A la juste valeur par le biais du compte de résultat	33,5	89,5
Total des certificats d'endettement	**68,4**	**186,8**

Suite aux changements intervenus dans la composition de l'ancien groupe Fortis en octobre 2008, tous les titres de dette sont en situation de défaut et immédiatement exigibles par leur détenteur à leur valeur nominale (il n'y a pas eu de violation des clauses relatives à l'endettement). Dès lors, les titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont valorisés au minimum à la valeur nominale. La valeur nominale des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'élève à EUR 32,8 millions au 31 décembre 2013 (2012 : EUR 89,5 millions). La valorisation des titres de dette détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat est basée sur le niveau 2. Ageas n'a consenti aucun nantissement sur des actifs dans le cadre d'éventuels certificats de dette.

Les certificats d'endettement en circulation au 31 décembre sur la base de leur échéance sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	2013	2012
2013		186,8
2014	68,4	
Total des certificats d'endettement	**68,4**	**186,8**

La diminution des certificats d'endettement durant l'année 2013 est principalement due à des remboursements.

27 Dettes subordonnées

Le tableau suivant présente le détail des dettes subordonnées au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
FRESH	1.250,0	1.250,0
- Hybrone	225,7	412,5
- Nitsh I		575,9
- Nitsh II		623,1
Ageas Hybrid Financing	225,7	1.611,5
Titres subordonnées perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Subordinated Notes)	392,9	
Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant (Fixed to Floating Rate Callable Subordinated Notes)	99,3	
Autres dettes subordonnées	43,9	54,0
Total des passifs subordonnés	**2.011,8**	**2.915,5**

27.1 FRESH

Le 7 mai 2002, Ageasfinlux S.A. a émis des instruments financiers sans date d'échéance, intitulés FRESH (titres hybrides, subordonnés et indexés, à taux flottant - Floating Rate Equity-linked Subordinated Hybrid capital securities) pour un montant total en principal d'EUR 1.250 millions, d'EUR 250.000 chacun. Les coupons relatifs à ces titres sont payables trimestriellement à terme échu, à un taux variable égal au taux EURIBOR à 3 mois + 135 points de base.

Les FRESH ont été émis par Ageasfinlux S.A., avec ageas SA/NV intervenant en tant que codébiteur. Le montant en principal des titres ne sera pas remboursé en espèces. Le seul recours des détenteurs des FRESH contre n'importe lequel des codébiteurs, concernant le montant en principal, est constitué par les 4,0 millions d'actions Ageas qu'Ageasfinlux S.A. a données en garantie, en faveur de ces détenteurs. Avant l'échange des FRESH contre des actions Ageas, ces actions Ageas ne sont pas assorties de droits de dividende ou de vote (le nombre publié d'actions Ageas en circulation au 31 décembre 2013 comprend déjà les 4,0 millions d'actions Ageas émises aux fins de cet échange).

En cas de non-paiement de dividende sur les actions Ageas, ou si le montant des dividendes déclarés est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances exceptionnelles, le paiement de coupons s'effectuera en application d'un mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM). Le mécanisme ACSM implique l'émission de nouvelles actions Ageas et leur remise aux détenteurs des FRESH. A ce jour, tous les coupons ont été payés en numéraire. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV de régler l'obligation ACSM, le règlement du coupon est reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions est restaurée. C'est en raison de ces caractéristiques que les FRESH sont traités comme éligibles au capital réglementaire d'Ageas.

Les FRESH n'ont pas de date d'échéance mais peuvent être échangés en actions Ageas au prix d'EUR 315 par action à la discrétion du détenteur. Les FRESH seront automatiquement échangés en actions Ageas si le prix de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 472,50 durant vingt jours consécutifs de cotation boursière.

27.2 Ageas Hybrid Financing

En 2006, Ageas a constitué une société ad hoc dénommée Ageas Hybrid Financing SA (AHF), qui a émis des titres super subordonnés perpétuels pari passu entre eux pour en investir le produit en instruments émis par des (anciennes) sociétés opérationnelles d'Ageas éligibles en termes de solvabilité pour ces entités. Les valeurs mobilières émises par AHF bénéficient d'un contrat de support et de garantie subordonnée conclu par ageas SA/NV.

En vertu de la convention de support, ageas SA/NV est tenue de fournir à AHF les fonds nécessaires pour lui permettre de payer le coupon pour chaque année pour laquelle Ageas déclare un dividende ou, à défaut, de payer le coupon via le mécanisme ACSM si les entités qui ont reçu les produits n'ont pas honoré le paiement de leurs coupons sur leurs prêts en espèces, suite au non-respect des niveaux de solvabilité minimale réglementaire applicables. Si Ageas devait se trouver en violation des niveaux minimums de solvabilité réglementaire ou si le total de l'actif consolidé s'avérait inférieur à la somme des passifs, hors passifs non considérés comme de la dette senior, ou si Ageas Hybrid Financing SA le décide, le paiement du coupon en espèces serait remplacé par un règlement via le mécanisme ACSM.

AHF a émis EUR 500 millions des titres dénommés « Hybrone » en 2006 à un taux d'intérêt de 5,125% jusqu'au 20 juin 2016 et au taux EURIBOR à 3 mois + 200 points de base par la suite. Le produit de ces titres a été reprêté à AG Insurance. En mars 2013, AHF a lancé une offre sur les titres en circulation à un prix de 91% ; l'acceptation finale de cette offre s'est établie à EUR 163,6 millions. Le prêt à AG Insurance a été réduit du même montant. Certaines filiales d'Ageas ont investi en titres Hybrone ; globalement avec l'offre, cela représente au 31 décembre 2013 un encours auprès de titulaires externes d'EUR 225,7 millions. La première date de rachat des titres Hybrone restants est le 20 juin 2016.

En 2008, la société AHF a émis USD 750 millions de titres appelés NITSH I à un taux d'intérêt de 8,25%. Le produit de cette émission a été reprêté à BNP Paribas Fortis SA/NV. BNP Paribas Fortis SA/NV a racheté le prêt à la première date de rachat (le 27 août 2013) ; AHF a à son tour racheté les titres NITSH I à la première date de rachat, le 27 août 2013, également. En conséquence, les titres ont cessé d'exister.

Les titres NITSH II à 8%, représentant EUR 625 millions, ont également été émis en 2008. Le produit de cette émission a été reprêté en partie à AG Insurance et en partie à BNP Paribas Fortis SA/NV. Les deux parties ont indiqué leur intention de racheter ces prêts à la première date de rachat, le 3 juin 2013 ; AHF a, à son tour, informé les détenteurs des titres, le 21 mars 2013, qu'elle rachèterait ses titres le 3 juin 2013. Au 30 juin 2013, ces titres avaient dès lors cessé d'exister.

Titres subordonnés perpétuels « Fixed Rate Reset Perpetual Surbordinated Notes »

Le 21 mars 2013, AG Insurance a émis USD 550 millions de titres subordonnés perpétuels (Fixed Rate Reset Perpetual Surbordinated Notes) à un taux de 6,75%. Il s'agit d'obligations directes, non garanties et subordonnées d'AG Insurance, de même niveau que les autres passifs subordonnés d'AG Insurance. Elles sont cotées à la Bourse de Luxembourg. Elles sont remboursables, à la discrétion d'AG Insurance, en tout ou en partie, à la première date de rachat (mars 2019) or à toute autre date de paiement d'intérêts ultérieure.

Obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant

Le 18 décembre 2013, AG Insurance a encore émis EUR 450 millions d'obligations subordonnées remboursables par anticipation à taux fixe puis flottant, échéant en 2044.

Les obligations seront adossées à un taux d'intérêt de 5,25% par an, payable annuellement, jusqu'à leur premier call de juin 2024, et porteront à compter de cette date un intérêt à taux flottant supérieur de 4,136% par an au taux Euribor à trois mois, payable trimestriellement.

Les obligations prévoient une option de call trimestrielle par AG Insurance à compter de juin 2014 ainsi que le report facultatif ou obligatoire des intérêts dans certaines circonstances. Les obligations seront prises en compte dans le calcul de la marge de solvabilité disponible sous le régime européen actuellement en vigueur pour les entreprises d'assurance en matière de capital réglementaire (Solvency I).

Les obligations ont été souscrites par ageas SA/NV et BNP Paribas Fortis SA/NV. Les conditions préalables prévues dans un accord de souscription avec ageas SA/NV et BNP Paribas Fortis SA/NV devaient être remplies. Une demande a été adressée à la Bourse de Luxembourg afin que les obligations soient officiellement admises à la cote de la Bourse de Luxembourg et à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.

27.3 Autres dettes subordonnées

Le poste des "Autres dettes subordonnées" d'EUR 43,9 millions au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 54,0 millions) comprend un prêt subordonné perpétuel d'un montant d'EUR 41,0 millions émis par Tesco Underwriting et souscrit par Tesco Bank.

28 Emprunts

Le tableau suivant présente les détails des emprunts au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Opérations de mise en pension	1.184,7	908,2
Prêts	762,1	782,9
Dettes envers les banques	**1.946,8**	**1.691,1**
Fonds des réassureurs	81,0	96,1
Dettes de contrats de location-financement	22,8	27,6
Autres emprunts	313,1	153,2
Total des dettes	**2.363,7**	**1.968,0**

La hausse des opérations de mise en pension est surtout due à l'augmentation des volumes d'instruments assortis d'un taux flottant à financer. La hausse dans la rubrique Autre emprunts est principalement due à l'émission d'un nouvel emprunt en Asie.

Ageas a donné en nantissement des titres obligataires pour une valeur comptable d'EUR 1.256,5 millions (2012 : EUR 975,7 millions) en couverture d'opérations de mise en pension. En outre, de l'immobilier a été donné en gage comme garantie de prêts et autres pour une valeur comptable d'EUR 391,5 millions (2012 : EUR 396,6 millions).

La valeur comptable des emprunts est une approximation raisonnable de leur juste valeur dans la mesure où les échéances des contrats sont inférieures à un an (mises en dépôt) et/ou les contrats portent un taux flottant (prêts bancaires). En conséquence, la juste valeur se fonde sur des données de marché observables (niveau 2).

Durée contractuelle des dépôts auprès des banques

La durée contractuelle des dépôts auprès des banques se présente comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
2013		44,4
2014	19,9	
Total des dépôts	**19,9**	**44,4**

Dettes de contrats de location-financement

Les dettes de contrats Ageas de location-financement se présentent comme suit.

	2013		2012	
	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Valeur actualisée des paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Paiements minimaux liés à des contrats de location-financement	Valeur actualisée des paiements minimaux liés à des contrats de location-financement
Jusqu'à 3 mois	0,8	0,5	1,3	0,9
De 3 mois jusqu'à un an	1,6	1,0	4,4	2,8
D'un an jusqu'à 5 ans	8,4	4,9	9,3	5,6
Plus de 5 ans	57,6	16,4	60,0	18,3
Total	**68,4**	**22,8**	**75,0**	**27,6**
Charges financières futures	45,6		47,4	

Autres

Les autres emprunts, excepté les dettes de contrats de location-financement, sont classés par durée résiduelle, comme suit.

	2013	2012
Jusqu'à 3 mois	4,0	0,9
De 3 mois jusqu'à un an	82,9	14,3
D'un an jusqu'à 5 ans	25,8	89,9
Plus de 5 ans	191,1	40,4
Total	**303,8**	**145,5**

29 Impôts exigibles et différés

Les actifs et passifs d'impôts différés au 31 décembre se présentent comme suit.

	État de la situation financière		Compte de résultat	
	2013	2012	2013	2012
Actifs d'impôts différés liés à :				
Placements (disponibles à la vente)		85,9	- 91,7	3,0
Immeubles de placement	20,5	11,6	8,9	- 7,8
Immobilisations corporelles	36,3	47,1	- 10,7	3,0
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	5,9	6,2	- 0,2	- 0,4
Réserves pour sinistres et polices d'assurance	428,8	784,8	- 104,1	4,4
Provisions pour pensions et avantages postérieurs à l'emploi	139,9	90,1	68,2	- 0,8
Autres provisions	12,6	8,4	1,4	1,2
Charges à imputer et produits à reporter	0,2	1,5	- 1,2	- 1,1
Pertes fiscales non utilisées	141,8	140,2	- 6,6	- 122,5
Autres	48,4	127,3	- 76,2	- 47,5
Actifs d'impôts différés bruts	**834,4**	**1.303,1**	**- 212,2**	**- 168,5**
Actifs d'impôts différés non reconnus	- 99,4	- 91,1	0,6	0,9
Actifs d'impôts différés nets	**735,0**	**1.212,0**	**- 211,6**	**- 167,6**
Passifs d'impôts différés liés à :				
Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions (actifs)	0,1	0,5	0,5	1,4
Placements (disponibles à la vente)	1.172,6	1.726,3	91,5	- 2,7
Placements en unités de compte	1,9	3,4	1,5	- 0,7
Immeubles de placement	82,1	122,2	26,0	1,3
Créances sur la clientèle	1,5	1,4	- 0,2	1,6
Immobilisations corporelles	184,0	178,9	- 5,1	10,4
Immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill)	128,0	130,4	2,4	12,1
Autres provisions	7,7	2,8	- 4,8	- 1,3
Coûts d'acquisition de polices différés	47,0	61,6	13,7	- 3,4
Charges différées et produits courus	1,4	1,5		0,1
Réserves réalisées non imposables	64,3	39,9	- 24,4	2,5
Option d'achat sur actions BNP Paribas		79,5	79,5	37,0
Autres	88,0	102,8	15,6	- 2,7
Total des passifs d'impôts différés	**1.778,6**	**2.451,2**	**196,2**	**55,6**
Produits (charges) d'impôts différés			**- 15,4**	**- 112,0**
Impôts différés nets	**- 1.043,6**	**- 1.239,2**		

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit légal de compensation des actifs d'impôts exigibles par les passifs d'impôts exigibles, qu'ils concernent les mêmes autorités fiscales. Les montants dans l'état de la situation financière après compensation se présentent comme suit.

	2013	2012
Actifs d'impôts différés	80,4	171,7
Passifs d'impôts différés	1.124,0	1.410,9
Impôts différés nets	**- 1.043,6**	**- 1.239,2**

Au 31 décembre 2013, EUR 867,5 millions concernant des impôts reportés et EUR 36,0 millions concernant des impôts exigibles ont été imputés aux capitaux propres (2012 : EUR 1.075,5 millions et EUR 95,0 millions respectivement imputés aux capitaux propres).

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le bénéfice imposable futur sera suffisant pour utiliser les actifs d'impôts différés. Des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés sur des pertes fiscales (reconnues) non utilisées et sur des crédits d'impôts inutilisés pour une valeur fiscale estimée d'EUR 45,2 millions (2012 : EUR 128,7 millions) tandis que de tels éléments n'ont pas été comptabilisés à concurrence d'EUR 4.875 millions (2012 : EUR 4.723 millions). Sur le total des pertes fiscales, un montant de taxe estimé à EUR 4.071,6 millions peut être reporté indéfiniment tandis qu'un montant estimé d'EUR 848,6 millions viendra à échéance dans les huit ans, le montant expirant chaque année dépendant de l'année d'origine.

L'essentiel de la position en pertes fiscales (reconnues) reportées trouve son origine dans la liquidation de Brussels Liquidation Holding (l'ancienne Fortis Brussels, la société qui détenait l'ensemble des activités bancaires de Fortis). Du point de vue fiscal, la perte sur la vente de Fortis Brussels ne s'est matérialisée qu'au moment de la liquidation.

Les actifs d'impôts différés qui dépendent de futurs bénéfices imposables supérieurs aux bénéfices provenant de la reprise d'écarts fiscaux temporaires existants s'élèvent à EUR 44,1 millions (2012 : EUR 50,1 millions) et ont été comptabilisés en prenant pour hypothèse que les revenus imposables générés à l'avenir seront suffisants pour utiliser ces actifs d'impôts différés.

30 RPN(I)

La RPN(I) est un instrument financier qui donne lieu à des paiements trimestriels, à ou de BNP Paribas Fortis SA/NV.

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis des titres CASHES en 2007, avec ageas SA/NV comme codébiteur. Les CASHES sont des titres convertibles en actions Ageas à un prix fixé d'avance d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV et ageas SA/NV faisaient à l'époque partie du groupe Fortis et ont mis en place un système de Relative Performance Note, destiné à atténuer la volatilité comptable sur les actions Ageas et sur la juste valeur des CASHES dans les livres de BNP Paribas Fortis SA/NV. Lors de la scission de Fortis en 2009, BNP Paribas Fortis SA/NV et Ageas ont convenu de payer un intérêt sur un montant de référence défini dans le cadre de cette Relative Performance Note. Le paiement d'intérêts trimestriel est valorisé comme un instrument financier et appelé RNP(I).

La RPN(I) existe dans la mesure où les titres CASHES restent dans le marché. A l'origine, en 2007, 12.000 titres CASHES ont été émis. Ageas a conclu un accord avec BNP Paribas en février 2012, en vertu duquel Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas, qui a lancé une offre sur les CASHES à un prix de 47,5% et converti 7.553 titres CASHES présentés en actions Ageas sous-jacentes, déclenchant ainsi l'annulation pro rata du passif RPN(I). Après la conversion, il reste 4.447 CASHES en circulation.

Montant de référence et intérêts payés

Le montant de référence se calcule comme suit :

- la différence entre les EUR 3.000 millions émis au pair comptable et la valeur de marché des CASHES telle que cotée à la Bourse de Luxembourg, moins ;
- la différence entre EUR 2.350 millions et la valeur de marché de 12,53 millions d'actions Ageas dans lesquelles l'instrument se convertit, multipliée par
- le nombre résiduel de titres CASHES (4.447/12.000=37,06%).

Les paiements d'intérêts trimestriels se font au Euribor à trois mois plus 20 points de base sur le montant de référence moyen du trimestre. Si le montant de référence est positif, BNP Paribas Fortis SA/NV paie des intérêts à Ageas. S'il est négatif, c'est Ageas qui paie des intérêts à BNP Paribas Fortis SA/NV.

Garantie de l'État

L'État belge a émis une garantie d'État sur les intérêts au titre de la RPN(I) payés par Ageas, au bénéfice de BNP Paribas Fortis SA/NV. Pour cette garantie, Ageas paie à l'État belge une prime s'élevant à 70 points de base par an sur le montant de référence tel que calculé chaque jour de cotation. Ageas a également donné à l'État belge un gage sur 14% des actions d'AG Insurance, comme recours pour le cas où Ageas serait en défaut de paiement des intérêts.

Juste valeur – notion de règlement et de transfert

Règlement

L'IAS 39 définit la juste valeur comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Transfert

L'IFRS 13 a modifié cette définition. Désormais, la juste valeur se définit comme le prix qui serait perçu à l'occasion de la vente d'un actif, ou le prix qui serait payé pour transférer une dette, dans le cadre d'une opération conclue à des conditions normales par des intervenants de marché, à la date d'évaluation. Il s'agit explicitement d'un prix de sortie et non plus d'un règlement dans le contexte d'un passif financier mais plutôt d'un prix payé pour transférer un passif. Dès lors, la juste valeur d'un passif doit être déterminée en utilisant la notion de transfert. A cette fin, il faut se baser sur des cours de marché pour le transfert de passifs identiques ou similaires, s'ils sont disponibles. Lorsque ces cours ne sont pas disponibles et que le passif est détenu comme actif par une autre entité, le passif doit être évalué du point de vue de l'intervenant de marché qui détient l'actif.

Changement de notion

Conformément à l'IAS 39, Ageas utilisait une notion de règlement pour valoriser le passif de la RNP(I) ; le passif s'élevait à EUR 165 millions au début de l'année. Avec l'entrée en vigueur de l'IFRS 13, Ageas a revu la méthode de valorisation du passif de la RNP(I) et décidé qu'une valorisation fondée sur une notion de transfert était plus appropriée. Le montant de référence de la RNP(I) est désormais utilisé à des fins de valorisation. Le montant de référence s'élevait à EUR 246 millions au début de l'année et sur l'impact négatif d'EUR 205 millions, un montant d'EUR 81 millions s'explique par le changement de méthodologie.

Le montant de référence de la RPN(I) évolue en fonction du cours des CASHES et de l'action Ageas : chaque hausse de 1% du cours des CASHES, exprimée en pourcentage de sa valeur au pair, entraîne une augmentation d'EUR 11 millions de la valeur de référence, tandis que chaque hausse d'EUR 1,00 du cours de l'action Ageas entraîne une baisse d'EUR 5 millions du montant de référence.

L'augmentation à EUR 370 millions du montant de référence s'explique par un impact négatif additionnel d'EUR 124 millions provenant de la hausse du cours des CASHES de 53,07% à 67,88% durant l'année 2013, qui n'a été que partiellement compensée par la hausse du cours de l'action Ageas, passé d'EUR 22,12 à EUR 30,95 sur la même période.

31 Intérêts courus et autres passifs

Les intérêts courus et autres passifs se présentent comme suit au 31 décembre.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits différés	96,3	57,3
Chartes d'intérêts courues	46,2	93,7
Autres charges courues	132,6	151,9
Produits dérivés détenus pour des besoins de couverture	37,6	31,6
Passifs des régimes à prestations définies	376,2	419,1
Autres avantages postérieurs à l'emploi	91,6	93,5
Indemnités de fin de contrat de travail	10,7	14,7
Autres prestations à long terne accordées au personnel	12,4	13,1
Autres prestations à court terne accordées au personnel	88,4	90,6
Dettes commerciales	192,1	186,2
Dettes envers les agents, preneurs d'assurance et intermédiaires	474,3	505,0
TVA et autres impôts à payer	145,7	140,3
Dividendes à payer	22,4	27,1
Dettes envers les réassureurs	109,4	27,4
Dérivés détenus à des fins de transaction	5,5	0,3
Autres passifs	342,4	403,3
Total	**2.183,8**	**2.255,1**

Une information plus détaillée sur les passifs liés à des avantages du personnel est présentée à la note 9 – Avantages du personnel.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont valorisés selon une évaluation de niveau 2 (données observables sur des marchés actifs). Les achats et ventes d'actifs financiers requérant une livraison dans les délais prévus par une réglementation ou par les conventions du marché sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle Ageas devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La rubrique Autres passifs inclut les dettes liées au règlement de transactions sur titres, la trésorerie reçue en attente d'affectation aux placements et des petites dépenses à payer.

32 Provisions

Les provisions sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice, en tenant compte de l'opinion des conseillers juridiques et fiscaux. Le moment des sorties de trésorerie relatives à ces provisions est par nature incertain étant donné le caractère imprévisible de l'issue et des délais de règlement des litiges.

Les provisions ont évolué comme suit durant l'exercice.

	2013	2012
Au 1er janvier	**69,1**	**2.403,4**
Acquisitions/cessions de filiales		5,0
Dotations aux provisions	- 2,3	26,7
Reprises des provisions non utilisées		- 2.362,5
Utilisations des provisions au cours de l'exercice	- 21,5	- 3,5
Écarts de conversion	- 0,3	
Au 31 décembre	**45,0**	**69,1**

En 2010, Ageas a constitué une provision, d'un montant d'EUR 2.362 millions pour les litiges qui l'opposent à l'État néerlandais (voir aussi note 46 – Variation des dépréciations). Ces litiges découlent de divergences d'interprétation sur les termes et conditions de la vente de Fortis Bank Nederland, de Fortis Verzekeringen Nederland et de Fortis Corporate Insurance par Ageas à l'État néerlandais en octobre 2008. L'État néerlandais estime, sur la base des documents de synthèse des conditions sous-jacentes à la vente :

- être propriétaire d'un recours d'EUR 2 milliards à l'encontre d'ABN AMRO Bank N.V. dans le cadre de la conversion des Mandatory Convertible Securities (MCS) (cf. également la note 20 – Réassurance et autres créances) ;
- être le propriétaire d'un recours d'EUR 362 millions à l'encontre de FCC/ABN AMRO dans le cadre de la transaction FCC (cf. également la note 20 – Réassurance et autres créances) ;
- avoir droit à une somme d'EUR 885 millions relative à une garantie en capital incluse dans les documents juridiques relatifs à la vente (cf. la note 51 – Passifs éventuels).

Le 28 juin 2012, ageas SA/NV et ageas N.V. (« Ageas »), et ABN AMRO Group N.V. et ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO ») ont réglé le contentieux judiciaire relatif à ABN AMRO Capital Finance Ltd (anciennement Fortis Capital Company Ltd. ou FCC) et aux MCS.

Ce règlement a aussi mis un terme à tous les litiges pendants entre l'Etat néerlandais et Ageas dans le cadre des transactions en actions qui ont débouché sur la reprise des activités néerlandaises de l'ancien groupe Fortis par l'Etat néerlandais le 3 octobre 2008. NL Financial Investments, l'actionnaire majoritaire d'ABN AMRO a cosigné l'accord au nom de l'Etat néerlandais. Le règlement a donné lieu à un paiement unique en espèces par ABN AMRO à Ageas d'EUR 400 millions, le 29 juin 2012. Suite à ces transactions, la provision d'EUR 2.362 millions relative aux litiges avec l'Etat néerlandais a été reprise.

Le montant des demandes originales d'EUR 2.362 millions, a, après déduction du montant du règlement d'EUR 400 millions, été comptabilisé dans une rubrique spécifique du compte de résultat consolidé. Ce montant est compensé par la reprise de la provision d'EUR 2.362 millions afférente aux litiges avec l'Etat néerlandais (voir note 20 – Réassurance et autres créances), ce qui a donné un bénéfice d'EUR 400 millions en 2012.

33 Passif lié à l'option de vente émise sur actions AG Insurance détenue par BNP Paribas Fortis SA/NV

Dans les États financiers consolidés de 2008, Ageas a communiqué que, le 12 mars 2009, un accord avait été conclu sur la vente de 25% + 1 action d'AG Insurance à Fortis Banque (désormais dénommée BNP Paribas Fortis SAN/NV) pour un montant d'EUR 1.375 millions. Cet accord a été approuvé par les assemblées générales d'Ageas de mai 2009. Dans le cadre de cette transaction, Ageas a consenti à Fortis Banque une option de vente en vue de la revente à Ageas de la participation acquise dans AG Insurance, durant une période de six mois débutant le 1er janvier 2018.
En conséquence, Ageas a conclu que l'exercice de l'option de vente était inconditionnel. Conformément à l'IAS32, Ageas est tenue de comptabiliser un passif financier en valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente estimé en 2018. Ce passif financier est indiqué dans une rubrique séparée (Passif lié à l'option de vente émise sur PNC) dans l'état de la situation financière. En outre, le passif est inclus dans le Compte général car il concerne Ageas Insurance International N.V., (la société mère d'AG Insurance).

Plus spécifiquement, les règles IFRS contraignent Ageas à comptabiliser une passif même si :

- l'option de vente n'a pas été exercée ;
- il n'y pas d'indication que BNP Paribas Fortis SA/NV envisage d'exercer l'option dans le cadre de l'actuelle collaboration stratégique ;
- le prix d'exercice à la juste valeur est inférieur à la valeur d'actif nette.

La contrepartie de ce passif est un amortissement de la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sous-jacente à l'option. La différence entre la valeur de la participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur du passif est ajoutée à la rubrique « Autres réserves » incluse dans les capitaux propres.

Les variations ultérieures de la juste valeur du passif lié à l'option de vente seront comptabilisées sous Autres réserves.

Si l'option est exercée en 2018, le passif sera réglé par un paiement en espèces d'Ageas à BNP Paribas Fortis SA/NV, par lequel Ageas réacquerra 25% + 1 action d'AG Insurance. Mais si l'option arrive à échéance sans être exercée, le passif sera extourné de Participations ne donnant pas le contrôle et Autres réserves.

Tant que l'option n'a pas été exercée, les résultats du compte de résultat consolidé relatif à la participation ne donnant pas le contrôle (la part de 25% + 1 action d'AG Insurance) sont comptabilisés sous Participations ne donnant pas le contrôle.

Valorisation

Jusqu'au premier semestre 2012, Ageas évaluait le passif à la valeur actualisée de la contrepartie qui serait à payer au moment du règlement. Le montant actualisé était établi par une évaluation de niveau 3 se fondant sur :

- les multiplicateurs de marché actuels pour les compagnies d'assurance ;
- une hausse de la croissance de 5,5% basée sur le taux de rendement attendu de 11% et un rendement sur dividende de 50% ;
- un taux d'actualisation de 10%.

En revanche, au troisième trimestre 2012, Ageas a revu la méthode d'évaluation de ce passif, en concertation avec une banque d'investissement, car il a été estimé que les variations des multiplicateurs de marché appliqués n'évoluaient pas en phase avec les variations de la valeur comptable.

Ageas a estimé plus approprié d'utiliser à l'avenir la valeur intrinsèque de l'activité vie d'AG Insurance et un modèle de flux de trésorerie actualisés pour non-vie. La méthode d'évaluation appliquée se fonde sur la valeur intrinsèque à long terme, incluant :

- des multiplicateurs de valeur intrinsèque actuels pour les compagnies d'assurance vie ;
- une croissance de la valeur basée sur un taux de rendement attendu de 11% sur la valeur intrinsèque et un rendement sur dividende de 75% pour 2013 et de 75% les années ultérieures;
- un taux d'actualisation de 10%.

Sur la base de ces hypothèses, la valeur nette actualisée du passif est d'EUR 1.255 millions au 31 décembre 2013 (31 décembre 2012 : EUR 997 millions). Les sensibilités suivantes ont été calculées.

Taux d'actualisation	+1 % point	- 1 % point
Valeur du passif	1.211	1.302
Impact relatif	-3,5%	3,7%

Prix basé sur l'Embedded Value	+10 %	-10 %
Valeur du passif	1.358	1.162
Impact relatif	8,2%	-7,4%

Taux de croissance	+1 % point	-1 % point
Valeur du passif	1.297	1.215
Impact relatif	3,3%	-3,2%

34 Dérivés

Les dérivés utilisés par les filiales sont conformes aux obligations réglementaires pertinentes et aux directives internes d'Ageas. Les dérivés sont utilisés pour gérer les risques de marché et d'investissement. En particulier, les filiales gèrent les expositions aux risques dans leurs portefeuilles d'investissement sur la base de seuils et d'objectifs généralement applicables. Le but essentiel de ces instruments est de constituer une couverture contre les mouvements de marché défavorables pour une sélection de titres ou une partie de portefeuille. Plus spécifiquement Ageas utilise sélectivement des instruments dérivés financiers comme les swaps, les options et les forwards pour réaliser des couvertures contre les variations de taux de change et de taux d'intérêt dans son portefeuille de placements. Les contrats sur taux d'intérêts constituent 68% du total du portefeuille de dérivés au 31 décembre 2013 (68% en 2012).

Les principaux instruments de couvertures sont les contrats de forwards sur actions, les options sur actions, les dérivés de crédit sur transfert de rendement (total return swaps ou TRS), les swaps de taux d'intérêt, les forwards de taux d'intérêt, les swaps de devises et les forwards de devises. Les instruments de couverture peuvent être prévus pour des transactions individuelles (micro-couverture) ou pour un portefeuille d'actifs ou de passifs similaires (couverture de portefeuille). Ageas est tenu d'évaluer si les critères de la comptabilité de couverture sont rencontrés, en particulier si les relations de couverture sont très efficaces pour neutraliser les variations de justes valeurs ou de flux de trésorerie entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. En outre, les couvertures doivent être dûment documentées. Toutes les relations de couverture doivent être approuvées dès leur mise en place afin d'assurer que les exigences de couvertures soient remplies et que la documentation relative aux couvertures soit complète. Si la relation de couverture formelle ne peut être établie ou s'avère excessive, les dérivés sont comptabilisés comme détenus à des fins de transaction.

Contrats sur taux de change

Les futures sont des contrats dont le règlement se fait à un cours et à une date future spécifiés, qui sont négociables dans un marché organisé. Les forwards sont des contrats de gré à gré, dont le règlement intervient à une date future spécifiée à un prix négocié à l'avance. Au niveau consolidé, les futures et forwards sur taux de change constituent, fin 2013, 66% des instruments dérivés sur taux de change (sur la base des montants notionnels au 31 décembre 2013) contre 76% fin 2012. Les contrats de futures et forwards sont détenus principalement pour couvrir le risque de change sur des actifs libellés en devises, et ont diminué d'EUR 1.055 millions en 2012 à EUR 687 millions en 2013, en raison du repli de la position en prêts commerciaux libellés en USD.

Ageas a conclu des swaps de taux de change pour un montant d'EUR 348 millions, pour couvrir son risque de change lié aux flux de trésorerie provenant d'obligations libellées en USD.

Contrats sur taux d'intérêt

Les montants notionnels des contrats sur taux d'intérêt ont diminué d'EUR 3.045 millions en 2012 à EUR 2.491 millions en 2013, avec une valeur de marché respectivement d'EUR 6 millions (actif net) et d'EUR 38 millions (passif net).

Le portefeuille d'options constitue la majeure partie des contrats sur taux d'intérêt et s'élève à EUR 1.252 millions (valeur de marché EUR 3 millions) en 2013, et à EUR 2.096 millions en 2012 – représentant respectivement 50% et 69%. La diminution de valeur est due à la venue à échéance d'une partie du portefeuille d'options en 2013.

Les contrats de swaps sont des accords entre deux parties d'échanger des séries de flux de trésorerie contre d'autres flux de trésorerie. Les paiements interviennent sur la valeur notionnelle des swaps. Ageas utilise les swaps de taux d'intérêt au premier chef pour gérer les flux de trésorerie provenant d'intérêts reçus ou payés et les contrats de swaps de monnaies étrangères pour gérer les flux de trésorerie en devises (voir Contrats sur taux de change).

Au 31 décembre 2013, les swaps de taux d'intérêt représentent 29% du total des contrats sur taux d'intérêt, avec un montant notionnel d'EUR 731 millions contre EUR 949 millions en 2012 (31%).

Contrats sur indices

Le portefeuille de dérivés sur indices comprend essentiellement des puts et des calls. Il s'agit de contrats d'options donnant au vendeur (puts) ou à l'acheteur (calls) le droit d'exercer une option et de vendre ou acheter des actions ou indices au prix d'exercice. Il représente une valeur notionnelle totale d'EUR 10 millions en 2012 (valeur de marché : EUR 4 millions) et il a diminué à zéro au 31 décembre 2013 (valeur de marché : EUR 0 millions).

Dérivés détenus à des fins de transaction

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Juste valeur			Juste valeur		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
Contrats sur devises						
Forwards et futures	5,2	0,1	687,0	19,3	0,4	1.055,6
Swaps		0,9	0,9			
Total	**5,2**	**1,0**	**687,9**	**19,3**	**0,4**	**1.055,6**
Contrats sur taux d'intérêts						
Swaps	3,6	4,5	402,2	8,9		624,1
Options	1,6		1.170,0	1,3		2.014,0
Total	**5,2**	**4,5**	**1.572,2**	**10,2**		**2.638,1**
Contrats sur actions et indices						
Options et warrants	0,0			3,2		10,6
Total	**0,0**			**3,2**		**10,6**
Autres	**4,0**		**119,4**	**3,1**		**68,5**
Solde au 31 décembre 2013	**14,4**	**5,5**	**2.379,5**	**35,8**	**0,4**	**3.772,8**
Juste valeur sur base de données de marché observables	3,7	1,0		6,3		
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	10,7	4,5		29,5	0,4	
Total	**14,4**	**5,5**		**35,8**	**0,4**	
De gré à gré (OTC)	14,4	5,5	2.379,5	35,8	0,4	3.772,8
Total	**14,4**	**5,5**	**2.379,5**	**35,8**	**0,4**	**3.772,8**

Dérivés de couverture

	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Juste valeur			Juste valeur		
	Actifs	Passifs	Montant notionnel	Actifs	Passifs	Montant notionnel
Contrats sur devises						
Swaps de taux d'intérêt et de devises	0,3	3,7	347,1	0,9	3,4	325,0
Total	**0,3**	**3,7**	**347,1**	**0,9**	**3,4**	**325,0**
Contrats sur taux d'intérêts						
Forwards et futures		14,4	507,6			
Swaps	0,1	19,5	329,0		28,1	324,7
Options	1,1		82,2	0,7		82,2
Total	**1,2**	**33,9**	**918,8**	**0,7**	**28,1**	**406,9**
Solde au 31 décembre 2013	**1,5**	**37,6**	**1.265,9**	**1,6**	**31,5**	**731,9**
Juste valeur déterminée par des modèles d'évaluation	1,5	37,6		1,6	31,5	
Total	**1,5**	**37,6**		**1,6**	**31,5**	
De gré à gré (OTC)	1,5	37,6	1.265,9	1,6	31,5	731,9
Total	**1,5**	**37,6**	**1.265,9**	**1,6**	**31,5**	**731,9**

Les dérivés sont valorisés selon une estimation de niveau 2 (données de marché observables sur des marchés actifs).

35 Engagements

Les engagements reçus et donnés se présentent comme suit au 31 décembre.

Engagement	2013	2012
Engagements reçus		
Lignes de crédit	271,5	271,5
Autres engagements liés à des crédits	1,7	1,7
Suretés et garanties reçues	4.048,3	3.990,8
Autres droits hors bilan	5,9	
Droits et engagements liés à des assurances	14,6	14,5
Total reçu	**4.342,0**	**4.278,5**
Engagements donnés		
Garanties, lettres de crédit financières et lettres de crédit de bonne fin	114,4	45,8
Lignes de crédit	438,8	375,7
Disponibles	-117,6	-102,3
Utilisées	321,2	273,4
Suretés et garanties données	1.683,6	1.397,6
Actifs et créances donnés en gage	618,3	651,8
Droits et engagements en capital	126,3	244,4
Autres engagements hors bilan	446,7	472,2
Total donné	**3.310,5**	**3.085,2**

La majeure partie des engagements reçus consiste en des sûretés et garanties reçues sur des prêts hypothécaires résidentiels et, dans une moindre mesure, sur des prêts à des assurés ou des prêts commerciaux.

Les engagements donnés comprennent une forte proportion de sûretés et garanties données (EUR 1.684 millions), principalement dans le cadre d'accords de mise en pension, d'actifs et de créances donnés en gage (EUR 618 millions) et de lignes de crédit étendues.

L'augmentation des lignes de crédit est surtout due aux facilités de crédit additionnelles consenties à DTH Partners. Pour plus de détails sur cette transaction, il faut se reporter à la note 13 – Parties liées.

36 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants comptables et justes valeurs des classes d'actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière d'Ageas (à l'exception de certains certificats d'endettement (cf. note 26 – Certificats d'endettement), les passifs sont comptabilisés au coût amorti).

Ci-après figure une description des méthodes appliquées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers.

		2013		2012	
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	2.212,6	2.212,6	2.449,9	2.441,1
Placements financiers détenus jusqu'à l'échéance	1/3	4.974,4	5.865,4	5.054,1	6.290,2
Créances	2	5.743,4	5.929,7	6.288,4	6.546,0
Réassurance et autres créances	2	2.086,7	2.273,7	1.968,0	1.861,4
Total des actifs financiers		**15.017,1**	**16.281,4**	**15.760,4**	**17.138,7**
Passifs					
Certificats d'endettement	2	68,4	68,4	186,8	186,8
Dettes subordonnées	2	2.011,8	2.041,2	2.915,5	2.102,5
Dettes	2	2.037,2	2.037,0	1.794,9	1.784,7
Autres emprunts	2	326,5	307,0	173,1	172,6
Total des passifs financiers		**4.443,9**	**4.453,6**	**5.070,3**	**4.246,6**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé, un passif réglé ou un instrument financier remis, entre parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de pleine concurrence.

Ageas applique la hiérarchie suivante lors de la détermination de la juste valeur des instruments financiers :

- prix coté sur un marché actif ;
- méthodes d'évaluation ;
- coût.

Lorsqu'un instrument financier est négocié sur un marché actif et liquide, son prix ou sa valeur cotés sur le marché fournissent la meilleure indication de sa juste valeur. Aucune modification n'est apportée à la juste valeur pour d'importants portefeuilles d'actions, à moins qu'il n'y ait un accord contraignant de vendre les actions à des prix autres que ceux du marché. Le prix coté sur le marché pour un actif détenu ou un passif à émettre est le cours vendeur actuel, et, pour un actif à acquérir ou un passif détenu, le cours acheteur. Lorsqu'Ageas possède des actifs et des passifs dont les risques de marché sont opposés, le cours moyen est utilisé pour déterminer la juste valeur.

Lorsqu'aucun prix n'est disponible sur un marché actif, les justes valeurs sont estimées en utilisant la valeur actualisée ou d'autres méthodes d'évaluation basées sur les conditions du marché existant à la date de reporting. Ageas utilise les méthodes d'évaluation couramment pratiquées dans les marchés pour fixer le prix d'un instrument dès lors que ces méthodes ont prouvé leur aptitude à fournir des indications fiables.
Les méthodes d'évaluation qui sont bien établies sur les marchés financiers comprennent les opérations de marché récentes, l'actualisation des flux de trésorerie, et les modèles d'évaluation des options. Une méthode d'évaluation acceptable intègre tous les facteurs dont tiendraient compte les acteurs du marché lors de la fixation d'un prix, et devrait être compatible avec les méthodes économiques reconnues pour évaluer les instruments financiers.

Les principes de base lors de l'estimation de la juste valeur sont les suivants :

- maximiser l'information de marché et minimiser les estimations et hypothèses internes ;
- ne changer les méthodes d'estimation que lorsqu'une amélioration peut être démontrée, ou qu'un changement est rendu nécessaire suite à l'indisponibilité de l'information.

La juste valeur présentée est la juste valeur nette (*clean fair value*), c'est-à-dire la juste valeur totale moins les intérêts courus. Les intérêts courus sont comptabilisés séparément.

Les méthodes et les hypothèses utilisées lors de la détermination de la juste valeur dépendent en grande partie du fait que l'instrument est ou non négocié sur les marchés financiers, et du type d'information qui peut être utilisé dans les modèles d'évaluation. Ci-dessous sont résumées les différentes méthodes de traitement de la juste valeur.

Les prix de marché sont utilisés pour les instruments financiers qui sont négociés sur un marché financier avec cotation de cours.

Les instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés organisés sont souvent négociés sur des marchés de gré à gré où des prix de marché peuvent être obtenus auprès des opérateurs ou d'autres intermédiaires.

Des prix sont disponibles auprès de diverses sources pour beaucoup d'instruments financiers négociés de manière régulière sur les marchés de gré à gré. Ces sources comprennent : la presse financière, diverses publications et services de reporting financier, ainsi que des teneurs de marché.

Les prix de marché fournissent la juste valeur la plus fiable pour les dérivés négociés sur un marché reconnu. Pour les dérivés non négociés sur un marché reconnu, on considère que la juste valeur est la valeur qui pourrait être réalisée en cédant ou en liquidant le dérivé.

Les méthodes d'évaluation courantes pour un *swap* de taux d'intérêt comprennent une comparaison du taux du *swap* avec la courbe de taux actuelle du *swap*. La courbe de taux du *swap* est dérivée des taux de marché des *swaps*. Des prix d'achat et de vente sont généralement disponibles pour des swaps de taux d'intérêt courants conclus avec des contreparties dont les titres bénéficient d'un « investment grade ».

Les facteurs qui influencent l'évaluation d'un dérivé individuel comprennent la qualité de crédit de la contrepartie et la complexité du dérivé. Si ces facteurs diffèrent des facteurs de base qui sous-tendent le prix, un ajustement au prix de marché est pris en compte.

Le calcul de la juste valeur des instruments financiers non activement négociés sur des marchés financiers peut se récapituler comme suit.

Type d'instrument	Produits Ageas	Calcul de la juste valeur
Instruments sans échéance fixe	Comptes courants, comptes d'épargne, etc.	Valeur nominale.
Instruments sans option incorporée	Avances à terme fixe, dépôts, etc.	Méthode d'actualisation des flux de trésorerie ; la courbe de taux d'actualisation est la courbe du swap plus la marge (actifs) ou la courbe du swap moins la marge (passifs) ; la marge est définie grâce à la marge commerciale calculée sur la base de la moyenne de la nouvelle production des trois derniers mois.
Instruments avec option incorporée	Prêts hypothécaires et autres instruments avec option incorporée	Le produit est scindé entre, d'une part, un composant linéaire (non optionnel) évalué en utilisant une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, et, d'autre part, un composant optionnel, évalué en se basant sur le modèle d'évaluation des options.
Passifs subordonnés et créances liées	Passifs subordonnés	Valorisation sur la base de cotations de courtiers dans un marché inactif (niveau 3).
Capital-investissement	Capital-investissement et participations non cotées	En général, les principes d'évaluation de la European Venture Capital Association sont appliqués, utilisant des ratios tels que valeurs de l'entreprise/EBITDA, cours/bénéfices, cours/flux de trésorerie.
Actions privilégiées (non cotées)	Actions privilégiées	Si l'action est considérée comme un instrument d'endettement, un modèle d'actualisation des flux de trésorerie est utilisé.

Ageas applique une politique pour pouvoir quantifier et surveiller les incertitudes liées au calcul des justes valeurs au moyen de méthodes de valorisation et de modèles internes. Les incertitudes liées sont une caractéristique du concept de « risque de modèle ».

Le risque de modèle survient lorsque la tarification des produits requiert des techniques d'évaluation non encore standardisées ou pour lesquelles les données ne sont pas directement observables dans le marché et nécessitant dès lors l'utilisation d'hypothèses pour ces données elles-mêmes.

Le développement de nouveaux produits sophistiqués dans le marché s'est accompagné de la mise au point de modèles mathématiques pour les tarifer.

Ces modèles reposent à leur tour sur des hypothèses quant au comportement stochastique des variables sous-jacentes, algorithmes numériques et autres approximations éventuelles pour refléter la complexité des instruments financiers.

En outre, les hypothèses de base d'un modèle dépendant des conditions générales de marché (par exemple, certains taux d'intérêt, des volatilités) prévalant au moment où est le modèle est conçu. En cas de net changement conjoncturel, rien ne garantit que le modèle continue de donner des résultats probants.

Toute incertitude liée au modèle est quantifiée aussi précisément que possible et sert de base à un ajustement de la juste valeur calculée par les techniques de valorisation et les modèles internes.

Notes relatives au Compte de résultat consolidé

37 Primes d'assurance

Le tableau suivant présente la composition de l'encaissement brut et des primes nettes acquises, pour l'exercice se terminant le 31 décembre.

	2013	2012
Encaissement brut vie	6.533,8	6.692,6
Encaissement brut non-vie	4.492,7	4.361,7
Général et éliminations	- 0,9	- 0,5
Encaissement brut total	**11.025,6**	**11.053,8**

	2013	2012
Primes d'assurance vie nettes	4.773,2	5.499,3
Primes d'assurance non-vie nettes	4.315,1	4.177,8
Général et éliminations	- 0,9	- 0,5
Total des primes d'assurance nettes acquises	**9.087,4**	**9.676,6**

Vie

Le tableau suivant montre les primes d'assurance pour le segment vie au 31 décembre.

	2013	2012
Contrats en unités de compte		
Primes uniques émises	10,7	7,7
Primes périodiques émises	87,6	87,8
Total des assurances groupe	*98,3*	*95,5*
Primes uniques émises	68,8	41,6
Primes périodiques émises	28,9	24,7
Total des assurances individuelles	*97,7*	*66,3*
Total des contrats en unités de compte	**196,0**	**161,8**
Contrats non investis en unités de compte		
Primes uniques émises	343,0	335,6
Primes périodiques émises	748,2	754,8
Total des assurances groupe	*1.091,2*	*1.090,4*
Primes uniques émises	439,4	683,4
Primes périodiques émises	800,7	813,5
Total des assurances individuelles	*1.240,1*	*1.496,9*
Total des contrats non investis en unités de compte	**2.331,3**	**2.587,3**
Contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire		
Primes uniques émises	1.934,2	2.397,0
Primes périodiques émises	407,2	439,8
Total des contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire	**2.341,4**	**2.836,8**
Total des primes brutes d'assurance vie	**4.868,7**	**5.585,9**
Primes uniques émises	1.527,5	950,7
Primes périodiques émises	137,6	156,0
Encaissement en comptabilité de dépôt	**1.665,1**	**1.106,7**
Total de l'encaissement brut en vie	**6.533,8**	**6.692,6**

L'encaissement total en assurance vie représente les primes brutes reçues par les compagnies d'assurance sur les contrats d'assurance et de placement émis. Les primes reçues provenant de contrats d'assurance et contrats de placement assortis d'un élément de participation discrétionnaire sont comptabilisés en compte de résultat. Les primes reçues provenant de contrats de placement sans élément de participation discrétionnaire, à savoir essentiellement des contrats en unités de compte, sont directement comptabilisées comme passifs (comptabilité de dépôt), après déduction des commissions qui sont comptabilisées comme telles au compte de résultat.

	2013	2012
Primes d'assurance vie brutes	4.868,7	5.585,9
Primes cédées aux réassureurs	- 95,5	- 86,6
Total primes d'assurance vie nettes	**4.773,2**	**5.499,3**

Non-vie

Le tableau ci-dessous présente le détail des primes d'assurance non-vie pour l'exercice clôturé au 31 décembre. Les primes Automobile, Incendie et autres dommages aux biens et Autres sont regroupées dans la catégorie Assurance dommages.

2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	854,2	3.638,5	4.492,7
Variation des primes non acquises, brute	- 12,9	101,6	88,7
Primes brutes acquises	**841,3**	**3.740,1**	**4.581,4**
Primes cédées aux réassureurs	- 32,2	- 237,0	- 269,2
Part des réassureurs dans les primes non acquises	3,4	- 0,5	2,9
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	**812,5**	**3.502,6**	**4.315,1**

2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Primes brutes émises	789,8	3.571,9	4.361,7
Variation des primes non acquises, brute	- 4,5	52,4	47,9
Primes brutes acquises	**785,3**	**3.624,3**	**4.409,6**
Primes cédées aux réassureurs	- 21,7	- 215,8	- 237,5
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 0,5	6,2	5,7
Primes d'assurance non-vie nettes acquises	**763,1**	**3.414,7**	**4.177,8**

Ci-dessous la répartition des primes d'assurance non-vie nettes acquises par secteur opérationnel.

2013	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	507,2	1.277,9	1.785,1
Royaume-Uni	78,5	2.048,8	2.127,3
Europe continentale	226,8	175,9	402,7
Total primes nettes acquises non-vie	**812,5**	**3.502,6**	**4.315,1**

2012	Accident et maladie	Autres Non-vie	Total
Belgique	480,0	1.218,2	1.698,2
Royaume-Uni	56,7	2.025,7	2.082,4
Europe continentale	226,4	170,8	397,2
Total primes nettes acquises non-vie	**763,1**	**3.414,7**	**4.177,8**

38 Produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement

Les produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement se présentent comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêts sur équivalents de trésorerie	5,6	11,1
Produits d'intérêts sur créances sur les banques	79,8	134,0
Produits d'intérêts sur placements	2.092,7	2.111,9
Produits d'intérêts sur créances sur la clientèle	145,8	140,2
Produits d'intérêts sur dérivés détenus à des fins de transaction	6,2	10,3
Autres produits d'intérêts	26,6	22,9
Total des produits d'intérêts	**2.356,7**	**2.430,4**
Dividendes sur actions	93,6	76,0
Revenus locatifs d'immeubles de placement	227,0	193,4
Revenus de parking et de garage	292,0	277,1
Autres revenus de placement	46,1	78,8
Total des produits d'intérêts, dividendes et autres produits de placement	**3.015,4**	**3.055,7**

39 Résultat des ventes et réévaluations

Les résultats des ventes et réévaluations sont détaillés comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Obligations disponibles à la vente	55,3	173,9
Actions disponibles à la vente	60,0	40,5
Dérivés détenus à des fins de transaction	- 12,3	- 24,3
Immeubles de placement	33,0	66,5
Plus-values sur la vente d'actions de filiales	53,5	14,9
Investissements entreprises associées	- 0,1	
Immobilisations corporelles	3,3	0,3
Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5,6	30,8
Résultats de couverture	0,4	
Autres	12,6	131,7
Total de résultat provenant de ventes et de réévaluations	**211,3**	**434,3**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, y compris tous les frais de transactions en vue de l'acquisition de l'instrument financier. Les évaluations ultérieures sont effectuées à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

Toutes les variations de la juste valeur des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisées ici. Ce poste comprend à la fois les gains et pertes non réalisés provenant de réévaluations et les gains et pertes réalisés lors de la décomptabilisation des actifs ou passifs.

Les résultats de couverture comprennent les variations de la juste valeur imputables au risque couvert, généralement un risque de taux d'intérêt, des actifs et passifs couverts et les variations de la juste valeur des instruments de couverture.

La rubrique Autres comprend essentiellement le prêt Tier 1 de BNP Paribas Fortis SA/NV en 2012. En 2011, Ageas avait dû rembourser les détenteurs des obligations au pair comptable tandis que la juste valeur était inférieure (perte d'EUR 189 millions). En 2012, BNP Paribas Fortis SA/NV a remboursé l'instrument au pair comptable et une plus-value d'EUR 128,5 millions a été réalisée.

40 Produits de placement provenant de contrats en unités de compte

Les produits provenant de contrats en unité de compte sont présentés ci-après.

	2013	2012
Gains (pertes) (non) réalisés – contrats d'assurance pour compte de tiers	142,7	175,8
Gains (pertes) (non) réalisés – contrats de placement pour compte de tiers	521,6	1.360,4
Gains (pertes) non réalisés	664,3	1.536,2
Revenu de placements – contrats d'assurance pour compte de tiers	5,0	4,5
Revenus de placements – contrats de placement pour compte de tiers	309,3	413,7
Revenu de placements	314,3	418,2
Total	**978,6**	**1.954,4**

Les revenus des contrats en unités de compte reflètent une hausse des courbes de taux.

41 Quote-part dans le résultat des entreprises associées

La quote-part dans le résultat des entreprises associées pour l'exercice se clôturant le 31 décembre est présentée dans le tableau suivant, pour les principales entreprises associées.

2013	Total des produits (100% intérêts)	Total des charges (100% intérêts)	Total des produits, net (100% intérêts)	% Ageas intérêts	Part dans le résultat des entreprises associées (part d'Ageas)
Mayban Ageas Holding Berhad	1.311,9	- 1.170,6	141,3	31,0 %	43,7
Muang Thai Group Holding	1.759,1	- 1.591,6	167,5	7,8% - 30,9%	48,3
Taiping Holdings	7.263,3	- 7.161,4	101,9	20,0% - 24,9%	26,5
Royal Park Investments	764,8	- 146,5	618,3	44,7 %	276,4
IDBI Federal Life Insurance	121,3	- 114,2	7,1	26,0 %	1,8
Aksigorta	470,4	- 407,0	63,4	36,0 %	22,8
Cardif Lux Vie	5.207,3	- 5.177,0	30,3	33,3 %	10,1
DTHP	34,3	- 38,2	- 3,9	33,0 %	- 1,3
Predirec	1,6	- 1,7	- 0,1	29,5 %	-
Aviabel	41,9	- 36,6	5,3	24,7 %	1,3
North Light	0,4	- 0,4		40,0 %	
Pole Star	0,5	- 0,3	0,2	40,0 %	0,1
BITM	17,2	- 29,2	-12,0	50,0 %	6,0
Credimo	129,5	- 127,4	2,1	34,4 %	0,7
Frey SA	5,7	- 11,0	- 5,3	20,0 %	- 1,1
Autres					3,7
Total de la quote-part dans le résultat des entreprises associées					**427,0**

2012	Total des produits (100% intérêts)	Total des charges (100% intérêts)	Total des produits, net (100% intérêts)	% Ageas intérêts	Part dans le résultat des entreprises associées (part d'Ageas)
Mayban Ageas Holding Berhad	1.560,1	- 1.443,7	116,4	31,0 %	36,0
Muang Thai Group Holding	1.475,6	- 1.371,8	103,8	15,0% - 31,0%	33,1
Taiping Holdings	5.104,0	- 4.900,3	203,7	20,0% - 24,9%	50,7
Royal Park Investments	1.556,8	- 1.323,5	233,3	44,7 %	104,3
IDBI federal Life Insurance	145,1	- 157,5	- 12,4	26,0 %	- 3,2
Aksigorta	643,2	- 619,8	23,4	36,0 %	8,4
Cardif Lux Vie	6.119,2	- 6.096,2	23,0	33,3 %	7,7
Association Westland Shopping center	3,9	- 6,2	- 2,3	45,9 %	- 1,1
BITM	16,8	- 26,8	- 10,0	50,0 %	- 5,0
Aviabel	10,9		10,9	24,7 %	2,7
Credimo	127,0	- 126,7	0,3	34,2 %	0,1
Autre					- 3,1
Total de la quote-part dans le résultat des entreprises associées					**230,6**

42 Commissions perçues

Les produits liés à des honoraires et commissions pour l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit.

	2013	2012
Commissions perçues		
Commissions de réassurance	44,8	48,8
Commissions d'assurance et de placement	167,0	146,1
Gestion d'actifs	30,8	34,2
Garanties et engagements	2,0	1,5
Autres commissions pour services financiers	142,5	167,9
Total des Commissions perçues	**387,1**	**398,5**

La rubrique Autres commissions pour services financiers concerne des commissions reçues de sociétés de courtage pour la vente de polices d'assurance de tierces parties.

43 Autres produits

Les autres produits se présentent comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Autres produits		
Gains sur la vente des bâtiments destinés à la vente	0,5	
Goodwill négatif		62,8
Recouvrement de charges salariales et autres de tiers	60,9	68,8
Autres	136,9	192,3
Total des autres produits	**198,3**	**323,9**

Le goodwill négatif d'EUR 62,8 millions en 2012 provient de l'acquisition de Groupama Insurance Company Limited. Pour plus d'informations, il convient de consulter la note 3 – Acquisitions et cessions.

En 2013, la rubrique Autres inclut principalement des recouvrements, des refacturations de coûts de service liés à des activités locatives (EUR 48 millions) et les revenus d'avances (EUR 67 millions).

44 Sinistres et prestations d'assurance

Le détail des sinistres et prestations d'assurance se présente comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Assurance vie	5.721,3	6.466,7
Assurance non-vie	2.879,9	2.882,4
Général et éliminations	- 1,4	- 0,5
Total des sinistres et prestations d'assurance, net	**8.599,8**	**9.348,6**

Le détail des sinistres et prestations d'assurance vie, net de réassurance, se présente comme suit.

	2013	2012
Prestations et rachats, bruts	4.998,9	4.771,9
Variations des passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement, brutes	780,6	1.844,9
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, brut	**5.779,5**	**6.616,8**
Sinistres et prestations, part des réassureurs	- 58,2	- 150,1
Total des sinistres et prestations d'assurance vie, net	**5.721,3**	**6.466,7**

Les sinistres et prestations d'assurance vie en 2013 reflètent la hausse des passifs vie (voir note 25, section 25.1, 25.2 et 25.3).

Le détail des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net de réassurance, se présente comme suit.

	2013	2012
Sinistres payés, bruts	2.752,4	2.544,6
Variation des passifs lies à des contrats d'assurance, brute	225,0	444,8
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, brut	**2.977,4**	**2.989,4**
Variation des passifs pour sinistres, part des réassureurs	- 21,5	- 24,5
Sinistres payés, part des réassureurs	- 76,0	- 82,6
Total des sinistres et prestations d'assurance non-vie, net	**2.879,9**	**2.882,4**

Les sinistres et prestations non-vie en 2013 reflètent la hausse des volumes et une sinistralité plus faible (voir note 14).

45 Charges financières

Les charges financières se présentent comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Charges financières		
Certificats d'endettement	6,8	9,6
Dettes subordonnées	117,7	157,2
Dettes - envers les banques	26,4	33,8
Autres emprunts	13,3	10,3
Produits dérivés	4,1	7,4
Autres dettes	40,5	37,9
Total des charges financières	**208,8**	**256,2**

46 Variations des dépréciations

Les variations des dépréciations au 31 décembre se présentent comme suit.

	2013	2012
Variations des dépréciations sur :		
Placements en obligations	11,9	2,3
Placements en actions et autres placements	22,6	95,3
Immeubles de placement	12,6	- 0,6
Créances sur les banques	2,9	5,2
Réassurance et autres créances	- 2,0	2,3
Immobilisations corporelles	1,9	5,1
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	6,8	33,0
Intérêts courus et autres actifs	5,9	
Total des variations des dépréciations	**62,6**	**142,6**

La variation des dépréciations sur goodwill et autres immobilisations incorporelles est principalement liée en 2012 au goodwill sur l'activité de courtage au Royaume-Uni.

47 Commissions payées

Les charges liées à des honoraires et commissions payés durant l'exercice clos le 31 décembre se présentent comme suit.

	2013	2012
Commissions payées		
Titres	0,8	1,1
Intermédiaires	1.239,2	1.203,3
Commissions sur gestion d'actifs	17,5	15,8
Droits de garde	5,5	6,3
Autres charges de commissions	40,2	40,4
Total des commissions payées	**1.303,2**	**1.266,9**

48 Frais de personnel

Les frais de personnel se présentent comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Frais de personnel		
Charges salariales	612,8	586,2
Charges sociales	126,7	121,2
Charges liées aux retraites régimes à prestations définies	28,0	27,8
Charges de retraite à cotisations définies	22,7	18,8
Paiements en actions	2,4	1,0
Autres	40,3	39,0
Total des frais de personnel	**832,9**	**794,0**

La rubrique Autres comprend les indemnités de fin de contrat de travail, les frais de restructuration et les avantages non monétaires pour le personnel, comme les voitures de leasing, les restaurants et les primes d'assurance.

La note 9 – Avantages du personnel - reprend plus en détail les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages à long terme accordés au personnel, y compris les charges de retraite liées aux régimes à prestations définies et à cotisations définies.

49 Autres charges

Les autres charges se décomposent comme suit au 31 décembre.

	2013	2012
Amortissement des immobilisations corporelles		
Constructions pour usage propre	33,2	34,1
Aménagements des immeubles loués	5,4	4,4
Immeubles de placement	82,8	73,1
Biens mobiliers	31,1	32,2
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels acquis	5,0	4,6
Logiciels développés en interne	5,4	9,4
Valeur des affaires acquises (VOBA)	36,1	38,4
Autres immobilisations incorporelles	22,8	37,4
Autres charges		
Charges des locations simples et frais y afférents	45,1	39,6
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement	55,0	76,9
Loyers et autres charges directes liées aux immeubles à usage propre	173,1	178,5
Honoraires professionnels	104,7	111,9
Coûts d'acquisition différés capitalisés	- 531,0	- 544,8
Dépréciation des coûts d'acquisition différés	499,6	446,1
Marketing et relations publiques	74,4	83,4
Coûts informatiques	123,6	117,9
Charges de maintenance et de réparation	12,6	14,1
Autres	235,8	243,3
Total des autres charges	**1.014,7**	**1.000,5**

Les rubriques « Loyers et autres charges directes liées aux immeubles de placement et à usage propre » sont en partie compensées par des produits tels que présentés à la note 43 – Autres produits. L'augmentation nette résiduelle provient surtout d'une hausse des dépréciations de coûts d'acquisition différés.

La rubrique Autres comprend, en 2013 comme en 2012, les frais de voyages et d'hébergement, les frais de téléphone et de courrier, les charges liées à l'emploi intérimaire et à la formation des employés.

50 Charges d'impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente le détail des charges d'impôts sur le résultat au 31 décembre.

	2013	2012
Charges d'impôts exigibles de la période en cours	235,0	226,2
Ajustements des impôts exigibles des périodes précédentes	- 4,0	0,7
Total des charges d'impôts exigibles	**231,0**	**226,9**
Impôts différés afférents à la période en cours	12,4	128,5
Impact des changements de taux d'imposition sur les impôts différés	1,0	- 3,0
Impôts différés résultant de l'extourne ou de la reprise de l'extourne d'un actif d'impôt différé	- 0,6	- 0,9
Pertes fiscales non reconnues antérieurement, crédits d'impôts et d'écarts temporaires réduisant la charge d'impôt différé	2,6	- 12,6
Total des charges d'impôt différé	**15,4**	**112,0**
Total des charges d'impôts	**246,4**	**338,9**

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'impôt sur le résultat attendu et l'impôt sur le résultat réel. Etant donné que la consolidation du reporting financier se fait au niveau de la holding mère belge, ageas SA/NV, le taux d'imposition groupe est déterminé par le taux d'imposition des sociétés applicable en Belgique.

Les écarts locaux entre la charge fiscale attendue et effective sur les revenus dans les différentes juridictions du groupe Ageas, dues à des lois et réglementations fiscales locales, sont mentionnées aux taux d'imposition applicables dans ces juridictions et se répartissent entre les rubriques ci-après.

	2013	2012
Résultat avant impôts	993,0	1.267,7
Taux d'imposition groupe applicable	33,99 %	33,99 %
Charges d'impôts attendues sur le résultat	337,5	430,9
Hausse (baisse) des impôts locaux résultant de :		
Revenus exonérés (y compris dividende et plus-values)	- 35,6	2,3
Dépréciation de goodwill		10,4
Part dans le résultat net des entreprises associées et coentreprises	- 145,7	- 80,5
Charges non admises	14,9	22,8
Variation des provisions pour dépréciations	2,1	7,9
Goodwill négatif		- 20,5
Pertes fiscales non reconnues antérieurement et écarts temporaires	- 1,2	- 93,7
Amortissements et reprises d'amortissements d'actifs d'impôts différés y compris les pertes fiscales non compensées de l'exercice	122,5	105,8
Impact de la variation de taux d'imposition sur les différences temporelles	1,0	- 3,0
Incidence du différentiel de taux d'imposition étrangers	- 18,0	- 31,6
Ajustements pour impôts courants relatifs à des exercices antérieurs	- 4,1	0,9
Impôt différé sur placements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises	5,3	17,6
Déduction d'intérêts notionnels	- 21,4	- 23,4
Impôt local sur les revenus (Taxes au niveau national, de l'agglomération urbaine, cantonales, communales, etc.)	1,9	4,8
Autres	- 12,8	- 11,8
Charges réelles d'impôts sur le résultat	**246,4**	**338,9**

Notes relatives aux éléments non inclus dans l'état de la situation financière

51 Passifs éventuels

51.1 Passifs éventuels relatifs aux affaires juridiques

A l'instar de nombreuses autres institutions financières, Ageas est impliqué, en tant que partie défenderesse, dans une série d'actions, de litiges et de procédures judiciaires découlant du cours normal de ses activités.

Par ailleurs, à la suite des événements et des faits intervenus dans le cadre de l'ancien groupe Fortis entre mai 2007 et octobre 2008 (augmentation du capital et acquisition d'éléments d'ABN AMRO en octobre 2007, annonce de l'accélération du plan de solvabilité en juin 2008, cession des activités bancaires et des activités néerlandaises d'assurance en septembre et en octobre 2008), Ageas est impliqué, et pourrait l'être à nouveau, dans un certain nombre d'actions en justice et une action pénale en Belgique.

Ageas réfute toute allégation de faute et continuera à se défendre devant les tribunaux. Mais ces actions contre Ageas, si elles devaient aboutir, pourraient en fin de compte avoir une incidence financière importante sur Ageas. Actuellement, il n'est cependant pas possible de prédire leur issue ou d'estimer d'éventuels passifs futurs pour Ageas.

Procédures administratives menées par les autorités de contrôle en Belgique et aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas

Le 5 février 2010, l'AFM (Autorité des marchés financiers) a imposé une amende à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'EUR 288.000 chacune pour infractions à la loi néerlandaise de supervision financière (« Wet op het financieel toezicht »). L'AFM prétend que, le 5 juin 2008, certaines déclarations auraient été incorrectes ou trompeuses quant à la solvabilité de Fortis et que, le 14 juin 2008, Fortis aurait dû faire savoir publiquement que les conditions imposées par la Commission européenne impliquaient que les objectifs financiers de 2008 et ultérieurement ne pouvaient être atteints sans mesures supplémentaires. Dès lors, pour la période entre le 5 et le 25 juin 2008 inclus, certains investisseurs pourraient prétendre qu'ils ont négocié sur la base d'informations qui ne seraient pas totalement correctes. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 4 mai 2011, le tribunal a rejeté l'appel. Ageas a interjeté appel de cette décision en dernier ressort auprès de la juridiction d'appel de La Haye, compétente en matière de commerce (College van Beroep voor het bedrijfsleven), qui a rejeté cet appel le 4 mars 2014. Cette décision est définitive.

Le 19 août 2010, l'AFM a imposé une amende supplémentaire à ageas SA/NV ainsi qu'à ageas N.V. d'EUR 144.000 chacune pour infraction à la loi néerlandaise de supervision financière. L'AFM prétend que Fortis n'a pas informé les investisseurs à temps de son exposition aux subprimes et aurait dû publier l'information sur sa position et son exposition aux subprimes (tant globalement qu'aux États-Unis, ainsi qu'une répartition) dans la Mise à jour des résultats de Fortis publiée le 21 septembre 2007 dans le contexte de l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007. Après le rejet de son recours administratif, Ageas a fait appel de la décision de l'AFM devant le tribunal de Rotterdam. Le 9 février 2012, le tribunal de Rotterdam a rejeté l'appel. Ageas a interjeté un appel en dernier ressort auprès de la juridiction d'appel de La Haye, compétente en matière de commerce (College van Beroep voor het bedrijfsleven), qui a conclu que Fortis n'avait à l'époque pas agi de manière déraisonnable et a dès lors annulé l'amende le 14 février 2014. Cette décision est définitive.

En Belgique

L'autorité de contrôle en Belgique (la FSMA ou Autorité des services et marchés financiers) a mené une enquête sur la communication externe de Fortis au deuxième trimestre 2008. Le 12 avril 2012, le comité de direction de la FSMA a transmis le rapport d'enquête établi par l'auditeur à la commission des sanctions. Le 17 juin 2013, la commission des sanctions a conclu que, durant la période de mai-juin 2008, Fortis avait communiqué de façon tardive ou incorrecte sur les conditions que la Commission européenne lui avait imposées dans le cadre de la reprise d'ABN AMRO, sur la solvabilité estimée après l'intégration totale d'ABN AMRO et sur le succès de l'émission NITSH II. C'est pour ces raisons que la commission des sanctions a imposé une amende d'EUR 500.000 à Ageas. Ageas a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour d'Appel de Bruxelles.

Enquête pénale en Belgique

En Belgique, une procédure pénale est en cours dans le cadre des événements mentionnés dans l'introduction de ce chapitre. En novembre 2012, plusieurs personnes ont été inculpées par le juge d'instruction. Le dossier a été transmis au procureur du Roi. En février 2013, le Procureur du Roi a demandé à la Chambre du Conseil de renvoyer plusieurs personnes devant le tribunal correctionnel. Plusieurs parties ayant demandé des devoirs d'enquête complémentaires, l'audience devant la Chambre du Conseil a été reportée *sine die*.

Des conclusions négatives dans ces procédures administratives et/ou pénales pourraient avoir un effet sur les procédures judiciaires en cours ou déclencher de nouvelles procédures contre Ageas, y compris des actions en dommages et intérêts.

Procédures judiciaires intentées par des actionnaires ou des associations d'actionnaires

Ces procédures, tant en Belgique qu'aux Pays-Bas, concernent (i) directement ou indirectement les transactions en septembre et octobre 2008, ou (ii) le paiement de dommages et intérêts sur la base d'allégations de communication trompeuse et/ou d'abus de marché commis par Fortis pendant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Aux Pays-Bas

Le 16 août 2010, l'association VEB (Vereniging van Effectenbezitters) et certaines autres parties ont déposé une requête auprès de la Ondernemingskamer (i) en vue d'intenter une action pour établir que certains faits mentionnés dans le rapport des experts[1] devraient être qualifiés de « gestion déficiente » (wanbeleid) par Fortis et (ii) en vue d'annuler la décharge accordée à des administrateurs de Fortis N.V. le 29 avril 2008.

Le 5 avril 2012, la 'Ondernemingskamer' a en partie rejeté les demandes de VEB et y a en partie fait droit, estimant que pour certains aspects, il y a eu gestion déficiente. La 'Ondernemingskamer' a subséquemment annulé la décision de l'assemblée générale des actionnaires de Fortis N.V. de donner décharge au Conseil d'Administration pour sa gestion en 2007, liée à la communication sur le portefeuille de subprimes dans le Prospectus et la Mise à jour des résultats de Fortis. La Cour suprême néerlandaise a rejeté l'appel d'Agas le 6 décembre 2013. Cette décision est définitive.

Le 19 janvier 2011, l'association VEB a intenté une action devant le tribunal d'Amsterdam visant à faire constater que diverses communications de Fortis entre septembre 2007 et le 3 octobre 2008 constituent des infractions légales dans le chef de Fortis et de certains de ses anciens hauts dirigeants et administrateurs, que chacune de ces infractions peut être qualifiée d'acte illicite de tous ou de certains défendeurs et que ces défendeurs sont dès lors susceptibles d'indemniser les dommages subis par les acquéreurs d'actions durant cette période. VEB prétend notamment (à l'encontre de Fortis, de certains de ses anciens administrateurs et hauts dirigeants, et des institutions financières agissant comme coordinateurs globaux et syndicataires chefs de file de l'augmentation de capital) que l'information sur l'exposition de Fortis dans le cadre des subprimes présentée dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, était inexacte et incomplète.

La Stichting FortisEffect et un certain nombre d'actionnaires individuels, représentés par Me De Gier, ont interjeté appel du jugement prononcé par le tribunal d'Amsterdam le 18 mai 2011. Ce jugement rejetait leur demande d'invalider les décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en octobre 2008, de défaire les transactions ou, à défaut, d'obtenir des dommages et intérêts.

Une série d'actionnaires individuels représentés par M. Bos, demandent des dommages et intérêts et invoquent une communication déficiente en 2008. Le 15 février 2012, le tribunal d'Utrecht a jugé que Fortis et deux autres coaccusés (l'ancien CEO et l'ancien directeur financier) avaient communiqué des informations trompeuses durant la période allant du 22 mai au 26 juin 2008. Il a également considéré qu'une procédure séparée devait établir si les plaignants en ont subi un dommage et, ce cas échéant, le montant de ce dommage. Dans ce contexte, certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis ont demandé au tribunal de reconnaître l'obligation d'Ageas de les exonérer de tout paiement d'indemnité par suite de (ou en lien avec) les procédures judiciaires intentées contre eux et découlant de leur fonction dans le groupe Fortis. Un recours a été déposé au tribunal d'Arnhem contre le jugement du tribunal d'Utrecht.

Le 7 juillet 2011, la fondation de droit néerlandais dénommée « Stichting Investor Claims Against Fortis » (SICAF) a intenté une action collective devant le tribunal d'Utrecht sur la base de défaillances de communication par Fortis durant la période 2007-2008. La fondation prétend notamment (à l'encontre de Fortis et de deux institutions financières) que les informations sur la situation et l'exposition de Fortis aux subprimes présentées dans le prospectus du 24 septembre 2007 relatif à l'augmentation de capital effectuée le 9 octobre 2007, étaient inexactes et incomplètes.

Le 3 août 2012, avec un certain nombre d'(anciens) actionnaires identifiés et en leur nom, la même fondation SICAF a intenté une seconde action devant le tribunal d'Utrecht, contre les mêmes parties et certains anciens administrateurs et hauts dirigeants de Fortis, en vue d'obtenir des dommages et intérêts. Les arguments fondant cette seconde action sont fortement similaires à ceux de la première action. En outre, les plaignants revendiquent le fait que Fortis a été défaillant dans sa politique de solvabilité durant la période 2007-2008. A l'heure actuelle, il est difficile de prévoir si les deux actions seront jointes.

En Belgique

Une série d'actionnaires représentés par Me Modrikamen ont entamé une procédure le 28 janvier 2009 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, demandant initialement l'annulation de la vente d'ASR à l'État néerlandais et de la vente de Fortis Banque à la SFPI (et ensuite à BNP Paribas) ou des indemnités compensatoires. Le 8 décembre 2009, le tribunal s'est notamment déclaré incompétent pour connaître d'une affaire impliquant des parties défenderesses néerlandaises. Le 17 janvier 2013, la Cour d'Appel de Bruxelles a confirmé le jugement rendu en première instance.

1 *Rapport d'enquête ordonné par la section Entreprise et publié le 16 juin 2010. Il est consultable sur le site Ageas : http://www.ageas.com/fr/communique-de-presse/d%C3%A9cision-rendue-aux-pays-bas-dans-la-proc%C3%A9dure-intent%C3%A9e-contre-fortis-pour*

A ce jour, la procédure en cours devant le Tribunal de Commerce relative à la vente de Fortis Banque se poursuit et porte sur l'obtention de dommages et intérêts à payer par BNP Paribas à Ageas, et par Ageas aux plaignants.

Un certain nombre d'actionnaires individuels rassemblés autour de Deminor International, ont intenté une procédure le 13 janvier 2010 devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles pour réclamer des dommages et intérêts, en se prévalant d'une communication déficiente voire trompeuse de la part de Fortis durant la période allant de mai 2007 à octobre 2008.

Le 12 septembre 2012, un (ancien) actionnaire Fortis et sa société mère ont intenté, devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, une action en dommages et intérêts sur la base d'information défaillante ou trompeuse dans le contexte de l'émission de droits de 2007.

Le 29 avril 2013, une série d'actionnaires représentés par Me Arnauts, ont intenté une action en dommages et intérêts devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, invoquant la communication par Fortis en 2007 et en 2008 d'informations incomplètes et trompeuses. Le 25 juin 2013, une procédure similaire a été introduite devant le même tribunal par deux actionnaires. Le 19 septembre 2013, certains (anciens) actionnaires de Fortis, représentés par Me Lenssens ont intenté une action similaire devant le Tribunal de Premier Instance de Bruxelles.

Procédure intentée par des détenteurs de MCS – Mandatory Convertible Securities

Les titres MCS émis en 2007 par Fortis Bank Nederland (Holding) N.V. (actuellement ABN AMRO Bank N.V.), BNP Paribas Fortis SA/NV, ageas SA/NV et ageas N.V. ont été convertis le 7 décembre 2010, automatiquement, en 106.723.569 actions Ageas. Avant le 7 décembre 2010, certains détenteurs de MCS avaient unilatéralement décidé, lors d'une assemblée générale des détenteurs de MCS, de reporter la date d'échéance des MCS au 7 décembre 2030. Cependant, les effets de cette décision ont été suspendus par le Président du Tribunal de Commerce de Bruxelles, à la demande d'Ageas. Après le 7 décembre 2010, les mêmes détenteurs de MCS ont contesté la validité de la conversion des MCS et demandé au tribunal l'annulation de la conversion, ou, à défaut, des dommages et intérêts pour un montant d'EUR 1,75 milliard. Le 23 mars 2012, le Tribunal de Commerce de Bruxelles s'est prononcé en faveur d'Ageas, rejetant toutes les demandes des plaignants. Dès lors, la conversion des MCS en actions émises par Ageas le 7 décembre 2010 demeure valable et aucune indemnisation n'est due. Une série d'anciens détenteurs de MCS ont fait appel de ce jugement et demandé des dommages et intérêts pour un montant provisoire d'EUR 350 millions, ainsi que la désignation d'un expert.

Clause contractuelle de désengagement

En 2008, les sociétés mères de Fortis ont accordé à certains anciens dirigeants et administrateurs, au moment de leur départ, une clause contractuelle d'indemnisation couvrant les frais de défense et, dans certains cas, également les conséquences financières de toute décision judiciaire, dans l'hypothèse où des procédures en justice seraient intentées contre ces personnes sur la base de leurs mandats exercés au sein du groupe Fortis. A l'égard de certaines de ces personnes, Ageas conteste la validité de ces engagements d'indemnisation pour ce qui concerne la couverture des conséquences financières de décisions de justice.

En outre, Ageas a, comme il est d'usage pour ce type de transactions, conclut des conventions avec plusieurs institutions financières qui ont facilité le placement d'actions Fortis lors des augmentations de capital de 2007 et 2008. Ces conventions contiennent des clauses d'exonération qui, dans certaines conditions, entraînent des obligations d'indemnisation pour Ageas. Certaines de ces institutions financières sont impliquées dans les procédures juridiques décrites dans la présente note.

Considérations générales

Dans la mesure où aucun des experts désignés par les tribunaux n'a soulevé d'argument qui puisse étayer ou justifier l'annulation des décisions ou d'une partie des décisions prises par le Conseil d'Administration de Fortis en septembre et octobre 2008 et des accords et transactions qui en ont découlé, et compte tenu du fait que le tribunal d'Amsterdam, dans deux jugements rendus le 18 mai 2011, a rejeté les demandes de VEB/Deminor et de la Stichting Fortis Effect relatives à ces transactions, le management d'Ageas estime peu probable que l'une des procédures décrites dans la présente note aboutissent à l'annulation de ces transactions.

Toutefois, sans préjudice de tout commentaire spécifique énoncé dans la présente note, eu égard aux nombreuses étapes des procédures et enquêtes en cours, à leur nature évolutive, aux incertitudes qui leur sont inhérentes et à leur complexité, le management n'est pas à même de déterminer si une revendication ou demande à l'encontre d'Ageas dans le cadre de ces procédures sont sans fondement ou peuvent être valablement défendues ou si l'issue de ces revendications ou demandes peut ou non résulter en une perte significative dans les États financiers consolidés d'Ageas. Dès lors, aucune provision n'a été constituée. Ageas comptabilisera des provisions si et lorsque le Management et le Conseil d'Administration estimeront, après consultation de leurs conseillers juridiques, qu'il est probable que, dans ces affaires, un paiement doive être effectué par Ageas, dont le montant puisse être raisonnablement évalué.

Cependant, si l'une de ces procédures devait avoir une issue défavorable pour Ageas ou si Ageas devait être condamné à payer des dommages et intérêts à des plaignants pour des pertes encourues suite à la communication ou à la gestion déficiente de Fortis, cela pourrait avoir une incidence négative importante sur sa situation financière. De telles conséquences restent actuellement impossibles à quantifier.

Au vu des conclusions émises dans le cadre de certaines décisions judiciaires décrites dans le présent chapitre, les émetteurs des polices d'assurance de responsabilité Directors & Officers et Public Offering of Securities Insurance, destinées à couvrir les risques potentiels courus par Ageas, ses administrateurs et ses hauts dirigeants pour leurs responsabilités mises en cause dans les différentes actions et enquêtes en cours, ont indiqué que ces conclusions pourraient entraîner une perte de couverture dans le cadre de ces polices. Ageas n'est pas d'accord avec cette interprétation et est en discussion avec les assureurs.

51.2 Passifs éventuels sur des instruments hybrides d'anciennes filiales

Les anciennes entités opérationnelles d'Ageas ont émis un certain nombre d'instruments hybrides qui génèrent des passifs éventuels pour ageas SA/NV, parce que cette (ex-)société mère agissait comme garante, codébitrice ou partie à des conventions de support. Les points ci-dessous décrivent les passifs éventuels liés à ces instruments.

1. CASHES

Les CASHES (Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities) représentent 4.447 titres pour un montant nominal total d'EUR 1.112 millions, et ont été émis par BNP Paribas Fortis, avec ageas SA/NV agissant comme codébitrice.

Les CASHES n'ont pas de date d'échéance et ne sont pas remboursables en numéraire ; ils ne peuvent qu'être échangés contre des actions. Ils sont obligatoirement échangés en actions Ageas si le cours de l'action Ageas est égal ou supérieur à EUR 359,10 pendant vingt jours de cotation consécutifs (le cours de clôture de l'action Ageas au 31 décembre 2013 est d'EUR 30,95). Les titres peuvent également être échangés à la discrétion des détenteurs au prix d'EUR 239,40 par action. BNP Paribas Fortis SA/NV détient 4.643.904 actions Ageas, en vue de leur possible échange.

Concernant le montant en principal, les détenteurs des CASHES ne peuvent exercer, contre n'importe lequel des codébiteurs, qu'un recours portant sur les actions Ageas détenues par Fortis Banque SA/NV ; ces actions sont données en nantissement en faveur de ces détenteurs.

BNP Paribas Fortis SA/NV paie le coupon des CASHES trimestriellement à terme échu, à un taux variable, basé sur l'Euribor à 3 mois + 2,0%, jusqu'à l'échange des titres en actions Ageas. Dans le cas où Ageas ne déclare aucun dividende sur ses actions, ou que le dividende annoncé est inférieur à un certain seuil pour un exercice donné (rendement de dividende inférieur à 0,5%), ainsi que dans certaines autres circonstances, le paiement de coupons doit être réglé par ageas SA/NV via le mécanisme appelé Méthode alternative de règlement du coupon (Alternative Coupon Settlement Method - ACSM) tandis que BNP Paribas Fortis SA/NV devrait émettre des instruments éligibles au titre d'instruments Tier 1 hybrides au profit d'Ageas en compensation des coupons ainsi payés par ageas SA/NV. En cas de déclenchement de l'ACSM, si le capital autorisé disponible est insuffisant pour permettre à ageas SA/NV d'honorer l'obligation ACSM, le règlement du coupon sera reporté jusqu'au moment où la possibilité d'émission d'actions sera restaurée.

2. Indemnité liée aux CASHES

Le nombre de titres CASHES émis initialement était de 12.000. En janvier 2012, BNP Paribas a lancé une offre d'achat sur les CASHES à un prix de 47,50% et subséquemment échangé 7.553 titres CASHES en actions Ageas sous-jacentes.

L'offre et l'échange qui a suivi s'inscrivaient dans un accord plus large conclu par Ageas avec BNP Paribas Fortis SA/NV et BNP Paribas. Ageas a payé EUR 287 millions d'indemnité à BNP Paribas pour les 63% échangés.

Ageas a accepté d'indemniser BNP Paribas aux mêmes conditions que celles de l'accord pendant une période de deux ans, si BNP Paribas devait acquérir et convertir des CASHES additionnels sur les 37% encore en circulation. Ageas a aussi accepté de payer une indemnité annuelle à BNP Paribas Fortis SA/NV égale au dividende majoré sur les actions que détient BNP Paribas Fortis SA/NV.

3. Titres de dette Tier 1 de Fortis Banque SA/NV 2004

BNP Paribas Fortis SA/NV a émis, en 2004, EUR 1.000 millions de titres perpétuels, qui bénéficient d'une convention de support conclue par l'ancienne société-mère Fortis, désormais dénommée ageas SA/NV, à un taux d'intérêt de 4,625% jusqu'au 27 octobre 2014, et au taux Euribor à 3 mois majoré de 1,70% par la suite.

La convention de support prévoit que si la solvabilité de BNP Paribas Fortis SA/NV passe sous un seuil donné ou si BNP Paribas Fortis SA/NV en décide ainsi, le coupon sera réglé par le biais du mécanisme ACSM via l'émission par ageas SA/NV d'actions ordinaires pour lesquelles BNP Paribas Fortis SA/NV devrait rémunérer ageas SA/NV par l'émission d'actions ordinaires.

51.3 Autres passifs éventuels

Avec BGL BNP Paribas, Ageas Insurance International N.V. a procuré une garantie à Cardif Lux Vie S.A. d'un montant maximum d'EUR 100 millions pour couvrir les procédures judiciaires encore en cours liées à Fortis Lux Vie S.A., une ancienne filiale d'Ageas qui a été fusionnée fin 2011 avec Cardif Lux International S.A. (voir aussi note 3 – Acquisitions et cessions).

52 Contrats de location simple

Ageas a conclu des contrats de location de bureaux, de matériel de bureau, de véhicules et de parkings. Ci-dessous figurent les engagements futurs liés à des contrats de location simple non résiliables, au 31 décembre.

	2013	2012
Jusqu'à 3 mois	14,5	15,3
De 3 mois jusqu'à un an	47,3	48,0
D'un an jusqu'à 5 ans	224,6	182,4
Plus de 5 ans	335,5	234,0
Total	**621,9**	**479,7**
Charges locatives annuelles :		
Paiements locatifs	26,1	23,2

53 Événements postérieurs à la date de l'état de la situation financière

Aucun événement significatif n'a eu lieu, après la date de l'état de la situation financière, qui serait de nature à imposer d'ajuster ou de compléter les États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2013.

Déclaration du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration d'Ageas est responsable de l'établissement des États financiers consolidés d'Ageas au 31 décembre 2013 conformément aux Normes Internationales d'Information Financières (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi qu'à la Directive européenne « Transparence » (Directive européenne 2004/109/CE) et du Rapport du Conseil d'Administration conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur en Belgique.

Le 18 mars 2014, le Conseil d'Administration a revu les États financiers consolidés d'Ageas et le Rapport du Conseil d'Administration, et a autorisé leur publication.

Le Conseil d'Administration déclare qu'à sa connaissance, les États financiers consolidés d'Ageas donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et des résultats d'Ageas ainsi que des incertitudes auxquelles est confronté Ageas, et que les informations qu'ils contiennent ne comportent aucune omission de nature à altérer significativement la portée d'une quelconque déclaration.

Le Conseil d'Administration d'Ageas déclare également que le Rapport du Conseil d'Administration comporte un compte-rendu fidèle de l'évolution et de la performance des activités du groupe.

Le Rapport annuel d'Ageas qui comporte les États financiers consolidés et le Rapport du Conseil d'Administration sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des Actionnaires du 30 avril 2014.

Bruxelles, le 18 mars 2014

Le Conseil d'Administration

Président	Jozef De Mey
Vice-Président	Guy de Selliers de Moranville
Chief Executive Officer	Bart De Smet
Administrateurs	Roel Nieuwdorp
	Lionel Perl
	Jan Zegering Hadders
	Jane Murphy
	Steve Broughton
	Lucrezia Reichlin
	Richard Jackson

Rapport des Auditeurs indépendants

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ageas SA/NV pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre rapport sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels que définis ci-dessous, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les comptes consolidés - opinion sans réserve avec paragraphe d'observation

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés d'ageas SA/NV (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « Groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013, le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à EUR 95.735,6 millions et l'état du résultat global consolidé se solde par une perte de l'exercice d'EUR 137,0 millions.

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation du risque que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du Groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sans réserve.

Opinion sans réserve

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 51 Passifs éventuels aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013 qui décrit qu'Ageas est impliqué ou pourrait encore être impliqué dans diverses actions judiciaires ainsi que dans plusieurs enquêtes administratives et pénales ayant trait à des événements et développements qui ont eu lieu entre mai 2007 et octobre 2008 et dont certaines pourraient aboutir dans le chef d'Ageas à des passifs financiers. Toutefois, l'issue finale de ces affaires ne peut être déterminée actuellement. Ceci ne remet pas en cause notre opinion ci-dessus.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est, à tous égards significatifs, de vérifier le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés:

- Le rapport de gestion sur les comptes consolidés traite des mentions requises par la loi, concorde, dans tous ses aspects significatifs, avec les comptes consolidés et ne présente pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Comme mentionné dans la première partie de notre rapport relative à notre responsabilité, nous avons tenu compte du contrôle interne en vigueur du groupe lié à l'établissement des comptes annuels consolidés donnant une image fidèle afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe. Dès lors, nous ne nous exprimons pas sur le fait que le contrôle interne a opéré de manière effective pendant l'exercice clos le 13 decembre 2013.

Bruxelles, le 18 mars 2014

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Michel Lange
Réviseur d'Entreprises

ageas SA/NV Comptes annuels 2013 abrégés

Informations générales

1. Avant-propos

L'essentiel de l'information générale se trouve dans le rapport du Conseil d'Administration d'Ageas. La présente rubrique contient uniquement l'information spécifique à ageas SA/NV qui n'est pas déjà mentionnée ailleurs.

2. Identification

La société anonyme est dénommée « ageas SA/NV ». Elle a son siège social à 1000 Bruxelles, rue du Marquis 1. Le siège social peut être transféré partout en Belgique par simple décision du Conseil d'Administration. Elle est inscrite au registre des personnes morales de la Région de Bruxelles-Capitale sous le n° 0451.406.524.

3. Constitution et publication

La société a été constituée le 6 novembre 1993 sous la dénomination « Fortis Capital Holding".

4. Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public

Les statuts de la société ageas SA/NV peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, au siège de la société et sur le site internet d'Ageas.

Les décisions de nomination et de révocation des membres des organes de la société sont publiées aux annexes du Moniteur Belge. Les avis financiers concernant la société ainsi que les convocations aux assemblées générales sont également publiés dans la presse financière, la presse d'information quotidienne et périodique. Les États financiers de la société peuvent être obtenus au siège social et sont également déposés à la Banque Nationale de Belgique. Ils sont envoyés chaque année aux actionnaires nominatifs et à toute personne qui en fait la demande.

5. Montants

Sauf mention contraire, les montants figurant dans le présent rapport sont en millions d'euros.

6. Opinion d'audit

Les états financiers de la société n'ont pas encore été publiés. KPMG a émis une opinion d'audit sans réserve avec un paragraphe d'observation sur les états financiers de la société ageas SA/NV.

État de la situation financière après répartition

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIF		
Actifs immobilisés	**1**	**1**
Actifs immobilisés	1	1
Immobilisations financières	**6.809**	**6.970**
Participations	6.459	6.896
Créances	350	74
Actifs circulants	**1.461**	**1.222**
Créances commerciales et autres	14	8
Actions propres	92	140
Autres placements à court terme	1.314	785
Valeurs disponibles	35	283
Comptes de régularisation	6	6
TOTAL de l'ACTIF	**8.270**	**8.193**
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital	**7.530**	**7.972**
Capital souscrit	1.728	2.042
Primes d'émission	2.852	2.968
Réserves indisponibles	92	140
Réserves disponibles	3.391	3.924
Bénéfice / perte reporté(e)	-533	-1.102
Provisions	**370**	**170**
Dettes	**359**	**45**
Dettes commerciales	19	15
Rémunérations et charges sociales	6	2
Autres dettes	334	28
Comptes de régularisation	**11**	**6**
TOTAL du PASSIF	**8.270**	**8.193**

Compte de résultat

	2013	2012
Ventes et prestations	**5**	**3**
Autre produit d'exploitation	5	3
Produits financiers	**838**	**400**
Produit des immobilisations financières	594	200
Produit des actifs circulants	157	200
Autres produits financiers	87	
Produits exceptionnels		
Plus-values sur la realisation d'actifs immobilisés		
Total des produits	**843**	**403**
Coût des ventes et des prestations	**261**	**23**
Services et biens divers	47	41
Rémunérations, charges sociales et pensions	15	11
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement	-2	1
Provisions pour risques et charges (-)	199	-1.011
Autres charges d'exploitation	2	981
Charges financières	**12**	**299**
Charges des dettes	12	297
Autres charges financières		2
Total des charges	**273**	**322**
Bénéfice courant avant impôts	**570**	**81**
Impôts		
Bénéfice net de la période	**570**	**81**

	2013	2012
Affectations et prélèvements		
Bénéfice/perte à affecter	**-532**	**-1.102**
Bénéfice de l'exercice à affecter	570	81
Bénéfice/perte reporté(e) de l'exercice précédent	-1.102	-1.183
Prélèvement sur les capitaux propres	580	273
Sur le capital et les primes d'émission		
Sur les réserves	580	273
Résultat à reporter	**-532**	**-1.102**
Bénéfice à distribuer	580	143
Rémunération du capital	580	143

Informations additionnelles sur des éléments de l'état de la situation financière et du compte de résultat, et exigences réglementaires

En dérogation à l'article 26, paragraphe 1er, de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés, le ministre en charge des Entreprises a autorisé ageas SA/NV à établir, pour les exercices 2010, 2011 et 2012, des comptes annuels avant affectation du bénéfice et de la perte reportée.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 ne font plus usage de cette exception et sont publiés après affectation du bénéfice et de la perte reportée. Les états financiers de l'exercice 2012 étaient établis avant affectation du bénéfice. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2013 incluent l'affectation du bénéfice pour 2013 et 2012.

1. ACTIF

1.1 Immobilisations financières (2013 : EUR 6.809 millions ; 2012 : EUR 6.970 millions)

Les immobilisations financières comprennent les éléments suivants.

	2013	2012
Immobilisations financières	6.809	6.970
Participations	*6.459*	*6.896*
Ageas Insurance International	6.436	6.136
Ageas Hybrid Financing	1	1
Royal Park Investments	22	760
Prêt à AG Insurance	350	74

Participations
(2013 : EUR 6.459 millions ; 2012 : EUR 6.896 millions)
Le conseil d'administration d'Ageas Insurance International N.V. a décidé d'augmenter le capital d'Ageas Insurance International N.V. ageas SA/NV a souscrit à cette augmentation de capital pour un montant d'EUR 300 millions. La valeur de la participation dans Ageas Insurance International N.V. a crû à EUR 6.436 millions.

Suite à la vente du portefeuille de Royal Park Insurance S.A. (RPI), le conseil d'administration de RPI a décidé de procéder à une réduction de capital. La part de la réduction de capital attribuable à ageas SA/NV, d'EUR 738 millions, a été reçue par ageas SA/NV le 10 juin 2013. Ce qui a réduit la valeur de la participation à EUR 22 millions.

Prêt à AG Insurance
(2013 : EUR 350 millions ; 2012 : EUR 74 millions)
AG Insurance a remboursé le 18 décembre 2013 le prêt perpétuel subordonné, initialement contracté pour un montant d'EUR 150,0 millions le 23 août 2004 et réévalué à 49% (EUR 73,5 millions) le 31 mars 2010 dans le cadre de la liquidation de Brussels Liquidation Holding S.A.

Dans le même temps, ageas SA/NV a souscrit pour un montant d'EUR 350 millions de titres subordonnés (« fixed-to-floating rate callable subordinated notes », échéant en 2044) émis par AG Insurance S.A., le 18 décembre 2013.

1.2 Actifs circulants
(2013 : EUR 1.461 millions ; 2012 : EUR 1.222 millions)

Actions propres
(2013 : EUR 92 millions ; 2012 : EUR 140 millions)
Suite aux différents programmes de rachat d'actions, ageas SA/NV a acquis 2.489.921 actions propres pour un montant d'EUR 79 millions au cours de l'année 2013.

Un montant additionnel de 544.847 actions Ageas, pour une valeur d'EUR 12 millions, étaient détenues pour couvrir les plans d'actions à cessibilité restreinte de certains membres du personnel et administrateurs de la société.

Placements à court terme (2013 : EUR 1.314 millions ; 2012 : EUR 785 millions)
Les placements à court terme incluent :

	2013	2012
Placements à court terme	**1.314**	**785**
Obligations d'Etat	58	15
Obligations d'entreprise	200	0
Hybrone	36	0
Obligations zéro-coupon	250	0
Dépôts	770	770

Valeurs disponibles (2013 : EUR 35 millions ; 2012 : EUR 283 millions)
Les valeurs disponibles concernent des comptes courants auprès de banques.

2. PASSIF

2.1 Capitaux propres
(2013 : EUR 7.530 millions ; 2012 : EUR 7.972 millions)

Capital souscrit
(2013 : EUR 1.728 millions ; 2012 : EUR 2.042 millions)
La diminution du capital souscrit est due à l'annulation d'actions autodétenues (EUR 81 millions) et au paiement de capital lié à la vente de l'option BNP (EUR 233 millions).

Réserve de primes d'émission
(2013 : EUR 2.852 millions ; 2012 : EUR 2.968 millions)
La diminution de la réserve de primes d'émission est due à l'annulation d'actions autodétenues.

Réserve indisponible
(2013 : EUR 92 millions ; 2012 : EUR 140 millions)
La réserve indisponible concerne des actions propres détenues par ageas SA/NV.

Réserve disponible
(2013 : EUR 3.391 millions : 2012 : EUR 3.924 millions)
La diminution de la réserve disponible est essentiellement due à des paiements de dividendes.

Bénéfice/perte reporté(e)
L'exercice 2013 a clôturé sur un bénéfice d'EUR 570 millions, ce que signifie que la perte reportée s'élève à EUR -533 millions.

2.2 Provisions
(2013 : EUR 370 millions ; 2012 : EUR 171 millions)
L'évolution des provisions s'explique par des montants attendus plus élevés pour le règlement de la RPN(I).

2.3 Dettes
(2013 : EUR 359 millions ; 2012 : EUR 45 millions)
L'augmentation des dettes s'explique principalement par les montants à payer aux actionnaires pour les dividendes relatifs à l'exercice 2013 (EUR 311 millions). En outre, les dettes incluent des montants relatifs à des conseils juridiques (2013 : EUR 13 millions ; 2012 : EUR 3 millions), à des précomptes mobiliers (2013 : EUR 3 millions ; 2012 : zéro) et des dividendes d'années antérieures non encore réglés (2013 : EUR 24 millions ; 2012 : EUR 28 millions).

2.4 Comptes de régularisation
(2013 : EUR 11 millions ; 2012 : EUR 6 millions)
La rubrique "Comptes de régularisation" comprend principalement les provisions comptabilisées pour les plans d'actions à cessibilité restreinte pour certains membres du personnel et administrateurs de la société.

3 Compte de résultat

3.1 Produits financiers
(2013 : EUR 838 millions ; 2012 : EUR 400 millions)
Les produits financiers incluent des dividendes reçus de filiales et d'entreprises associées (2013 : EUR 594 millions ; 2012 : EUR 200 millions).

En 2013, sont également incluses la plus-value sur l'option d'achat sur actions BNP Paribas (EUR 144 millions) et la reprise de perte (EUR 87 millions) sur le prêt perpétuel subordonné accordé à AG Insurance S.A. (contracté initialement pour un montant d'EUR 150,0 millions le 23 août 2004), qui dans le cadre de la liquidation de Brussels Liquidation Holding S.A. a été réévalué à 49%. Le prêt a été entièrement remboursé par AG Insurance le 18 décembre 2013.

3.2 Charges d'exploitation
(2013 : EUR 261 millions ; 2012 : EUR 23 millions)
Les charges d'exploitation se ventilent en :

Services et biens divers ..... EUR 47 millions
Frais de personnel ..... EUR 15 millions
Reprise de montants amortis ..... EUR -2 millions
Provision RNP(I) ..... EUR 199 millions
Autre charges d'exploitation ..... EUR 2 millions

4. Exigences réglementaires

4.1 Informations sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société (art. 96, 3° C. soc.)

Il n'y a aucune circonstance à signaler qui soit susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

4.2 Informations sur les activités en matière de recherche et de développement (art. 96, 4° C. soc.)

Il n'a été effectué au sein de la société aucune activité en matière de recherche et de développement.

4.3 Succursales (art. 96, 5° C. soc.)

Suite à la fusion entre ageas SA/NV et ageas N.V. en 2012, une succursale a été ouverte aux Pays-Bas (établissement stable néerlandais).

4.4 Règles comptables de continuité (art. 96, 6° C. soc.)

Il n'y a, à notre estime, aucune raison objective pour ne pas appliquer les règles comptables selon le principe de continuité.

4.5 Autres données qui, en vertu du Code des Sociétés, doivent être insérées dans le Rapport annuel (art. 96, 7° C. soc.)

Décharge aux administrateurs et au commissaire (art. 554, al. 2, C. soc.)

Comme prévu dans la loi et les statuts de la société, nous vous demandons de donner décharge de leur responsabilité aux administrateurs et au commissaire.

Missions particulières du commissaire durant 2013 (art. 134 §3 et 4, C. soc.)

En 2013, une mission particulière a été effectuée par le commissaire dans le cadre de l' « Embedded Value Review ».

Autres informations

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations figurant dans le présent rapport annuel, parmi lesquelles certaines déclarations dans les parties intitulées « Message aux actionnaires », « Description des activités », « Rapport du Conseil d'Administration » et la note 7 « Gestion des risques », sont des projections ou d'autres déclarations prospectives qui reposent sur la vision, les estimations et hypothèses actuelles de la direction relatives à ces événements futurs. Ces déclarations prospectives sont faites sous réserve de certains risques et incertitudes dont pourrait résulter un écart matériel entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux exprimés ou supposés dans ces déclarations, dont, notamment, nos prévisions sur les niveaux de provisions pour les portefeuilles de crédit et de placement.

Parmi les autres facteurs, plus généraux, qui peuvent influencer les résultats, figurent notamment :

- les conditions économiques générales ;
- l'évolution des taux d'intérêts et des marchés financiers ;
- la fréquence et la gravité des sinistres assurés ;
- les taux et tendances de mortalité, de morbidité et de stabilité du portefeuille d'assurance ;
- les taux de change, y compris le taux de change euro/dollar (EUR/USD) ;
- l'évolution de la concurrence et du contexte de tarification, y compris l'intensification de la concurrence en Belgique ;
- les modifications apportées aux lois, réglementations et régimes fiscaux nationaux et étrangers ;
- les changements régionaux ou généraux dans l'évaluation des actifs ;
- la survenance d'importantes catastrophes naturelles ou autres ;
- l'incapacité de réassurer certains risques sur le plan économique ;
- l'adéquation des réserves pour sinistres non réglés ;
- les changements de réglementation concernant les secteurs banque, assurance, placements et/ou valeurs mobilières ;
- les changements dans la politique des banques centrales et/ou des gouvernements étrangers ; et
- les facteurs concurrentiels généraux, au niveau mondial, national et/ou régional.

Lieux où peuvent être consultés les documents accessibles au public

Les statuts des sociétés ageas SA/NV peuvent être consultés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles ainsi qu'au siège social de la société.

Le Rapport annuel est déposé à la Banque Nationale de Belgique (ageas SA/NV. Les décisions de nomination et de révocation des administrateurs d'Ageas sont notamment publiées aux annexes du Moniteur Belge (ageas SA/NV) et ailleurs.

Les avis financiers concernant les sociétés ainsi que les convocations aux Assemblées générales sont également publiés dans la presse financière, la presse d'information quotidienne et périodique. Le Rapport annuel ainsi que la liste de toutes les participations d'Ageas peuvent être obtenus au siège social d'Ageas à Bruxelles et sont également déposés à la Banque Nationale de Belgique. Le rapport annuel est envoyé chaque année aux actionnaires nominatifs et à toute personne qui en fait la demande.

Information aux actionnaires et aux investisseurs

Titres cotés

Les actions Ageas sont actuellement cotées sur NYSE Euronext Brussels, ainsi que sur la Bourse de Luxembourg. Ageas participe en outre à un programme ADR sponsorisé aux États-Unis. Les strips VVPR d'ageas SA/NV étaient cotés sur NYSE Euronext Brussels jusqu'au 1er janvier 2013.

Mode de détention des titres

Les actions peuvent être détenues soit nominativement, soit au porteur.

Dématérialisation et enregistrement d'actions au porteur

La société offre aux actionnaires la possibilité de faire enregistrer leurs actions sous la forme dématérialisée. Les actions ainsi enregistrées restent dématérialisées et sont gérées sans frais. Un détenteur d'actions dématérialisées peut, sur demande et sans frais, convertir ses titres dans la forme nominative. Un titulaire de titres nominatifs peut, sur demande, et sans frais, obtenir ses titres sous forme d'actions dématérialisées. Ageas a mis au point une procédure de conversion rapide de titres sous la forme dématérialisée, permettant leur livraison dans de brefs délais.

ageas SA/NV, Corporate Administration

Rue du Marquis 1, 1000 Bruxelles, Belgique

Information et communication

La société envoie gratuitement, aux titulaires d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistrées, ses communiqués, notamment ceux relatifs aux résultats trimestriels et annuels, ainsi que le rapport annuel. La société invite personnellement chaque titulaire d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistré auprès de la société à participer aux Assemblées Générales et leur adresse l'ordre du jour, les propositions de résolutions, ainsi que les procurations permettant leur représentation et leur participation au vote. A la date de mise en paiement du dividende, la société crédite automatiquement les comptes bancaires qui lui auront été indiqués par les titulaires d'actions nominatives et d'actions dématérialisées enregistrés auprès de la société, du montant du dividende leur revenant.

Glossaire et Abréviations

Assurance invalidité
Assurance contre les conséquences financières d'une invalidité de longue durée.

Avantage du personnel (Employee benefits)
Toutes les formes de rétribution données par une entité en échange des services rendus par son personnel, en supplément de leur rémunération ou salaire.

Capital-investissement (Private equity)
Actions d'entreprises non cotées sur une bourse publique. Le transfert de ces instruments est strictement réglementé ; dès lors, des investisseurs souhaitant vendre leur participation dans une entreprise privée doivent trouver un acquéreur hors marché.

Capitalisation boursière
Valeur attribuée à une entreprise par les marchés financiers. La capitalisation boursière correspond au nombre d'actions en circulation multiplié par le cours de l'action à un moment donné.

Cautionnement financier
Obligation émise par une entité pour le compte d'une autre partie, garantissant que cette autre partie respectera une ou plusieurs de ses obligations à l'égard d'une tierce partie. Dans le cas où ces engagements ne seraient pas respectés, la tierce partie utilisera les obligations comme moyen de recouvrement.

Clearing
Traitement administratif des transactions sur titres, contrats à terme normalisés (*futures*) et options par une société de bourse et les institutions financières qui en sont membres (les adhérents compensateurs ou *clearing members*).

Comptabilité de couverture (hedge accounting)
La comptabilité de couverture (ou hedge accounting) reflète la compensation au niveau des profits et des pertes des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Comptabilité reflet (shadow accounting)
IFRS 4 autorise un assureur, sans toutefois l'y contraindre, à modifier ses méthodes comptables afin qu'un profit ou une perte comptabilisé mais non réalisé influence l'évaluation du passif d'assurance, les coûts d'acquisition différés y afférents et les immobilisations incorporelles de la même manière que s'il s'agissait d'une perte ou d'un profit réalisé. L'ajustement consécutif du passif d'assurance (des coûts d'acquisition différés ou des immobilisations incorporelles) sera comptabilisé dans les capitaux propres, si et seulement si les pertes ou profits non réalisés sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Contrat d'assurance
Contrat selon lequel une partie (Ageas) accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié affecte celui-ci de façon défavorable.

Contrat de location
Accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utiliser un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. La propriété, et autres droits similaires, ne sont pas cédés et les risques financiers associés au bien loué demeurent à charge du bailleur.

Contrat de location-financement
Contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Contrat d'investissement
Contrat d'assurance-vie qui transfère un risque financier sans transférer un risque d'assurance significatif.

Coût amorti
Montant auquel est évalué un actif ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé ou de l'impact d'actualisation calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Coûts d'acquisition différés (deferred acquisition costs)

Frais d'acquisition d'activités d'assurance nouvelles ou renouvelées, qui consistent principalement en des commissions, frais de souscription, d'agence et d'émission de polices, tous variables et dépendant essentiellement de la production de la nouvelle activité.

Couverture de flux de trésorerie

Couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue, qui sont attribuables à un changement de taux ou de prix.

Couverture de juste valeur

Couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme (ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme), qui est attribuable à un risque particulier et dont les variations auraient un effet sur le résultat net.

Couverture d'un investissement net

Couverture utilisée afin de réduire les risques financiers liés à la participation d'une entité dans l'actif net d'une entité ayant une activité à l'étranger en ayant recours à des transactions qui compensent ce risque.

Date de transaction

Date à laquelle Ageas devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument financier.

Dépréciation

Diminution de valeur correspondant à une situation où la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable. Dans un tel cas, la valeur comptable sera réduite à sa valeur recouvrable par le biais du compte de résultat.

Dérivé

Instrument financier, par exemple un *swap*, un contrat à terme normalisé (*future*) ou de gré à gré (*forward*), ou une option (émise ou achetée), dont la valeur varie en fonction de la variation d'une variable sous-jacente. Il ne requiert aucun investissement initial net ou un investissement initial net minime, et est réglé à une date future.

Dérivé incorporé (embedded derivative)

Produit dérivé qui est intégré dans un autre contrat – le contrat hôte. Le contrat hôte peut être une action ou une obligation, un contrat de location-financement ou un contrat d'assurance ou une convention de vente ou d'achat.

Élément de participation discrétionnaire

Droit contractuel de recevoir, supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires : (a) qui devraient probablement représenter une quote-part importante du total des prestations garanties ; (b) dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et (c) qui sont contractuellement fondées sur : (i) la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type déterminé de contrat ; (ii) les rendements de placements réalisés et/ou non réalisés d'un portefeuille d'actifs spécifiés détenus par l'émetteur ; ou (iii) le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

Emprunt subordonné (ou obligation subordonnée)

Emprunt (ou titre) dont le remboursement est conditionné par le remboursement préalable des autres créanciers.

Entreprise associée

Entité dans laquelle Ageas a une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle.

Filiale

Entité contrôlée, directement ou indirectement, par Ageas qui a le pouvoir d'en diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de ses activités (*contrôle*).

Goodwill

Montant représentant l'excédent du coût d'achat par rapport à la participation d'Ageas dans la juste valeur du patrimoine d'une société acquise.

IFRS

Normes internationales d'information financière ou *International Financial Reporting Standards* (IFRS), anciennement Normes comptables internationales ou *International Accounting Standards* (IAS). Elles sont utilisées comme référentiel comptable à partir de janvier 2005 par toutes les sociétés de l'Union européenne cotées en bourse, afin d'assurer la transparence et la comparabilité des informations financières et comptables.

Immeuble de placement

Bien immobilier détenu par Ageas en vue d'en retirer des loyers ou pour en valoriser le capital.

Immobilisation incorporelle

Actif non monétaire identifiable qui est comptabilisé au coût si, et seulement si, il est probable que des avantages économiques futurs seront générés et si le coût de l'actif peut être évalué de façon fiable.

Juste valeur

Montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Juste valeur nette

Juste valeur ne prenant pas en compte la partie non réalisée des intérêts courus.

Liste des codes de devises (ISO)

AUD	Dollar australien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CNY	Yuan renminbi chinois
DKK	Couronne danoise
GBP	Livre sterling britannique
HKD	Dollar Hong Kong
HUF	Forint hongrois
INR	Roupie indien
MYR	Ringgit malaisien
PLN	Zloty polonais
RON	Leu roumain
SEK	Couronne suédoise
THB	Baht thaïlandais
TRY	Nouvelle livre turque
TWD	Nouveau dollar taïwanais
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

Marge opérationnelle

Résultat opérationnel divisé par les primes nettes. Le résultat opérationnel est le bénéfice ou la perte provenant de toutes les opérations, y compris les souscriptions et les investissements.

Méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (Discounted cash flow method)

Approche qui consiste à actualiser les flux monétaires futurs à l'aide du taux d'intérêt qui intègre la valeur temps et de la prime de risque qui prend en compte le rendement supplémentaire attendu par les investisseurs pour le risque de défaut.

Mise en dépôt (custody)

Convention, généralement entre un investisseur et une banque (mais éventuellement aussi avec un agent ou une compagnie de fiducie), par laquelle un investisseur met en dépôt des titres, de l'or ou toute autre valeur auprès d'une banque qui, elle, prend en dépôt ces valeurs en échange d'une commission.

Montant notionnel

Montant d'unités monétaires, nombre d'actions ou toute autre unité de poids ou de volume spécifiée dans un contrat dérivé.

Obligation adossée à des titres (Asset-backed security)

Obligation garantie par un portefeuille d'actifs (autres que des prêts hypothécaires), généralement des titres ou des créances.

Opération de prêt de titres

Prêt de titres à une contrepartie, qui doit, une fois l'opération clôturée, retourner ces mêmes titres en guise de paiement. Ce type de prêt est souvent garanti. Le prêt de titres permet à une entité disposant d'un titre particulier d'en améliorer la rentabilité.

Option

Privilège, vendu par une partie à une autre, qui offre à l'acheteur le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option *call*) ou de vendre (option *put*) un titre à un prix déterminé pendant une certaine période ou à une date déterminée.

PNC

Participations ne donnant pas le contrôle.

Point de base (pb)

Centième de pourcent (0,01%).

Primes brutes émises

Total des primes émises (acquises ou non) pour des contrats d'assurance souscrits ou acceptés pendant une période spécifique, sans déduction des primes cédées.

Prise en pension de titres

Opération qui consiste à acquérir des titres avec l'engagement de les recéder à un prix plus élevé et à une date future convenue.

Provision

Passif dont le montant et l'échéance ne sont pas encore connus avec certitude. Une provision est constituée à partir du moment où il existe une obligation certaine de transférer des avantages économiques, comme des flux de trésorerie, résultant d'un événement passé et si une estimation fiable peut être réalisée à la date de clôture.

Spread de crédit

Écart de taux actuariel entre des obligations d'État et des emprunts ou obligations émises par des sociétés privées.

Value of Business acquired (VOBA)

Valeur actuelle des bénéfices futurs issus des contrats d'assurance acquis. Elle est comptabilisée comme immobilisation incorporelle et amortie sur la durée de l'exercice au cours duquel la prime ou le bénéfice brut des polices acquises a été comptabilisé.

VaR

Abréviation de *Value-at-Risk*. Technique financière utilisant l'analyse statistique des tendances historiques du marché et de la volatilité afin d'estimer la probabilité que les pertes d'un portefeuille donné dépasseront un certain montant.

Abréviations

ALM	Asset & liability management – gestion des actifs et passifs
CASHES	Convertible and Subordinated Hybrid Equity-linked Securities
CEU	Continental Europe – Europe continentale
CGU	Cash-generating unit – unité génératrice de trésorerie
CSD	Central Securities Depository – dépositaire central (de titres)
EURIBOR	Euro inter bank offered rate – taux interbancaire offert en euro
FRESH	Floating rate equity linked subordinated hybrid bond - obligations hybrides subordonnées convertibles en actions, à taux flottant, sans échéance
IASB	International Accounting Standards Board – Conseil des Normes comptables internationales
IBNR	Incurred but not reported – existant mais non déclaré
IFRIC	International Financial Reporting InterprÉtations Committee – Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière
IFRS	International Financial Reporting Standards – Normes internationales d'information financière
IRS	Interest rate swap – swap de taux d'intérêt
LAT	Liability Adequacy Test – test de suffisance du passif
MCS	Mandatory Convertible Securities – Obligations Remboursables en Actions
OTC	Over the counter – de gré à gré
RPN	Relative Performance Note
SPV	Special purpose vehicle– entités ad hoc
UK	United Kingdom – Royaume-Uni
VAN	Valeur actuelle nette
VOBA	Value of Business Acquired – valeur actuelle des bénéfices futurs

ageas